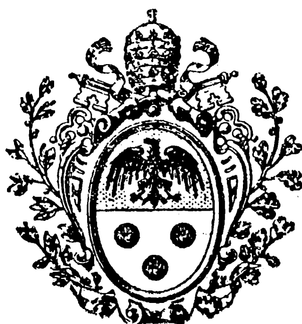
A. BOULENGER

Histoire abrégée de l'Église

COURS MOYEN



LYON-PARIS -:- -:- -:-
LIBRAIRIE EMMANUEL VITTE

Histoire abrégée de l'Église

DU MÊME AUTEUR
A LA MÊME LIBRAIRIE

MANUELS D'INSTRUCTION RELIGIEUSE
Volumes in-16 jésus, cartonnés.

Pour le Cours Moyen :

Abrégé de la Doctrine chrétienne (400 p.).
Histoire abrégée de l'Église (133 illustr.)

Pour le Cours Supérieur :

Manuel d'apologétique (490 p.).
La doctrine catholique, en 3 fascicules :
I. 1re partie : **Le Dogme,**
II. 2e — : **La Morale,**
III. 3e et 4e parties : **Les Moyens de santification, la Liturgie** (33 gravures).
Ces trois fascicules se vendent également reliés en un seul volume.
Les **Tableaux synoptiques** publiés en tête de chaque chapitre se vendent aussi réunis en un seul fascicule de 64 pages.
Histoire de l'Église (656 p., nombreuses illustrations).

HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ÉGLISE

Volumes grand in-8° (24×17 %), illustrés, brochés, ou reliés ensemble par tome.
Tome I. **L'Antiquité chrétienne**, 3 volumes.
1er volume : **Les temps apostoliques** (30-100).
2e volume : **Le temps des persécutions** (100-313).
3e volume : **L'Eglise et l'Etat chrétien** (313-476).
Tome II. **Le Moyen-Age,** 3 volumes.
1er volume : **De la chute de l'Empire d'Occident à Grégoire VII** (476 à 1073).
2e volume : **La Chrétienté. De Grégoire VII à Clément V** (1073 à 1305), pour paraître en 1934.
3e volume. **De Clément V à la Réforme** (1305 à 1517), en préparation.
Pour plus de détails, demander le catalogue, 3, place Bellecour, à Lyon.

Principales modifications de la 4e édition : pp. 21 (31e l.), 43 (21e l.), 48 (22e l.), 49 (23e l.), 71 (19e l.), 79 (2e l.), 80 (3e l.), 98 (5e l. légende) 99 (1re l. légende), 113 (21e l.), 139 (20e l.), 155 (2e l.), 174 (16e l.), 182 (7e et 14e l.), 250 (note), 277 (17e l.), 283 (13e l. et suiv. ; 7e l., légende), 300 (4e l.).

HISTOIRE ABRÉGÉE
de l'Église

PAR

l'Abbé A. BOULENGER

Chanoine honoraire d'Arras

COURS MOYEN

Quatrième édition, soigneusement revue et corrigée

(Tir. 40.000 ex.)



LIBRAIRIE CATHOLIQUE EMMANUEL VITTE

LYON IIe | **PARIS VIe**
3, place Bellecour, 3 | *10, rue Jean-Bart, 10*

1934

NIHIL OBSTAT
G. PRUVOT,
cens. libr.

IMPRIMATUR
Atrebati, die 25 Martii 1924.
C. GUILLEMANT,
V. g.

Tous droits de reproduction, de traduction, d'adaptation
réservés pour tous les pays.

COPYRIGHT BY EMMANUEL VITTE. — 1925

PRÉFACE

Le présent *Manuel* n'est pas, à vrai dire, une œuvre nouvelle : il est, comme son titre l'indique, un « *abrégé* », une simple réduction de notre HISTOIRE DE L'ÉGLISE, précédemment parue. On y retrouvera donc le même plan, les mêmes divisions, voire les mêmes alinéas. C'est à dessein que nous avons gardé à ce *Cours moyen* la disposition du *Cours supérieur:* nous avons pensé que, de la sorte, ce dernier pourrait jouer le rôle de *Livre du Maître.*

Ce *Cours moyen* est destiné plus spécialement aux élèves de l'Enseignement primaire et aux candidats du Brevet élémentaire d'Instruction Religieuse. Il ne contient par conséquent que les grandes lignes de l'histoire de l'Église. Les *bibliographies* et presque tous les passages en *petits caractères*, en ont été exclus. Au contraire, nous avons conservé les *sommaires*, les *aperçus généraux* et les *questionnaires*, tous trois pouvant être fort bien utilisés pour faire des résumés ou pour repasser la leçon.

Nous saisissons avec plaisir cette occasion qui nous est offerte, pour exprimer notre vive et respectueuse gratitude à nos aimables correspondants de France et de Belgique qui nous ont envoyé de précieuses remarques, dont nous avons déjà su profiter.

A. BOULENGER.

INTRODUCTION

NOTIONS GÉNÉRALES

SOMMAIRE. — *Notion de l'Histoire de l'Église. — Son utilité. — Ses sources. — Sa division.*

1. — **Notion.** — Bien que l'Église soit d'institution divine, elle n'en reste pas moins une société composée d'hommes. Comme toute société, elle a donc une histoire, une double histoire : celle de son développement *extérieur* et celle de son développement *intérieur.*

L'histoire extérieure décrit l'expansion de l'Église dans le temps et dans l'espace : elle est le récit de ses luttes, de ses défaites et de ses triomphes. Elle considère l'Église dans ses *rapports avec les États*, qui l'ont, tantôt combattue et tantôt favorisée, et dans ses *rapports avec les autres religions*, — judaïsme, paganisme, islamisme, — avec lesquelles elle est entrée en conflit.

L'histoire intérieure nous fait pénétrer dans la *vie intime* de l'Église. Elle doit nous montrer son développement au triple point de vue de sa *doctrine*, de sa *constitution* et de son *culte*. Or, comme ce développement n'a pu se faire qu'au prix de luttes intestines, souvent très longues et très vives, l'histoire intérieure est l'exposé des *hérésies* et des *schismes* qui ont troublé la paix de l'Église et jeté la division dans son sein. De ce fait, elle est aussi l'histoire de la pensée chrétienne, des écrits qui ont défendu la doctrine traditionnelle et constituent ce qu'on appelle la *littérature chrétienne.*

Ainsi, l'Histoire de l'Église est le *récit du développement extérieur et intérieur de la société visible fondée par Jésus-Christ.*

2. — **Utilité.** — A l'apologiste comme au théologien l'histoire de l'Église peut rendre les plus grands services. — A l'*apologiste* elle fournit l'une des preuves les plus solides de la *divinité du christianisme*, en mettant en lumière le double fait de son *admirable propagation* et de sa *merveilleuse*

conservation à travers les âges. — Quant au *théologien,* elle lui démontre *l'identité de l'Église catholique actuelle* avec *l'Église primitive,* en lui faisant voir que l'Église est aujourd'hui, tout au moins dans ses organes essentiels et ses croyances fondamentales, ce qu'elle était à l'origine.

3. — **Sources.** — Les *sources* sont les documents du passé qui nous font connaître les faits de l'histoire. — 1. Au point de vue de l'*origine,* les sources sont *divines,* comme les écrits du Nouveau Testament, ou *humaines.* — 2. Au point de vue de la *forme,* elles sont *écrites* (livres, inscriptions des monuments et des médailles), ou *orales* (traditions, légendes).

4. — **Division.** — Il y a, dans la vie des sociétés, comme dans celle des individus, des événements graves qui modifient la marche de leur existence, qui substituent un nouvel état de choses à l'ancien. Ces événements sont comme des lignes frontières qui permettent de partager l'histoire en différentes époques. Si l'on considère les trois sociétés où le christianisme s'est propagé, l'*histoire de l'Église* peut se diviser en trois grandes *époques :*

1° **L'Antiquité chrétienne,** ou époque gréco-romaine, des origines de l'Église à la chute de l'Empire d'Occident (476).

2° **Le Moyen Age,** c'est-à-dire l'époque où les peuples germains sont entrés dans l'Église, de la chute de l'Empire d'Occident à la Réforme (476-1517).

3° **Les Temps Modernes,** qui commencent avec l'apparition de ce qu'on a appelé l'*esprit moderne* (1517 à nos jours).

QUESTIONNAIRE. — 1. Qu'est-ce que l'histoire de l'Église? — 2. Quelle en est l'utilité pour l'apologiste et pour le théologien? — 3. Quelles en sont les sources? — 4. Quelle en est la division?

Première Epoque

L'ANTIQUITÉ CHRÉTIENNE

(30-476)

√ 5. — **Aperçu général.** — La *première époque* de l'histoire de l'Église nous fait assister à la pénétration de l'Évangile dans le monde antique : d'où son nom d'*Antiquité chrétienne.* Par monde *antique* ou *gréco-romain*, nous voulons surtout désigner ici tous les peuples qui étaient alors soumis au pouvoir de Rome. *Au point de vue religieux*, le monde antique se partage en deux milieux très différents : le *milieu juif* avec Jérusalem pour capitale, et le *milieu païen*, dont les villes principales sont, en Occident, Rome et Athènes, en Orient, Antioche et Alexandrie.

La première époque se divise en *deux* périodes : — 1. une *période de conflit*, qui va des origines de l'Église à l'Édit de Milan (313) ; et — 2. une *période de triomphe*, de l'Édit de Milan à la chute de l'Empire d'Occident (313-476).

A. LA PREMIÈRE PÉRIODE est le temps des grandes *persécutions* et des *apologistes* chrétiens. La pénétration de l'Évangile en effet ne se fera pas sans difficultés : avant de connaître le succès, il faudra passer par l'épreuve. Tout d'abord les Apôtres bornent leur champ d'action au *monde juif*. L'opposition obstinée qu'ils y rencontrent, les force vite à dépasser ce cercle trop étroit et à se tourner du côté du monde, autrement vaste, des Gentils. Bientôt une première communauté de païens convertis se fonde à *Antioche* et prospère si bien qu'elle excite les jalousies des Juifs et amène une scission entre l'Église chrétienne et la Synagogue. Mais le conflit ne va pas s'arrêter là : la jeune Église, à mesure qu'elle s'étend parmi le monde romain, éveille les suspicions du vieux culte païen. Les représentants du paganisme et, à leur tête, les empereurs, ne tardent pas à déclarer la guerre au christianisme naissant. Entre les deux religions le choc est si violent qu'il détermine une longue suite de persécutions qui ne durent pas moins de deux siècles et demi, mais qui

auront pour résultat de contribuer puissamment à l'expansion et à l'affermissement de l'Église. — Même dans sa *vie intérieure*, l'Église aura déjà à combattre des erreurs qui s'attaqueront à sa doctrine traditionnelle : le *judaïsme*, le *gnosticisme*, le *montanisme*, etc. Mais, grâce à ses apologistes et à ses polémistes, elle saura partout tenir tête à ses adversaires et sortira victorieuse de ses luttes intérieures aussi bien que de ses luttes extérieures. Elle fixera l'essentiel de sa doctrine dans le *Symbole des Apôtres et développera déjà sa hiérarchie.*

B. LA SECONDE PÉRIODE est le temps des *grands conciles* et l'*âge d'or de la littérature chrétienne.* Au début du IVe siècle, l'Église triomphe déjà. En moins de trois siècles le christianisme a pénétré dans tout le monde ancien, et a remporté une victoire incontestable. Désormais la puissance de l'État se met à son service. C'est alors que l'Église, plus tranquille au dehors, concentrera la meilleure part de son activité dans l'exposition de son dogme et de sa morale, ainsi que dans l'organisation de sa discipline et de son culte. Elle luttera sans relâche contre les hérésies sans cesse renaissantes, et elle fixera avec plus de précision sa règle de foi. En même temps elle travaillera à développer sa hiérarchie et à lui donner une organisation plus forte : il semble qu'elle a comme le pressentiment des grands combats qu'elle aura à livrer à l'époque suivante, et qu'elle prépare déjà ses armes pour faire face aux deux ennemis redoutables qu'elle trouvera alors sur son chemin : les peuples *barbares* et les soldats fanatiques de l'*Islam.*

Nota. — Il est bon de revenir souvent sur ce bref aperçu général, et tout spécialement, *avant* et *après* l'étude de *chaque* période.

Première Période

De la fondation de l'Église à l'Édit de Milan (30-313).

CHAPITRE PREMIER

Histoire intérieure.

LES ORIGINES DE L'ÉGLISE

Sommaire. — I. *Pénétration de l'Évangile dans le monde juif.* — Le monde juif. — La Pentecôte. Les débuts de l'Église dans le monde juif. — Progrès de l'Église de Jérusalem. Première persécution. — Vie des premiers chrétiens. — Élection de sept diacres. — Martyre du diacre Étienne. — Persécution générale. Le diacre Philippe en Samarie. — Dispersion des Apôtres.

II. *Pénétration de l'Évangile dans le monde païen.* — Le monde païen. — L'apôtre saint Pierre. Le baptême du centurion Corneille. — L'apôtre saint Paul. — Missions de saint Paul. — Premier voyage. — Deuxième voyage. — Troisième voyage. — La doctrine de saint Paul. — Les autres Apôtres.

III. *Le Christianisme à Rome.* — Saint Pierre à Rome. — Saint Paul à Rome. Première captivité. Seconde captivité.

IV. *Le Christianisme dans les Gaules.* — Pénétration de l'Évangile en Gaule. — Les premières Églises hiérarchiquement organisées.

V. *La fin du judaïsme.* — Le conflit d'Antioche. — Concile de Jérusalem. Les décisions du concile. — Ruine de Jérusalem.

I. — Pénétration de l'Évangile dans le monde juif.

La Judée a été le berceau de l'Église. C'est là, dans le *monde juif*, que le Christianisme fait ses humbles mais glorieux débuts. Deux traits caractérisent le premier épanouissement de l'Évangile à travers le monde : d'une part, les *nombreux miracles* accomplis par les Apôtres qui en sont les inlassables messagers, et d'autre part, les *persécutions*

déchaînées par ses adversaires qui veulent lui barrer le chemin. Ces deux traits manifestent, chacun à sa manière, l'*origine divine* de la nouvelle religion ; et les persécutions, non moins que les miracles, car il semble que l'Évangile progresse en raison même des obstacles. Aussi, bientôt, les Apôtres ne suffisent-ils plus à la besogne et sont amenés à prendre des aides : ainsi apparaissent les premiers *diacres.*

6. — Le monde juif. — Il y avait, au début de l'ère chrétienne, deux sortes de Juifs : les *Palestiniens* ou Hébreux, et les *Juifs de la dispersion.*

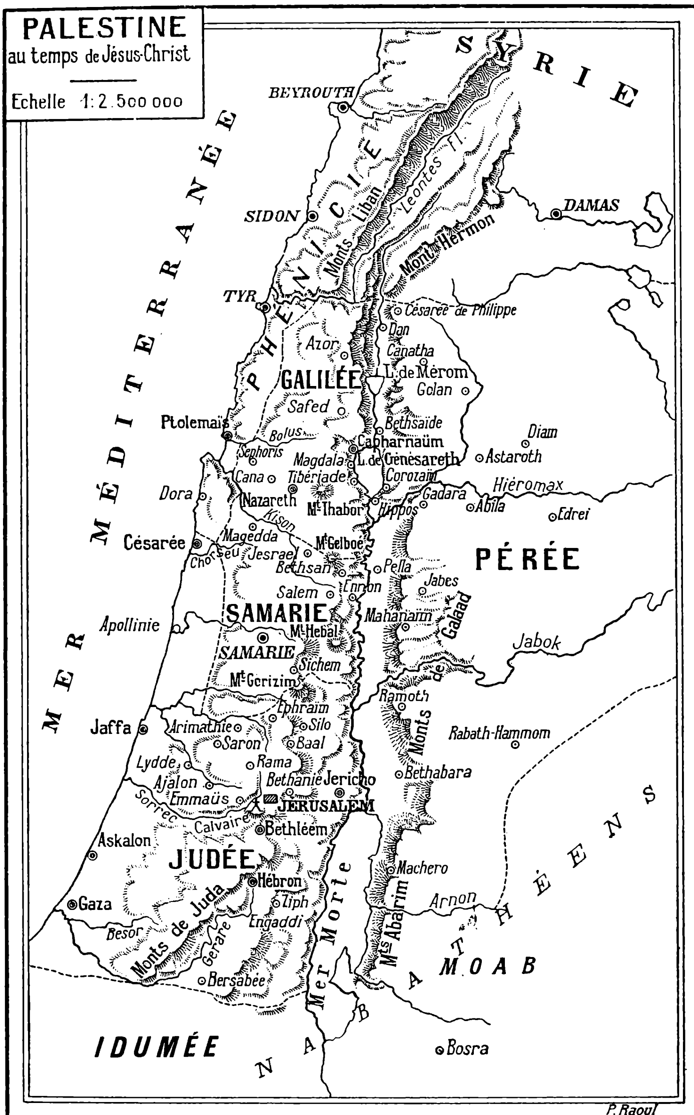
1. Les *Palestiniens* étaient les Juifs qui n'avaient jamais quitté la mère-patrie ou y étaient revenus après leur captivité. La population de la Palestine (*V. la carte,* p. 13), comprenait elle-même trois groupes : la *Judée proprement dite,* qui était exclusivement habitée par des Juifs, la *Galilée,* où des éléments étrangers s'étaient mêlés à la population juive, et la *Samarie* dont les habitants étaient considérés par les Juifs comme des apostats et des païens.

2. Les *Juifs de la dispersion* étaient tous ceux qui, à la fin des captivités que le peuple d'Israël eut à subir, s'étaient fixés à l'étranger : c'est ainsi que l'on trouvait des *colonies juives* dans les cités les plus importantes du monde gréco-romain : en Perse, en Asie-Mineure, en Égypte, à Alexandrie, à Corinthe, à Athènes, à Éphèse, à Rome, et même en Gaule et en Espagne. Si, très souvent, et presque inévitablement, ces déracinés subirent l'influence politique et intellectuelle des peuples parmi lesquels ils vivaient, il est un point sur lequel ils restèrent attachés à leurs traditions nationales, à savoir leur *foi religieuse.* Ils avaient leurs *synagogues* où ils se réunissaient pour prier en commun et pour entendre la lecture et le commentaire de l'Écriture Sainte. Ils continuaient de régler leur culte sur celui de Jérusalem, payant un tribut annuel, la didrachme (deux drachmes = 2 fr.) pour l'entretien du temple, participant aux sacrifices par leurs offrandes, et aimant à venir en pèlerinage dans la Ville sainte, aux fêtes de Pâques et de la Pentecôte.

7. — La Pentecôte : Les débuts de l'Église dans le monde juif. — Précisément, le *jour de la Pentecôte* qui suivit l'Ascension de Notre-Seigneur, les Juifs de la dispersion étaient venus nombreux à Jérusalem.

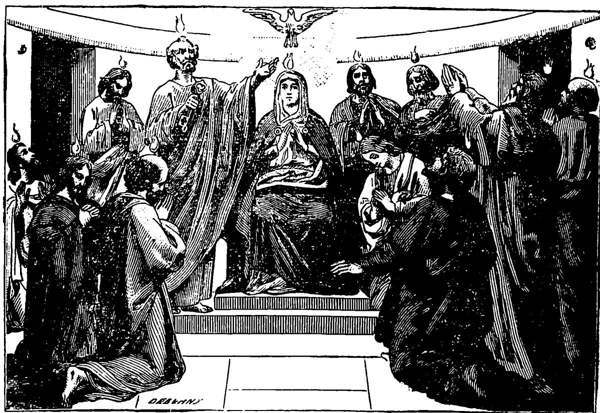
Les Apôtres étaient alors réunis dans le *Cénacle,* en compagnie de la Sainte Vierge et d'un certain nombre de disciples.

Le matin de la Pentecôte juive, vers neuf heures, « il vint du ciel un bruit comme celui d'un vent impétueux... Les Apôtres virent paraître comme des langues de feu qui se partagèrent et se posèrent sur chacun


PALESTINE
au temps de Jésus-Christ
Echelle 1:2.500 000
SYRIE
BEYROUTH
SIDON
DAMAS
PHÉNICIE
Monts Liban
Leontes fl.
Mont Hermon
MER MÉDITERRANÉE
TYR
Césarée de Philippe
Dan
Azor
Canatha
GALILÉE
L. de Mérom
Golan
Safed
Ptolemaïs
Bethsaïde
Bolus
Capharnaüm
Diam
Sephoris
Magdala
L. de Génésareth
Astaroth
Cana
Tibériade
Corozaïn
Dora
Nazareth
Gadara
Hiéromax
Mt Thabor
Hippos
Abila
Edrei
Kison
Césarée
Magedda
Mt Gelboé
PÉRÉE
Jesrael
Bethsan
Pella
Salem
Ennon
Jabes
SAMARIE
Mahanaïm
Galaad
Apollinie
Mt Hebal
SAMARIE
Jabok
Sichem
Mt Gerizim
Ramoth
Monts de
Ephraïm
Jaffa
Arimathie
Silo
Rabath-Hammom
Saron
Baal
Lydde
Rama
Ajalon
Bethanie
Jericho
Bethabara
Emmaüs
JERUSALEM
Sorrec
Calvaire
Bethléem
Askalon
JUDÉE
Mer Morte
Machero
Hébron
Gaza
Ziph
Arnon
Engaddi
Monts de Juda
Besor
Gerare
Mts Abarim
NABATHÉENS
MOAB
Bersabée
IDUMÉE
Bosra
P. Raoul

d'eux. Ils furent tous remplis du Saint-Esprit, et ils se mirent à parler d'autres langues, selon que l'Esprit-Saint leur donnait de s'exprimer ». *(Act.*, II, 2-4).

Au bruit du vent violent qui accompagna la descente du Saint-Esprit, les Juifs, tant ceux de Jérusalem que ceux de la dispersion, accoururent en foule. Alors PIERRE prit la parole : il leur annonça que les prophéties étaient accomplies, que Jésus de Nazareth venait de prouver par ses miracles, par sa Résurrection et son Ascension, qu'il était le Messie attendu. A ce premier discours, *trois mille Juifs se convertirent* et reçurent le baptême. De ces premiers convertis les uns vinrent grossir la communauté de Jérusalem ; les autres devinrent les messagers de l'Évangile dans leurs pays d'adoption.



Le Saint-Esprit descend sur les Apôtres.

8. — **Progrès de l'Église de Jérusalem. Première persécution.** — Remplis de l'Esprit-Saint et de ses dons, en particulier du *don des miracles*, les Apôtres se mirent à prêcher le Christ ressuscité avec une ardeur qui ne se ralentissait pas. Plus que tous les autres, l'apôtre PIERRE se distinguait par l'éloquence de sa parole et l'éclat de ses miracles. Aussi les conversions se mutipliaient-elles, et l'Église de Jérusalem progressait rapidement, passant de trois à *cinq mille* fidèles *(Act.*, IV, 4).

Le *Sanhédrin* s'en émut. Ce tribunal suprême de la nation, composé de prêtres, d'anciens du peuple et de scribes, était chargé de veiller à l'obser-

vation de la loi mosaïque et de s'opposer à toute innovation religieuse. Comme il avait joué le rôle principal dans la condamnation de Jésus, il ne pouvait rester indifférent au merveilleux essor de la secte chrétienne ; il le pouvait d'autant moins que les Apôtres ne cessaient de prêcher la résurrection de celui qu'ils avaient fait mourir et prétendaient opérer leurs prodiges en son nom. Pour mettre un terme à leur propagande, le Sanhédrin, présidé par le grand prêtre, ANNE, ordonna donc l'arrestation de Pierre et de Jean et les fit comparaître à son tribunal, portant contre eux la double accusation d'*avoir prêché la résurrection*, — doctrine rejetée par les Sadducéens, — et d'*avoir guéri le boiteux de la Belle-Porte au nom de Jésus*. Finalement, par crainte du peuple qui avait été témoin du miracle, il jugea plus habile d'étouffer l'affaire et de remettre les deux accusés en liberté.



Ananie puni de son mensonge.

Le partage de leurs biens, que les premiers chrétiens se faisaient entre eux, n'avait aucun *caractère obligatoire*. Aussi n'est-ce pas pour avoir retenu une partie du prix de leur champ qu'ANANIE et SAPHIRE sont frappés de mort, mais pour avoir menti à l'Esprit-Saint (*Act.*, V, 4).

Liberté précaire. Car de nouveaux prodiges et de nouvelles conversions ne tardent pas à exaspérer le parti des Sadducéens. Par ordre du grand-prêtre, on jette les Apôtres en prison. Un ange les délivre et ils recommencent à prêcher. Arrêtés de nouveau et conduits devant le Sanhédrin, ils ne doivent leur salut cette fois qu'à l'intervention du pharisien GAMALIEL. Ils sont donc relâchés, après avoir été battus de verges (*Act.*, V, 12-42).

9. — **Vie des premiers chrétiens.** — Il n'est pas sans intérêt de rechercher de suite par quoi se singularisait la vie des premiers chrétiens. Celle-ci peut être considérée soit au point de vue religieux soit au point de vue moral et social. — *Au point de vue religieux*, l'Église primitive, sans avoir rompu encore avec le culte juif, avait pourtant ses *pratiques spéciales*. Deux choses surtout donnaient un aspect original aux réunions qu'elle

tenait en dehors des Juifs : la « *fraction du pain* » ou célébration de l'Eucharistie, et la *prédication* des Apôtres. Ces derniers rapportaient tout ce qu'ils avaient retenu des discours et des actes du Maître, et ainsi se formait une *tradition orale,* mine précieuse qui devait servir bientôt à la composition des Évangiles. — *Au point de vue moral et social,* ce qui caractérisait la première communauté chrétienne, c'était le grand courant de *fraternité* et de *bienfaisance* qui animait ses membres les uns à l'égard des autres. La charité réciproque était telle qu'il « n'y avait parmi eux aucun indigent : tous ceux qui possédaient des terres ou des maisons les vendaient et en apportaient le prix aux pieds des Apôtres ; on le distribuait ensuite à chacun, selon ses besoins ». *(Act.,* IV, 34, 35).

10. — **Élection de sept diacres.** — Le nombre des disciples du Christ croissant toujours, il arriva que les Apôtres ne suffirent plus à leur tâche. En particulier, le service des pauvres fut mal fait. « Les Hellénistes (1) élevèrent des plaintes contre les Hébreux, parce que leurs veuves étaient négligées dans l'assistance de chaque jour» *(Act.,* VI, 1). Les Apôtres résolurent donc de prendre des auxiliaires. Ayant assemblé la multitude des disciples, ils les chargèrent de choisir parmi eux « sept hommes d'un bon témoignage, remplis de l'Esprit-Saint et de sagesse ». Ils imposèrent les mains aux sept élus et leur confièrent le service des tables, autrement dit, tout le *côté matériel* de la jeune Église, eux se réservant tout entiers à la prière et au ministère de la prédication. Ainsi fut institué l'ordre du *diaconat* (diacre, du mot grec *diakonos* = serviteur).

11. — **Martyre du diacre Étienne.** — Des sept diacres, ÉTIENNE était assurément le plus célèbre par « les prodiges et les miracles qu'il opérait parmi le peuple » *(Act.,* VI, 8). La grande popularité qui s'était faite autour de lui, suscita vite la jalousie et l'hostilité des membres les plus remuants des synagogues. Dans le dessein de le perdre, ces derniers subornèrent de faux témoins qui l'accusèrent de blasphème : crime puni chez les Juifs de la *lapidation.* On s'empara de lui, on le conduisit devant le Sanhédrin. Étienne n'eut pas de peine à se justifier et à montrer qu'il n'avait blasphémé ni contre Dieu, ni contre Moïse, ni contre la Loi, que ceux qui l'en accusaient ne faisaient que continuer l'opposition que leurs ancêtres avaient faite dans tous les temps aux envoyés de Dieu *(Act.,* VII, 2-55). Un tel plaidoyer, aussi agressif que juste, déchaîna la fureur de ses ennemis qui l'entraînèrent aussitôt hors de la ville et le *lapidèrent.*

(1) Les *Hellénistes* étaient des juifs qui, après avoir séjourné à l'étranger, dans le monde gréco-romain, avaient réintégré la mère-patrie. Peut-être, pour cette raison, étaient-ils regardés comme des demi-étrangers et moins bien traités dans la distribution des aumônes.

12. — **Persécution générale. Le diacre Philippe en Samarie.** — Le martyre d'Étienne fut le signal et le point de départ d'une violente persécution contre l'Église de Jérusalem. Tous les fidèles durent se disperser dans les campagnes de la Judée, en Samarie, en Syrie et dans l'île de Chypre. Seuls les Apôtres restèrent à Jérusalem.

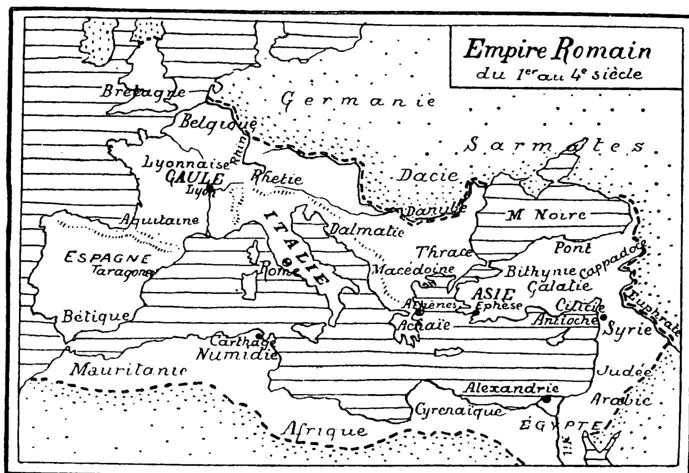
Les *Actes des Apôtres* nous rapportent que la *Samarie* fut un des pays où les disciples prêchèrent l'Évangile avec le plus de fruit. Le diacre PHILIPPE, qu'il ne faut pas confondre avec l'Apôtre du même nom, se signala entre tous per ses nombreux miracles et par le succès de sa prédication. Les conversions des Samaritains furent si nombreuses, que les Apôtres, restés à Jérusalem, crurent bon d'envoyer Pierre et Jean pour imposer les mains et donner le Saint-Esprit aux nouveaux convertis (*Act.*, VIII, 14, 17).

13. — **Dispersion des Apôtres.** — La fuite des disciples du Christ avait ramené la tranquillité dans la capitale juive pour un certain temps. La persécution se ralluma, en l'an 42, au moment de la fête de Pâques. HÉRODE-AGRIPPA, qui avait reçu de l'empereur Caligula le titre de roi de Judée, voulut montrer son zèle pour la religion juive aux nombreux pèlerins venus à Jérusalem pour la solennité. Il ordonna d' « arrêter quelques membres de l'Église pour les maltraiter ; il fit décapiter Jacques, frère de Jean », et « voyant que cela était agréable aux Juifs, il ordonna l'arrestation de Pierre... avec l'intention de le faire comparaître devant le peuple après la Pâque ». Mais « l'Église ne cessa de prier pour lui et un ange vint le délivrer » (*Act.*, XII, 1-11). Après en avoir porté lui-même la bonne nouvelle à l'Église assemblée en prières dans la maison de Marie, la mère de Jean, surnommé Marc, Pierre partit « et s'en alla dans un autre lieu ». Les autres Apôtres firent de même et s'en allèrent dans des régions diverses pour y prêcher l'Évangile. JACQUES LE MINEUR resta seul à la tête de la communauté de Jérusalem.

II. — Pénétration de l'Évangile dans le monde païen.

Jusqu'ici, les missionnaires de l'Évangile avaient borné leurs efforts au monde juif. Dans cette œuvre de christianisation, saint Pierre avait tenu incontestablement le premier rôle. La persécution générale qui dispersa les fidèles de Jérusalem, détermina une orientation nouvelle dans la propagation de l'Évangile : elle poussa les Apôtres à tourner leur objectif du côté des païens.

La *conversion des Gentils* au christianisme est l'*œuvre de tous les Apôtres*. Il est vraisemblable qu'ils ont tous rivalisé de zèle dans la rude tâche de l'apostolat ; mais, faute de documents, il n'est pas facile de marquer la part qui revient à chacun. Seule l'œuvre de saint Paul nous est connue à peu près dans tous ses détails. Dans ce nouveau milieu, du reste, si saint Pierre est toujours le chef suprême de l'Église et si les autres apôtres peuvent revendiquer leur part de gloire, le grand travailleur, le propagandiste infatigable de l'Évangile, c'est sans contredit un jeune converti de la secte pharisienne : SAINT PAUL. L'*Apôtre des Gentils*, comme on l'appelle, est non moins célèbre par les *trois grands voyages* qu'il a entrepris à travers l'Asie et l'Europe, que par la *force et l'élévation de sa doctrine.*



14. — **Le Monde païen.** — Les Juifs avaient coutume de désigner sous le nom de *Gentils* (latin *gentes, nations)* tous ceux qui n'étaient pas Juifs. Les deux termes « *païens* » et « *gentils* » sont donc synonymes : ils s'appliquent à la masse des peuples qui adoraient de fausses divinités. Cependant, pour le moment, nous ne parlerons que du monde païen qui formait l'ensemble de l'Empire romain.

1. *Au point de vue politique*, l'Empire romain était limité, au nord, par le Rhin et le Danube, au sud, par les déserts du Sahara, à l'ouest, par

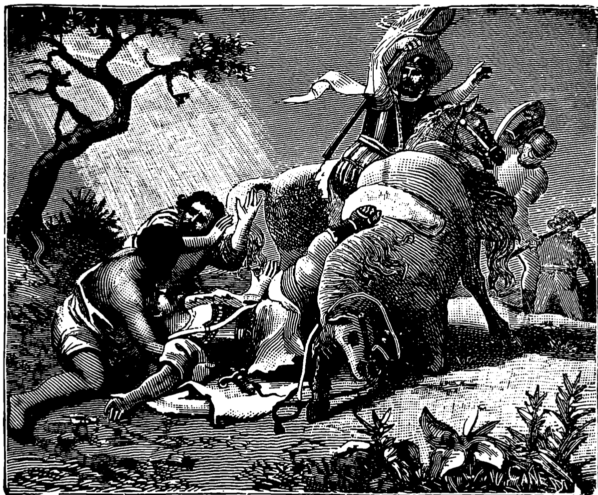
l'Océan Atlantique, à l'est, par le Tigre et l'Euphrate *(V. la carte* p. 13). Au delà, vivaient les peuples barbares, toujours prêts à l'invasion, mais tenus en respect par les troupes romaines postées le long des frontières. — 2. *Au point de vue religieux,* le paganisme se trouvait en pleine décadence. Sans doute, apparemment, le culte des idoles était plus florissant que jamais. Le peuple se rendait en foule aux cérémonies officielles, mais c'était moins par conviction que pour les spectacles et les jeux qui les accompagnaient. Les classes dirigeantes, elles, étaient plus que sceptiques ; elles ne croyaient plus à la grossière mythologie polythéiste. Heureusement, du fait des conquêtes romaines, les *religions orientales* commençaient à pénétrer partout et provoquaient un *réveil du sentiment religieux.*

15. — **L'Apôtre saint Pierre.** — Originaire de la petite ville de Betsaïda, en Galilée, saint PIERRE, le chef de l'Église, avait été, comme nous l'avons vu, le travailleur le plus actif du collège apostolique dans les premières années qui suivirent la Pentecôte. Après le martyre du diacre Étienne et la dispersion des fidèles, il resta quelque temps à Jérusalem, puis se rendit à Samarie pour imposer les mains aux nouveaux convertis et revint à Jérusalem. Il n'y séjourna pas longtemps et profita de la paix qui régnait alors pour visiter les Églises de Judée, de Galilée et de Samarie. C'est ainsi qu'il alla à *Lydda* où il guérit le paralytique Énée, à *Joppé* où il ressuscita une femme nommée Tabitha. C'est à *Joppé,* chez Simon le Corroyeur, que des serviteurs du *centurion Corneille* vinrent le chercher pour évangéliser leur maître. Instruit par une vision céleste qu'il n'y avait plus désormais de distinction à faire entre le juif et le gentil dans l'admission à la foi chrétienne, Pierre se rendit à *Césarée (V. Carte, p.* 13*)* et *conféra le baptême au centurion :* c'était le premier païen qui entrait dans l'Église, sans avoir passé par les rites du judaïsme. Ainsi, par l'initiative de Pierre, s'ouvrait un nouveau champ d'apostolat, immense et plein d'avenir, dans lequel allait travailler et se spécialiser le grand *Apôtre des Gentils,* saint PAUL (V. Nos 16 et suiv.).

De Césarée saint Pierre revint à Jérusalem *(Act.,* IX, X, XI*).* D'après la tradition, il fixa plus tard son siège à *Antioche,* et, si l'on en croit l'historien Eusèbe (267-338), il parcourut la Cappadoce, la Bithynie et le Pont *(Carte, p.* 18). Enfin, en 42, il alla à *Rome* (V. No 23).

16. — **L'Apôtre saint Paul.** — Né à *Tarse,* en Cilicie, d'un père qui avait le titre de citoyen romain, SAUL, — car tel était son nom avant sa conversion, — était un *Juif de la Dispersion.* Bien que né dans un milieu grec, il reçut donc une culture juive. Se sentant une vocation de rabbin,

il alla étudier la science des Écritures à Jérusalem et eut pour maître le fameux GAMALIEL. Pharisien étroit et farouche, il devint bientôt l'un des ennemis les plus acharnés de la secte chrétienne. Déjà il avait été l'un des *principaux auteurs du meurtre d'Étienne* (1) et, lorsque la persécution dont nous avons parlé plus haut (N° 12), avait fait fuir les chrétiens de Jérusalem, les menant de tous côtés, et en particulier, à *Damas* (*Carte, p.* 13), il était allé trouver le grand-prêtre et lui avait demandé des lettres qui l'autoriseraient à pénétrer dans les synagogues de Damas et à y poursuivre les chrétiens.



Saint Paul terrassé sur le chemin de Damas.

Il y a, dans les *Actes des Apôtres*, trois récits de l'événement du chemin de Damas : le premier, de caractère narratif, dû à la plume de *saint Luc* (IX, 1-10), les deux autres, extraits de discours où saint PAUL lui-même raconte sa *conversion*, soit devant le peuple (XXII, 4-21), soit devant le procurateur Festus et le roi Agrippa, lors de son procès à Césarée (XXVI, 9-19). Voici le passage essentiel de ce dernier discours : « C'est dans ce but (d'appréhender les chrétiens) que je me rendais à Damas, avec l'autorisation et la délégation des chefs des prêtres. Vers le milieu du jour, ô roi, je vis en chemin resplendir autour de moi et de mes compagnons une lumière venant du ciel, et dont l'éclat surpassait celui du soleil. Tous nous tombâmes par terre, et j'entendis une voix qui me disait en langue hébraïque : Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu?... Je répondis : Qui es-tu, Seigneur? Et le Seigneur dit : Je suis Jésus que tu persécutes. »

C'est sur le chemin qui conduit à cette ville, et non loin de là, que le

(1) Les *Actes* (VII, 58) nous rapportent, en effet, que, lors du supplice d'Étienne, il était là, au premier rang, gardant les vêtements des lapidateurs, qui étaient venus les déposer à ses pieds, avant de jeter les premières pierres.

Christ lui apparut et, en un instant, fit de ce redoutable persécuteur de son Église le plus ardent des Apôtres *(Voir le récit de la conversion à la gravure)*.

Aussitôt converti, Saul fut conduit à Ananie, qui était, selon toute vraisemblance, le chef des chrétiens réfugiés à Damas. Celui-ci lui rendit la vue, le baptisa et le présenta à la communauté chrétienne. Alors le nouveau converti « se mit à prêcher dans les synagogues que Jésus est le Fils de Dieu » *(Act.*, IX, 20), au grand étonnement de ceux qui l'entendaient.

17. — **Missions de saint Paul.** — Après sa conversion, saint Paul se retira en Arabie (*Carte*, p. 18), pour se préparer dans la solitude à sa haute vocation. Puis il revint à Damas où il prêcha quelque temps. C'est alors seulement, trois ans environ après sa conversion, en l'an 38, qu'il alla à Jérusalem. Il y visita Pierre et resta auprès de lui une quinzaine de jours *(Gal.*, I, 17-34).

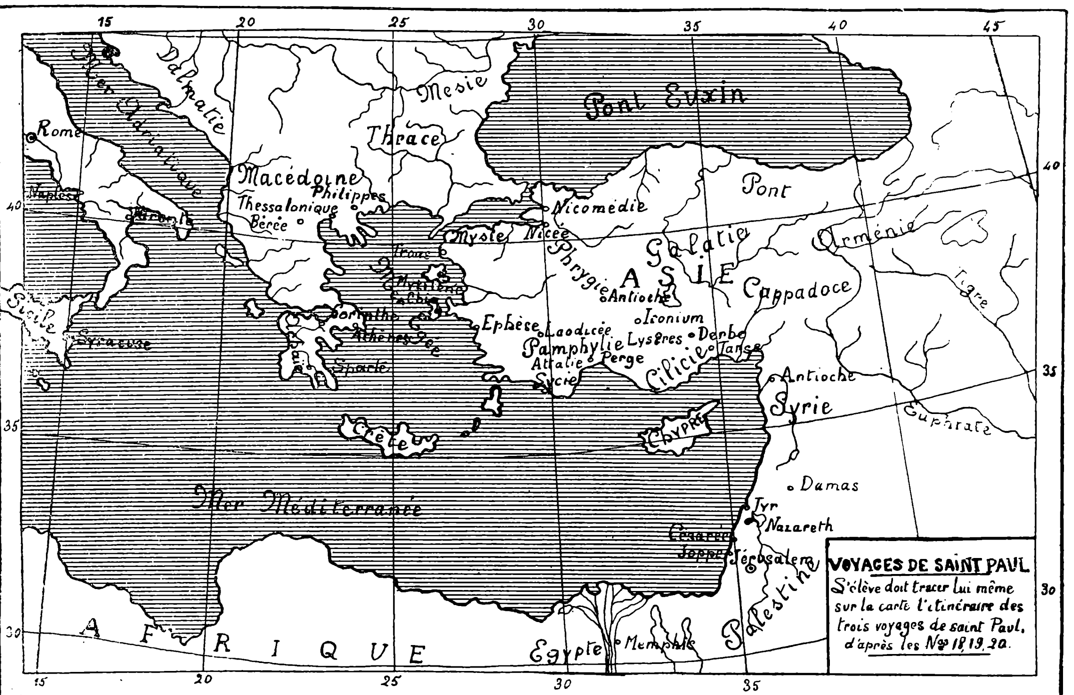
Quand saint Paul quitta Jérusalem, ce fut pour aller prêcher à *Tarse*. C'est là que Barnabé, occupé à l'évangélisation d'Antioche, vint le chercher pour l'associer à son œuvre. Une année durant, ils travaillèrent ensemble, et les conversions furent si nombreuses que la jeune *Église d'Antioche* forma une communauté importante, dont les membres furent désignés sous le nom de *chrétiens* (42).

La nouvelle Église se distingua non seulement par son développement rapide, mais encore par sa grande charité à l'égard de l'Église de Jérusalem. Vers l'an 44, lorsque le prophète Agabus eut annoncé « qu'il y aurait une grande famine sur toute la terre », les chrétiens d'Antioche résolurent d'envoyer des secours aux frères de Judée. Les aumônes recueillies furent remises entre les mains de Barnabé et de Saul, qui reçurent mission de les porter à Jérusalem. Les deux apôtres, « après s'être acquittés de leur ministère, s'en retournèrent de Jérusalem, emmenant avec eux Jean, surnommé Marc » *(Act.*, XII, 25).

Quand ils furent de retour à Antioche, les prophètes et les docteurs de la communauté, sur une révélation de l'Esprit Saint, les chargèrent d'aller en mission. Saint Paul commença alors une série de voyages, dont Antioche devint chaque fois le point de départ et le point de ralliement.

18. — **Premier voyage de saint Paul** (entre 44-47 ou 46-49). — Saint Paul partit, accompagné de Barnabé et de Jean Marc. L'Asie sera, dans ce premier voyage, le seul objectif.

Les trois missionnaires se rendirent d'abord à *Chypre (V. la carte* p. 22), la patrie de Barnabé. C'est là que *Saul*, appelé aussi *Paul* (Act., XIII, 9), — forme latine qui correspondait au nom hébreu, et qu'il adopta désormais pour ses missions à travers les provinces de l'empire romain, —


VOYAGES DE SAINT PAUL
L'élève doit tracer lui même sur la carte l'itinéraire des trois voyages de saint Paul, d'après les Nos 18, 19, 20.
Pont Euxin
Mer Méditerranée
Mer Adriatique
A S I E
A F R I Q U E
Dalmatie
Mesie
Thrace
Macédoine
Philippes
Thessalonique
Bérée
Rome
Naples
Sicile
Syracuse
Corinthe
Athènes
Sparte
Crète
Troas
Mysie
Nicée
Nicomédie
Phrygie
Galatie
Pont
Arménie
Tigre
Cappadoce
Antioche
Iconium
Lystres
Derbe
Tarse
Ephèse
Laodicée
Pamphylie
Attalie
Perge
Lycie
Cilicie
Chypre
Syrie
Euphrate
Damas
Tyr
Nazareth
Césarée
Joppé
Jérusalem
Palestine
Egypte
Memphis
15
20
25
30
35
40
45

convertit le proconsul SERGIUS PAULUS. Après Chypre, ils évangélisèrent successivement *Perge* en Pamphylie, *Antioche de Pisidie, Iconium, Lystres, Derbé,* c'est-à-dire la *partie méridionale de l'Asie-Mineure* connue sous le nom de *Galatie romaine.*

De Derbé, qui marque le terme du premier voyage, Paul et Barnabé retournent à *Antioche de Syrie,* en repassant par les mêmes villes qu'ils avaient évangélisées, en y organisant des communautés, à la tête desquelles ils instituent, par l'imposition des mains, des *presbytres* ou prêtres, pour les diriger.

Entre le premier et le second voyage de saint Paul se placent deux faits d'extrême importance : le *conflit d'Antioche* et le *concile de Jérusalem,* dont nous ne parlerons pas à cet endroit, pour mieux présenter en un bloc l'*œuvre apostolique de saint Paul* (V. Nos 27 et 28).

19. — **Deuxième voyage** (entre 51-53 ou 53-55). — Après un séjour à Antioche, dont la durée ne saurait être précisée exactement, PAUL et BARNABÉ reprirent leurs missions lointaines. Mais les deux apôtres se séparèrent bientôt pour suivre des voies différentes. Barnabé se contenta d'aller à Chypre d'où il ne sortit plus, et où il subit sans doute le martyre.

PAUL partit donc de son côté avec un nouveau compagnon, SILAS, pour une mission qui devait dépasser de beaucoup la première par l'étendue et le succès (*V. la carte p.*22). Voulant visiter les Églises qu'il avait fondées, il reprit d'abord l'itinéraire de son premier voyage en sens inverse. Il passa ainsi par *Derbé, Lystres* où il s'adjoignit TIMOTHÉE, *Iconium, Antioche de Pisidie.* Puis il traversa la Phrygie, la Galatie et la Mysie, et arriva à *Troas* où il rencontra LUC, médecin d'Antioche et futur évangéliste.

Puis il résolut, encouragé par une vision, de passer en *Europe.* Il alla d'abord en Macédoine, à *Philippes* où il fonda une communauté, à *Thessalonique* (aujourd'hui *Salonique*) et à *Bérée,* où il laissa ses compagnons pour se rendre seul à *Athènes.* Il y prêcha avec plus d'éloquence que de succès, et il partit bientôt pour la voluptueuse *Corinthe* qui, à cette époque, était la grande cité commerciale de la Grèce. Là, son ministère fut si fructueux qu'il y séjourna une année et demie, demeurant chez les juifs AQUILA et PRISCILLE, comme lui « faiseurs de tentes », et arrivés récemment de Rome, d'où la persécution de Claude les avait chassés (*Act.*, VIII, 2). De Corinthe, où il laissa une Eglise florissante, saint Paul revint en *Asie Mineure,* à *Éphèse,* qui devait être la dernière étape de son second voyage. Il y séjourna peu de temps, car il voulait être à Jérusalem pour la fête prochaine. De Jérusalem il regagna *Antioche.* Au cours de son second voyage, saint Paul avait donc évangélisé *toute l'Asie Mineure* et une partie de l'*Europe :* la *Macédoine* et la *Grèce.*

20. — Troisième voyage (55-58). — Le séjour de saint Paul à Antioche ne fut pas long : l'année même de son retour, il entreprit son troisième voyage *(V. carte* p.22). Une rapide visite aux chrétientés qu'il avait fondées, au cours de ses précédents voyages, aux Églises de Galatie et de Phrygie, puis il arriva à Éphèse où il n'avait fait que passer à son second voyage. Comme Cotinthe dans le voyage précédent, *Éphèse* fut cette fois le centre d'activité de saint Paul. Il y travailla plus de deux ans et y fonda une communauté importante, qui devait être plus tard dirigée par l'apôtre saint Jean. D'Éphèse il passa en *Macédoine*, en *Grèce* et gagna *Corinthe* où il resta trois mois. Enfin il se dirigea vers Jérusalem où il arriva pour la cinquième fois, aux fêtes de la Pentecôte, en 58.

Le troisième voyage de saint Paul n'avait pas, on le voit, étendu son champ d'action, mais il ne marque pas la fin de son œuvre. Nous le retrouverons plus loin en Europe, et particulièrement à Rome. (V. No 24).

21. — **La doctrine de saint Paul.** — Nous avons, pour nous renseigner, sur la *doctrine* de saint Paul, deux sortes de documents : les *Actes des Apôtres* de saint Luc et les *Épîtres de saint Paul* lui-même.

A. Les ACTES nous rapportent trois de ses discours : le premier, adressé aux Juifs, les deux autres, aux païens. Suivant le milieu où il se trouve, saint Paul varie sa méthode d'apologétique et, par le fait, sa doctrine. — 1. *Lorsqu'il parle aux Juifs*, il leur montre que Jésus est l'aboutissant réel de l'histoire juive, qu'en lui il faut reconnaître le Messie attendu, puisque Dieu l'a ressuscité d'entre les morts. — 2. *Devant les païens*, qui ne reconnaissaient aucune valeur aux Écritures, il tient un langage plus philosophique. Il parle du Dieu unique, créateur universel ; il montre que ce Dieu ne peut être renfermé dans les temples, que les hommes ont besoin de lui, qu'ils doivent donc le chercher, et pour cela, se repentir de leurs péchés parce que « Dieu a fixé le jour où il jugera le monde par l'Homme... qu'il a ressuscité des morts » *(Act.*, XVII, 31).

B. Mais c'est surtout dans les ÉPITRES PAULINIENNES que se trouve la pensée de saint Paul. Ayant pour principaux adversaires les *judaïsants* qui s'attachent obstinément à la loi ancienne, l'Apôtre établit le *rôle capital de la foi dans l'affaire du salut.* Il montre que les œuvres de la Loi sont remplacées par la foi qui justifie, depuis le jour où Dieu a voulu racheter l'humanité pécheresse par l'instrument qu'il a choisi à cet effet, par le Christ Jésus. Cette doctrine revient comme une sorte de leit-motiv, dans la plupart de ses Épîtres, et spécialement, dans l'*Épître aux Galates*, dans la *deuxième Épître aux Corinthiens* et surtout dans l'*Épître aux Romains.*

Ainsi, par ses écrits comme par ses voyages, saint Paul a accompli une œuvre immense. Personne n'a contribué plus que lui à la propagation du christianisme.

22. — **Les autres Apôtres.** — En dehors de Pierre et de Paul, les travaux apostoliques des autres Apôtres sont moins connus. L'histoire ne possède de documents sérieux que sur saint Jacques le Majeur, saint Jacques le Mineur et saint Jean.

Saint JACQUES le MAJEUR évangélisa la Judée. Nous avons vu (No13) qu'il fut frappé du glaive, par ordre d'Hérode Agrippa, en 42. Son corps

aurait été soustrait par les premiers chrétiens à la profanation juive et se trouverait actuellement, d'après la légende espagnole, dans l'église principale de Compostelle ; on sait que le *pèlerinage au tombeau de saint Jacques de Compostelle*, fut très célèbre au moyen âge.

Saint JACQUES LE MINEUR, fils de Cléophas et de Marie, sœur de la mère de Jésus, fut, après le départ de saint Pierre, le chef de l'Église de Jérusalem. Il fut l'apôtre des Judéo-chrétiens, qui le surnommaient le Juste et avaient pour lui une grande vénération.

Saint JEAN, frère de saint Jacques le Majeur, séjourna d'abord à Jérusalem avec la Sainte Vierge. Il alla à *Éphèse* en 68, et en dirigea l'Église, fondée et dirigée jusque-là par saint Paul. Il eut de nombreux disciples, parmi lesquels Polycarpe et Papias sont les plus célèbres.

Il n'est parlé des *autres Apôtres* que dans les légendes et les traditions de certaines Églises. D'après elles, saint MATTHIEU évangélisa la Perse, saint ANDRÉ la Scythie et la Thrace, et fut crucifié à Patras en Grèce, Saint Jude ou THADDÉE évangélisa la Syrie, la Mésopotamie et la Perse, saint BARTHÉLEMY, l'Arabie méridionale ; saint SIMON, la Mésopotamie et l'Idumée ; saint THOMAS, les Indes orientales ; saint PHILIPPE, la haute Asie et la Phrygie, saint MATHIAS, l'Éthiopie. Ajoutons que tous les Apôtres couronnèrent leur vie par le martyre.

III. — Le Christianisme à Rome.

Il ne saurait rentrer dans notre dessein de décrire la marche du christianisme dans les différentes contrées du monde romain. Ce travail serait trop long. Mais nous devons une mention spéciale à la pénétration de l'Évangile à *Rome* et dans les *Gaules.* Dans ce paragraphe, nous parlerons des origines du christianisme à Rome. Nous verrons que l'honneur d'avoir évangélisé la capitale du monde romain revient aux deux grands apôtres PIERRE et PAUL.

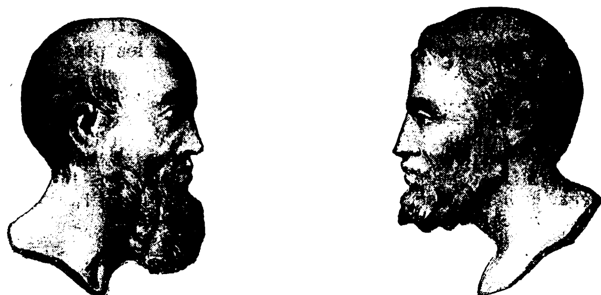
23. — **Saint Pierre à Rome.** — Que saint Pierre soit venu à Rome, qu'il y soit venu au moins à deux reprises différentes, qu'il ait fondé l'Église romaine et qu'il y ait subi le martyre, ce sont là des points d'histoire qui reposent sur des témoignages incontestables et qui sont admis par la généralité des critiques modernes (1). Il n'en va pas de même lorsqu'il s'agit de déterminer *quand* il y est venu.

D'après une tradition très accréditée et très vraisemblable, le *premier voyage* de saint Pierre remonterait aux environs de l'an 42. Le livre des

(1) Voir sur ce sujet notre « *Manuel d'Apologétique* », N°s 325 et 326.

Actes nous rapporte en effet que, lors de la persécution d'Hérode Agrippa, Pierre fut emprisonné (V. N° 13), puis délivré par un ange, et qu'aussitôt après, il « partit pour un autre lieu » (*Actes*, XII, 17). Cet « *autre lieu* » ne serait autre que Rome. Il y trouva une *colonie juive*, qui habitait dans un des quartiers pauvres, appelé le *Transtévère*.

Entre 47 et 51, à la suite d'une agitation de faubourg dont on rendait responsable un certain Chrestus, Claude enjoignit à tous les Juifs de sortir de Rome (*Act.*, XVIII, 2). Pierre quitta la ville avec les autres chrétiens pour retourner en Asie. Il ne devait revenir à Rome qu'en 63.



Saint Paul et saint Pierre. (D'après un vase doré des Catacombes.)

24. — **Saint Paul à Rome.** — A l'époque où saint Pierre vint pour la seconde fois à Rome, saint Paul l'y avait précédé. Captif, il attendait le moment de comparaître devant l'empereur.

Première captivité de saint Paul à Rome. — Lorsque, en 58, saint PAUL revint de son *troisième voyage* (V. N° 20) à Jérusalem, il y trouva tous les judaïsants, tant ceux de la Palestine (*Act.*, XXI, 21) que ceux de la dispersion (*Act.*, XXI, 27), surexcités contre ses enseignements. Une violente émeute fut même soulevée contre lui par les *Juifs d'Asie-Mineure* qui étaient venus à Jérusalem pour les fêtes de la Pentecôte. Ils accusèrent Paul de prêcher contre le peuple, contre la loi et contre le temple (*Act.*, XXI, 28). Grâce à son titre de citoyen romain, dont il revendiqua fièrement les privilèges, l'Apôtre évita d'abord la flagellation, puis, après deux ans de prison à Césarée, il échappa à la condamnation en faisant appel au tribunal de César. C'est donc pour comparaître devant ce tribunal qu'il vint pour la première fois à Rome.

Après une mauvaise traversée, au cours de laquelle le navire qui le portait fit naufrage, Paul arriva dans la capitale de l'Empire au printemps de l'année 61. Son procès dura deux ans. Bien que captif durant

tout ce temps, l'Apôtre jouit d'une liberté relative : il put donc rester dans une maison qu'il avait louée et se donner tout entier au ministère de la prédication. Il y convertit de nombreux païens, jusque dans le palais de César.

Seconde captivité de saint Paul à Rome. — Quand la sentence d'élargissement fut prononcée, saint Paul s'éloigna de Rome. D'après une tradition communément admise, il se dirigea vers l'*Espagne* d'où il revint visiter les Églises de Grèce et d'Asie qu'il avait fondées.

Avant la fin de 66, au moment de la persécution de Néron, Paul était de nouveau *captif* à Rome. La tradition rapporte que, peu de temps après, en l'an 67, les deux Apôtres PIERRE et PAUL subirent le martyre, le premier, crucifié comme son divin Maître, mais la tête en bas, le second, frappé du glaive, en raison de son titre de citoyen romain.

IV. — Le Christianisme en Gaule.

A propos des origines du christianisme dans les pays de la Gaule, deux questions nous intéressent : — 1. *A quand* remonte la pénétration de l'Évangile dans la Gaule? — 2. Quelles furent les *premières Églises régulièrement organisées?*

25. — **Pénétration de l'Évangile en Gaule.** — La Gaule, conquise par César entre 58 et 51 avant Jésus-Christ, comprenait quatre provinces : l'*Aquitaine*, la *Lugdunaise* et la *Belgique* qui avaient Lyon pour capitale commune, et la *Narbonnaise* dont les villes principales étaient Marseille et Arles.

L'évangélisation de la Gaule remonte-t-elle aux Apôtres, comme l'affirme la tradition provençale? Il est permis de le croire. Sans parler de certains documents qui paraissent l'indiquer, il est assez *vraisemblable* que Marseille, qui était déjà le grand port commercial de la Méditerranée et qui possédait par ailleurs une importante colonie juive, reçut de bonne heure la visite d'évangélistes, et en particulier, celle de saint Paul, alors qu'il se rendait en Espagne.

Quoi qu'il en soit, c'est au milieu du IIIe siècle que se fit le grand travail de l'évangélisation. D'après le témoignage de saint *Grégoire de Tours*, le pape FABIEN envoya, vers 250, sept évêques missionnaires en Gaule : à savoir : Gatien à Tours, Trophime à Arles, Paul à Narbonne, Saturnin à Toulouse, Denys à Paris, Austremoine à Clermont et Martial à Limoges. Deux au moins de ces saints évêques moururent martyrs : Saturnin de Toulouse et Denys de Paris.

26. — Les premières Églises hiérarchiquement organisées. — S'il est vraisemblable que le christianisme pénétra dans le midi de la France dès les temps apostoliques, faut-il en conclure qu'il y eut aussi, à l'origine, dans les centres importants, tels que Marseille et Arles, des *Églises hiérarchiquement organisées*, ayant à leur tête des *évêques* pour les diriger? Dans l'absence de documents, les deux opinions ont été soutenues. Les uns



Les premiers évangélisateurs de la Gaule.

D'après des traditions locales et des cultes locaux, lorsque la grande persécution dispersa les fidèles de Jérusalem, vers l'an 42 (V. N° 13), Lazare, Marie-Madeleine et Marthe, ses sœurs, leur servante, Sidoine, l'aveugle-né de l'Évangile, les deux Marie, Jacobé et Salomé, Maximin, l'un des 72 disciples, seraient montés sur une barque sans voiles et auraient débarqué à l'embouchure du Rhône. **Lazare** aurait évangélisé *Marseille;* **Maximin**, *Aix;* **Marthe**, *Avignon* et *Tarascon*. Quant à **Marie-Madeleine** « désireuse de contempler les choses célestes, elle se retira, dit la *Légende dorée*, dans une grotte de la montagne de la Sainte-Baume entre Marseille et Toulon, qui lui avait été préparée par la main des anges, et pendant trente ans elle y resta à l'insu de tous ». D'autres disciples du Christ, — toujours suivant des traditions locales, — seraient venus, non longtemps après, et au premier siècle sans doute, prêcher l'Évangile en Gaule.

ont prétendu que saint Pothin fut, au milieu du IIe siècle, le premier évêque des Gaules, et Lyon, la première Église hiérarchiquement constituée. Ils ont invoqué surtout, pour appuyer leur opinion, le *silence des listes épiscopales* des Gaules qui, sauf pour l'Eglise de Lyon, ne rapportent le nom d'aucun évêque avant le milieu du IIe siècle. Les partisans de l'opinion contraire ont fait remarquer que c'était là une conclusion un

peu hâtive, vu que la rédaction de ces listes ne remonte guère au delà de l'époque carolingienne et que, de ce fait, elles ont toute chance d'être incomplètes.

En tout cas, vers le milieu du IIIe siècle, le principe semble établi qu'il doit y avoir un siège épiscopal dans chaque *cité* romaine : et, à la fin de cette période, les évêques sont déjà assez nombreux en Gaule pour former au concile d'Arles (314), une assemblée imposante.

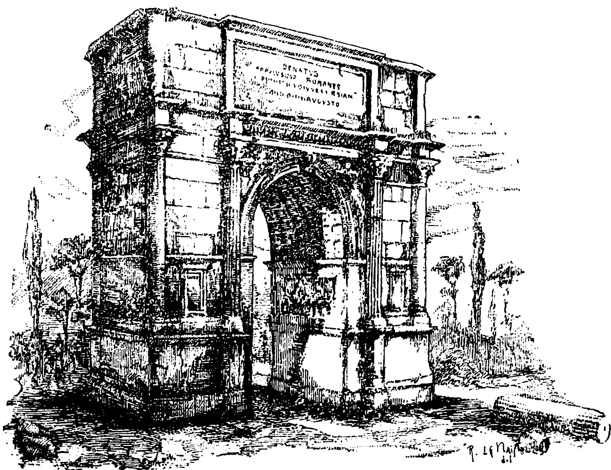
V. — La fin du Judaïsme.

Aussi longtemps que la prédication de l'Évangile ne se fit que dans le *milieu juif*, les pratiques du judaïsme furent observées, même par les Apôtres et par les nouveaux convertis. Les disciples du Christ suivaient les cérémonies du temple et obéissaient aux prescriptions de la Loi, dont les principales étaient la circoncision et l'abstention de certains mets. L'Église chrétienne se distinguait, il est vrai, de la Synagogue, par sa foi au Christ, par bien des éléments nouveaux dans sa doctrine et dans son culte (No 9), mais, *extérieurement*, les rapports entre les deux sociétés religieuses restaient très étroits.

Cependant la *scission* était inévitable. Elle devait se produire fatalement, le jour où, par suite de la mauvaise volonté et de l'hostilité des Juifs, les missionnaires de l'Évangile se tourneraient du côté des païens : à partir de ce jour-là, la décadence du judaïsme allait être rapide. Trois événements d'importance capitale sont comme l'acheminement vers la fin de la religion mosaïque et marquent les étapes progressives de son déclin. Ces trois événements, dont il va être question, sont : le *conflit d'Antioche*, le *concile de Jérusalem* et la *ruine de Jérusalem*.

27. — **Le conflit d'Antioche.** — Lorsque saint Paul rentra de son premier voyage à Antioche (No 18), vers l'an 49, la question de la conversion des païens n'était pas encore définitivement tranchée. Les Judéo-chrétiens n'avaient concédé l'admission du centurion Corneille (No 15) qu'à titre d'exception et sur l'indication spéciale du Saint-Esprit, et l'on discutait toujours sur les *conditions* qu'il fallait imposer aux Gentils pour permettre leur initiation à la foi chrétienne. Il arriva donc que des Juifs venus de Jérusalem cherchèrent à jeter le trouble parmi l'Église d'Antioche. Très habilement ils tentèrent de mettre en contradiction Pierre

et Paul, l'apôtre des circoncis et l'apôtre des incirconcis. Jusqu'à leur arrivée, Pierre mangeait avec les païens convertis sans se préoccuper des mets qui lui étaient servis. Sous le vain prétexte de ramener la paix dans l'esprit des Judéo-chrétiens, ils lui demandèrent de s'abstenir désormais de s'asseoir à la table des Gentils. Pierre acquiesça à leurs remontrances. Aussitôt les Judéo-chrétiens en profitèrent pour opposer Pierre à Paul et pour prétendre que les observances de la loi conservaient toujours leur efficacité. L'attitude équivoque de Pierre eut des conséquences fâcheuses. Elle entraîna dans la même voie Barnabé, qui, pourtant jusque-là, avait travaillé dans le même sens que Paul. Lorsque Paul vit les effets désastreux qu'allait causer la condescendante faiblesse de Pierre, surtout



Arc de Titus.

Les Romains avaient coutume de dresser des arcs de triomphe sur le passage de leurs généraux vainqueurs. Rome en possède encore cinq. Les deux plus célèbres sont l'*arc de Titus*, construit pour rappeler la victoire de Titus et l'*arc de Constantin*, érigé après sa victoire sur Maxence.

dans les circonstances où elle se produisait, il intervint avec une certaine véhémence auprès du chef des Apôtres, qui se rendit à ses raisons et changea d'attitude (*Gal.*, II, 11 et suiv.). Tel est l'incident qu'on a appelé le « *conflit d'Antioche* ».

28. — **Concile de Jérusalem** (vers 51). — Cependant les difficultés devaient renaître bientôt. Les Judéo-chrétiens n'avaient pas désarmé. Ils

prétendirent à nouveau que le salut restait toujours attaché au judaïsme, que « sans la circoncision on ne pouvait être sauvé » *(Act.*, xv, 1), et que, de ce fait, les païens ne pouvaient entrer dans l'Église sans se soumettre à toutes les observances de la Loi. Paul et Barnabé n'eurent pas de peine à réfuter ces prétentions qui menaçaient d'éloigner les Gentils de l'évangile, mais il convenait d'en finir une fois pour toutes, et de trancher enfin la difficulté. Il fut donc « décidé que Paul et Barnabé, avec quelques autres des leurs, monteraient à Jérusalem vers les Apôtres et les Anciens pour traiter cette question » *(Act.*, xv, 2). Le *concile de Jérusalem* décida que la *circoncision et les pratiques de la loi mosaïque ne devaient pas être imposées aux païens.*



Vespasien.

VESPASIEN (69-79), était général de l'armée d'Orient quand il devint empereur. Il eut deux fils, TITUS et DOMITIEN, qui régnèrent successivement. Le premier (79-81) fut un prince honnête et vertueux, qui se plaignait d'avoir perdu sa journée s'il n'avait eu l'occasion de faire une bonne action. Le second (81-96) fut, dans ses dernières années, un cruel tyran, qui déchaîna une violente persécution contre les chrétiens.

29. — **Ruine de Jérusalem.** — Les Juifs supportèrent toujours mal la domination romaine. Leurs séditions et leurs révoltes contre l'autorité constituée étaient fréquentes. Les empereurs romains voulurent en finir avec ces révoltes. En 70, la ville de Jérusalem et le Temple furent détruits par TITUS, fils de l'empereur VESPASIEN.

La ruine de Jérusalem et la destruction du Temple eurent sur les destinées de l'Église chrétienne les conséquences les plus heureuses. Avec leur capitale et leur temple, les Juifs perdaient les derniers restes de leur vie politique et religieuse. Le judaïsme n'admettant en effet que le temple de Jérusalem, la partie essentielle du culte mosaïque devenait impraticable. La destruction du temple, c'était la fin des sacrifices et du sacerdoce, c'était, en un mot, la loi mosaïque *abrogée* en *fait*, après avoir été *abrogée en droit* par la Loi chrétienne.

QUESTIONNAIRE. — 5. Donnez un aperçu général de la première époque de l'histoire de l'Église. — 6. Faites un tableau du monde juif au début de l'ère chrétienne, au point de vue politique et au point de vue religieux. Qu'étaient les Juifs de la dispersion? — 7. Qu'advint-il le jour de la Pentecôte? — 8. Pourquoi les premières conversions excitèrent-elles la jalousie du Sanhédrin? — 9. Par quoi se singularisait la vie des premiers chrétiens? — 10. Pourquoi les Apôtres élurent-ils sept diacres? — 11. Pourquoi et comment le diacre Étienne fut-il martyrisé? —

12. De quoi le martyre d'Étienne fut-il le signal? Où allèrent les chrétiens persécutés? — 13. Pourquoi la persécution se ralluma-t-elle sous Hérode Agrippa? Où allèrent les Apôtres?

14. Quelle différence y a-t-il entre les mots « gentils » et « païens »? Faites un tableau du monde païen au point de vue politique et au point de vue religieux. — 15. Dites ce que vous savez sur l'apôtre saint Pierre. — 16. Dites ce que vous savez de saint Paul avant sa conversion. — 17. Que fit saint Paul après sa conversion? — 18. Quels pays évangélisa saint Paul au cours de son premier voyage? — 19. Quelles parties du monde et quelles villes évangélisa-t-il dans son second voyage? — 20. Quel fut son centre d'activité à son troisième voyage? — 21. Que savez-vous de la doctrine de saint Paul? — 22. Dites quelques mots des travaux apostoliques des autres apôtres.

23. A quelle date remonte le voyage de saint Pierre à Rome? — 24. Parlez de la première captivité de saint Paul à Rome. Où alla-t-il après sa captivité? A quelle date se placent sa seconde captivité et sa mort?

25. A quand remonte la pénétration de l'Évangile dans la Gaule? Quelles furent les premiers pays évangélisés? — 26. Quelles furent les premières Églises organisées hiérarchiquement?

Quels sont les trois événements qui acheminèrent le paganisme à sa fin? — 27. Qu'est-ce que le conflit d'Antioche? — 28. Dans quel but se réunit le concile de Jérusalem? En quelle année? Quelles en furent les décisions? — 29. Racontez la ruine de Jérusalem. En quelle année? Quelles en furent les conséquences?

CHAPITRE II

HISTOIRE EXTÉRIEURE *(suite)*.

LE CONFLIT AVEC LA SOCIÉTÉ PAIENNE

SOMMAIRE. — I. *Les persécutions.* — Causes des persécutions. — Chefs d'accusation et pénalités. — Cours de la persécution. — Première série. Quatre persécutions : sous Néron, Domitien, Trajan, Marc-Aurèle. — Deuxième série. Six persécutions : sous Septime-Sévère, Maximin le Thrace, Dèce, Valérien, Aurélien, Dioclétien. — Fin des persécutions. Édit de Milan.

II. *Le martyre.* — Le témoignage des martyrs. — Valeur du témoignage. — Culte des martyrs.

III. *L'Église à la fin des persécutions.* — Rapide diffusion du christianisme. — Le caractère surnaturel du fait.

I. — Les persécutions.

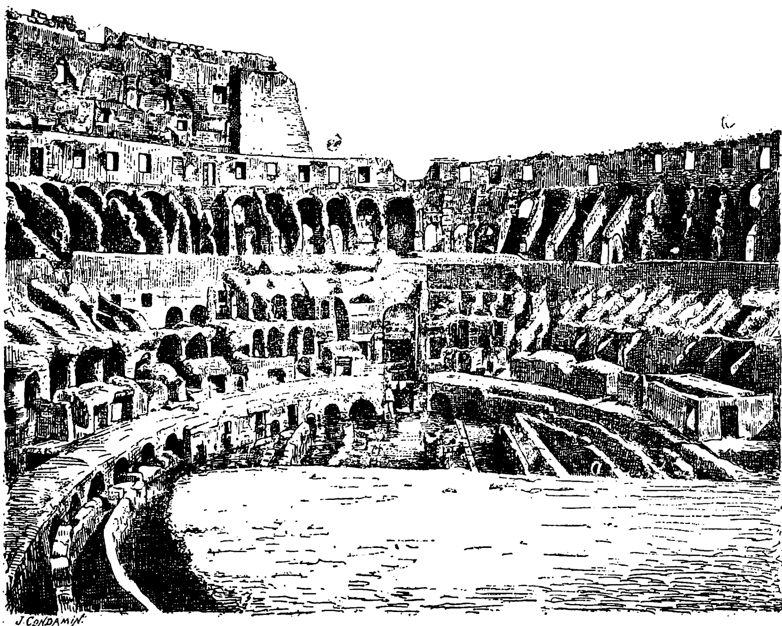
L'expansion rapide du christianisme dans le monde païen n'allait pas tarder à soulever un *conflit* entre les deux sociétés, païenne et chrétienne. Une ère de lutte s'ouvrit bientôt, qui devait durer deux siècles et demi, de 64 à 313. Malgré des périodes de calme, l'Église ne pouvait compter désormais sur une tranquillité absolue ni sur une paix définitive.

Les historiens fixent généralement à *dix* le *nombre des persécutions*. Ce chiffre ne saurait désigner, à vrai dire, que les persécutions qui furent ordonnées par les empereurs, et qui, à ce titre, eurent, tout au moins en principe, un *caractère universel*. Car il arriva souvent que, sous l'influence des passions populaires, les gouverneurs, agissant dans leurs provinces respectives indépendamment de l'empereur, prirent l'initiative de poursuites contre les chrétiens.

Avant d'aborder le récit de ces dix persécutions, nous allons jeter sur l'ensemble un coup d'œil général.

30. — **Causes des persécutions.** — Si l'on envisage le *caractère* et les *causes* des dix persécutions, il est permis de les partager en deux séries. La *première série* comprend les quatre premières persécutions, et la *seconde série*, les six dernières.

A. De Néron à Septime Sévère, la *cause générale* des persécutions fut l'*hostilité des Juifs et des païens* contre les chrétiens. Les Juifs, regardant les chrétiens comme des apostats pleins de mépris pour la loi mosaïque, ne se faisaient aucun scrupule de les dénoncer aux agents des gouverneurs. De leur côté, les païens, parce qu'ils ne les voyaient pas s'asso-



Ruines du Colisée.

Le *Colisée* représente, encore actuellement, l'une des ruines les plus grandioses de l'antiquité. Construit par Vespasien et Titus, cet amphitéâtre immense, comportant quatre étages superposés, pouvait contenir environ 100.000 spectateurs. Il servait à différentes espèces de jeux : à des chasses, à des naumachies, et surtout aux combats des gladiateurs soit entre eux, soit avec des animaux féroces. Au temps des persécutions, des milliers de chrétiens y furent jetés sans défense en proie aux lions et autres bêtes fauves.

cier aux fêtes en l'honneur de leurs dieux, les prenaient pour des impies et les rendaient responsables des malheurs publics.

31. — *B*. Autres furent les raisons qui déterminèrent les six dernières persécutions. Celles-ci eurent un *caractère politique* et doivent être attri-

buées à l'*initiative* et à l'*hostilité des empereurs.* Voyant les frontières romaines menacées par les barbares, les empereurs visent à arrêter une propagande qui leur paraît nuire à l'unité de l'Empire.

32. — **Chefs d'accusation et Pénalités.** — A. *En vertu de quelles lois les chrétiens furent-ils condamnés?* Il faut distinguer, pour répondre à cette question, entre les deux séries de persécutions. — 1. *Dans la première série,* où l'hostilité du peuple était la principale cause des persécutions, il fallut trouver dans la législation existante des *chefs d'accusation,* c'est-à-dire des actes soi-disant criminels commis par les chrétiens. Or, ceux-ci pouvaient être accusés de *superstition étrangère,* comme ne pratiquant pas une religion reconnue par l'État ; de *sacrilège,* parce qu'ils brisaient les idoles ou refusaient de sacrifier aux dieux de l'État ; de *lèse-majesté,* parce qu'ils ne rendaient pas le culte à l'empereur; de *magie,* parce qu'ils chassaient les démons : tous délits punis par les lois. Une opinion, non dénuée de vraisemblance, prétend qu'il y eut, déjà dès le Ier siècle, une *loi spéciale* interdisant le culte chrétien ; ce qui est certain, c'est qu'il en fut ainsi au second siècle, comme le prouve la *lettre de Trajan* (N° 36). — 2. *Dans la deuxième série,* c'est-à-dire à partir du IIIe siècle, les *édits* des empereurs tinrent lieu de lois : la profession de christianisme fut défendue ; il fallut donc choisir entre l'apostasie ou la condamnation.

B. PÉNALITÉS. Les chrétiens, inculpés, étaient jetés en prison, avant d'être jugés : ils y restaient plus ou moins longtemps, chargés de chaînes, privés d'air et de lumière, mal nourris ; ils y mouraient parfois. Quand ils comparaissaient devant les tribunaux, on employait la *torture :* flagellation, chevalet, ongles de fer, etc, pour les amener à renier leur foi. Restaient-ils inébranlables, comme c'était généralement le cas, ou bien ils étaient *condamnés au bannissement ou aux mines,* c'est-à-dire, à des travaux de forçats dans des carrières de marbre, de plomb, etc., en Egypte ou dans d'autres pays; ou bien ils étaient *condamnés à mort,* et c'était alors, suivant leur condition, soit la *décapitation par le glaive,* s'ils étaient citoyens romains, soit *le supplice de la croix* s'ils étaient esclaves, soit l'amphithéâtre (*V. gravure,* p. 34), ou le feu s'ils étaient de condition libre, mais non citoyens romains.

33. — **Cours des persécutions.** — La première phase, qui va de la seconde moitié du Ier siècle au début du IIIe, compte quatre persécutions : sous les empereurs NÉRON, DOMITIEN, TRAJAN et MARC-AURÈLE. La seconde phase comprend les six dernières persécutions : sous les empereurs SEPTIME-SÉVÈRE, MAXIMIN, DÈCE, VALÉRIEN, AURÉLIEN et DIOCLÉTIEN.

34. — **Les quatre premières persécutions.** — SOUS NÉRON (54-68). — Néron, dont l'histoire a stigmatisé le nom, en en faisant le synonyme de

cruel, ouvrit l'ère des persécutions, à l'occasion d'un violent *incendie* qui, en 64, consuma pendant six jours dix quartiers de Rome sur quatorze.

Principales victimes : saint PIERRE et saint PAUL, enfermés neuf mois dans la prison *Mamertine,* avant de subir le martyre, et leurs geôliers PROCESSUS et MARTINIEN, qu'ils avaient convertis.

35. — SOUS DOMITIEN (81-96). — Après la mort de Néron, les chrétiens jouirent d'une période de tranquillité assez longue. DOMITIEN ne persécuta les chrétiens que dans les deux dernières années de son règne (94-96). L'*occasion* paraît en avoir été le refus des chrétiens de



Martyre de saint Ignace d'Antioche.

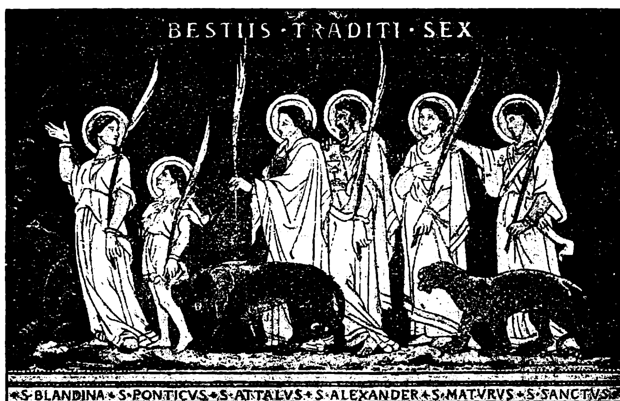
Saint IGNACE D'ANTIOCHE est célèbre par la belle lettre qu'il écrivit aux fidèles de Rome pour les conjurer de ne pas demander sa grâce : « Je suis le froment de Dieu, leur disait-il dans cette lettre, il faut que je sois broyé pour devenir un pain digne d'être offert à Jésus-Christ. »

payer la *didrachme,* c'est-à-dire l'impôt pour l'entretien du temple de Jupiter.

Principales victimes : L'Apôtre saint JEAN, amené à Rome devant la porte latine et jeté dans une chaudière d'huile bouillante, en sortit sain et sauf et fut exilé à Pathmos ; le consul FLAVIUS CLEMENS, cousin de l'empereur, sa femme FLAVIA DOMITILLA, reléguée dans l'île Pandataria ; le consul ACILIUS GLABRIO.

36. — SOUS TRAJAN (98-117). — L'ancienne législation qui regardait le christianisme comme « *religion illicite* », fut aggravée par l'*édit de Trajan* qui interdit les associations et les assemblées nocturnes. La mesure visait particulièrement les chrétiens, qui se réunissaient le soir pour la célébration de l'Eucharistie. La persécution se déclara donc dans les provinces de l'Empire, ici et là, au gré des gouverneurs. Or, ceux-ci se laissèrent souvent entraîner si loin par les passions populaires que les empereurs jugèrent nécessaire d'intervenir par des *rescrits* pour rendre les persécutions moins arbitraires : c'est ainsi que le *rescrit de Trajan* enjoignit aux gouverneurs de ne pas faire rechercher les chrétiens, d'attendre, au contraire, qu'on les dénonçât, et de ne pas admettres les dénonciations anonymes.

Principales victimes : Saint IGNACE, évêque d'Antioche ; saint SIMÉON évêque de Jérusalem et saint CLÉMENT Ier, évêque de Rome.



Mosaïque de la Crypte de l'Antiquaille (prison de saint Pothin).

Sur cette mosaïque sont inscrits les noms des principaux martyrs de Lyon : sainte BLANDINE, saint PONTIQUE, saint ATTALE, saint ALEXANDRE, saint MATURUS et saint SANCTUS.

Le rescrit de Trajan servit de loi contre les chrétiens jusqu'à Septime-Sévère. Il amena une certaine détente sous les empereurs ADRIEN (117-138) et ANTONIN LE PIEUX (138-161), sans supprimer toutefois la persécution. — L'on cite comme principales victimes, sous ADRIEN, sainte SYMPHOROSE et ses sept enfants, le pape TÉLESPHORE ; sous ANTONIN, l'évêque de SMYRNE, saint POLYCARPE. Ce dernier fit cette belle réponse au proconsul qui lui proposait de maudire le Christ : « Voilà 86 ans que je

le sers et il ne m'a jamais fait aucun mal, comment pourrais-je blasphémer mon Roi et mon Sauveur? »

37. — SOUS MARC-AURÈLE (161-180). — MARC-AURÈLE, l'auteur des « *Pensées* » qui contiennent de nobles idées et d'admirables sentences, fut l'un des meilleurs empereurs romains. Naturellement porté à la tolérance, il devint cependant persécuteur vers la fin de son règne, en 177. Sous la pression du peuple qui rendait les chrétiens responsables des malheurs publics (débordement du Tibre, famine, peste, guerre), il fit rigoureusement appliquer la législation existante. La persécution sévit surtout en *Gaule*, à Lyon où elle fut des plus sanglantes, à *Rome* et en *Afrique*.

Principaux martyrs. — A *Lyon*, l'évêque saint POTHIN, âgé de 90 ans, la jeune esclave BLANDINE, saint PONTIQUE, saint ATTALE, saint ALEXANDRE, saint MATURUS et saint SANCTUS. A *Rome*, l'apologiste saint JUSTIN. Certains historiens placent le martyre de sainte CÉCILE sous le règne de Marc-Aurèle ; d'autres le reportent au règne de Septime-Sévère ; d'autres enfin, au temps d'Alexandre Sévère.

38. — **Les six dernières persécutions.** — SOUS SEPTIME-SÉVÈRE (193-211). — L'empereur SEPTIME-SÉVÈRE fut d'abord tolérant : les graves persécutions qui désolèrent l'Afrique et l'Égypte, au début de son règne, furent l'œuvre de ses gouverneurs. Mais, en 202, l'empereur fit un voyage en Orient. Il eut ainsi l'occasion de constater les progrès du christianisme. Voulant en arrêter la propagande, il promulgua un *édit* qui défendait soit d'enseigner, soit d'embrasser le christianisme. La persécution éclata alors dans tout l'Empire ; elle fut particulièrement violente en *Égypte*, en *Afrique* et en *Gaule*.

Principaux martyrs. — A *Alexandrie*, saint LÉONIDE, le père d'Origene, l'esclave sainte POTAMIENNE et sa mère sainte MARCELLE ; à *Carthage*, les saintes FÉLICITÉ et PERPÉTUE. En *Gaule*, d'après le témoignage un peu tardif de Grégoire de Tours (VIe siècle), de nombreux chrétiens furent martyrisés, parmi lesquels saint FÉLIX, à Valence, les diacres FORTUNAT et ACHILLÉE, et peut-être, saint IRÉNÉE, évêque de Lyon.

39. — SOUS MAXIMIN LE THRACE (235-238). — Les empereurs qui succédèrent à Septime Sévère, d'origine syrienne, portaient peu d'intérêt au paganisme : ils furent donc tolérants. La longue tranquillité de l'Église ne fut troublée que par MAXIMIN LE THRACE ; encore ne le fut-elle que passagèrement. Cet empereur, qui n'avait point de haine contre les chrétiens, les persécuta cependant par esprit d'opposition avec son prédécesseur Alexandre Sévère dont il était le meurtrier. Il ordonna par un *édit* de mettre à mort les évêques et les prêtres, mais son

ordre ne fut que partiellement exécuté à cause de la brièveté de son règne et de la menace d'invasion des barbares du nord.

Principaux martyrs : le pape PONTIEN et le diacre AMBROISE, ami et collaborateur d'Origène. La légende place soit à cette époque (235), soit au temps d'Attila (452), le martyre de sainte URSULE et des onze mille vierges à Cologne.

40. — SOUS DÈCE (249-251). — DÈCE fut appelé au pouvoir, au moment où un ennemi terrible, les Goths, attaquait les frontières du Danube. Jugeant que l'unité nationale était nécessaire pour sauver l'Empire de la ruine qui le menaçait, et pensant que cette unité n'était pas réalisable avec les théories chrétiennes, qui avaient établi une distinction entre l'ordre civil et l'ordre religieux, jusque-là inconnue, il forma le dessein de ruiner d'un seul coup le christianisme tout entier. En conséquence, il publia un *édit*, contraignant tous les chrétiens de l'Empire à se présenter devant les autorités locales et à sacrifier aux dieux, et punissant ceux qui se refusaient à apostasier, soit de la peine de mort, soit du bannissement et de la confiscation des biens. La persécution fut terrible : beaucoup de chrétiens s'enfuirent dans les déserts de la Thébaïde en Egypte et y vécurent en *ermites*, comme saint PAUL, alors âgé de 23 ans. Beaucoup aussi, malheureusement, *apostasièrent*. Plus nombreux cependant furent ceux qui reçurent la couronne du martyre.

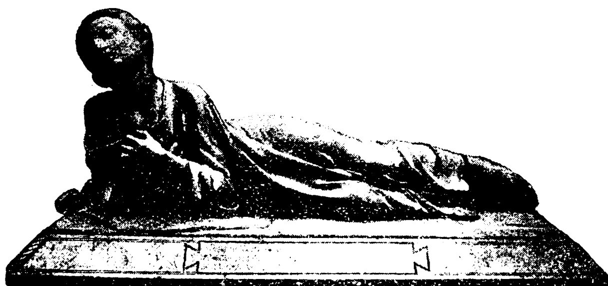
Principaux martyrs. — A *Rome*, le pape FABIEN, la vierge AGATHE, née à Palerme, brûlée sur des charbons ardents ; à *Alexandrie*, sainte APOLLINE ; en *Arménie*, le soldat POLYEUCTE, le héros de la tragédie de Corneille ; saint ALEXANDRE, évêque de Jérusalem, et saint SATURNIN ou SERNIN, premier évêque connu de Toulouse.

41. — SOUS VALÉRIEN (253-260). — VALÉRIEN fut d'abord bienveillant pour l'Église. Mais, sous l'influence d'un de ses favoris, Macrien, il publia, en 257, un *premier édit* qui ordonnait aux évêques, aux prêtres et aux diacres de sacrifier aux dieux, sous peine de bannissement, interdisait les réunions du culte et confisquait les lieux où s'assemblait la communauté chrétienne : catacombes et cimetières. En 258, parut un *second édit*, plus sévère, qui condamnait, sans jugement et sur simple constatation d'identité, les clercs à la décapitation, les chevaliers et les sénateurs à la dégradation et à la confiscation des biens, les femmes de condition à l'exil. Les édits furent appliqués avec une grande rigueur, et les victimes furent nombreuses.

Principaux martyrs. — A *Rome*, les papes ÉTIENNE et SIXTE II, ce dernier décapité avec six diacres ; le diacre LAURENT, brûlé sur un gril, trois jours après, pour avoir refusé de remettre au préfet de Rome les

trésors de l'Église dont il avait la garde ; le jeune TARCISIUS, honoré comme martyr de l'Eucharistie. A *Carthage*, saint CYPRIEN, condamné à la décapitation. En Espagne, l'évêque de Tarragone, saint FRUCTUEUX, et deux de ses diacres, AUGURIUS et EULOGIUS.

42. — SOUS AURÉLIEN (270-275). — Les chrétiens ne furent pas inquiétés par les deux successeurs immédiats de Valérien. Ils obtinrent



Saint Tarcisius (Falguière).

L'acolyte TARCISIUS portait les Saintes Espèces, des Catacombes où elles avaient été consacrées, **dans une maison** chrétienne, quand il fut arrêté par une troupe de soldats qui le sommèrent de leur livrer ce qu'il avait sur lui. Sur son refus, il fut mis à mort.

même un édit de tolérance de GALLIEN (260-268), le fils de Valérien, qui leur restitua les cimetières et les lieux de réunion séquestrés pendant les persécutions précédentes. CLAUDE LE GOTHIQUE (268-270) fut trop absorbé par sa guerre contre les Goths pour s'occuper d'eux. Il faut aller jusqu'en 275 pour trouver un *nouvel édit* de persécution, lancé par AURÉLIEN, peu de temps avant sa mort, et qui ne put être mis à exécution.

Il y eut cependant des martyrs sous son règne, particulièrement en Gaule : saint REVERIANUS, évêque d'Autun, saint PEREGRINUS, évêque d'Auxerre.

43. — SOUS DIOCLÉTIEN ET SES SUCESSEURS (284-313). — Quand DIOCLÉTIEN monta sur le trône, l'Empire était plus que jamais menacé par les Barbares. Pour le défendre plus efficacement, Dioclétien prit des collaborateurs. Le gouvernement de l'Empire fut partagé entre quatre césars : deux pour l'*Orient* : DIOCLÉTIEN et GALÈRE, et deux pour l'*Occident ;* MAXIMIEN et CONSTANCE CHLORE.

Dioclétien n'était pas mal disposé à l'égard des chrétiens, mais son gendre Galère, qui les détestait, le persuada que, pour rétablir l'unité

dans ce vaste Empire, il fallait imposer à tous les sujets la même religion, le culte des dieux et de l'empereur. Dès 295, la persécution commença dans l'armée, où les chrétiens étaient nombreux, surtout parmi les légions



La Croix apparaissant à Constantin (Rubens).

CONSTANTIN traversait la Gaule pour aller attaquer Maxence en Italie, lorsqu'il vit un jour une croix lumineuse, qui planait au-dessus du soleil couchant, et sur laquelle étaient inscrits ces mots : « Par ce signe tu vaincras. » La nuit suivante, le Christ lui apparut en songe et lui ordonna de faire faire un étendard sur le modèle de la croix qu'il avait vue dans le ciel. Constantin obéit et fit précéder ses armées d'un étendard (latin : *labarum)* représentant la croix avec le monogramme du Christ (X P). Puis il s'avança au devant de son adversaire, et bien que celui-ci eût une armée supérieure en nombre, il le défit complètement au *Pont Milvius*. La *conversion* de Constantin à la suite de cet événement merveilleux a été racontée par lui à l'évêque EUSÈBE DE CÉSARÉE.

de l'Afrique. On les mit en demeure de sacrifier ou de résigner leurs fonctions. Le martyre de la *légion thébaine* dont tous les soldats (6.000)

furent exterminés pour avoir refusé d'offrir un sacrifice aux dieux avant la bataille, est de cette époque.

La persécution ne devint générale qu'en 303. Successivement parurent *quatre édits* contre les chrétiens. Maximien et Galère les appliquèrent avec rigueur, tandis que Constance Chlore fut beaucoup plus modéré.

En 305, Dioclétien et Maximien abdiquèrent. Le gouvernement passa, en Orient, à Galère qui s'adjoignit MAXIMIN DAIA, plus cruel encore que lui, et en Occident, à CONSTANCE CHLORE, à qui succéda en 306 son fils CONSTANTIN. Ce dernier était, comme son père, favorable aux chrétiens. Mais, en Orient, la persécution continua jusqu'en 311 dans les provinces soumises à Galère, et même jusqu'en 313, dans les provinces soumises à Maximin Daïa.

Principaux martyrs. — A *Rome,* saint SÉBASTIEN, né à Narbonne, martyrisé en 288, sainte AGNÈS, martyrisée à l'âge de 13 ans ; en *Gaule,* saint VICTOR, officier romain, décapité à Marseille (303) ; les deux frères CRÉPIN et CRÉPINIEN, romains de noble origine, devenus cordonniers par humilité, décapités à Soissons, en 287 ; à *Alexandrie,* sainte CATHERINE, attachée d'abord à une roue armée de pointes de fer, qui se brisa en morceaux, puis décapitée, par les ordres de l'empereur Maximien, vers 307.

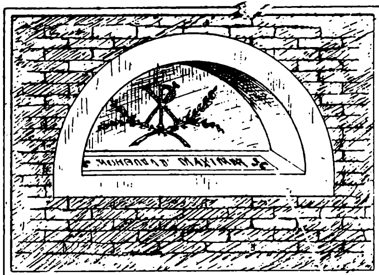
44. — **Fin des persécutions. Édit de Milan** (313). — Cependant l'âpre lutte entre le christianisme et le paganisme, dont nous venons de marquer les sanglantes étapes, touchait à sa fin. Nous avons vu plus haut que la Gaule, l'Espagne et la Bretagne jouissaient déjà de la paix religieuse sous le gouvernement de Constantin. Celui-ci était l'instrument dont la Providence allait se servir pour mettre un terme aux persécutions. La victoire, qu'il remporta en 312 au *pont Milvius* sur MAXENCE, dans les circonstances que l'on sait *(V. gravure,* p. 41), n'entraîna pas seulement sa conversion, mais, en le rendant maître de l'Italie et de l'Afrique, elle porta les bienfaits du christianisme dans ces pays.

L'année suivante (janv. 313), Constantin, empereur d'Occident, et Licinius, l'un des césars de l'Orient, se réunirent à Milan et publièrent le fameux *Édit de Milan* qui accordait aux chrétiens la liberté du culte et ordonnait la restitution de leurs biens confisqués.

II. — Le Martyre.

L'histoire des persécutions, du Ier au IVe siècle, fournit à l'Église un document précieux en faveur de sa divine origine. Le martyre

a toujours été regardé par les apologistes comme un fait qui sort des lois normales de l'histoire, comme un *phénomène surnaturel.* Nous avons traité longuement dans notre *Apologétique* les deux questions de la diffusion rapide du christianisme et du martyre (Nos 279-297). Nous ne dirons ici que quelques mots du témoignage des martyrs, de la valeur de ce témoignage et du culte des martyrs.



Autel dans les Catacombes.

Au temps des persécutions, les chrétiens célébraient le saint Sacrifice de la Messe dans les Catacombes. La *niche cintrée* pratiquée au-dessus de certaines tombes des martyrs, comme celle que l'on voit dans cette gravure, servait d'*autel.*

45. — Le témoignage des martyrs. Sa valeur. — D'après l'étymologie du mot (grec « *martur* », témoin), le martyr est un témoin. Le martyr chrétien est donc celui qui *rend témoignage* au Christ, soit qu'il rapporte un fait historique concernant la vie de Jésus : miracles, prophéties, mort et résurrection, soit qu'il déclare simplement adhérer à sa doctrine. Cependant l'Église n'appelle « *martyrs* » et n'honore comme tels que les chrétiens qui scellèrent leur témoignage de leur sang, ou qui souffrirent des peines comparables au martyre.

Valeur du témoignage. — Le témoignage des martyrs a, pour la démonstration chrétienne, une valeur de premier ordre. Il est difficile, en effet, d'expliquer, en dehors de toute intervention surnaturelle, que tant d'individus « de tout âge, de tout sexe et de toute condition » n'aient pas reculé devant le sacrifice de leur vie pour garder leur foi, et qu'ils aient montré une telle constance et une telle grandeur d'âme parmi les plus atroces supplices.

46. — **Culte des martyrs.** — Il ne faut pas s'étonner que l'Église ait toujours entouré ses martyrs de vénération et d'honneurs. — Dès l'origine, elle *conserva* pieusement *leurs reliques* dans les Catacombes, c'est-à-dire dans les cimetières souterrains où ils avaient été enterrés. Leurs *tombeaux servirent d'autels* pour le sacrifice de la Messe. Quand la paix permit aux chrétiens de construire des églises, on voulut les édifier au-dessus des tombes des martyrs ; on voulut avoir sa sépulture dans leur voisinage. Plus tard, au temps des invasions normandes et sarrasines, pour empêcher que leurs sépultures ne fussent violées, on transporta leurs restes dans les églises de Rome. — Ces reliques, si religieusement gardées, furent l'*objet d'un culte pieux* de la part des fidèles : on célébra le jour de leur martyre comme un jour de triomphe, comme le jour de leur entrée dans la gloire, leur vrai jour de naissance.

III. — État de l'Église à la fin des persécutions.

La violence des persécutions ne put arrêter le développement du christianisme ; elle contribua au contraire à mieux faire ressortir le *caractère merveilleux* de sa *rapide diffusion.*

47. — **Rapide diffusion du christianisme.** — Au commencement du IVe siècle, l'Évangile avait pénétré dans tout l'Empire romain. N'ayant d'autre appui que la valeur de sa doctrine, que les prodiges accomplis au nom de Dieu par les chrétiens, que la vie sainte de ses adeptes et leur zèle inlassable pour la propagation de leur foi, le christianisme s'était répandu dans toutes les villes importantes du bassin de la Méditerranée. Les chrétiens forment déjà une partie considérable de la population en *Asie-Mineure,* dans l'île de *Chypre,* en Egypte, dans l'Afrique proconsulaire (Carthage), dans la Numidie, dans le sud de l'Europe jusqu'au Danube et dans l'ouest jusqu'au Rhin et la mer du Nord. Il y a des chrétiens dans toutes les classes de la société : saint Paul salue les Philippiens de la part des saints qui sont à la cour de l'empereur *(Phil.,* IV, 22) ; du temps de Marc-Aurèle, il y avait déjà des soldats chrétiens ; et sous Dioclétien, il y en avait des légions entières (No 43).

48. — **Le caractère surnaturel du fait.** — Sans doute, bien des *causes naturelles* avaient concouru à assurer le succès du christianisme. Au point de vue *religieux,* la décadence de la religion païenne d'une part, et d'autre part, le réveil du sentiment religieux au contact des religions orientales (V. No 14) ; au point de vue *politique* et *social,* l'unité de l'Empire romain, l'établissement de colonies juives dans toutes les villes importantes, mettant sur la route des Apôtres des compatriotes qui pouvaient leur servir de premiers auditeurs et de guides ; la paix universelle et le grand mouvement de relations entre peuples, rendues faciles par l'usage général de la langue grecque et par les nombreux moyens de communication tels que les voies romaines et la navigation méditerranéenne : tout cela semblait comme autant de moyens prédisposés par la Providence pour la diffusion rapide de l'Évangile. Mais les circonstances favorables étaient plus que contrebalancées par la difficulté de la tâche et par la grandeur des obstacles qui lui venaient tant du dehors que du dedans. Aussi est-il permis de conclure avec saint AUGUSTIN (*Cité de Dieu,* XXII, 5) : « Ou bien les Apôtres ont fait des miracles pour établir la foi à la résurrection de Jésus, ou bien le monde y a cru sans miracles, et ce serait alors le

plus grand des miracles. » Dans les deux hypothèses, il apparaît bien que le christianisme est marqué du sceau divin.

QUESTIONNAIRE. — 30. Quelle fut la cause générale des quatre premières persécutions? — 31. Quelle fut la cause des six dernières? — 32. Quels furent les chefs d'accusation dans les deux séries de persécutions? Quelles furent les pénalités? — 33. Sous quels empereurs eurent lieu les dix persécutions? — 34. Quelle fut l'occasion de la première persécution? Quelles en furent les principales victimes? — 35. Quelle fut l'occasion de la seconde persécution? Ses principales victimes? — 36. Qu'est-ce que le rescrit de Trajan? Principales victimes. — 37. Dites ce que vous savez de la persécution de Marc-Aurèle. Principales victimes. — 38. Parlez de la persécution de Septime-Sévère. Principaux martyrs. — 39. Que prescrivait l'édit de Maximin le Thrace? Principaux martyrs. — 40. Parlez de la persécution de Dèce. Principaux martyrs. — 41. Que prescrivaient les édits de Valérien? Principaux martyrs. — 42. Parlez de la persécution d'Aurélien. Principaux martyrs. — 43. Que fit Dioclétien en montant sur le trône? Que prescrivaient les quatre édits de persécution? Quels furent les principaux martyrs? — 44. Connaissez-vous l'édit qui mit fin aux persécutions? Qu'est-ce que le labarum?

45. Parlez du témoignage des martyrs. Quelle en est la valeur? — 46. Les martyrs ne furent-ils pas l'objet d'un culte?

47. Quel était l'état de l'Église à la fin des persécutions? Dans quelles contrées avait pénétré le christianisme? — 48. Montrez le caractère surnaturel du fait.

CHAPITRE III

HISTOIRE INTÉRIEURE.

(30-313).

LA DOCTRINE DE L'ÉGLISE. LES HÉRÉSIES. LA LITTÉRATURE CHRÉTIENNE

SOMMAIRE. — I. *Les hérésies.* — Les Judaïsants. — Le Gnosticisme. — Le Manichéisme. — Le Montanisme. — Le Millénarisme. — L'Unitarisme.

II. *La littérature chrétienne.* — Première période. Écrits du Nouveau Testament. Les Pères apostoliques. — Seconde période. Les apologistes. — Troisième période. Pères grecs et Pères latins.

I. — Les Hérésies.

Dans cette première période, les hérésies dérivent d'un double courant d'idées : de l'influence *juive* et de l'influence *païenne.* D'une part, les Juifs, ou plutôt les Judéo-chrétiens, ne peuvent admettre que leur loi mosaïque soit entièrement abrogée et remplacée par une nouvelle loi, la loi chrétienne : d'où l'hérésie des *judaïsants.* — D'autre part, les païens s'insurgent contre la doctrine chrétienne de la création et de l'origine du mal : d'où les hérésies du *gnosticisme* et du *manichéisme.* — Le dogme de la Trinité, c'est-à-dire la grave question de savoir comment la croyance en la *divinité* du Fils et du Saint-Esprit peut se concilier avec la croyance en l'*unité* de Dieu, donne aussi naissance aux premières hérésies sur ce sujet.

49. — **Les Judaïsants.** — Cette hérésie est née de la nécessité de définir les rapports entre le christianisme et le judaïsme. Au début du christianisme, alors que la Loi ancienne venait d'être modifiée par l'enseignement de Jésus, il restait à déterminer quelle place les prescriptions mosaïques allaient tenir encore dans la religion nouvelle. La loi mosaïque était-elle toujours obligatoire? Ou fallait-il la regarder comme abolie? La question fut tranchée, comme nous l'avons vu, par le concile de Jérusalem (N°28). Ceux qui ne se soumirent pas aux décisions du concile, devinrent des hérétiques, connus sous le nom générique de *judaïsants,* et dont les principales sectes furent les *ébionites* et les *nazaréens.*

Leur erreur consistait donc à regarder les *pratiques de la Loi mosaïque* comme *nécessaires* et comme *suffisantes en dehors de la grâce qui justifie.*

50. — **Le Gnosticisme.** — Cette hérésie, de beaucoup la plus importante de l'antiquité, remonte aux temps apostoliques ; mais elle ne fut en pleine vogue qu'aux IIe et IIIe siècles, et disparut peu à peu à la fin du IVe. Le *gnosticisme,* dont le point essentiel est une *explication du mal* dans le monde par la coexistence de deux principes, l'un bon, l'autre mauvais : Dieu et la matière, eut pour principaux représentants : SIMON LE MAGICIEN, les deux égyptiens BASILIDE et VALENTIN, et MARCION.

51. — **Le Manichéisme.** — *Le manichéisme* se caractérise par sa doctrine *dualiste* empruntée à la religion de Zoroastre et au gnosticisme dont elle n'est, pour ainsi dire, qu'une forme nouvelle ; les *manichéens* admettent l'existence de deux êtres éternels : Dieu, le principe du bien et Satan, le principe du mal. Saint AUGUSTIN, avant sa conversion au christianisme, fut l'un de ses principaux adeptes. Le manichéisme dura plus de mille ans ; on en retrouve encore les traces au moyen âge dans l'hérésie des *cathares* ou *albigeois.*

52. — **Le Montanisme.** — D'après MONTAN, prêtre de Cybèle converti au christianisme (vers 170), deux lois ont d'abord été données au monde, la première, le *judaïsme,* par Dieu le Père, la seconde, le *christianisme,* par Dieu le Fils. La troisième, plus parfaite que les deux autres, vient d'être manifestée au monde arrivé à sa maturité, par le Saint-Esprit, qui réside dans Montan et parle par sa bouche. Cette dernière loi se distingue par une discipline plus sévère : jeûnes fréquents et rigoureux, défense de contracter un second mariage, interdiction de fuir devant la persécution, non rémission des péchés graves commis après le baptême. L'hérésie se répandit en Italie, en Gaule et surtout en Afrique où elle trouva en TERTULLIEN un de ses plus fougueux partisans ; elle fut condamnée par les papes, Éleuthère, Victor et Zéphirin.

53. — **Le Millénarisme.** — Le *millénarisme* est l'erreur des chrétiens qui s'imaginaient que le Christ, vainqueur de ses persécuteurs, allait bientôt réapparaître sur la terre et inaugurer avec les élus un règne glorieux dont la durée serait de mille ans : d'où le nom de *millénaires* donné à ses partisans.

54. — **L'Unitarisme.** — L'hérésie des *unitaires* est née de la difficulté de concilier l'*unité de Dieu* avec la *trinité des personnes.*

Pour mieux sauvegarder l'idée monothéiste, les hérétiques des trois premiers siècles exagérèrent l'unité divine au point de supprimer la trinité des personnes. Ces hérétiques se divisent en *deux catégories.* Les uns, les *monarchiens ébionites* et les *subordinatiens* rabaissèrent la personne du Christ, en le représentant soit comme un simple envoyé divin, soit comme

une personne divine, mais subordonnée au Père. Les autres, les *modalistes* ou *patripassiens* firent du Père, du Fils et du Saint-Esprit trois noms différents servant à désigner les manifestations de la même personne divine.

II. – La littérature chrétienne.

Suivant leur caractère et leur but, les écrits de cette première période peuvent se diviser en *trois* groupes. Au *premier groupe* appartiennent les *livres bibliques* que les auteurs sacrés écrivent sous l'inspiration de l'Esprit-Saint, et les ouvrages des *Pères apostoliques*, qui forment comme l'appendice des livres bibliques. — Dans le *second groupe* il faut ranger les écrits *apologétiques* et *polémiques*, et dans le *troisième*, on voit apparaître des *traités* en règle, qui exposent les enseignements de la foi.

55. — **Première période.** — Dans la *première période*, le grand travail de l'Église consiste à propager la foi, moins par l'écriture que par la prédication. Les œuvres qui appartiennent à cette période, sont donc des *écrits de circonstance*, revêtant généralement la forme de lettres et contenant un enseignement simple sur la loi nouvelle, une solution de difficultés pratiques sur la discipline ou l'organisation des communautés. Ces œuvres sont : 1° les *écrits du Nouveau Testament :* les quatre Évangiles de saint Mathieu, de saint Marc, de saint Luc et de saint Jean ; les Actes des Apôtres ; les Épîtres de saint Pierre, de saint Paul (V. N° 21), de saint Jean de saint Jacques et de saint Jude ; l'Apocalypse de saint Jean ; et — 2° les *écrits des Pères apostoliques*, dont les principaux furent saint CLÉMENT DE ROME et saint IGNACE D'ANTIOCHE.

56. — **Seconde période.** — Dans la *seconde période*, la situation de l'Église change : elle est en butte aux attaques de ses ennemis du dehors et du dedans, persécuteurs et hérétiques. Les écrivains de cette époque se font donc apologistes et polémistes.

A. Le meilleur *apologiste* du IIe siècle est saint JUSTIN, philosophe païen, qui se convertit au catholicisme avant 132, fonda une école à Rome, et y mourut martyr vers 165. Citons, parmi ses nombreux écrits, deux *Apologies*, adressées à Antonin le Pieux et à Marc-Aurèle, et où il défend les chrétiens des calomnies portées contre eux.

B. Les écrits *polémistes*, — antignostiques, antimontanistes, — de cette époque sont perdus en grande partie. L'œuvre la plus importante qui nous reste, c'est le Traité *Contre les hérésies* de saint IRÉNÉE, le successeur de saint POTHIN sur le siège de Lyon.

57. — **Troisième période.** — Dans la *troisième période*, la science ecclésiastique commence à s'épanouir. Elle continue sans doute à être apologétique et polémique, mais, obligée qu'elle est par les circonstances d'analyser et d'approfondir les vérités religieuses, elle produit déjà de savants *traités*, qui contiennent une démonstration solide de la religion chrétienne en même temps que la réfutation des religions opposées.

Jusqu'ici, la langue ecclésiastique avait été le grec, dont l'usage était courant dans tout l'Empire romain. A partir du IIIe siècle, le latin devient peu à peu la langue de l'Église occidentale. Cette époque comprend donc des *écrivains grecs* et des *écrivains latins*.

A. PÈRES GRECS. — Les principaux écrivains grecs sortent de l'*école d'Alexandrie*. Les plus célèbres sont : — 1. CLÉMENT D'ALEXANDRIE, qui a laissé, entre autres ouvrages, le *Pédagogue*, traité de morale chrétienne, et les *Stromates*, exposé scientifique de la doctrine chrétienne ; — 2. ORIGÈNE, né en 185, à Alexandrie. En 203, un an après le martyre de son père, Léonide, il fut, malgré son jeune âge, mis à la tête de l'école de sa ville natale. Son œuvre capitale est le *Traité contre Celse*. Malheureusement le génie d'Origène ne l'empêcha pas de tomber dans les plus graves *erreurs :* de très bonne foi, du reste, puisqu'il aspira toute sa vie à la couronne du martyre (254).

58. — *B*. PÈRES LATINS. — La littérature chrétienne a fleuri surtout dans l'Afrique du Nord. Ses écrivains les plus illustres furent : *Tertullien* et saint *Cyprien*.

1. TERTULLIEN, né à Carthage en 160, se convertit vers 190 au christianisme, et il en devint un des plus puissants défenseurs, jusqu'au moment où il tomba lui-même dans l'hérésie montaniste (vers 203). Ses principaux ouvrages sont : l'*Apologétique* et le Traité « *De la prescription des hérétiques* ».

2. Saint CYPRIEN, né à Carthage en 210, d'une famille païenne, se convertit au christianisme vers 245, et devint évêque de sa ville natale vers 248. A la persécution de Dèce (250) il se cacha aux environs de Carthage. En 258, il fut arrêté, par ordre du proconsul ; sur son refus de sacrifier aux dieux, il fut décapité. Son principal ouvrage est un traité sur « *L'unité de l'Église catholique* », écrit à l'occasion du schisme de Novat. Saint Cyprien y démontre qu'il ne peut y avoir qu'une seule vraie Église, que

l'unité doit être assurée par la communion des fidèles entre eux et avec l'évêque, que le schisme par conséquent est gravement coupable.

59. — **Conclusion.** — Du bref aperçu que nous venons de faire sur les hérésies et la littérature chrétienne des trois premiers siècles, il est facile de déduire combien les attaques des adversaires servirent au développement de la doctrine de l'Église. — 1. Contre les fausses conceptions des hérétiques il s'agissait tout d'abord de poser la *règle de foi,* autrement dit, la marque à laquelle on peut distinguer la vérité de l'erreur. Les *Pères apostoliques,* mais surtout plus tard, saint IRÉNÉE, TERTULLIEN et saint CYPRIEN démontrèrent que cette règle de foi c'est la *tradition apostolique,* c'est-à-dire la doctrine des Apôtres fidèlement transmise par la succession ininterrompue des évêques *(succession apostolique).* — 2. Les *rapports de la foi et de la raison* furent parfaitement tracés par CLÉMENT D'ALEXANDRIE : la raison sert à la démonstration et à l'explication des vérités de la foi, mais elle doit lui rester subordonnée. — 3. Du *dogme de la Trinité* deux points furent mis en lumière, à savoir *l'égalité des trois personnes* et leur *distinction personnelle.*

QUESTIONNAIRE. — I. Quelles sont les principales hérésies de cette période? — 49. En quoi consiste l'erreur des Judaïsants? — 50. Qu'est-ce que le gnosticisme? — 51. Qu'est-ce que le manichéisme? Cette hérésie dura-t-elle longtemps? — 52. Qu'est-ce que le montanisme? — 53. Qu'est-ce que le millénarisme? — 54. Qu'est-ce que l'unitarisme? Quelle était la doctrine des monarchiens? Et des subordinatiens? Qu'est-ce que les modalistes?

II. En combien de périodes peut-on diviser les productions de la littérature chrétienne des trois premiers siècles? — 55. Quel est le caractère des écrits de la première période? Quels sont les écrits de la première période? — 56. Quel est le caractère des écrits de la deuxième période? Quels sont les meilleurs apologistes de cette période? — 57. Pourquoi y a-t-il des écrivains grecs et des écrivains latins dans la troisième période? Citez les principaux Pères grecs. Dites ce que vous savez sur Origène. — 58. Quels sont les principaux Pères latins? Quels sont les principaux ouvrages de Tertullien? Que savez-vous sur saint Cyprien? — 59. Montrez comment les hérésies des trois premiers siècles servirent au développement de la doctrine de l'Église.

CHAPITRE IV

HISTOIRE INTÉRIEURE *(suite)*.

LA CONSTITUTION DE L'ÉGLISE. LES SACREMENTS ET LE CULTE

SOMMAIRE. — I. *Constitution de l'Église.* — L'Église, société hiérarchique. — La primauté romaine. — Les autres degrés de la hiérarchie. — Développement de la hiérarchie. — Élection du clergé. Moyens de subsistance. Le célibat.

II. *Sacrements et Culte.* — Le Baptême. — L'Eucharistie. L'Agape. — La Pénitence. — Schismes. — Extrême-Onction. Ordre. Mariage. — Le Culte. Les lieux sacrés. Les cérémonies de la Messe. Les fêtes chrétiennes. Les jours de jeûne. — La vie chrétienne.

I. — Constitution de l'Église.

Dès le début du christianisme, l'Église est constituée avec ses organes essentiels : avant tout, elle est une *société hiérarchique.* Avec le temps et avec les besoins de la société chrétienne, la hiérarchie *se développe* et s'enrichit d'éléments nouveaux : le haut clergé s'adjoint un *clergé inférieur* qui est destiné à lui venir en aide. A la tête de l'Église se trouve un *chef suprême.* Cette *primauté* est exercée par saint Pierre et ses successeurs, c'est-à-dire les évêques de Rome.

60. — **L'Église, société hiérarchique.** — La société chrétienne fut fondée sur le *principe de la hiérarchie,* du fait même que Jésus-Christ fit une sélection parmi ses disciples, qu'il mit à part douze Apôtres et qu'il leur attribua les pouvoirs d'enseigner et de gouverner. Par la volonté de son fondateur, l'Église n'était donc pas une masse indistincte de fidèles où les droits et les pouvoirs auraient été communs. Conformément à la volonté du Christ, ce sont les Apôtres qui sont les chefs des premières communautés chrétiennes : saint Pierre gouverne l'Église de Rome, saint Jacques, l'Église de Jérusalem, saint Paul dirige, lui-même ou par ses représentants, les Églises fondées par lui au cours de ses missions.

61. — **La primauté romaine.** — A l'origine du christianisme, saint Pierre exerce, en maintes circonstances, la *primauté* à lui conférée par le Christ. Après lui, les *évêques de Rome,* ses successeurs, revendiquèrent toujours la première place et l'autorité dans l'Église. Sans doute,

à cause des persécutions, et en raison des périls auxquels ils se seraient exposés, les papes, au cours des trois premiers siècles, n'ont pu manifester que rarement leur primauté. Ils n'ont pas, à l'origine, et ne peuvent avoir les pouvoirs (par ex. la nomination des évêques) qu'ils auront par la suite. Mais leur autorité n'en est pas moins incontestée dans le monde chrétien, comme le prouvent de nombreux *faits* et *témoignages*, tels que *l'intervention* de saint Clément, en 96, dans la communauté de Corinthe pour y rétablir la concorde, et l'*appel fréquent* des *hérétiques* au jugement du pape pour trancher les questions de doctrine. Ainsi, dès les premières heures du christianisme, *Rome apparaît déjà comme la tête de l'Église et le centre de l'unité catholique.*

62. — **Les autres degrés de la hiérarchie.** — Du temps des Apôtres déjà, nous retrouvons les trois premiers degrés de notre hiérarchie actuelle : les *évêques*, les *prêtres* et les *diacres*. Les premières communautés chrétiennes (Ier siècle), eurent à leur tête, — du moins celles qui se développèrent rapidement, comme Corinthe et Ephèse, — soit un *évêque*, soit un *collège d'évêques et de prêtres*, les deux mots *évêque* et *prêtre* étant souvent, dans les documents de l'époque, pris dans le même sens. Plus tard, lorsque le christianisme se propagea dans l'Empire romain, l'Eglise, calquant son organisation religieuse sur l'organisation civile, adopta pour principe de mettre *un seul évêque* à la tête des *cités*, circonscriptions territoriales comprenant une ville importante et sa banlieue. A partir du IIIe siècle, les évêques qui résidaient dans la capitale de la *province*, s'appelèrent *métropolitains ;* ils *devinrent les chefs religieux de la province.*

Chef de la communauté, l'*évêque* avait pour fonctions d'enseigner, d'administrer les sacrements et de célébrer la messe. — Les *prêtres* étaient les auxiliaires de l'évêque, et au besoin, ses remplaçants ; le collège des prêtres attachés à une même Église formait ce qu'on appelait le *conseil presbytéral* ou *presbyterium.* — Les *diacres* s'occupaient avant tout du côté matériel de la communauté : ils étaient chargés du service des tables aux agapes, du soin des pauvres et de la gestion des biens. Au point de vue spirituel, ils aidaient l'évêque dans l'administration du baptême et la distribution de la communion.

63. — **Développement de la hiérarchie.** — Lorsque le christianisme se propagea dans de fortes proportions, la hiérarchie de l'Église dut se développer. L'évêque, pour diriger l'ensemble des communautés soumises à sa juridiction, s'adjoignit des auxiliaires : l'*archiprêtre*, qui devait le suppléer dans l'accomplissement des fonctions sacerdotales, et l'*archidiacre*, qui l'aidait dans l'administration temporelle des églises. L'in-

fluence de ce dernier fut si grande que souvent il fut appelé à succéder à l'évêque.

Les *diacres*, à leur tour, ne suffirent plus à leur tâche : il fallut songer à leur donner des aides. Ainsi fut constitué un *clergé inférieur* comprenant le *sous-diaconat* et les *ordres mineurs*.

64. — **Choix des clercs. Moyens de subsistance. Le célibat.** — *A*. Au cours de cette première période, les *élections épiscopales* connurent différents régimes. Les évêques furent d'abord désignés par les Apôtres. Après l'âge apostolique, c'est à la communauté tout entière qu'appartint le droit de choisir son pasteur : le clergé de la ville désignait un candidat et soumettait son choix à l'assentiment des laïques. Au clergé et au peuple vint bientôt s'ajouter un troisième facteur : le métropolitain et les évêques de la province, qui avaient droit de confirmer le nouvel élu. L'élection du pape se fait de la même manière que celle des autres évêques : elle relève du clergé et de la communauté de Rome, et des évêques voisins.

Le choix du *clergé* appartenait à l'évêque, mais le peuple était consulté sur la valeur morale du sujet. Vers le milieu du IIe siècle, on institua des *écoles de catéchèse*, à Rome, à Alexandrie, à Antioche, à Césarée en Palestine, pour former les jeunes clercs à la science ecclésiastique.

B. Pour ce qui concerne les *moyens de subsistance* du clergé, on ne trouve aucune coutume fixe. L'on peut dire cependant, d'une manière générale, que les clercs vivaient soit de leur fortune patrimoniale, soit, à l'exemple de saint Paul, du travail de leurs mains, soit de la charité des fidèles.

C. Durant les trois premiers siècles de l'Églises, le *célibat* ne fut pas imposé aux clercs par une loi positive. Mais la continence fut toujours en grand honneur dans la société chrétienne. Au IVe siècle, le célibat ecclésiastique tend à s'établir partout. En *Occident*, il est prescrit, pour l'Espagne, par le concile d'Elvire (305) et devient peu à peu, dans toute l'Église latine, une règle générale pour le haut clergé. En *Orient*, la nouvelle discipline sur ce point ne fut pas acceptée et sera même rejetée dans la période suivante (V. N° 91).

II. — Sacrements et Culte.

Au cours des trois premiers siècles, la *discipline des Sacrements* reçoit de notables développements. Mais ce ne fut pas toujours sans difficultés : le Baptême et la Pénitence, en particulier, donnent lieu à de graves controverses.

D'autre part, le cycle des *fêtes* chrétiennes se forme peu à peu. Les premiers fidèles aiment à célébrer les grands souvenirs de leur religion. Ils se distinguent d'ailleurs, non seulement par leur piété, mais encore par leurs mœurs austères et leur esprit de renoncement au monde ; leur vie devient ainsi une éclatante apologie de leur foi.

65. — Les Sacrements. — Le Baptême. — A l'origine, il suffisait de faire profession de foi au Christ pour être baptisé aussitôt : l'instruction avait lieu après. Plus tard, au temps des persécutions, l'Église dut se montrer plus circonspecte pour l'admission dans son sein et exiger un



Les agapes (fresque des Catacombes).

Les *agapes* chrétiennes, qui précédaient la communion, se faisaient, soit dans la salle à manger d'une maison particulière, soit, au temps des persécutions, dans les Catacombes, près des tombaux des martyrs. On y servait non seulement du pain et du vin, mais encore des viandes et des mets de différentes sortes.

temps d'épreuve : cette période de préparation, où les intéressés devaient s'instruire et se soumettre à des pénitences, s'appelait *catéchuménat*, d'un mot grec *katêchein* qui signifie instruire de vive voix. Quand la préparation était estimée suffisante, les catéchumènes recevaient *solennellement* le baptême, la nuit avant *Pâques* ou avant la *Pentecôte*. Le *baptême*

des enfants, quoique d'institution apostolique, fut plutôt rare jusqu'au ve siècle. Vers le milieu du IIIe siècle, une *violente controverse* s'éleva dans l'Église sur la question de savoir si le *baptême administré par les hérétiques était valide :* elle dura plus d'un demi-siècle, jusqu'aux *conciles d'Arles* et de *Nicée*, qui se prononcèrent en faveur de la validité.

A l'origine, la *Confirmation* et la *Communion* étaient administrées aussitôt après le baptême ; cet usage a été conservé dans l'Église grecque.

66. — **L'Eucharistie. Les Agapes.** — Primitivement, la célébration de l'Eucharistie se faisait, comme à la dernière Cène, le soir, et après un repas commun, appelé *agape*. Au IIe siècle, la communion fut détachée des agapes et transférée au *matin* avec jeûne obligatoire. Les agapes ne furent plus désormais que des repas de charité, en usage dans certaines occasions, telles que les funérailles *(agapes funéraires)*, et sans lien avec l'Eucharistie : elles disparaîtront d'ailleurs elles-mêmes au ve siècle, à la suite d'abus que signalait déjà saint Paul. Il semble bien, d'après les *Actes des Apôtres* (II, 46), que, au début de l'Église, la célébration de l'Eucharistie avait lieu *tous les jours :* puis elle fut réduite à *une fois par semaine*, le jour du sabbat, après le repas du soir, en attendant que le dimanche matin lui fût substitué. Plus tard, aux dimanches on ajouta les fêtes des martyrs, et, en Afrique, les jours de *station* ou *jeûne*.

Tous les fidèles avaient coutume de communier chaque fois qu'ils assistaient à la Messe ; ils communiaient debout, et sous les deux espèces. Le vin leur était présenté dans une coupe par le diacre ; quant au pain consacré, ils le recevaient dans la main droite ; ils en emportaient parfois chez eux pour se communier eux-mêmes : c'était un des cas où la communion avait lieu *sous une seule espèce*.

67. — **La Pénitence. Schismes.** — *A*. Pour établir plus clairement la discipline pénitentielle de l'Église au cours des trois premiers siècles, il importe de distinguer entre les trois *actes extérieurs* du sacrement de pénitence : la confession, la satisfaction et l'absolution. — 1. *La confession*. On a souvent répété que, primitivement, il y avait deux sortes de confessions : la *confession secrète* et la confession *publique*. Formulée ainsi, et d'une manière générale, l'affirmation n'est pas exacte. L'Église n'a jamais *imposé* la *confession publique* que pour trois péchés, dits *canoniques :* l'apostasie, le meurtre et l'adultère, et seulement dans les cas où ces péchés étaient *notoires ;* ce qui, par conséquent, était une sorte de réparation publique pour des fautes qui avaient été publiques et avaient scandalisé la communauté. — 2. *La satisfaction*. Pour rentrer en grâce avec Dieu et avec l'Église, le pécheur devait accepter la pénitence que lui imposait

le confesseur. Or cette pénitence était soit *secrète* et *privée*, soit *solennelle* et *publique*, dans les trois cas que nous venons de mentionner. Celui à qui était imposée la pénitence publique, devait se soumettre à des prières et à des pénitences fort dures, dont la durée était plus ou moins longue suivant la gravité de la faute, qui s'étendaient parfois à toute la vie, comme ce fut le cas pour les *apostats* du temps de saint Cyprien. Comme les catéchumènes, les pénitents ne pouvaient assister qu'à la première partie de la messe, dite *Messe des catéchumènes ;* ils n'avaient pas droit à la communion : ils étaient *excommuniés.* — 3. *L'absolution.* En règle générale, le pécheur n'était absous qu'après l'accomplissement de sa pénitence : il n'y avait d'exception que dans le danger de mort. Quand la pénitence était *privée* et *secrète,* l'absolution l'était également. Au contraire, quand la pénitence était *publique,* la réconciliation avait lieu publiquement, le jeudi-saint, au cours d'une cérémonie solennelle où l'évêque imposait



Catacombe de Saint-Calliste. (Crypte de Sainte-Cécile.)

Sur la *voie Appienne* se trouvaient trois grands cimetières : savoir, ceux de Calliste, de Prétextat et des Catacombes. La *catacombe de Saint-Calliste* est l'une des plus célèbres, surtout parce que plusieurs papes y eurent leurs tombeaux.

les mains aux pénitents, prononçait sur eux la formule d'absolution et les recevait à la communion.

68. — *B.* SCHISMES. — La *discipline pénitentielle,* qui resta flottante au cours des trois premiers siècles, *occasionna plusieurs schismes.* Parmi les excès qui se commirent, les papes gardèrent toujours le juste milieu

et maintinrent la vraie doctrine, enseignant qu'aucune faute n'était irrémissible et que le pardon devait être accordé après une pénitence plus ou moins longue. Mais cette doctrine ne fut pas suivie partout : on exagéra tantôt l'indulgence, tantôt la sévérité. Il y en eut même qui ne craignirent pas de susciter des schismes et se révoltèrent contre les décisions de l'Église romaine.

Les principaux schismes furent : — 1. le *schisme de Novat et de Félicissime* qui, pour faire opposition à saint Cyprien dont ils n'avaient pas approuvé le choix comme évêque de Carthage, le blâmèrent de sa sévérité vis-à-vis des apostats ; et — 2. le *schisme des Novatiens*. Les auteurs de ce schisme, NOVATIEN, prêtre de Rome, et NOVAT de Carthage dont les idées avaient évolué dans le sens contraire, accusèrent le pape Corneille d'indulgence à l'égard des apostats et prétendirent que le pouvoir de leur pardonner n'appartenait qu'à Dieu.

69. — **Extrême-Onction. Ordre. Mariage.** — Les documents parlent peu de l'*Extrême-Onction :* il est certain cependant que, selon la recommandation de saint Jacques, les chrétiens la recevaient lorsqu'ils étaient atteints de maladie grave. — Le sacrement de l'*Ordre* était conféré par l'évêque avec cérémonies spéciales pour chaque ordre. — Le sacrement de *Mariage* était regardé par les chrétiens comme une union indissoluble entre l'homme et la femme, qui ne cessait qu'à la mort de l'un d'eux (I *Cor.*, VII, 10 ; *Rom.*, VII, 2). Il était contracté devant l'évêque.

70. — **Le Culte.** — *A.* LES LIEUX DU CULTE. — Les premiers chrétiens s'assemblaient, pour célébrer leur culte, dans des *maisons privées*, que les membres riches de la communauté mettaient à leur disposition. Dans la première partie du IIIe siècle, sous le règne d'Alexandre Sévère, quand l'Église put se croire en paix définitive, l'on commença à construire des *édifices spéciaux*. Beaucoup de ces églises furent détruites dans la persé-



Orants : chrétiens en prière dans les Catacombes.

Cette gravure montre les *orants* dans l'attitude de la prière : es premiers chrétiens avaient en effet coutume de prier, les bras en croix.

cution de Dioclétien. Cependant, à l'Édit de Milan (313), un certain nombre subsistaient encore dans les villes importantes, telles que Rome, Alexandrie, Carthage...

Au moment des persécutions, les chrétiens célébrèrent leur culte dans des cimetières souterrains, appelés *Catacombes*. Les cimetières en général étaient protégés par la loi : c'était le seul endroit où l'on pût compter sur une sécurité relative.

B. LES CÉRÉMONIES DE LA MESSE. — La liturgie, — mot souvent employé pour désigner l'ensemble des prières et des rites de la messe ; le mot « messe » n'apparaît qu'au IVe siècle, — se composait de deux parties qu'on a appelées plus tard : *la messe des catéchumènes* et la *messe des fidèles*.

C. LES FÊTES CHRÉTIENNES. — Les chrétiens ne tardèrent pas à substituer le *dimanche* au sabbat comme jour de culte et de repos. De la religion juive ils gardèrent les deux fêtes principales : *Pâques* et la *Pentecôte*, la première pour rappeler la résurrection du Christ, la seconde, la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres. Aux fêtes de Pâques et de la Pentecôte, chaque église locale ajouta bientôt l'anniversaire de la mort de ses martyrs.

L'*Épiphanie* apparaît, au IIIe siècle, en *Orient :* primitivement, cette fête avait pour objet de rappeler la manifestation de Jésus en tant que Messie à son baptême dans le Jourdain et aux noces de Cana ; plus tard, elle commémora la naissance du Sauveur.

D. LES JOURS DE JEUNE. — Les premiers chrétiens jeûnaient deux fois la semaine : le mercredi et le vendredi ; dans certaines églises, on y ajoutait le samedi. Vers la fin du IIIe siècle, le jeûne de quarante jours avant Pâques était devenu un usage général.

71. — **La vie chrétienne.** — Les premiers chrétiens dont nous avons décrit précédemment (No 9) la vie religieuse et morale, étaient des convertis du judaïsme. C'est plus spécialement des *pagano-chrétiens* qu'il s'agit ici. Bien plus que le Juif, le païen qui se convertissait au christianisme, avait toute une transformation à opérer dans sa manière d'être. — 1. Dans sa nouvelle *vie religieuse*, il devait introduire ces pratiques de pénitence, ces jeûnes fréquents dont nous avons parlé plus haut. — 2 Dans sa *vie sociale*, le païen qui passait au christianisme, devait renoncer aux situations officielles qui, toutes, exigeaient la participation au culte païen. Ces sacrifices, les nouveaux convertis les acceptèrent avec joie. Une élite poussa même si loin le désir de la perfection qu'elle mena une vie de prières et d'austères pénitences. L'on rencontre déjà de nombreux *ascètes* qui, tout en continuant de rester dans le monde, consacrent à Dieu

la virginité de leur cœur, portent un habit spécial et s'imposent les plus rudes privations. L'Église aime à choisir ses prêtres parmi eux. D'autres, au plus fort de la persécution de Dèce, se retirent au désert où ils vivent en *ermites*. Entre tous il faut citer saint PAUL DE THÈBES et saint ANTOINE, qui devint le père de la *vie anachorétique*. Mais nous aurons à revenir sur ce sujet dans la période suivante (V. N° 95).

QUESTIONNAIRE. — I. Donnez un aperçu général sur la constitution de l'Église, dans la première période. — 60. Sur quel principe fut fondée l'Église? — 61. Les évêques de Rome eurent-ils toujours la primauté? — 62. Quels étaient les autres degrés de la hiérarchie? Quel était le rôle des évêques, des prêtres et des diacres? — 63. Comment se développa la hiérarchie? — 64. Quel fut le mode d'élection des évêques dans la première période? Quels étaient les moyens de subsistance du clergé? Quand le célibat fut-il imposé aux clercs par une règle positive?

II. La discipline des sacrements et le culte n'ont-ils pas varié au cours des trois premiers siècles? — 65. A quel âge recevait-on le baptême? Quand était conférée la confirmation? — 66. Comment célébrait-on l'Eucharistie à l'origine du christianisme? Qu'est-ce que l'agape? — 67. Quelle était la discipline pénitentielle au cours des trois premiers siècles? Combien y avait-il de sortes de confessions? Dans quels cas la pénitence publique était-elle imposée? Quand le pénitent était-il absous de ses péchés? — 68. Connaissez-vous les schismes qui furent occasionnés par la discipline pénitentielle? — 69. Que savez-vous de la discipline des trois autres sacrements : l'Extrême-Onction, l'Ordre et le Mariage? — 70. Quels furent tout d'abord les lieux du culte? Qu'est-ce que les catacombes? Comment s'appelaient les deux parties de la Messe? Quelles furent les premières fêtes célébrées par les chrétiens ? Quels étaient les jours de jeûne? — 71. Que savez-vous de la vie des premiers chrétiens? Qu'étaient les ascètes? Connaissez-vous deux anachorètes célèbres?

Deuxième Période

De l'Édit de Milan à la chute de l'Empire d'Occident (313-476).

CHAPITRE PREMIER

Histoire extérieure.

L'ÉGLISE DANS ET HORS DE L'EMPIRE ROMAIN

Sommaire. — *La fin du paganisme dans et hors de l'Empire romain.* — Dans l'Empire romain. — Sous Constantin et ses Fils. — Sous Julien l'Apostat. — Dans les campagnes de l'Empire romain. — Saint Martin de Tours. — Le Christianisme en dehors de l'Empire romain. — Évangélisation de l'Irlande.

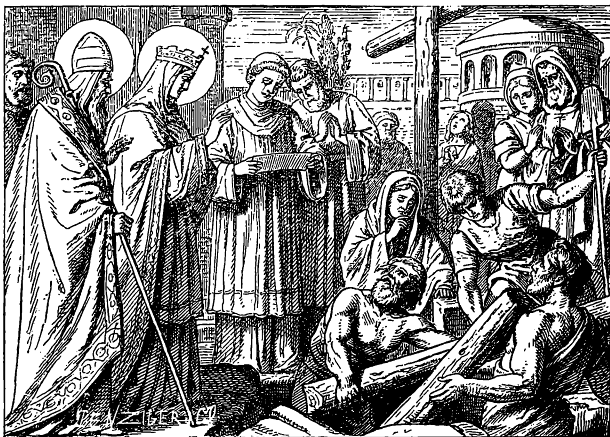
II. *L'Église et l'État dans l'Empire romain.* — Services rendus à l'État par l'Église. — Services rendus à l'Église par l'État.

I. — La fin du paganisme dans et hors de l'Empire romain.

Au point de vue *extérieur*, la *seconde période* de l'histoire de l'Église se caractérise : — 1. *dans l'Empire romain*, par la *décadence rapide du paganisme* et le *triomphe officiel du christianisme.* Depuis Constantin, tous les empereurs, sauf Julien l'Apostat, font profession de christianisme ; ils réservent à la nouvelle religion toutes leurs faveurs. Par un curieux revirement des choses, le paganisme est traqué à son tour, avec moins de violence assurément que ne le fut le christianisme ; mais n'ayant plus désormais ni sève, ni vigueur, il se défend mal et

sans conviction. La réaction dont il se montre encore capable, sous JULIEN L'APOSTAT, reste sans résultat et sans lendemain. Dans la dernière partie du IVe siècle, en 394, sous THÉODOSE LE GRAND, le christianisme est reconnu officiellement comme la *religion de l'Etat.* L'Évangile qui, jusque-là, n'avait pénétré pour ainsi dire que dans les grandes villes, se propage parmi les *populations rurales* de l'Empire. — 2. *En dehors de l'Empire romain*, le christianisme continue ses conquêtes : il faut signaler, en particulier, l'évangélisation de l'*Irlande* par saint PATRICE.

72. — **Dans l'empire romain. A. Sous Constantin et ses fils.** — L'*Edit de Milan*, signé en 313 par les empereurs Constantin et Licinius, donnait



Découverte de la vraie Croix.

On sait que sainte HÉLÈNE, mère de l'empereur Constantin, fit faire des fouilles sur la montagne du Calvaire à Jérusalem, pour retrouver la vraie croix. Trois croix ayant été retirées de terre, mais sans titre qui pût les distinguer, il s'agissait de découvrir la vraie croix. « Macaire, évêque de Jérusalem, après avoir adressé à Dieu ses prières, ordonna de faire toucher les trois croix, l'une après l'autre, à une femme qui était gravement malade. Les deux premières ne produisirent aucun effet, mais le contact de la troisième rendit subitement la santé à l'infirme. » (Légende du bréviaire, 3 mai, *Fête de l'Invention de la Sainte Croix*).

la liberté à l'Église et lui restituait ses biens (N° 44). Le christianisme, reconnu donc comme une religion autorisée, était mis sur le même pied que la religion païenne, il en partageait les droits et les privilèges. Mais les païens étaient encore trop nombreux dans l'Empire pour que Constan-

tin pût songer à faire plus. Il le pouvait d'autant moins que son collègue d'Orient, LICINIUS, était resté païen et suivait une politique opposée. Tandis que Constantin protégeait les chrétiens, lui, continuait de les persécuter, bien qu'il eût signé l'Edit de Milan : les *quarante martyrs de Sébaste* plongés dans un étang de glace furent parmi ses victimes. Une telle divergence de vues ne tarda pas d'ailleurs à mettre les deux empereurs aux prises. La défaite, — et la mort, — de Licinius, en 324, laissa Constantin seul maître de l'Empire. Moins gêné désormais dans ses actes, Constantin favorisa de plus en plus le mouvement de conversions au christianisme en multipliant les privilèges de la nouvelle religion, en lui prodiguant ses générosités ; grâce à sa munificence et à celle de sa famille, un grand nombre d'églises s'élevèrent de tous côtés : à Rome, les basiliques de *Latran*, de *Saint-Pierre et de Saint-Paul ;* en Palestine, les trois églises du *Saint-Sépulcre*, du *Mont des Oliviers* et de *Bethléem*. Toutefois, sentant bien que, malgré tout, la vieille aristocratie romaine restait attachée au paganisme, il prit le parti de s'en éloigner et de choisir pour capitale une autre ville, qui pourrait être à la fois un *foyer du christianisme* et un *centre d'activité* d'où il lui fût facile de surveiller et de repousser les tentatives des peuples barbares. Sur l'emplacement de l'antique Byzance, merveilleusement située sur le Bosphore, aux confins de l'Europe et de l'Asie, il fonda une ville nouvelle qui prit son nom. *Constantinople*, qui fut inaugurée en 330, devint ainsi la capitale de l'*Empire romain oriental*. Là, l'empereur Constantin mit toute son influence au service du christianisme ; il défendit de consulter les oracles et interdit les sacrifices à domicile. Il mourut en 337, peu de temps après avoir reçu le baptême des mains de l'évêque arien EUSÈBE DE NICOMÉDIE. Bien que sa gloire soit ternie par des cruautés, l'histoire lui a décerné le surnom de « *Grand* », parce que, mieux que personne, il a compris son époque et qu'il a su prendre la direction du mouvement qui emportait le monde vers de nouvelles destinées.

La même politique d'*opposition au paganisme* fut suivie, avec plus d'âpreté encore, par les fils de Constantin : CONSTANCE II et CONSTANT I.

73. — B. Sous Julien l'Apostat (361-363). — Le paganisme avait été fortement ébranlé par les premiers empereurs chrétiens, Constantin et ses fils, mais il gardait encore des racines profondes dans la vieille société romaine : il était donc capable d'une vigoureuse réaction si l'occasion s'en présentait. Celle-ci se produisit sous JULIEN, dit l'APOSTAT. Élevé dans la religion chrétienne, mais païen de cœur, Julien renia le christianisme, quand il devint empereur : d'où son nom d'*Apostat*.

Alors il conçut tout un plan pour restaurer le paganisme aux dépens du christianisme. Estimant que la religion païenne pouvait être rajeunie dans

sa doctrine et dans son culte, il remplaça la vieille mythologie par le *néo-platonisme,* mélange de philosophie grecque et de croyances chrétiennes. Il chercha à *copier les institutions du christianisme* qu'il trouvait le plus remarquables : sa hiérarchie fortement organisée, ses établissements de charité, la vie et l'éclat de son culte. Il releva les temples des dieux et réserva toutes les faveurs officielles aux païens. Puis, *il attaqua directement* le christianisme *par ses écrits :* voulant mettre leurs livres inspirés en défaut, il poussa les Juifs à reconstruire leur temple à Jérusalem pour donner un démenti à la prophétie de Jésus *(Mat.,* XXIV, 2).

Tous ces efforts furent vains, car la mort vint bientôt ruiner les espoirs de Julien l'Apostat. Il périt dans une guerre qu'il livra à la Perse (363). Au rapport de SOZOMÈNE, il aurait, avant de mourir, avoué sa défaite religieuse par ce blasphème proféré contre le Christ : « Galiléen, tu as vaincu ! »

74. — C. **Sous les successeurs de Julien l'Apostat.** — Après Julien l'Apostat, les empereurs favorisèrent le christianisme, orthodoxe ou arien.

En Occident, GRATIEN (375-383) commença par refuser, — ce que nul de ses prédécesseurs n'avait osé ou voulu faire, — le titre et le costume de *Pontifex Maximus :* il fit enlever la *statue de la Victoire* de la salle du Sénat romain, et il retira aux prêtres païens et aux vestales leurs revenus et leurs privilèges.

En Orient, l'empereur THÉODOSE LE GRAND (379-395) soutint la cause du catholicisme à la fois contre les *ariens* et contre les *païens.* Il défendit les sacrifices et tout exercice du culte païen ; il ordonna de fermer les temples des idoles ou même de les démolir : ce qui arriva à Alexandrie pour le fameux *temple de Sérapis,* et à Constantinople, pour le *temple de Jupiter Olympien.* Ainsi malmené, le paganisme, qui comptait encore à cette époque la moitié de l'Empire, décroît rapidement. En 394, à la suite d'une loi portée par le Sénat romain, *le christianisme devient la seule religion de l'État.*

Malgré son dévouement à l'Église, Théodose se laissa aller parfois à des excès tels que le *massacre* de Thessalonique, que son ami, saint Ambroise, évêque de Milan, lui reprocha vivement et qu'il expia, du reste, par une sévère pénitence *(V. gravure,* p. 70).

THÉODOSE LE GRAND, avant de mourir, avait partagé l'Empire entre ses deux fils : ARCADIUS et HONORIUS. La division, cette fois, est définitive : il y aura désormais deux Empires : l'Empire latin et l'Empire grec, qui auront des destinées diverses. Le premier succombera bientôt sous les coups des Barbares (476). Le second prolongera son existence, à peu près de dix siècles (1453).

74 *bis.* — **Dans les campagnes de l'Empire romain. Saint Martin de Tours.** — C'est surtout dans les grandes villes du bassin méditerranéen que le christianisme s'était propagé au cours des trois premiers siècles de l'ère chrétienne. Par les lois qu'ils avaient portées contre la religion des dieux, les empereurs lui avaient donné le coup de grâce. Mais elle subsistait dans les *campagnes ;* elle y était même restée si vivace que les chrétiens désignaient le polythéisme par le mot *paganisme,* c'est-à-dire la religion des paysans (du latin *paganus,* paysan). C'est donc de ce côté que, à partir du IVe siècle, l'Eglise tourna ses efforts. En Orient, comme en Occident, *les moines furent ses principaux auxiliaires.* Mettant à exécution les lois qui interdisaient l'entrée des temples pour la célébration du culte païen sous peine de les faire raser, ils renversèrent les idoles et détruisirent les temples, partout où ils en eurent l'occasion.



St Martin partage son manteau avec un pauvre.

Saint MARTIN était le fils d'un tribun militaire. Soldat lui-même dès l'âge de quinze ans, il passait un jour avec sa légion à l'une des portes d'Amiens lorsqu'il rencontra un pauvre, à demi vêtu. Pris de compassion, il coupa son manteau et lui en donna la moitié. Les peintres ont souvent représenté cette scène qui dépeint admirablement la charité inépuisable du futur évêque de Tours, l'un des saints les plus populaires des Gaules.

En Occident, dans cette œuvre de propagande chrétienne, personne ne déploya plus de zèle que saint MARTIN DE TOURS (316-396). Né en Pannonie de parents païens, il se fit instruire à leur insu dans la religion chrétienne. Enrôlé dans l'armée comme son père, il s'y distingua surtout par sa charité (V. grav.). A 22 ans, il reçut le baptême, quitta le service militaire et se rendit à *Poitiers* auprès de l'évêque saint Hilaire. Fondateur des monastères de Ligugé et de Marmoutier (v. N° 95), il resta, quoique devenu évêque de Tours, un *vrai moine* et un *vrai missionnaire. Homme d'action,* dans toute la force du mot, il parcourut la plupart des contrées de la Gaule, et en particulier, les pays de Touraine, de Chartres et d'Autun et y fit partout une guerre implacable au paganisme, aux temples de Jupiter et de Mercure. Ses vertus, ses miracles, les nombreuses conversions qu'il opéra, lui gagnèrent une telle popularité que ses obsèques

furent comme un triomphe, — près de deux mille moines y assistèrent, — et que son *tombeau devint bientôt un but de pèlerinage.* Des milliers d'églises lui furent dédiées et de nombreux bourgs ou villages portèrent son nom. Sa vie fut écrite par son disciple Sulpice Sévère, et plus tard, par saint Grégoire de Tours.

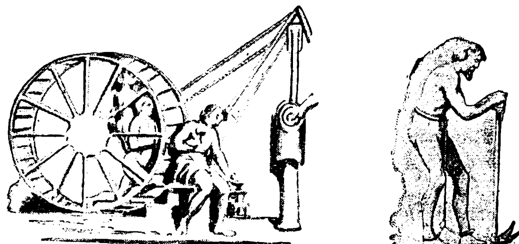
75. — **En dehors de l'Empire romain. Evangélisation de l'Irlande.** — Dès le début du christianisme, les missionnaires de l'Évangile n'avaient pas borné leur activité aux contrées de l'Empire romain ; ils en avaient dépassé les frontières (N° 22). Des communautés chrétiennes avaient été constituées en *Arménie*, en *Ethiopie*, en *Nubie*, en *Arabie*, en *Perse ;* dans ce dernier pays elles furent même très florissantes, jusqu'au jour où elles eurent à subir une terrible persécution de la part de SAPOR II (310-380). Malheureusement, toutes ces églises devaient passer plus tard soit à l'hérésie, soit à l'islamisme. Les Arméniens, les Ethiopiens, les Nubiens furent d'abord *monophysites ;* les Perses et les Arabes, *nestoriens* avant de devenir *mahométans.*

En Europe, l'évangélisation de l'*Irlande* est de cette époque. Saint PATRICE (372-465) en fut le grand apôtre. Né probablement en Écosse, dans un village sur la Clyde, Patrice fut, à l'âge de seize ans, pris par des pirates et emmené comme esclave en Irlande. Quand il eut recouvré sa liberté, il alla en Gaule, fit son éducation au monastère de Marmoutier, puis à *Auxerre*, auprès de saint Germain, qui le sacra évêque. Il retourna alors définitivement en Irlande. Nature ardente, généreuse et tenace, il y prêcha l'évangile avec un zèle inlassable ; au bout de trente ans il avait converti la majeure partie des habitants.

II. — L'Église et l'État dans l'Empire romain.

La conversion de l'Empire romain au christianisme pose la question des *rapports entre les deux pouvoirs : l'Église et l'État.* Il est à peine besoin de remarquer que l'Évangile n'a pu pénétrer dans ce vieux monde païen sans exercer sur lui une influence profonde. D'autre part, les empereurs, étant devenus chrétiens, se firent tout naturellement les champions du christianisme : ils usèrent de toute leur puissance pour servir l'Église, parfois aussi pour la dominer. L'historien doit donc déterminer l'influence que les deux pouvoirs ont eue l'un sur l'autre et les services qu'ils se sont mutuellement rendus.

76. — **Services rendus à l'État par l'Église.** — En entrant dans le milieu païen, le christianisme a pénétré de son esprit les institutions de l'État. Il a inspiré bon nombre de réformes dans l'*administration* et la *législation.* Les lois *pénales* perdirent beaucoup de leur cruauté : ainsi, la peine du crucifiement fut abolie, il fut défendu de marquer les condamnés au fer rouge. Sur le *terrain social,* l'Église a travaillé au bien-être des individus et de la société ; elle a fait supprimer les combats des gladiateurs ; elle



Esclaves.

Dans l'antiquité païenne, le maître avait tous droits sur son *esclave* : il pouvait le frapper a son gré, le torturer et même le tuer, sans que personne pût lui en demander compte. Cette gravure représente deux peines auxquelles les esclaves étaient souvent condamnés pour la moindre faute. A droite, on voit un *esclave enchaîné ;* à gauche, un autre esclave condamné à *tourner une roue,* sorte de grue qui servait à élever de lourds fardeaux.

a amélioré le sort des esclaves, elle a fait multiplier les cas légaux permettant leur affranchissement ; elle a relevé la dignité de la femme en luttant contre le divorce ; elle a protégé l'enfant en condamnant l'infanticide (exposition des enfants) ; partout elle a pris le parti du faible contre le fort, et, tout en gardant pour but final de conduire les hommes à leur salut éternel, elle n'a jamais perdu de vue le *bonheur terrestre* de l'humanité.

77. — **Services rendus à l'Église par l'État.** — L'État doit beaucoup à l'Église ; l'Église à son tour doit beaucoup à l'État.

En devenant *religion autorisée* d'abord, *religion de l'État* ensuite, le christianisme commença par partager les faveurs réservées au culte officiel, puis il les accapara à son profit. Le premier empereur chrétien, CONSTANTIN, s'intitulait « *l'évêque extérieur* » de l'Église, entendant par là en être le bienfaiteur et le défenseur. Il y eut donc changement total dans la *situation temporelle* du clergé. Les ressources affluèrent pour la construction des églises et les frais du culte. Le christianisme hérita des privilèges ou *immunités* de la religion païenne : ses clercs jouirent de l'*immunité*

fiscale, ou exemption des impôts et charges publiques, et du *privilège*, dit du *for ecclésiastique*, qui soustrayait les ecclésiastiques à la juridiction civile et les renvoyait devant le tribunal de l'évêque ou devant le synode. Les églises, comme autrefois les temples, eurent le *droit d'asile*, c'est-à-dire le privilège en vertu duquel ceux qui se réfugiaient dans une église, ne pouvaient être saisis par le bras séculier sans le consentement de l'autorité ecclésiastique. De plus, l'État reconnut les *canons* ou lois de l'Église comme des lois de l'État ; en conséquence, la transgression de ses lois, l'hérésie par exemple, fut frappée de peines, généralement de l'exil.

Cependant la protection des empereurs eut aussi son mauvais côté. D'une part, en forçant les païens à abjurer leur religion, ils amenèrent dans l'Église bien des éléments impurs qui furent des causes de trouble et de corruption. D'autre part, il arriva qu'ils comprirent mal le rôle qui leur revenait et desservirent la cause du christianisme. Imbus de l'idée païenne de l'omnipotence de l'État, se croyant toujours «*rois et pontifes*», ils voulurent trop souvent intervenir en arbitres dans les questions religieuses et imposer leurs conceptions théologiques. Par la bouche de ses représentants, comme le pape Libère, de ses évêques comme Athanase et Basile, l'Église dut protester plus d'une fois contre cette intervention des empereurs dans les questions de foi.

Cette politique des empereurs chrétiens, basée sur l'idée païenne de l'omnipotence de l'État, est connue dans l'histoire sous le nom de *césarisme*, *césaropapisme*, ou encore sous le nom de *byzantinisme*, parce qu'elle fut surtout le fait des empereurs d'Orient, résidant à Constantinople.

Ainsi, les inconvénients de la faveur impériale furent graves, mais, à tout prendre, la protection du pouvoir, malgré ses défauts et ses abus, fut plus utile à l'Église que nuisible.

QUESTIONNAIRE. — I. Donnez un aperçu général de la décadence du paganisme dans la seconde période. — 72. Dites ce que vous savez sur Constantin. Quelle ville choisit-il pour capitale? Pour quelles raisons? Dites ce que vous savez sur sa mère. Parlez de ses fils. — 73. Quelle politique suivit Julien l'Apostat quand il fut empereur? Comment essaya-t-il de détruire le christianisme? — 74. Quels furent les successeurs de Julien l'Apostat? Que savez-vous sur Théodose le Grand? Quels furent les successeurs de Théodose? — 74 *bis*. Parlez de la propagation du christianisme dans les campagnes. Que savez-vous de saint Martin de Tours? — 75 Que savez-vous de la diffusion du christianisme en dehors de l'Empire romain? Quel fut le grand apôtre de l'Irlande?

II. Parlez des rapports de l'Église et de l'État dans l'Empire romain. — 76 Quels services l'Église rendit-elle à l'État? — 77. Quels services l'État rendit-il à l'Église? La protection officielle n'eut-elle pas son mauvais côté? Était-elle plus utile que nuisible?

CHAPITRE II

HISTOIRE INTÉRIEURE.

(313-476).

DÉVELOPPEMENT DE LA DOCTRINE. LES HÉRÉSIES. LA LITTÉRATURE ECCLÉSIASTIQUE

SOMMAIRE. — I. *Les Hérésies.* — La question trinitaire. L'Arianisme. — Le semi-Arianisme. — Le Macédonianisme. — La question christologique. Le Nestorianisme. Le Monophysisme. — Le Monothélisme. — La question anthropologique. Le Pélagianisme. Le semi-Pélagianisme.

II. *La littérature chrétienne.* — Les Pères de l'Église grecque : saint Athanase, saint Basile saint Grégoire de Nazianze, saint Jean Chrysostome. — Les Pères de l'Église latine : saint Hilaire, saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin.

I. — Les Hérésies.

La *seconde période* de l'Église est avant tout, le temps des *grandes luttes théologiques* et des *grandes hérésies.*

Trois questions surtout agitent l'Église : — 1. la *question trinitaire*, incomplètement résolue dans la période précédente ; — 2. la *question christologique*, qui sera mise en discussion pendant plus de deux siècles ; et — 3. la *question anthropologique*, qui traite de l'homme et de son salut. Les deux premières questions aboutissent à la définition dogmatique des mystères de la Trinité et de l'Incarnation ; la troisième, à l'exposition de la doctrine catholique sur le péché originel, la grâce et la liberté humaine.

78. — **La question trinitaire.** — Le dogme de la Trinité est l'objet, dans cette période, de vives controverses : il donne lieu aux hérésies de l'*arianisme*, du *semi-arianisme*, du *macédonianisme*.

A. L'ARIANISME. — ARIUS (280-336), prêtre d'Alexandrie, enseigna, à propos du mystère de la Trinité, que le Fils n'était pas égal au Père, qu'il n'était pas de la même essence, ni infini, ni éternel, qu'il était une créature, à vrai dire, la plus parfaite, celle par qui toutes les autres étaient créées, une créature qui s'était élevée à une telle union avec Dieu, que

dans un certain sens on pouvait l'appeler Dieu, mais, en définitive, une *créature*. A la doctrine d'Arius le *concile de Nicée* (325), qui fut le premier concile œcuménique, opposa la *doctrine traditionnelle* de l'Église et la formula dans un symbole, parallèle à celui des Apôtres, mais plus développé, que l'on récite aujourd'hui à la messe. Le passage, qui visait la doctrine d'Arius, est le suivant : « Je crois en Jésus-Christ, fils unique de Dieu, né du Père avant tous les siècles, Dieu de Dieu, lumière de lumière, vrai Dieu de vrai Dieu, engendré, non créé, *consubstantiel au Père.* »

79. — *B.* SEMI-ARIANISME. — Arius et quatre de ses partisans les plus acharnés ne voulurent pas se soumettre aux décisions du concile. D'abord bannis, ils s'efforcèrent par tous les moyens de tourner en leur faveur la puissance séculière. Pour mieux y réussir, ils atténuèrent leur hérésie, ils la formulèrent dans des professions de foi ambiguës, qu'on ne pouvait guère taxer d'hérétiques. L'un de leurs chefs les plus habiles, EUSÈBE DE NICOMÉDIE, reconnut que le Fils était de substance *semblable*, mais non de la *même* substance que le Père, non consubstantiel, comme l'avait défini le concile de Nicée : ce fut le *semi-arianisme*. Plusieurs fois l'erreur parut triompher, soutenue qu'elle était par l'empereur arien CONSTANCE, qui n'hésita pas à convoquer des conciles (non œcuméniques), entre autres, celui de *Rimini*, en 359, et exerça une pression sur les évêques pour leur faire signer une formule de foi, orthodoxe sans doute, mais peu nette sur la divinité de Jésus-Christ ; mais, grâce à la fermeté des illustres défenseurs de l'orthodoxie : ATHANASE, CYRILLE de Jérusalem, Basile, Grégoire de Nazianze, Grégoire de Nysse, Hilaire de Poitiers, l'hérésie fut enfin rejetée solennellement au *concile de Constantinople* (381).

80. — *C.* LE MACÉDONIANISME. — Le *macédonianisme* est la conséquence logique de l'arianisme. Nier la divinité du Fils de Dieu, c'était du même coup nier la divinité du Saint-Esprit. Quand, sous le règne de Constance, les ariens se crurent victorieux, il n'hésitèrent plus à s'exprimer librement à ce sujet. Ce fut le semi-arien MACÉDONIUS, évêque de Constantinople (341-362) qui tira le premier cette conclusion : d'où le nom de *Macédonianisme* donné à l'hérésie. L'erreur fut combattue par saint Athanase, saint Hilaire de Poitiers, saint Basile et surtout saint Grégoire de Nazianze. Elle fut condamnée par différents conciles, et en particulier, par le *concile de Constantinople* (381), qui compléta le symbole de Nicée par le passage suivant relatif au Saint-Esprit : « Je crois au Saint-Esprit, Seigneur et vivificateur, qui procède du Père, qui est *adoré et glorifié avec le Père*, qui a parlé par les Prophètes. »

81. — 2° **La question christologique.** — Plus encore peut-être que le mystère de la Trinité, le mystère de l'Incarnation devait être pour

l'Église une source de graves difficultés. Les Pères du concile de Nicée ayant défini que Jésus-Christ, le Fils de Dieu, était égal à son Père, qu'il lui était *consubstantiel,* vrai Dieu par conséquent, au sens strict du mot, il restait à dire comment il fallait concevoir l'union, dans le Christ, des deux éléments, divin et humain. Fallait-il admettre deux personnes ou une seule? Deux natures et deux volontés, ou une seule nature et une seule volonté? C'est sur ces points, et dans cet ordre, que surgirent trois hérésies: le *nestorianisme,* le *monophysisme* et le *monothélisme.* En les combattant, l'Église fut amenée à établir sa doctrine sur le Christ, ou *christologie.*

A. LE NESTORIANISME. — D'après NESTORIUS, il y avait en Jésus-Christ *deux personnes :* l'une divine, l'autre humaine. La Vierge Marie, n'ayant été mère que de la personne humaine, n'avait pas droit au titre de « *Mère de Dieu* ». Cette hérésie fut vigoureusement combattue par CYRILLE D'ALEXANDRIE et condamnée par le *concile d'Éphèse* (431), qui définit que les deux natures, divine et humaine, étaient réunies en Jésus-Christ *hypostatiquement,* c'est-à-dire qu'elles subsistaient dans la *seule et unique personne* du Verbe incarné. A cause de l'unité de personne, il était donc permis de dire que « Marie est mère de Dieu », vu qu'elle est la mère d'une personne qui est Dieu.

82. — *B.* LE MONOPHYSISME. — Le *monophysisme,* ou *eutychianisme,* a pour auteur EUTYCHÈS, archimandrite (supérieur) d'un couvent de Constantinople. Pour mieux défendre contre Nestorius l'*unité de personne* en Jésus-Christ, il en vint à enseigner l'*unité de nature,* affirmant que la nature humaine avait été absorbée dans la nature divine, comme une goutte d'eau dans la mer : d'où le nom de *monophysisme* (gr. *monos* seul et *phusis* nature) donné à sa doctrine. Cette nouvelle hérésie eut pour principaux adversaires le patriarche de Constantinople, FLAVIEN, l'évêque de Ravenne, saint PIERRE CHRYSOLOGUE, et surtout le pape saint LÉON le Grand ; elle fut condamnée, en 451, au *concile de Chalcédoine,* qui définit qu'il y a en Jésus-Christ deux natures distinctes : la nature divine et la nature humaine, lesquelles subsistent dans la même personne, étroitement unies, mais non confondues.

L'hérésie d'Eutychès ne fut pas terminée par le concile de Chalcédoine : elle continua à vivre. Les monophysites s'organisèrent dans les patriarcats d'Antioche, de Jérusalem et d'Alexandrie. Ils constituèrent trois Églises indépendantes, qui existent encore de nos jours, à savoir : l'*Église arménienne* dont le patriarche réside à Erzeroum ; l'Église *jacobite,* ainsi appelée parce qu'elle fut introduite en Syrie et en Mésopotamie par le moine Jacob ZANGALUS, régie actuellement par le patriarche d'Antioche ; l'Église *copte* en Égypte qui a pour chef le patriarche d'Alexandrie, siégeant au Caire.

83. — *C.* LE MONOTHÉLISME. — En vue de refaire l'unité morale de l'Empire et de réconcilier les deux partis, orthodoxe et monophysite, l'empereur HÉRACLIUS (610-641) chargea le patriarche de Constantinople, SERGIUS, de trouver une formule de foi qui pût être adoptée par les deux partis. Sergius crut y réussir par un système de concessions réciproques. En conséquence, il proposa une formule qui confessait dans le Christ *deux natures*, mais *une seule volonté ;* — d'où le nom de *monothélisme* (de deux mots grecs qui veulent dire volonté unique) donné à l'hérésie (1). Le premier point était une concession aux orthodoxes, et le second, une concession aux monophysites. Cette doctrine fut condamnée par le *VIe concile général*, tenu à *Constantinople*, en 680, qui définit qu'il y avait en Jésus-Christ *deux volontés*, la volonté humaine et la volonté divine, la première étant subordonnée à la seconde. L'erreur survécut chez les *Maronites* du Liban, qui se réunirent à Rome, au XIIe siècle, à l'époque des croisades.

84. — 3o **La question anthropologique.** — Deux systèmes : le *pélagianisme* et le *semi-pélagianisme* se mirent en opposition avec la doctrine de l'Église sur le grave problème du salut de l'homme.

A. LE PÉLAGIANISME. — Estimant mauvaise toute doctrine, comme celle de saint AUGUSTIN, qui conteste à l'homme la plénitude du libre arbitre, du fait du péché originel, le moine breton PÉLAGE (360-430) enseigna que le péché originel n'était nullement transmissible, que sans la grâce l'homme peut faire le bien, en un mot, que l'affaire du salut dépend toute de la *liberté humaine*, de la manière dont l'homme emploie son activité. *La doctrine de Pélage* eut pour adversaire saint AUGUSTIN, et fut condamnée à Rome par les papes INNOCENT I et ZOZIME, par le concile de Carthage (418), et définitivement, par le *concile œcuménique d'Éphèse*, en 431.

B. LE SEMI-PÉLAGIANISME. — Entre l'hérésie de Pélage qui accordait trop à la liberté humaine, et la doctrine de saint Augustin qui, en attribuant à la grâce une force irrésistible, paraissait soutenir une thèse inconciliable avec la liberté, des moines de Marseille et des environs, JEAN CASSIEN († 432) abbé de Saint-Victor, VINCENT DE LÉRINS († 450) prirent une position intermédiaire. Ils enseignèrent que la grâce surnaturelle est sans doute nécessaire à l'homme, mais *non pour le commencement de la foi* ni pour la *persévérance dans le bien.* Cette doctrine, connue sous le nom de *Semi-Pélagianisme,* fut combattue par saint AUGUSTIN, et après lui, par saint PROSPER et saint HILAIRE ; elle fut condamnée par les *conciles* non œcuméniques *d'Orange* et de *Valence* (529) et par le pape BONIFACE II (530).

(1) Cette hérésie appartient à l'époque suivante. Nous en parlons ici, pour grouper ensemble toutes les erreurs sur la question christologique.

II. — La littérature chrétienne.

Les principaux écrivains ecclésiastiques du IVe et du Ve siècles qui luttèrent contre les hérésies ont reçu de l'Église les titres de *docteurs* et de *Pères de l'Église* (1). On les appelle aussi *Pères dogmatiques*, pour les distinguer des *Pères apologistes* de l'époque précédente. La littérature apologétique ne tient plus, comme au temps des persécutions, une place prépondérante. C'est la *théologie* et la *polémique* qui sont désormais au premier plan : l'œuvre capitale du moment consiste en effet à analyser la doctrine de l'Église dans chacun de ses éléments, à l'exposer dans des conceptions raisonnées et, plus encore peut-être, à la défendre contre les hérétiques qui la déforment. On compte *quatre grands docteurs orientaux* ou grecs et *quatre grands docteurs occidentaux* ou latins.

85. — **Les Pères grecs.** — Les quatre Pères les plus illustres de l'Église grecque sont : saint *Athanase*, saint *Basile*, saint *Grégoire de Nazianze* et saint *Jean Chrysostome*.

A. SAINT ATHANASE (296-373). — Né à Alexandrie vers 296, évêque de cette ville en 328, trois ans après le concile de Nicée, où il avait joué un si grand rôle, saint ATHANASE fut le grand adversaire de l'arianisme qu'il combattit jusqu'à sa mort (373) tant par la parole que par les écrits. Exilé cinq fois (No 78), il supporta l'adversité avec une merveilleuse énergie. Il méritait bien le titre qui lui fut donné de « *père de l'orthodoxie* ».

B. SAINT BASILE LE GRAND (329-379). — Saint BASILE, surnommé le *Grand*, naquit à *Césarée*, dans la Cappadoce.

Il acheva ses études à l'école supérieure d'Athènes : c'est là qu'il se lia de la plus étroite amitié avec saint GRÉGOIRE DE NAZIANZE. De retour à Césarée, son pays, il distribua ses biens aux pauvres et se retira du monde pour se livrer aux exercices de la vie ascétique. Les deux règles d'ordres religieux qu'il composa, et d'après lesquelles vivent encore de nos jours les moines d'Orient *(les Basiliens)*, sont un de ses plus beaux titres de gloire. En 370, il devint évêque de *Césarée* et lutta vigoureusement contre l'hérésie arienne.

---

(1) Il ne faut pas confondre les deux titres. Le titre de *docteur* est accordé, par un jugement solennel de l'Église, à tout écrivain, *ancien* ou *moderne*, qui s'est distingué par la sainteté de sa vie et l'orthodoxie de sa doctrine. Le mot *Père de l'Église* n'est pas un titre officiel : c'est un nom donné aux écrivains *anciens*, remarquables par leurs vertus et la sûreté de leur doctrine. On distingue les Pères *apostoliques* (No 55), les Pères *apologistes* (No 56), et les Pères *dogmatiques* dont il est ici question.

C. SAINT GRÉGOIRE DE NAZIANZE (328-389). — Né à *Azianze*, bourg voisin de la ville de *Nazianze*, saint GRÉGOIRE DE NAZIANZE fit de brillantes études à Césarée, à Alexandrie et à Athènes. Sacré, malgré lui, évêque de *Sasime*, en Cappadoce (372), il se démit bientôt de son siège pour aller au désert mener une vie d'étude et de prière. En 379, les fidèles de Constantinople l'ayant prié de venir défendre la foi orthodoxe contre l'arianisme, il se rendit à leur invitation ; l'empereur Théodose le força même d'accepter le titre de patriarche (380). Un an après, il démissionna et se retira dans son pays natal, où il finit ses jours dans la solitude. Surnommé « *le théologien* », à cause de la sûreté de sa doctrine, il a écrit des *homélies*, pleines d'onction et de solide doctrine, de nombreux *poèmes* et des *lettres* intéressantes.

D. SAINT JEAN CHRYSOSTOME (347-407). — Le plus célèbre des Pères grecs, saint JEAN, surnommé CHRYSOSTOME (gr. *Bouche d'or)* à cause de son éloquence, naquit à Antioche vers l'an 347. Appelé en 397 au siège de *Constantinople*, il se signala autant par son zèle que par son éloquence. Malheureusement l'ardeur avec laquelle il flagella les désordres de la cour et ceux de l'Église elle-même, souleva contre lui les plus vives inimitiés. L'impératrice EUDOXIE, qui s'était sentie particulièrement visée, usa de son influence sur l'empereur ARCADIUS, et profita du ressentiment de certains évêques dont il avait dénoncé les scandales, pour faire bannir le fougueux orateur. Saint Jean Chrysostome partit donc pour l'exil, mais le peuple intervint en sa faveur, et il fut rétabli sur son siège. Une seconde fois il fut déposé par un synode de quarante évêques et envoyé à nouveau en exil. Il mourut en chemin, couronnant une vie de dévouement et de zèle apostolique par les douleurs de la persécution. Il nous a laissé différents *traités*, et surtout, des *Homélies*, qui sont parmi les plus beaux monuments du génie chrétien.

86. — **Les Pères latins.** — Les quatre grands docteurs de l'Église latine sont : saint *Hilaire de Poitiers*, saint *Ambroise*, saint *Jérôme* et saint *Augustin*.

A. SAINT HILAIRE (303-367). — Saint HILAIRE, évêque de *Poitiers*, sa ville natale, mérita d'être appelé « l'*Athanase de l'Église d'Occident* ». Comme Athanase, il fut, en effet, dans l'Église latine, le plus rude adversaire de l'arianisme, et, comme lui, il eut à supporter les misères de l'exil. Son ouvrage principal *sur la Trinité*, écrit contre les ariens, précise le sens de la foi catholique sur ce mystère.

B. SAINT AMBROISE (340-397). — Fils du préfet romain de la Gaule méridionale, saint AMBROISE est né à Trèves, vers 340. Élu par acclamation évêque de *Milan*, alors qu'il n'était encore que catéchumène, il se

distingua par son zèle et sa *fermeté*. Sommé par l'impératrice JUSTINE **de livrer aux ariens une église de Milan,** il s'enferma dans cette église avec **son peuple** pendant des semaines, jusqu'à ce que l'impératrice renonçât



Saint Ambroise et l'empereur Théodose.

Pour punir une sédition, qui avait éclaté dans la ville de *Thessalonique*, l'empereur THÉODOSE fit massacrer 7.000 personnes par ses soldats (390). Lorsqu'il revint à Milan et voulut pénétrer dans l'église, saint AMBROISE l'arrêta sur le seuil en disant : « Tu as imité David dans le crime, imite-le dans sa pénitence. » Et il ne consentit à le recevoir qu'après l'accomplissement de sa pénitence publique, qui ne dura pas moins de huit mois.

à ses prétentions. Mais le trait le plus marquant de sa vie, c'est, sans nul doute, *son attitude courageuse devant Théodose* après le massacre de Thessalonique. *(V. la gravure).*

C. SAINT JÉROME (331-420). — Né en Dalmatie, saint JÉROME fit ses études profanes à Rome. Il entreprit ensuite de longs voyages d'études en Gaule et en Orient. A son retour il fut secrétaire du pape Damase. A la mort de celui-ci, en 384, il se rendit à *Alexandrie,* visita les couvents de l'Égypte, puis, l'année suivante, il alla se fixer à *Bethléem,* où il dirigea un monastère jusqu'à la fin de sa vie.



Saint Augustin et sainte Monique.

Cette peinture célèbre d'ARY SCHEFFER (1795-1858), — peintre français dont certaines œuvres, comme celle-ci, sont empreintes de sentiment mystique et rêveur, — reproduit une scène touchante rapportée dans les *Confessions* de saint Augustin. La scène se déroule à *Ostie*, où la mère et le fils doivent bientôt s'embarquer pour l'Afrique. Toute à la joie de la conversion de son fils, sainte MONIQUE, que rien n'attache plus désormais à la vie, s'entretient avec saint AUGUSTIN du bonheur ineffable du ciel. Les mains de la mère serrent avec amour la main du fils ; leur regard se perd dans l'infini de l'horizon. Quelques jours après cet épanchement, la belle âme de sainte Monique s'exhalait comme un parfum du ciel.

Ame passionnée, irritable, saint Jérôme fut non seulement un *moine très austère,* exigeant pour lui-même et pour les autres, mais il fut aussi le plus *savant* des Pères de l'Église. Son œuvre maîtresse, la nouvelle traduction latine de la Bible qu'il fit sur le texte hébreu, et qui s'appelle la *Vulgate,* fut reconnue par le Concile de Trente comme la seule version

authentique de l'Église. Il écrivit aussi la vie de saint Paul de Thèbes et de nombreuses lettres, dont quelques-unes, comme la lettre sur l'*Education*, sont de véritables traités.

D. SAINT AUGUSTIN (354-430). — Saint AUGUSTIN naquit à *Tagaste*, en Numidie, d'un père païen, PATRICE, et d'une mère chrétienne, sainte MONIQUE. Il fit ses études à Tagaste, adhéra au manichéisme et mena dans sa jeunesse une vie de plaisirs. Il professa la rhétorique à Tagaste, à Carthage et à Milan. C'est dans cette dernière ville, où sa mère l'avait suivi, qu'il se convertit au christianisme. Sous l'influence des prédications de saint Ambroise et des prières mêlées de larmes de sainte Monique, il se sentit peu à peu touché par la grâce. Après avoir reçu le baptême (387), le nouveau converti repartit bientôt pour l'Afrique et eut la douleur de perdre sa mère à Ostie, sur le chemin du retour. Devenu évêque d'*Hippone*, il combattit les *manichéens*, les *donatistes* et les *pélagiens*, avec un zèle infatigable. Il mourut en 430 pendant le siège d'Hippone par les Vandales.

Saint AUGUSTIN surpasse les autres Pères de l'Église latine par la profondeur de l'esprit et l'éloquence. Il composa de nombreux traités contre les hérésiarques, et lutta si bien contre Pélage qu'il fut surnommé le « *docteur de la grâce* ». Ses deux œuvres maîtresses sont ses *Confessions* où il raconte sa conversion, et la *Cité de Dieu*, où il réfute les objections des païens, qui regardaient la prise de Rome comme une punition des dieux.

QUESTIONNAIRE. — I. Quelles sont les questions dogmatiques qui agitent l'Église au cours de cette période? — 78. A quelles hérésies donne lieu la question trinitaire? En quoi consiste l'hérésie arienne? Que définit le concile de Nicée sur Jésus-Christ? — 79. Comment est né le semi-arianisme? Quelle est sa doctrine? Par quel concile fut-il condamné? — 80. Qu'est-ce que le macédonianisme? Par qui cette erreur fut-elle combattue? Par quel concile fut-elle condamnée? — 81. Quelles questions devaient se poser sur Jésus-Christ? Quelles sont les trois hérésies sur ce sujet? Que prétendait Nestorius? Par quel concile fut-il condamné? — 82. Qu'est-ce que le monophysisme? Par quel concile Eutychès fut-il condamné? — 83. En quoi consiste l'hérésie monothélite? A quelle occasion a-t-elle éclaté? Par quel concile fut-elle condamnée? — 84. En quoi consiste l'hérésie pélagienne? Par quels papes et quel concile fut-elle condamnée? Qu'est-ce que le semi-pélagianisme? Par qui cette nouvelle hérésie fut-elle soutenue? Par quels conciles fut-elle condamnée?

II. Quel titre a décerné l'Église aux écrivains les plus célèbres de cette époque? — 85. Quels sont les quatre grands docteurs orientaux? Dites ce que vous savez sur saint Athanase. Sur saint Basile le Grand. Sur saint Grégoire de Nazianze. Quel est le plus illustre des Pères grecs? Quels sont les principaux ouvrages de saint Jean Chrysostome? — 86. Quels sont les quatre grands docteurs de l'Église latine? Que savez-vous de saint Hilaire? De saint Ambroise? De saint Jérôme? De saint Augustin?

CHAPITRE III

HISTOIRE INTÉRIEURE *(suite)*.

LA CONSTITUTION DE L'ÉGLISE. LES SACREMENTS ET LE CULTE.

SOMMAIRE. — I. *La constitution de l'Église.* — Les Curés. — Les Évêques. — Les Métropolitains et les Patriarches. — La primauté romaine. Les principaux Papes. Les schismes. — Les conciles. — Élection et formation du clergé. Le célibat.

II. *Les sacrements et le culte.* — Les Sacrements. Le Baptême. La Confirmation. L'Eucharistie. La Pénitence. — Le culte. Les lieux du culte. Les cérémonies de la Messe. Les fêtes chrétiennes. — Vie et mœurs des chrétiens. — La vie monastique.

I. — La constitution de l'Église.

La *constitution de l'Église*, dans cette période, reste identique dans ses organes essentiels. Mais des besoins nouveaux font naître des institutions et des fonctions nouvelles. La diffusion rapide du christianisme à travers les campagnes, nécessite la *création des paroisses rurales*. Par ailleurs, la hiérarchie se développe : les pouvoirs de chacun sont mieux déterminés. Au milieu des luttes doctrinales de cette époque, l'on sent davantage l'importance de l'unité : aussi les *droits de la primauté romaine* sont-ils plus incontestés que jamais. Cependant la sphère d'action des papes n'est pas encore strictement définie, et bien des questions sont tranchées par les synodes, qui le seront plus tard par le pontife romain.

87. — **Les Curés.** — A l'origine du christianisme, il n'y avait dans les villes qu'une seule église, administrée par un évêque entouré du *presbytérium* ou collège de prêtres. Les nouvelles églises construites plus tard dans les villes, à côté de la cathédrale, et dans les campagnes, furent desservies par le clergé du presbytérium. Elles restèrent ainsi sous la

dépendance absolue de l'évêque : l'administration du baptême, la célébration de l'Eucharistie ne se faisaient que dans l'église épiscopale. Mais il n'en put être longtemps ainsi pour les paroisses de campagne. En raison de l'éloignement et des dangers de la persécution, il fallut leur accorder des attributions plus grandes : à la tête de ces églises furent donc placés des *chorévêques* ou *évêques ruraux*. Cependant, en temps de paix, cette division de l'autorité ecclésiastique dut paraître un mal : l'administration des paroisses rurales fut alors confiée à de *simples prêtres*. Ces prêtres, délégués par l'évêque, à titre permanent, portèrent le titre de « *curés* » (du lat. *cura*, soin), parce qu'ils avaient reçu le soin, la charge des fidèles de la paroisse.

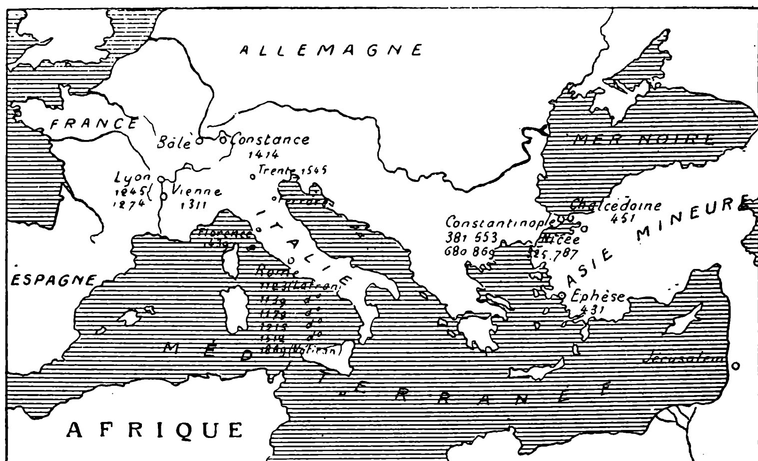
88. — **Les Évêques. Les Métropolitains et les Patriarches.** — La paix accordée au christianisme par l'Édit de Milan, permit à l'Église d'achever son organisation. Le partage, sous Dioclétien, de l'Empire romain en préfectures, diocèses et provinces, fut le principe et le point de départ du développement de la hiérarchie ecclésiastique. Au-dessus des ***évêques*** qui gouvernaient les ***cités***, — les futurs diocèses, — et des ***métropolitains*** qui étaient les évêques des chefs-lieux des provinces, l'on vit surgir, au cours du ve siècle, de nouvelles circonscriptions : les ***patriarcats***. Les *patriarches* furent au nombre de cinq : un pour l'Occident, l'évêque de Rome ; et quatre pour l'Orient, les évêques d'Antioche, d'Alexandrie, de Jérusalem, et de Constantinople.

89. **Les Papes.** — *A*. LEUR PRIMAUTÉ. — La primauté de l'évêque de Rome apparaît clairement au cours de cette époque. Au milieu des grandes luttes doctrinales et des empiètements du pouvoir civil, les papes se montrèrent les gardiens sûrs de la foi orthodoxe et les défenseurs des droits de l'Église. Leur autorité suprême sur tous les autres évêques, métropolitains et patriarches, nous est attestée par de *nombreux faits* : elle n'est pas seulement revendiquée par eux, mais elle est encore reconnue par les Conciles, par les hérétiques et même par les empereurs. Toutefois, les papes doivent déjà lutter contre les prétentions des évêques de Constantinople qui cherchent, aux conciles de Constantinople (381) et de Chalcédoine (451), à s'arroger des pouvoirs égaux à ceux des évêques de Rome, sous prétexte que Constantinople, étant la résidence de l'empereur, était une « *seconde Rome* «. De cette ambition naîtra plus tard le *schisme d'Orient*.

B. LES PRINCIPAUX PAPES. — Il faut signaler, parmi les papes de cette période : 1. saint MELCHIADE (311-314), le dernier des papes enterrés dans les Catacombes ; — 2. saint SYLVESTRE (314-325), sous

lequel se tint le premier concile œcuménique de Nicée ; — 3. saint INNOCENT I (401-417), qui prit une part très active à la lutte contre le *pélagianisme ;* — 4. saint LÉON LE GRAND (440-461), *Père* et *Docteur* de l'Église, le pape le plus illustre de cette période. Saint Léon est célèbre : — 1) au point de vue *extérieur*, par sa *courageuse attitude devant les barbares*, ATTILA le chef des Huns, et GENSÉRIC, le chef des Vandales: par ses prières et ses largesses, il détermina le premier à se retirer de l'Italie et il obtint du second que Rome fût préservée de l'incendie et que la vie de ses habitants fût épargnée ; — 2) au point de vue *intérieur*, par la *lutte vigoureuse qu'il mena contre les hérétiques :* monophysites, manichéens, pélagiens. En faisant condamner Eutychès au Concile de Chalcédoine (451) par sa *lettre dogmatique*, à laquelle se rallièrent tous les Pères du Concile, il *sauvegarda l'unité de l'Église.*

C. LES SCHISMES. — Il convient de signaler, parmi les principaux *schismes* de cette période, le schisme des *donatistes*, ainsi appelé parce



Les conciles œcuméniques.

Les huit premiers conciles furent tenus en Orient. L'Église grecque s'accorde avec l'Église romaine pour reconnaître les décisions des sept premiers. Après le *schisme grec*, les douze derniers conciles eurent lieu en Occident.

Il y eut 2 conciles à *Nicée*, 4 à *Constantinople*, 1 à *Éphèse*, 1 à *Chalcédoine*, 2 à *Lyon*, 1 à *Vienne*, 1 à *Constance*, 1 à *Florence*, 1 à *Trente* et 6 à *Rome*, dont cinq au *Latran* et le sixième et dernier au *Vatican*.

que deux évêques du nom de DONAT en furent les chefs. Renouvelant l'erreur des *novatiens* et des *rebaptisants*, les donatistes prétendaient que

l'Église devait exclure de son sein les pécheurs publics, et que les *pécheurs* et les *hérétiques ne pouvaient administrer validement les sacrements.* Ce schisme, combattu par saint AUGUSTIN, troubla le nord de l'Afrique pendant plus d'un siècle : il fallut l'invasion des Vandales ariens, qui enveloppaient dans la même hostilité catholiques et donatistes, pour réconcilier les deux partis (429).

90. — **Les Conciles.** — A une époque où tant de questions se posaient sur le double terrain de la foi et de la discipline, l'on sentit la nécessité de se concerter pour terminer les querelles et les controverses. Il y eut donc de fréquentes réunions d'évêques, qu'on appela *synodes* ou *conciles.* Les conciles, où tous les évêques de l'Empire étaient convoqués, portent le nom de *conciles œcuméniques.* Pour combattre les grandes hérésies dont nous avons parlé, il y eut six conciles œcuméniques : — 1. le concile de *Nicée* (325) qui fut le premier concile œcuménique ; — 2. le premier concile de *Constantinople* (381) ; — 3. le concile d'*Éphèse* (431) ; — 4. le concile de *Chalcédoine* (451) ; — 5. le deuxième concile de *Constantinople* (553) ; — 6. le troisième concile de *Constantinople* (680). L'on remarquera que tous ces conciles se sont tenus en Orient (Voir *Carte* p. 9), et la chose ne doit pas surprendre, vu que les hérésies elles-mêmes étaient nées dans l'Église grecque.

Synodes provinciaux. — En dehors des conciles œcuméniques, il y eut d'autres conciles de moindre importance, à savoir : — 1 des *synodes provinciaux* ou *régionaux*, qui ne comprenaient que les évêques d'une province ou d'une région, et avaient pour but de délibérer sur les affaires religieuses d'intérêt local ; et — 2. des *synodes diocésains*, c'est-à-dire des assemblées de prêtres d'un même diocèse sous la présidence de l'évêque, ayant pour but d'organiser les communautés naissantes et de leur donner une direction commune.

91. — **Élection et formation du clergé. Le célibat.** — *A.* L'*élection des évêques* est encore, au début de cette période, l'affaire du clergé et du peuple, mais la part du peuple se restreint de plus en plus ; son ancien droit est usurpé par les empereurs qui réclament le privilège de présenter les candidats : ainsi naît le *droit de la couronne,* que l'Église concédera aux princes temporels.

B. La *formation du clergé* continue de se faire dans les écoles chrétiennes. Toutefois, un changement notable se produit sur ce point : en Afrique et en Italie, sous l'impulsion de saint AUGUSTIN et d'EUSÈBE DE VERCEIL, l'usage s'établit que les prêtres vivent en communauté et recueillent chez eux les jeunes clercs dont ils font l'éducation théorique et pratique : on peut voir là une sorte de germe des futurs séminaires.

C. Durant cette seconde période, il s'établit, en Orient et en Occident, des usages différents à propos du *célibat.* — *a)* Dans l'*Église latine,* l'obli-

gation du célibat, déjà imposée par le *concile d'Elvire* (305) aux évêques, aux prêtres et aux diacres (N° 64), est étendue par le pape Léon I aux sous-diacres. — *b)* Dans l'*Église grecque,* l'ancienne coutume continue à prévaloir.

II. — Les Sacrements et le Culte.

Sur la *discipline des sacrements*, peu de variations, ou du moins, des variations peu importantes à signaler dans cette période. Pour



Basilique de Saint-Laurent-hors-les-Murs.

Après l'édit de Milan, l'empereur Constantin concéda aux évêques, pour l'exercice du culte chrétien, plusieurs *basiliques*, c'est-à-dire des palais où l'on rendait la justice. C'est à partir de là que les églises chrétiennes prirent le nom de *basiliques*.

D'autres églises furent construites sur le même plan. Les principales basiliques primitives furent celles du Sauveur, appelée plus tard *Saint-Jean de Latran*, de *Saint-Pierre au Vatican*, de *Saint-Laurent-hors-les-Murs*, *Sainte-Agnès-hors-les-Murs*, etc.

ce qui concerne en particulier la *Pénitence*, notons que l'antique sévérité se relâche : toutes les modifications, qui se font sur ce terrain, sont toujours dans le sens de l'indulgence.

Avec la paix, accordée à l'Église par l'Édit de Milan, le *Culte* fait tout naturellement de grands progrès. L'on voit s'élever de grandioses églises, les cérémonies liturgiques s'intensifient, le nombre des fêtes croît et les lois civiles prescrivent de les chômer. Cependant la vie chrétienne, considérée dans son ensemble, est en baisse. Heureusement, par une sorte de compensation, le *monachisme* jette un vif éclat sur l'Église. En Orient, saint PACÔME et saint BASILE sont les premiers *fondateurs* et *législateurs de la vie monastique.*

92. — **Les Sacrements.** — Le *baptême* continue d'être administré par une triple *immersion,* et par *aspersion,* aux malades. A cet usage on con-



Sainte-Sophie — Vue extérieure.

L'Église *Sainte-Sophie*, ou Église de la *Sagesse* (grec *Sophia* = sagesse), est, par sa forme circulaire et son immense coupole, l'une des œuvres les plus caractéristiques de l'*art byzantin*. Construite d'abord par Constantin, puis incendiée, reconstruite en 532 par l'empereur JUSTINIEN, plusieurs fois restaurée du VIII[e] au XIV[e] siècle, *Sainte-Sophie* fut transformée en mosquée, en 1453, lors de la prise de Constantinople. Les Turcs y ont ajouté les minarets que l'on voit sur la gravure.

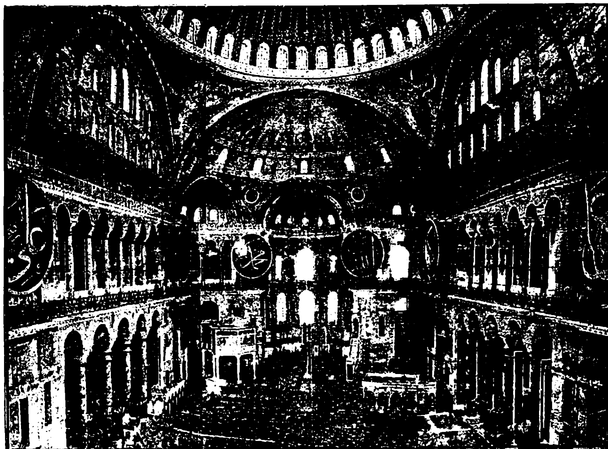
struit, à côté des églises, des édifices spéciaux, appelés *baptistères.* Au V[e] siècle, la coutume, déjà existante au IV[e] siècle, de faire baptiser les enfants, devient un *usage général.*

La *confirmation* est détachée du baptême et fait l'objet d'une cérémonie spéciale. Les chrétiens *communient* plus rarement : c'est pour compenser en quelque sorte ce défaut de ferveur que s'introduit alors l'usage de distribuer, à la Messe, en signe de communion, les pains bénits, appelés *eulogies.*

La *pénitence publique* existe toujours pour les *trois péchés canoniques*, mais une remise partielle des peines ecclésiastiques est accordée, non seulement à la prière des martyrs et des confesseurs, mais aussi aux pénitents qui donnent des preuves extraordinaires de repentir.

93. — **Le Culte.** — *A*. LES LIEUX DU CULTE.— Avec la liberté religieuse octroyée par l'Édit de Milan, et, grâce aux généreuses donations de Constantin, l'on vit s'élever un peu partout, en Orient et en Occident, de nombreuses églises chrétiennes. *L'architecture religieuse* adopta, dans cette période, deux sortes de styles : la *basilique*, la forme la plus répandue, du moins en Occident (*V. gravure*, p. 81) et l'église *circulaire* ou *polygonale*.

A. La *basilique latine* est un long rectangle comprenant : — 1. l'*atrium* où se tenaient les pénitents et les catéchumènes durant la seconde partie



Intérieur de Sainte-Sophie.

Les vastes proportions de sa nef centrale, les colonnes somptueuses, les marbres et les mosaïques qui ornent son *intérieur*, font de Sainte Sophie le monument le plus grandiose de l'Orient. Malheureusement les mosaïques ont été soit détruites soit recouvertes de peinture par les Turcs.

de la messe ; — 2. le *vaisseau*, divisé par des colonnes en trois ou cinq nefs ; — 3. le *chœur*, réservé au clergé inférieur et aux chantres, et en avant duquel se trouvent les *ambons* ou tribunes pour la lecture des leçons, de l'épître et de l'évangile ; — 4. l'*abside*, ou sanctuaire, de forme semi-circulaire, où se dresse l'*autel*, simple table de bois ou de pierre, très sou-

vent recouverte d'un *ciborium ;* au fond de l'abside, la *cathedra,* ou siège de l'évêque, d'où celui-ci adresse la parole aux fidèles. A l'intérieur, la basilique est surmontée d'un plafond horizontal ; *elle n'a pas de voûte.*

B. Les églises *circulaires,* ou *polygonales,* qui se distinguent par leur *forme* et par la *voûte* remplaçant le plafond horizontal, sont surtout adoptées en Orient. En Occident, elles sont employées pour les chapelles funéraires et pour les *baptistères,* qu'il est d'usage, à partir du IVe siècle, de construire à côté des basiliques pour y conférer le baptême. Le baptistère le plus illustre de cette époque est celui de *Latran,* construit du temps de Constantin.

L'*église circulaire* ne tardera pas à donner naissance au *style byzantin,* caractérisé par la *croix grecque* et la *coupole,* d'origine perse. Ce style atteindra son apogée dans la période suivante, vers le VIe siècle : *Sainte-Sophie* de Constantinople en sera le monument le plus parfait et le plus grandiose (V. *gravures*, p. 82 et 83).

B. LES CÉRÉMONIES DE LA MESSE. — Dans la seconde période de l'Église, l'on voit apparaître des *formulaires liturgiques,* destinés à assurer l'unité essentielle dans la célébration de l'Eucharistie. Nous disons « l'*unité essentielle* », car, dans ses éléments accessoires, la Messe présente des particularités variant avec les différentes Églises. Nous trouvons donc deux groupes de liturgies : les liturgies *orientales* et les liturgies *occidentales.* Les *lectures* des Épîtres et des Évangiles sont déterminées pour chaque dimanche et chaque fête. — L'*homélie,* ou instruction faite après la lecture de l'Évangile, tient une place importante. — Le *chant liturgique,* qui date des premiers temps de l'Église, connaît, grâce à l'impulsion de saint GRÉGOIRE LE GRAND, une ère nouvelle : il prend le nom de *chant grégorien* ou *plain-chant* à cause de son caractère grave et solennel.

C. LES FÊTES CHRÉTIENNES. — Aux *fêtes de Notre-Seigneur,* déjà signalées à l'époque précédente, on ajouta, au milieu du IVe siècle, le dimanche des *Rameaux* rappelant la dernière entrée de Jésus à Jérusalem, et l'*Ascension,* rappelant son entrée dans le ciel, cette dernière fête avec procession, pour rappeler la marche de Notre-Seigneur et des Apôtres, de Jérusalem au mont des Oliviers. On voit apparaître, en *Occident,* dans le premier tiers du IVe siècle, du moins dans certaines Églises comme Rome, la fête de *Noël,* destinée à célébrer l'anniversaire de la naissance de Notre-Seigneur, et correspondant à l'Épiphanie des Orientaux (No 70). La fête de l'*Épiphanie,* que les Occidentaux célèbrent aussi dans cette période a un sens différent : elle a pour but de solenniser la vocation des Gentils, autrement dit, la manifestation de Jésus au monde païen. — A cette époque furent établies, du moins en Orient,

quatre fêtes en l'honneur de la *Sainte Vierge* : la *Purification* l'*Annonciation*, la *Mort de Marie* qui s'appellera plus tard l'Assomption, et la *Nativité*. — Le *culte des anges* est de cette époque : l'un des plus populaires fut celui de saint Michel, honoré comme protecteur principal de l'Église. — Le *culte des martyrs* était toujours en grand honneur. Chaque communauté célébrait ses propres martyrs ; il y en eut cependant, comme saint Jean-Baptiste, saint Étienne, les apôtres Pierre et Paul, qui furent fêtés dans toute l'Église. — Outre les martyrs, l'Église honora bientôt, sous le titre de *confesseurs*, ceux qui s'étaient distingués par des vertus héroïques.

94. — **Vie et mœurs des chrétiens.** — *A*. LAIQUES. — La *vie chrétienne* n'est pas en progrès dans cette période. La chose n'a du reste pas de quoi surprendre. Avec la conversion en masse des païens, bien des éléments entrent dans l'Église, qui n'ont du christianisme que le nom : beaucoup de nouveaux convertis gardent leurs mœurs païennes et leurs superstitions. D'autre part, les *vrais chrétiens* n'ont plus le même élan ni la même générosité dans le service de Dieu : il leur manque l'aiguillon de la persécution pour stimuler leur zèle.

B. CLERGÉ. — Ce qui est vrai des chrétiens en général, l'est aussi du *clergé*. Mêlé de trop près à un monde amolli et corrompu, il en subit la néfaste influence.

95. — **La vie monastique.** — Les *ascètes* des premiers siècles qui, tout en restant dans le monde, menaient une vie de prières et de pénitences, les *anachorètes* ou *ermites*, qui fuyaient dans les déserts pour s'y livrer dans la solitude à toutes sortes d'austérités, peuvent être regardés comme les ancêtres du *monachisme* ou *vie monastique*. La vie *anachorétique* ou *solitaire* devait aboutir, en effet, à la vie *cénobitique* (gr. *koinos*, commun, *bios*, vie) ou vie en commun, sous l'autorité d'un supérieur, comme à un moyen plus parfait de pratiquer les conseils évangéliques.

1. EN ORIENT. — C'est en *Orient* que le *cénobitisme* se propagea d'abord. Là, plus qu'ailleurs, les anachorètes avaient été nombreux. Le plus célèbre d'entre eux, Saint ANTOINE (251-356), après avoir distribué ses biens aux pauvres, s'était retiré dans les déserts de la Thébaïde (Egypte). Il y avait été si obsédé par les désirs charnels et les doutes de l'esprit, — ce que la tradition et l'art ont illustré sous le nom de *tentations de saint Antoine*, — qu'il comprit que la vie solitaire, où l'on reste sans guide et sans appui, était pleine de périls. Il réunit donc de nombreux anachorètes, qui étaient venus, attirés par sa réputation, s'établir dans son voisinage, et les soumit à des exercices communs de

prière et de méditation. En même temps que saint Antoine, un autre cénobite, saint PACÔME († 346), païen converti, fonda à *Tabenna*, sur les bords du Nil, le premier cloître, où les moines, réunis en communauté,



La France monastique.

L'on trouvera dans cette carte le nom des principales abbayes. *Nous disons des principales*, car, à un moment donné, au beau temps du Moyen Age, les fondations des grandes congrégations religieuses de Cluny, des Cisterciens, des Prémontrés, des Frères Prêcheurs et des Frères Mineurs (V. nos 125, 164 et 165), furent si nombreuses qu'elles couvraient pour ainsi dire tout le sol de la France.

suivirent une même *règle* de vie. — Les religieux y affluèrent en si grand nombre que, à la fin du IVe siècle, ils n'étaient pas moins de cinq mille. — Saint BASILE propagea la vie monastique en Cappadoce et dans le Pont : il rédigea de nouvelles règles qui furent bientôt adoptées dans tous l es couvents grecs, et dont le point principal était l'*obéissance au Supérieur.*

2. EN OCCIDENT. — La vie anachorétique et la vie cénobitique se développèrent beaucoup plus lentement en Occident. C'est saint ATHANASE qui, exilé en Gaule, y fit connaître le premier les avantages de l'ascétisme pratiqué en commun. On vit alors saint AMBROISE à Milan, saint JÉRÔME à Rome, saint AUGUSTIN en Afrique, travailler à la diffusion de la vie monastique. Saint MARTIN (V. N° 74 *bis)* disciple et ami de saint Hilaire, fonda, en 360 le premier monastère de Gaule, à *Ligugé*, non loin de Poitiers. Élu évêque de Tours (371), il construisit, tout près de sa ville épiscopale, le *monastère de Marmoutier* (majus monasterium), et y résida, menant lui-même la vie monastique. En Gaule encore, JEAN CASSIEN fonda le double cloître de *Saint-Victor*, près de Marseille, et saint HONORAT, plus tard évêque d'Arles, édifia, en 410, non loin de Cannes, dans une des îles de *Lérins* qui, depuis, porte son nom, un monastère célèbre d'où sortirent de nombreux évêques de Gaule.

QUESTIONNAIRE. — I. Donnez un aperçu général sur la constitution de l'Église dans cette période. — 87. Qu'est-ce que les chorévêques? Pourquoi les remplaça-t-on par les curés? — 88. Comment fut organisée, après l'édit de Milan, la hiérarchie ecclésiastique? A qui donnait-on le titre de métropolitains? Quand furent créés les patriarches? — 89. La primauté de l'évêque de Rome apparaît-elle plus clairement dans cette période? Quels sont les principaux papes de cette période? Que savez-vous de saint Léon le Grand? Quelle était l'erreur des donatistes? — 90. Qu'entendez-vous par concile œcuménique? Énumérez les conciles de cette période. Qu'est-ce que les synodes provinciaux? Qu'est-ce que les synodes diocésains? — 91. A qui appartient l'élection des évêques? Les empereurs ne réclament-ils pas le droit d'intervenir? Où se fait la formation du clergé? L'Église grecque a-t-elle accepté l'obligation du célibat?

II. Donnez un aperçu général sur les sacrements et le culte dans cette période. — 92. Comment est administré le baptême? Dans quels édifices? Quand se donne la confirmation? L'Eucharistie n'est-elle pas moins fréquente? Quelle variation pouvez-vous signaler dans la discipline pénitentielle? — 93. Quels sont les deux styles adoptés par l'architecture religieuse? Comment l'Église assure-t-elle l'unité essentielle des cérémonies de la Messe? Quelles sont les nouvelles fêtes chrétiennes qui apparaissent au cours de cette période? — 94. La vie chrétienne est-elle en progrès dans cette période chez les laïques et chez les clercs? — 95. Que savez-vous du monachisme en Orient? Qui introduisit le monachisme en Occident?

Deuxième Epoque

LE MOYEN AGE

(476-1517)

96. — **Aperçu général.** — Comme son nom l'indique, le *Moyen Age* est l'époque qui tient le milieu entre l'*Antiquité* et les *Temps modernes.* Il embrasse un long espace de dix siècles, qui va de la *chute de l'Empire romain d'Occident* en 476 jusqu'à la *prise de Constantinople* par les Turcs en 1453, ou, si l'on veut, jusqu'au *commencement de la Réforme* en 1517, c'est-à-dire jusqu'au moment où l'Église vit se dresser en face d'elle un esprit nouveau, ce qu'on appelle l'*esprit moderne,* fruit de la Renaissance païenne du XVIe siècle et des théories indépendantes de la Réforme.

La seconde époque peut se partager en *trois périodes.*

A. LA PREMIÈRE PÉRIODE va de 476 à 1073, date de l'avènement du pape Grégoire VII. C'est, avant tout, le temps des grandes invasions, dont la conséquence première fut la chute de l'Empire romain d'Occident. Au moment où la société gréco-romaine, corrompue et décrépite, est en pleine décadence, l'on voit surgir tout à coup, comme un torrent, des flots de barbares qui descendent des forêts et des montagnes du Nord et de l'Est. Or cette *force matérielle* irrésistible se heurte à une *force spirituelle* qui lui en impose et devant laquelle elle s'incline. L'Église devient alors la *mère* et l'*institutrice* de ces peuples jeunes et incultes : de ce fait, elle prend une telle influence que les rapports les plus étroits s'établissent entre la puissance civile et la puissance religieuse : rapports si étroits qu'ils aboutissent à une sorte d'alliance mutuelle d'où sortent deux institutions nouvelles : la *restauration de l'Empire d'Occident* et la *formation de l'État pontifical.* Malheureusement, les succès de l'Église auprès des peuples barbares sont contrebalancés, au VIIe et au VIIIe siècles, par des pertes regrettables, en Asie, en Afrique, et même en Europe, au profit de la religion musulmane. Ajoutons que la période se termine mal pour l'Église : à partir de la fin du IXe siècle, la *papauté tombe* successivement sous la *dépendance des seigneurs féodaux italiens et sous celle de l'empereur allemand ;* c'est aussi le moment où commence (IXe siècle) et se consomme (XIe siècle) le *schisme grec,* qui détache l'Orient de l'Occident.

B. LA DEUXIÈME PÉRIODE s'ouvre par la *querelle du Sacerdoce et de l'Empire.* Sortie victorieuse de la lutte, et ayant retrouvé son indépendance, la Papauté atteint alors l'apogée de sa puissance. Sous son impulsion, la « *Chrétienté* «, c'est-à-dire cette sorte de vaste fédération que forment les peuples chrétiens, entreprend d'un commun élan ces grandes expéditions contre les Musulmans, qu'on appelle les *Croisades.* Dans sa *vie intérieure,* l'Église qui doit lutter contre des hérésies nouvelles, anticatholiques et antisociales *(Vaudois* et *Albigeois),* organise la résistance par l'*Inquisition.* C'est par ailleurs, le temps de la *fondation des universités,* l'âge d'or de la scolastique, de l'architecture romane et gothique. L'Église pénètre tout de son esprit ; la pensée chrétienne inspire les théologiens, les poètes mystiques, les architectes : c'est partout, dans toutes les œuvres, — dans les ingénieux systèmes de métaphysique comme dans les merveilleuses cathédrales, — la même aspiration vers l'idéal. Jamais la vie religieuse ne fut plus intense ; jamais il n'y eut autant d'ordres religieux, ni autant de moines.

C. LA TROISIÈME PÉRIODE de la mort de Boniface VIII à la Réforme (1303-1517), est le temps du *déclin de la puissance pontificale.* L'*exil des papes à Avignon,* et, beaucoup plus encore, le *Schisme d'Occident* «, font sombrer le prestige de la papauté. Non seulement le pouvoir des papes sur le terrain temporel disparaît, mais même leur juridiction spirituelle est profondément atteinte par la théorie des conciles de la Réforme, qui proclament la supériorité du concile général sur le pape. Il s'ensuivit une opposition plus forte contre l'autorité du Saint-Siège et un relâchement dans la discipline. En même temps, la puissance séculière s'affranchit de la puissance ecclésiastique : l'État, vis-à-vis de l'Église, tend à se poser en pouvoir rival, sinon hostile. Cette émancipation générale et les théories subversives de JEAN WICLEF et de JEAN HUS sont déjà les signes avant-coureurs de la Réforme.

S'il fallait porter un jugement d'ensemble sur cette longue époque, nous n'hésiterions pas à reconnaître que le Moyen Age ne fut pas sans défauts. Les peuples, à peine tirés de la barbarie, donnent de multiples exemples de violence raffinée et de grossière dépravation. Versatiles comme des enfants, ils passent vite d'un extrême à l'autre, et sont capables d'aller aussi loin dans le mal que dans le bien. Mais, tout compte fait, le Moyen Age est une époque dont la grandeur est incontestable, et dont l'Église n'a pas à rougir, alors même que personne n'en souhaite le retour.

PREMIÈRE PÉRIODE

De la chute de l'Empire d'Occident à Grégoire VII. (476-1073)

CHAPITRE PREMIER

HISTOIRE EXTÉRIEURE.

CONQUÊTES ET PERTES DE L'ÉGLISE

SOMMAIRE. — I. *L'Église et les Barbares.* — Les invasions barbares. — L'Église en face des Barbares. — Conversion des Barbares. — Conversion des Francs. Le baptême de Clovis. Ses conséquences. — Le Christianisme dans les Iles Britanniques. Le christianisme en Germanie. — Le christianisme en Bulgarie, chez les Slaves et les Magyars.

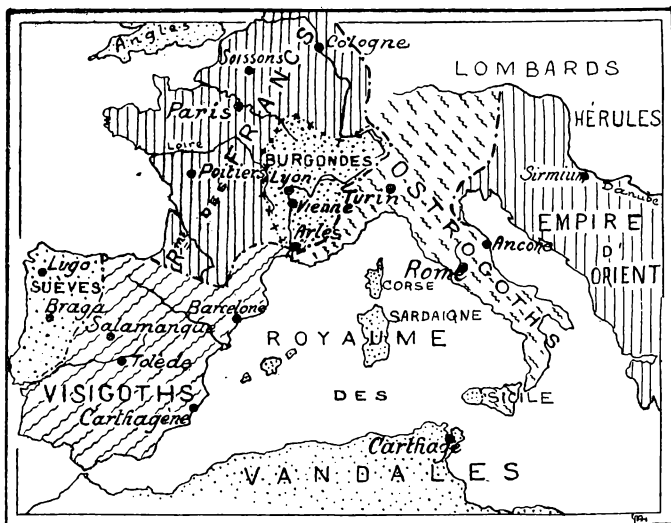
II. *L'Église et l'Islam.* — Mahomet. — La religion de Mahomet. Le Coran. — Les conquêtes de l'Islam.

I. — L'Église et les barbares.

Dans la première période du Moyen Age, nous voyons le christianisme pénétrer dans un nouveau milieu : *le milieu barbare.* Peu à peu l'Église convertit les nombreux peuples qui le composent. — 1. Tout d'abord le *groupe germanique;* les *Francs* à la fin du Ve siècle ; les *Anglo-Saxons* cent ans plus tard ; la *Germanie* au cours du VIIIe siècle ; et, dans la première moitié du IXe, les peuples de la *Scandinavie.* — 2. Puis ses efforts se porteront vers un autre groupe de barbares : elle travaillera à la conversion des *Slaves*, pendant la seconde moitié du IXe siècle et durant le Xe. — 3. Une troisième zone de barbares, comprenant les *Mongols*, les *Huns*, les *Avars*, les *Magyars*, les *Turcs*, ne recevra la foi chrétienne qu'à partir du Xe siècle ; encore les groupes

d'Asie ne seront-ils évangélisés que plus tard, par les Dominicains et les Franciscains au XIIIe siècle, et surtout, au XVIe siècle, par les Jésuites : saint François Xavier et ses disciples.

97. — **Les invasions barbares.** — Malgré leur puissance et leur force apparente, les empereurs romains ne vécurent jamais en parfaite tran-



Les royaumes barbares, au début du VIe siècle.

quillité. Dès le IIe siècle, et dans tout le cours du IIIe , ils ne purent empêcher la lente infiltration des Germains dans le territoire de l'Empire. Ce n'était, à vrai dire, jusque-là, qu'une *invasion pacifique*, mais au début du Ve siècle, en 405, commencent les *grandes invasions* qui jettent la mort et la ruine partout.

En 476 le dernier des empereurs romains, ROMULUS AUGUSTULE, est détrôné par ODOACRE, chef des Hérules. L'empire romain d'Occident, dont Rome était la capitale, s'effondre et fait place à un ensemble d'États barbares. A la fin du Ve siècle, nous trouvons : *en Italie*, le royaume des *Ostrogoths*, et plus tard, le royaume des *Lombards ; en Afrique*, le royaume

des *Vandales*, fondé par Gensérie ; *en Gaule*, le royaume des *Francs*, qui ne dépassait pas la Somme, le royaume des *Burgondes* dans la vallée du Rhône, et le royaume des *Wisigoths entre la* Loire et les Pyrénées ; *en Espagne*, le même royaume *Wisigoth*, dont Toulouse était la capitale, et le petit royaume des *Suèves* en Galice ; *en Grande-Bretagne*, les petits royaumes formés, de 419 à 526, par les pirates saxons *(V. Carte*, p. 91.)



Sainte Geneviève arrête les Parisiens qui s'apprêtent à fuir devant Attila.

Sainte GENEVIÈVE (420-512), qui soutint le courage des Parisiens et les empêcha de fuir devant *Attila*, devint l'objet de la vénération publique et fut popularisée par les peintres et les sculpteurs. Parmi les nombreuses œuvres d'art que l'on voit au Panthéon, l'on remarque surtout les fresques de PUVIS DE CHAVANNES (1824-1898) qui représentent l'*Enfance et la Vie de Sainte Geneviève*, et un tableau d'Élie DELAUNAY (1828-1891) qui représente *Sainte Geneviève rendant la confiance aux Parisiens.*

98. — **L'Église en face des Barbares.** — Si l'Église ne put arrêter l'invasion barbare, tout au moins chercha-t-elle à en atténuer les effets. Ses évêques apparaissent comme de vrais chefs, et les services qu'ils rendent aux populations sont tels qu'ils leur ont valu le beau titre de « *défenseurs de la cité* ». Tantôt en effet ils *organisent la résistance :* saint AUGUSTIN défend Hippone contre les Vandales, célèbres dans toute l'Afrique par leurs cruautés et leurs dévastations; en Gaule saint LOUP sauve sa ville épiscopale de la fureur des Huns ; saint AIGNAN, évêque d'Orléans, tient tête à Attila et permet aux légions d'arriver et d'infliger aux hordes barbares la sanglante défaite des *Champs Catalauniques* (451). Tantôt les évêques *arrêtent les barbares par le prestige de leur haute dignité ;* et, quand il le faut, ils n'hésitent pas à sacrifier les biens de l'Église pour acheter la liberté de leurs peuples, comme le fit le pape saint LÉON LE GRAND (V. N° 89) en face d'Attila et de Genséric. Ainsi, loin de se désintéresser des malheurs publics, l'Église a tout fait pour les écarter et pour soulager la misère des populations.

99. — **Conversion des Barbares.** — N'ayant pu empêcher les barbares de s'établir dans les différentes contrées de l'Empire romain, l'Église travailla à les convertir.

A la vérité, la plupart des barbares de la race germanique connaissaient déjà le christianisme, mais ils avaient embrassé presque tous l'arianisme. Les *Goths*, le peuple le plus important de la Germanie, s'étaient convertis



Saint Loup, évêque de Troyes, sauve sa ville de la colère d'Attila.

Saint LOUP, né à Toul vers 400, mort à Troyes en 479, mena d'abord la vie monastique à *Lérins*, sous la direction de saint Honorat. En 426, il revint en Gaule et fut élu par le peuple evêque de Troyes. En 451, il arrêta ATTILA : l'on prétend même que le roi des Huns fut tellement séduit par le prestige de ses vertus qu'il lui donna son amitié.

au christianisme, déjà avant le concile de Nicée ; mais leur grand Apôtre, ULPHILAS († 383 à Constantinople), qui traduisit la Bible en langue gothique, était arien. *Ariens* également les *Wisigoths* qui étaient établis au sud-ouest de la France et en Espagne ; les *Burgondes* qui habitaient la région lyonnaise ; les *Vandales* en Afrique ; les *Ostrogoths* et les *Lombards* en Italie. *Les Francs, eux, étaient païens.* Comme on le voit, l'Église trouvait en face d'elle, dans le monde barbare, une majorité de peuples chrétiens, mais hérétiques, et un peuple païen. Elle convertira d'abord ce dernier, et, par lui, elle ramènera les autres au sein de l'orthodoxie.

100. — **Conversion des Francs.** — A la chute de l'Empire d'Occident (476), les Francs étaient partagés en deux groupes : les Francs *ripuaires* sur les bords du Rhin depuis Mayence jusqu'à la mer, et les Francs *saliens*, établis en Flandre et dans le pays de Liège. Une tribu des Francs saliens, celle des *Sicambres*, fixée à Tournai en Belgique, avait pour roi un petit-fils de Mérovée, CLOVIS.



St Grégoire le Grand.

Cette gravure représente S. GRÉGOIRE LE GRAND, revêtu des insignes pontificaux : par-dessus la *dalmatique* et l'*étole*, qui tombe à ses pieds, il porte la *chasuble*, recouverte elle-même du *pallium*. La *tiare*, pointue, n'a encore, à cette époque, qu'une seule couronne.

LE BAPTÊME DE CLOVIS. — Bien qu'ayant épousé, en 493, une princesse catholique, CLOTILDE, nièce du roi burgonde, Gondebaud, CLOVIS resta attaché au paganisme, jusqu'au jour où un événement providentiel vint modifier ses idées. En 496, il se trouvait en guerre avec une tribu voisine, les *Alamans*, et ses troupes fléchissaient. Alors, levant les yeux au ciel, il s'écria : « Dieu de Clotilde, si tu me donnes la victoire, je croirai en toi et je me ferai baptiser en ton nom. » Aussitôt commença la déroute des Alamans ; la bataille de *Tolbiac*, près de Strasbourg, était gagnée, mettant un terme aux invasions de l'est à l'ouest. Fidèle à sa promesse, Clovis se fit instruire par S. RÉMI, puis baptiser, à *Reims*, le jour de la fête de *Noël* (496), en même temps que trois mille de ses guerriers.

CONSÉQUENCES DU BAPTÊME DE CLOVIS. — Le baptême de Clovis eut des conséquences incalculables pour les destinées de l'Église et de la Gaule. Clovis, catholique, fut considéré désormais comme le *chef du catholicisme*. Les catholiques des royaumes burgonde et visigoth devinrent ses alliés contre les rois ariens Gondebaud et Alaric. Grâce à ces précieuses influences, Clovis se proposa un double but : *il voulut faire l'unité de la Gaule et l'unité de la foi*. En 500, il attaqua Gondebaud et le défit près de *Dijon* : en 507, il battit les Wisigoths à *Vouillé* et les rejeta au delà des Pyrénées. Par ces victoires successives il assura le triomphe de l'orthodoxie sur l'arianisme en Occident. Les *Burgondes* se convertirent les premiers, sous l'impulsion du grand évêque, S. AVIT DE VIENNE ((† 518). Les *Wisigoths* ne se convertirent en masse qu'à la fin du VIe siècle, lorsque leur roi RÉCARÈDE (586-601) passa au christianisme : les grands apôtres de ces contrées furent les deux frères saint LÉANDRE et saint ISIDORE DE SÉVILLE. La conversion des *Francs* ne se fera elle-même que peu à peu : elle sera

l'œuvre des 125 évêques de la Gaule mérovingienne, parmi lesquels il faut mentionner spécialement saint GERMAIN DE PARIS († 576) et saint CÉSAIRE D'ARLES († 543). Au VIIe siècle, les temples des faux dieux auront disparu de presque toute la Gaule ; il n'en subsistera guère que dans les régions du nord. Ainsi la *conversion de Clovis*, comme celle de Constantin, deux siècles plus tôt, *aura été le point de départ d'une ère nouvelle* dans l'histoire des peuples.

101. — **Le christianisme dans les Iles Britaniques.** — L'évangélisation de l'*Irlande* date, on l'a vu (nº 76), de l'époque précédente. — L'*Écosse* ne vint au christianisme que plus tard. Son principal apôtre fut saint COLOMBA, qui fonda dans l'une des îles Hébrides le célèbre *monastère d'Iona* (563). — Quant au *sud* et au *centre* de l'*Angleterre* actuelle, — qui formait alors la *province romaine de Bretagne*, — ils avaient embrassé le christianisme dès les trois premiers siècles, mais les *Bretons* durent fuir devant l'invasion des barbares et se retirer dans le pays de *Galles*, en *Cornouailles* et en *Armorique* (Bretagne actuelle). Les *Anglo-Saxons*, qui avaient pris leur place, y fondèrent sept royaumes, l'*Heptarchie.* Leur conversion est due au pape, saint GRÉGOIRE LE GRAND.

GRÉGOIRE LE GRAND (590-604), *père* et *docteur* de l'Église, est l'un des plus grands papes du Moyen Age et de toute l'histoire. Issu d'une noble et riche famille sénatoriale, d'abord préteur de Rome, puis moine, il consacra une grosse part de sa fortune à la fondation de monastères. A la mort de Pélage II, il fut acclamé pape par le clergé et le peuple. Son pontificat, qui dura quatorze ans, est l'un des plus brillants et des plus féconds de l'histoire. — 1. Au point de vue *extérieur*, il fut la *providence de l'Italie :* en ces temps de guerre et de famine, il usa largement de sa fortune personnelle et des richesses accumulées par ses prédécesseurs grâce à la générosité des fidèles, — ce qu'on appelait le *Patrimoine de saint Pierre*, — pour soulager la misère du peuple et acheter la paix des Lombards. — 2. Au point de vue *religieux*, il combattit les donatistes en Afrique, les simoniaques en Gaule, il protesta contre l'ambition du patriarche de Constantinople, Jean le Jeûneur, qui avait pris le titre de patriarche *œcuménique* (V. Nº 116) ; il établit une école de chantres à Rome qui donna des maîtres à toute l'Église et propagea ainsi un nouveau chant, dit *chant grégorien ;* il travailla à la diffusion de la règle de saint Benoît. Mais son plus beau titre de gloire est sans contredit *la conversion des Anglo-Saxons.* N'ayant pu la réaliser lui-même, comme il se l'était d'abord proposé, il envoya en Grande Bretagne une mission de quarante bénédictins, dirigés par le moine *Augustin* († vers 607). Les missionnaires obtinrent de grands succès. Saint Augustin convertit le roi du Kent

Ethelbert, grâce à l'appui de son épouse, la reine Berthe, fille du roi Caribert, petit-fils de Clovis, et fonda bientôt une première église à *Cantorbéry*, qui devint l'église primatiale de l'Angleterre. La civilisation chrétienne fit, dans ce pays, des progrès si rapides qu'elle dépassa vite celle du continent et que, à l'époque carolingienne, elle sera mise à contribution par Charlemagne (N° 118). Les monastères se multiplièrent : le plus célèbre fut celui de *Westminster*. Les moines anglo-saxons ne tarderont pas à devenir les meilleurs apôtres du continent : citons, parmi eux, Wilfred, archevêque d'York, saint Willibrord, l'apôtre des Frisons, et surtout Winfried (saint *Boniface*), l'apôtre de la Germanie (N° 102).

102. — **Le christianisme en Germanie.** — La pénétration du christianisme en *Germanie* proprement dite, c'est-à-dire chez les barbares qui n'avaient pas émigré, qui étaient restés sur le sol national, présentait plus de difficultés. Deux obstacles surtout s'y opposaient : d'abord l'*antipathie* profonde des Germains *pour tout ce qui était romain* ou le rappelait, puis, plus encore, *la mentalité de ces peuples*, qui avaient un culte pour la virilité et le courage, qui regardaient la vengeance comme un devoir, et qui, dès lors, ne pouvaient comprendre la religion d'un Christ qui souffre l'injure sans répondre et sans que ses disciples se lèvent pour le défendre. Aussi leur conversion fut-elle tardive et lente. Cependant, au début du VIIe siècle déjà, les Irlandais saint Colomban, fondateur de l'abbaye de Luxeuil en France, et son disciple saint Gall, fondateur de l'abbaye de Saint-Gall non loin de Constance, évangélisèrent les Alamans établis en Suisse. Mais le grand travail d'évangélisation ne commença qu'au VIIIe siècle avec saint Boniface (675-755), qui fut le grand apôtre de la Germanie. Tenant sa mission du pape Grégoire II, qui le nomma plus tard archevêque de Mayence, il évangélisa la *Frise*, la *Hesse*, la *Thuringe*. Protégé par Charles Martel, il fonda de nombreuses églises et de nombreux monastères, entre autres, les monastères de *Fritzlar* en Hesse et de *Fulda* en Thuringe. Il prêcha aussi chez les « féroces Saxons », mais avec peu de succès ; la conversion de la Saxe ne se fit qu'un siècle et demi plus tard, du temps de Charlemagne, qui y envoya à la fois des missionnaires et des soldats pour les amener au christianisme et pour assurer la sécurité des frontières de son empire. A la fin de sa carrière, saint Boniface retourna dans la Frise, où il fut martyrisé par des païens.

103. — **Le christianisme chez les Scandinaves, les Bulgares, les Slaves et les Magyars.** — 1. La conversion de la *Scandinavie*, en particulier du *Danemark* et de la *Suède*, date du IXe siècle et fut l'œuvre de saint Anschaire († 865), d'abord moine de Corbie, puis évêque de Hambourg-

Brême, et nommé par le pape Nicolas I, légat du Saint-Siège, dans le nord de l'Europe. Toutefois, l'évangélisation de ces pays, — *Danemark, Suède, Norvège, Islande,* — ne sera achevée qu'au début du XIe siècle, du temps de Saint CANUT († 1035), roi de Danemark et d'Angleterre.

2. BORIS, le chef des Bulgares, se convertit au christianisme, en 864, mais la Bulgarie passa au schisme grec sous ses successeurs. A la chute de Constantinople, en 1453, elle tombera sous le joug musulman, et la noblesse du pays, en majeure partie, embrassera l'islamisme.

3. Les *Slaves* de *Moravie* et de *Dalmatie* furent convertis au IXe siècle par deux prêtres grecs, les deux frères saint CYRILLE († 869) et saint MÉTHODE († 885) qui introduisirent dans ces pays une nouvelle liturgie, la *liturgie slave,* traduite par eux de la liturgie grecque. Cette liturgie fut, dans la suite, transmise, par l'intermédiaire des Bulgares, aux Serbes et aux Russes. — La *Bohême* fut évangélisée par des disciples de ces deux apôtres. L'évêché de Prague, dont le grand évêque saint ADABERT sera l'apôtre des Prussiens, fut créé en 973. — Le roi BOLESLAS I (967-1025) assura le triomphe du christianisme en *Pologne,* en appelant dans ses États les bénédictins et les camaldules. La conversion de la *Russie* est l'œuvre du roi WLADIMIR, qui reçut le baptême en 987 et entraîna son peuple à sa suite.

4. Les *Hongrois* ou *Magyars* entrèrent dans l'Église catholique, à la fin du Xe siècle, à la suite de leur roi, saint ÉTIENNE († 1038).

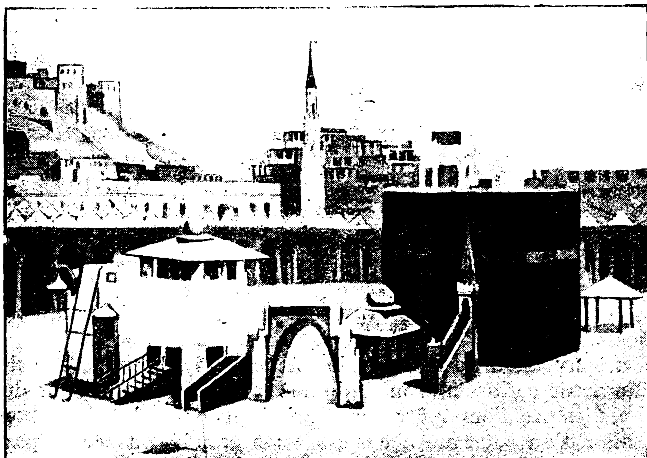
Avec la conversion de la Hongrie s'achevait l'évangélisation de l'Europe. Elle avait coûté environ mille ans d'efforts, de luttes et de sacrifices. Après les premiers apôtres du Christ, tels que saint Paul, l'on avait vu travailler d'un commun accord, à cette grande œuvre, les papes, les évêques, les missionnaires et les princes chrétiens.

II. — L'Église et l'Islam.

Tandis que l'Église poursuivait la conquête du monde barbare, elle se trouva soudain en face d'un ennemi redoutable : l'*Islamisme.* A l'inverse de la religion chrétienne, la religion de Mahomet ne se répandit jamais que par la guerre et les conquêtes. Grâce aux attraits de sa morale commode et au fanatisme de ses adeptes, elle se propagea avec une rapidité étonnante. Elle arracha bientôt au christianisme les nations de l'Orient qui avaient été son berceau ; de l'Asie elle gagna l'Afrique et s'avança même jusqu'au cœur de l'Europe. Encore une fois, les Francs, par la défaite qu'ils infligèrent aux Musulmans

à *Poitiers* (732), furent les sauveurs du catholicisme et de la civilisation occidentale.

104. — Mahomet. — MAHOMET naquit à la *Mecque*, vers 571, d'une famille appartenant à la tribu des Koraïshites, qui avait l'administration du temple de la Kaaba. Orphelin de bonne heure, il fut élevé par son oncle Abu-Talib. A 25 ans, il entra au service de Khadidja, la veuve d'un riche marchand, qu'il épousa par la suite : il eut ainsi l'occasion de faire de



La Mecque et la Kaaba.

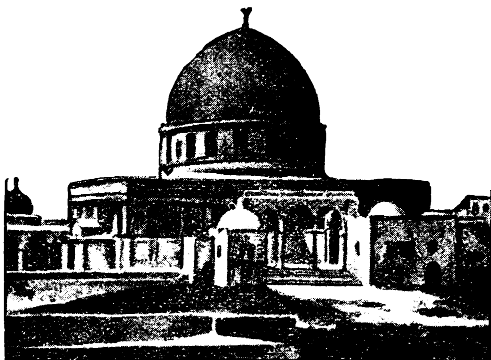
La Mecque était déjà, avant Mahomet, un centre religieux où les tribus arabes venaient adorer la *pierre noire* et les *idoles*. Elle a gardé son importance, après l'établissement de l'islam, le Coran faisant à tout bon musulman une obligation rigoureuse de faire le pèlerinage de La Mecque, au moins une fois dans sa vie.

La *Kaaba* est le nom par lequel on désigne le cube rectangulaire, qui se trouve au centre de la mosquée de La Mecque, et dans lequel est encastrée la *Pierre noire*, objet de la vénération des Arabes. On l'aperçoit ici, au milieu d'une vaste place entourée de portiques soutenus par 240 colonnes de marbre, qui composent la mosquée

longs et fréquents voyages, et d'entrer en relation avec des juifs et des chrétiens. Au reste, grâce au voisinage de la Palestine, de l'Égypte et de l'Abyssinie, où il y avait des communautés chrétiennes, les Arabes n'ignoraient ni les doctrines juives, ni les doctrines chrétiennes. Mais eux-mêmes restaient attachés à l'idolâtrie. Chaque tribu avait son temple et ses idoles et n'avait d'autre lien religieux avec les autres tribus qu'une même vénération pour le fameux sanctuaire de la *Kaaba*.

A quarante ans, Mahomet eut sa première révélation, suivie de plusieurs autres : l'ange Gabriel lui apparut et lui révéla sa mission. Il se mit alors à prêcher deux choses : le *Dieu unique*, et l'*islam*, c'est-à-dire l'abandon à la volonté de Dieu. Ainsi prêcha-t-il pendant onze ans, de 611 à 622. Mais sa doctrine nouvelle, qui aboutissait à la destruction des idoles, lui suscita des haines farouches qui l'obligèrent à quitter la Mecque. Avec quelques fidèles il partit pour *Yatreb*, qui s'appela depuis *Médine*, c'est-à-dire la ville du prophète : c'est de cette fuite, ou *hégire* (622), que date l'ère musulmane. Or, Médine était la rivale de la Mecque : elle fit donc bon accueil au soi-disant prophète. Se sentant appuyé, Mahomet donna un autre caractère à sa prédication ; il ne prêcha plus l'abandon à la volonté de Dieu, la résignation, mais la *guerre sainte* contre les infidèles de la Mecque. Une lutte s'engagea alors entre les deux villes. La huitième année de l'hégire, en 630, Mahomet entra victorieux dans la Mecque et se rendit directement à la Kaaba où, après avoir vénéré la pierre noire, il fit abattre les 360 idoles. Deux ans plus tard, il mourait à *Médine ;* en dix ans, il était parvenu à imposer sa religion à toute l'Arabie, et, par sa religion, il avait réalisé l'unité de la nation.

105. — **La religion de Mahomet. Le Coran.** — Le *Coran* est le livre sacré des Musulmans. Il contient les révélations de l'ange Gabriel à Mahomet, c'est-à-dire la *doctrine musulmane*. En voici les points essentiels. Sur le terrain du *dogme*, il affirme l'existence d'un *Dieu unique* et *créateur*, dont MAHOMET est le principal prophète. Dieu, par un décret absolu et immuable, *prédestine* ses créatures soit au bonheur du paradis, soit aux supplices de l'enfer : c'est la doctrice du *fatalisme*.



Mosquée d'Omar.

Cette mosquée construite, à Jérusalem, par le successeur d'OMAR après sa victoire, devint pour les musulmans un lieu célèbre de pèlerinage. De forme octogonale ses côtés mesurent 22 m. de longueur ; elle n'a pas, comme les autres mosquées, de minaret.

La *morale* n'est pas bien exigeante. Pour mériter le Paradis, il suffit de croire à la doctrine de Mahomet et d'observer les pratiques du culte, c'est-à-dire *prier* cinq fois le jour, *jeûner* chaque an-

L'EMPIRE ARABE

Grandes régions et principaux foyers de la civilisation Arabe

née pendant le mois du Ramadan, faire l'*aumône* et aller, une fois au moins dans sa vie, en *pèlerinage* à la Kaaba. La loi permet la *polygamie.*

Ce qui, par-dessus tout, caractérise l'islamisme, c'est son *fanatisme religieux ;* non seulement il prescrit à ses adeptes la *guerre sainte,* mais il les y pousse en promettant à ceux qui meurent pour leur foi un riche butin sur cette terre et des récompenses matérielles dans le ciel.

106. — **Les conquêtes de l'Islam.** — Mahomet avait prêché la *guerre sainte* contre les infidèles. Les *califes* lui obéirent avec empressement. Le premier calife, ABOU-BEKR (632-634) envahit la *Syrie* et la *Perse.* OMAR (634-644), qui lui succéda et qui prit le titre d'*émir* (chef des croyants), continua l'œuvre de son prédécesseur. Il conquit la *Syrie,* la *Perse,* l'*Égypte.* A partir de 680, la dynastie des *Omniades* commença la grande invasion arabe. Les armées mulsumanes s'emparèrent des côtes septentrionales de l'Afrique ; elles arrivèrent en Espagne où elles détruisirent le royaume wisigoth par la *bataille de Xérès* (711) ; enfin elles pénétrèrent en Gaule et s'avancèrent jusqu'à *Poitiers* où elles furent battues par CHARLES MARTEL (732).

Ainsi, dans l'espace d'un siècle, de 632 à 732, les Arabes avaient fondé un vaste empire aux dépens de l'empire byzantin, de la Perse et du royaume Visigoth d'Espagne, et avaient arraché à l'Église une part considérable de son ancien domaine.

QUESTIONNAIRE. — 96. Donnez un aperçu général de la deuxième époque. I. Dans quel milieu le christianisme pénètre-t-il au cours de cette période? — 97. Par quels États barbares l'Empire romain est-il remplacé à la fin du ve siècle? — 98. Que fit l'Église en face des barbares? — 99. A quelle religion appartenaient la plupart des peuples barbares de race germanique? Qu'étaient les Francs? — 100. Quels étaient les deux groupes de Francs? Racontez la conversion de Clovis. Quelles furent les conséquences du baptême de Clovis? — 101. A quelle époque et par qui l'Irlande fut-elle évangélisée? Par qui? Quel fut l'apôtre de l'Écosse? A qui est due la conversion des Anglo-Saxons? — 102. Quels obstacles s'opposaient à la pénétration du christianisme en Germanie? Par qui les Alamans établis en Suisse furent-ils convertis? Dites ce que vous savez sur saint Boniface. Comment se fit l'évangélisation de la Saxe? — 103. Par qui la Scandinavie fut-elle convertie? Comment la Bulgarie vint-elle au christianisme? Par qui furent évangélisés les Slaves de Dalmatie et de Hongrie? Et la Bohême? La Pologne? La Russie? A qui est due la conversion des Magyars?

II. Au moment où elle convertissait les barbares, en face de quel ennemi l'Église se trouva-t-elle soudain? — 104. Où naquit Mahomet? Que savez-vous de son enfance? Quelle religion pratiquaient les Arabes? Qu'est-ce que la Kaaba? Que prêcha Mahomet? A quoi aboutissait sa doctrine? Pourquoi fut-il obligé de fuir la Mecque? Où alla-t-il? A quelle ville déclara-t-il la guerre? — 105. Qu'est-ce que le Coran? Dites les points principaux du dogme musulman. Qu'enseigne la morale? Qu'est-ce qui caractérise surtout l'islamisme? — 106. Quel fut le premier calife? Quel titre prit le second calife, Omar? Quels pays conquit-il? Avec quelle dynastie commence la grande invasion arabe? Par qui et où les armées arabes furent-elles battues en France?

CHAPITRE II

HISTOIRE EXTÉRIEURE *(suite)*.

LA PAPAUTÉ ET L'EMPIRE L'ÉGLISE ET L'ÉTAT, DE L'AVÈNEMENT DES CAROLINGIENS A GRÉGOIRE VII (752-1073).

SOMMAIRE. — I. *De Pépin le Bref à la mort de Charlemagne.* — Formation de l'État pontifical. — Le Saint Empire romain.
II. *De la mort de Charlemagne à Grégoire VII.* — Décadence de l'Empire carolingien. La Féodalité. — L'Église et la Féodalité. — La papauté sous la Féodalité. Le siècle de fer. — La papauté sous le protectorat germanique. — Les Papes du XIe siècle.

I. – De Pépin le Bref à la mort de Charlemagne.

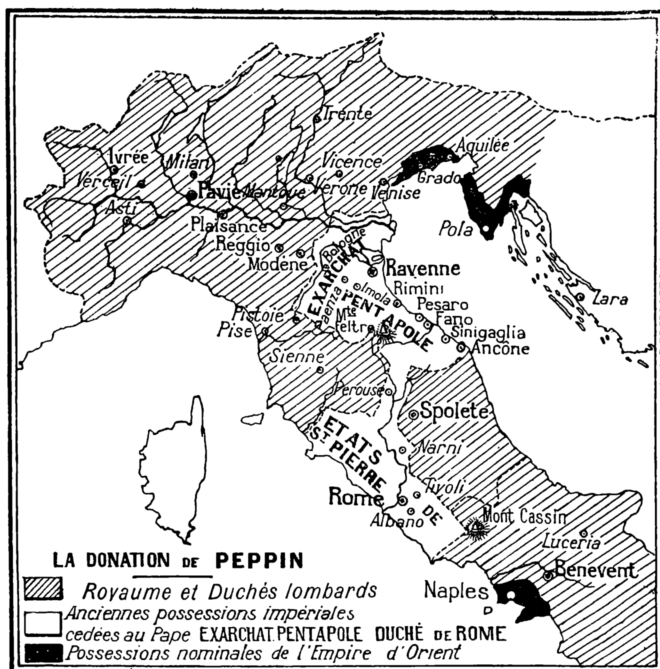
Les règnes de PÉPIN LE BREF et de CHARLEMAGNE sont marqués par deux événements de premier ordre : la *formation de l'État pontifical* et le *rétablissement de l'Empire d'Occident*. Ces deux faits, du reste, s'enchaînent ; ils sont le résultat de l'alliance étroite, qui se noue entre l'État et l'Église, entre le trône et l'autel : alliance qui paraît répondre à une nécessité du moment.

107. — **Formation de l'État pontifical.** — L'on peut distinguer *trois étapes* dans la *formation de l'État pontifical.*

PREMIÈRE ÉTAPE. — Quand Constantinople devint le siège de l'Empire (V N° 72), les Papes restèrent, pour ainsi dire, les seuls maîtres à Rome. Grâce à des donations, ils devinrent aussi, peu à peu, les plus riches propriétaires de leur pays, ce qui leur permit de jouer un rôle de premier plan au temps des invasions. Par leur autorité morale, par de fortes rançons qu'ils prélevèrent sur les biens de l'Église, ils réussirent plus d'une fois à écarter de Rome les pires malheurs. Leur *pouvoir moral*

s'en accrut d'autant et se transforma vite en *pouvoir politique*, si bien que les papes furent bientôt regardés comme *les seuls maîtres du duché de Rome, sinon en droit, du moins en fait.*

SECONDE ÉTAPE. — Les circonstances politiques vinrent bientôt *favoriser le développement de la puissance des papes.* Quand les Lombards



avaient envahi l'Italie, en 568, ils n'avaient pu conquérir ni le territoire de *Ravenne*, ni la *Pentapole*, c'est-à-dire cinq villes italiennes parmi lesquelles Rimini et Ancône, ni *Rome* et ses environs. (V. la carte p. 103). Tous ces territoires étaient restés sous la souveraineté de l'empereur de Constantinople et sous l'autorité immédiate d'un *exarque*, qui résidait à Ravenne. En 752, le roi lombard *Astolf* voulut envahir les possessions byzantines. Après avoir pris Ravenne, il tourna ses armes contre Rome. Le pape ÉTIENNE II appela à son aide le chef des Francs, PÉPIN LE BREF.

Celui-ci, après avoir assiégé le roi lombard dans Pavie, le força à restituer les pays conquis, c'est-à-dire l'exarchat de Ravenne et la Pentapole. Alors il en fit *don* au Saint-Siège, et ordonna de déposer les clefs des différentes villes, ainsi que l'*acte de donation*, sur le tombeau de saint Pierre. Par là, *le pape devenait le souverain officiel des États de l'Église.*

TROISIÈME ÉTAPE. — DIDIER, le successeur d'Astolf, vint à nouveau attaquer les possessions pontificales. Encore une fois le Saint-Siège dut faire appel à la cour française. CHARLEMAGNE vint à son secours. Après avoir vaincu et détrôné le roi Didier, il ceignit la couronne de fer et incorpora le royaume lombard au sien (774). Puis il *confirma* au pape HADRIEN I *la donation de Pépin et l'amplifia*, en y ajoutant quelques villes.

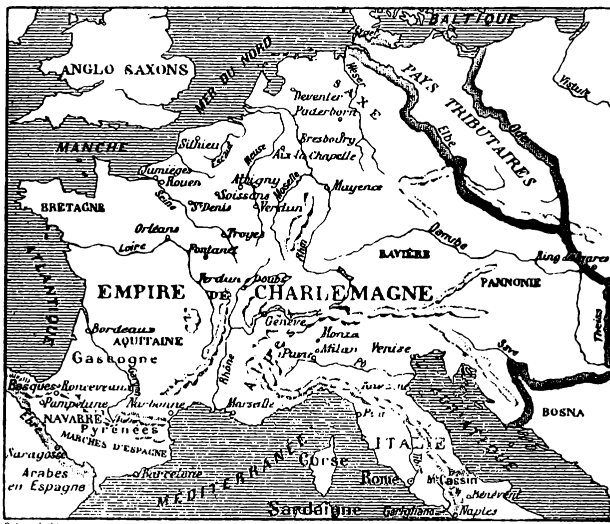
108. — **Le Saint Empire romain.** — Ainsi appelle-t-on le second *Empire d'Occident*, rétabli en l'an 800 par Charlemagne. Quand cet acte solennel se produisit, les *idées* et les *événements* l'avaient préparé déjà depuis longtemps.

1. LES IDÉES. — Même après la chute de l'Empire d'Occident, en 476, l'empire, c'est-à-dire le gouvernement du monde par un *seul peuple*, conduit par un *seul homme*, apparaissait toujours comme la *forme idéale* de l'organisation politique ; il semblait aussi que *Rome* s'imposait comme la *capitale* de cet empire. Plus que n'importe qui, l'Église était ralliée à cette conception.

2. LES ÉVÉNEMENTS. — Les empereurs d'Orient, il est vrai, portaient toujours le titre d'*empereurs romains*. Mais, par impuissance ou par indifférence, ils n'avaient su défendre les frontières occidentales contre les invasions barbares. Il ne faut pas dès lors s'étonner que l'Église ait cherché ailleurs le chef qu'elle souhaitait pour rétablir l'*unité politique* et *religieuse en Occident.* Cet appui, elle le trouva chez le roi des Francs. Un concours de circonstances allait amener progressivement la *restauration de l'Empire d'Occident*, en faveur de la dynastie carolingienne.

A cette restauration l'Église travailla de tout son pouvoir. Par là elle poursuivait un double but : elle voulait témoigner sa reconnaissance à l'endroit d'une dynastie qui lui était entièrement dévouée et elle cherchait à se ménager de puissants protecteurs, capables de lui venir en aide, le jour où elle en aurait besoin. Les papes qui se succédèrent à cette époque, suivirent tous la même politique. En 751, le pape ZACHARIE commença par *conférer le titre de roi* à celui qui en exerçait l'autorité, c'est-à-dire à PÉPIN LE BREF. En 754, son successeur ÉTIENNE II vint lui-même le *sacrer* à Saint-Denis, l'investissant ainsi d'un caractère religieux, en faisant comme une sorte de personnage sacré, l'élu de Dieu et de l'Église. Mais le grand événement allait se produire sous le règne suivant. Plus dévoué

qu'aucun autre aux intérêts chrétiens, CHARLEMAGNE ne se contenta pas de délivrer la papauté du péril lombard et du péril musulman, il gagna encore de nombreux peuples à sa couronne et à l'Évangile. A la fin du VIII[e] siècle, son pouvoir s'étendait de l'Ebre à l'Elbe, comprenant le Nord de l'Espagne, le Nord de l'Italie, la Gaule et la Germanie. (V. la *Carte* p.10). L'empire d'Occident était donc rétabli *en fait.* Or la papauté crut que le moment était venu de le rétablir aussi *en droit ;* ce que voulut



faire le pape LÉON III, le jour de Noel de l'an 800, lorsqu'il couronna *empereur* le roi CHARLES LE GRAND (1).

---

(1) **Charlemagne, empereur chrétien.** — On ne saurait exagérer la place que tient CHARLEMAGNE dans l'histoire de l'Église. *Empereur très chrétien,* convaincu, comme jadis Constantin et Clovis, de l'importance de son rôle, *il fut le véritable chef religieux de l'Église franque.* Il fit bâtir des églises, multiplia les paroisses, pourvut à l'entretien du clergé par la *dîme,* en usage déjà depuis le IV[e] siècle, mais qu'il rendit *obligatoire* par deux capitulaires ; au concile d'Aix-la-Chapelle (788), il fit imposer la règle bénédictine à tous les monastères de son empire. Il *s'exagéra même son rôle* en nommant les évêques, en les convoquant aux conciles, en intervenant lui-même dans les controverses religieuses, par exemple, dans la querelle des images (N° 115), dans la question du Filioque et dans celle de l'Adoptianisme (N° 114). Il donna une forte impulsion aux études qui avaient été négligées sous les Mérovingiens : en appelant les savants étrangers à sa cour (N° 118), il fut *l'artisan d'une vraie renaissance littéraire.* qu'on appelle la *renaissance carolingienne.* Au point de vue *extérieur,* il christianisa de gré ou de force tous les pays qu'il conquit : il noua des relations avec le calife de Bagdad, HAROUN-AL-RASCHID, grâce auxquelles il put fonder en Terre-Sainte des monastères et un hôpital pour les pèlerins ; ce fut, pour ainsi dire, le début du *protectorat français sur les Lieux-Saints.*

Cet acte solennel faisait de l'Empereur l'élu du pape et de l'Église. Des liens étroits se nouaient entre les deux puissances. Devenu *empereur*, Charlemagne avait pour mission de protéger les États chrétiens, et tout spécialement, les États de l'Église ; il avait le droit de *confirmer le pape nouvellement élu*, comme le pape avait le droit de *couronner l'empereur*.

Le pape et l'empereur étaient donc comme les deux pivots de la société, au Moyen Age. Cette situation, si avantageuse qu'elle pût paraître, portait en soi le germe de multiples complications. En effet, la limite des deux pouvoirs étant chose très délicate à établir, il y avait toujours à craindre qu'un pouvoir voulût empiéter sur l'autre. Les événements qui suivront, démontreront que cette crainte n'était que trop fondée.

I. — De la mort de Charlemagne à Grégoire VII.

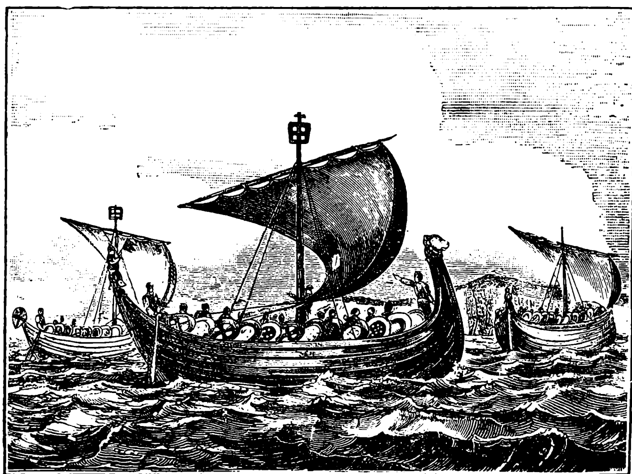
b omme nous venons de le dire, le *pouvoir temporel du pape* n'était lipasans dangers pour l'Église. Dès qu'être pape, ce fut en même temps têtr roi, beaucoup d'ecclésiastiques ambitieux, et même des laïques, s Ceuèrent le trône pontifical, alors qu'ils n'avaient aucune des quairsg nécessaires pour diriger l'Église. — Le *régime féodal* aggrava la situation. En Italie, les seigneurs féodaux se disputèrent la possession de l'État pontifical et cherchèrent à l'accaparer, même par les plus basses intrigues, même par le crime. Cette mainmise des pouvoirs séculiers, non seulement sur les biens de l'Église, mais encore sur les dignités ecclésiastiques, fut vraiment la *plaie du* x^e^ *siècle*. — Lorsque, à partir de 962, les empereurs allemands voulurent remédier au mal en chassant les papes indignes, la plupart du temps, ils remplacèrent un mal par un autre mal, et leur protection se changea vite en une sorte de *tutelle* dont les papes travailleront sans trêve à s'affranchir.

109. — Décadence de l'Empire carolingien. La Féodalité.— L'*Empire carolingien* ne devait pas être de longue durée. En 843, c'est-à-dire moins de trente ans après la mort de Charlemagne, le *traité de Verdun* le partagea en trois royaumes : la *France*, la *Germanie* c'est-à-dire l'Allemagne, et la *Lotharingie* (de l'Italie à la Lorraine).

Ces trois royaumes, à leur tour, furent bientôt affaiblis par d'autres démembrements, qui furent provoqués par de nouvelles invasions, presque aussi redoutables que l'avaient été autrefois les invasions germaniques. La France, en particulier, fut ravagée, au début du IXe siècle, par les *Normands*. Sous le règne de Charles le Chauve, ces hardis pirates,

qui venaient des pays scandinaves, s'abattirent chaque année sur les côtes, remontèrent même les cours de la Seine et de la Loire et pénétrèrent dans l'intérieur du pays, saccageant tout, pillant les églises et les abbayes, brûlant ou emportant les reliques, après avoir massacré les prêtres et les religieux.

Les rois étant impuissants à assurer la sécurité du pays, les populations durent se défendre par elles-mêmes. Les petits propriétaires, les



Descente des Normands.

Les vaisseaux, sur lesquels les Normands abordaient en France constituaient une flotte de transport non une flotte de combat. Ils étaient terminés par des têtes de dragons à l'avant et à l'arrière.

paysans, qui n'osaient plus cultiver leurs terres, se groupèrent autour d'un seigneur plus puissant, se *recommandèrent* à lui, et, moyennant certaines conditions, obtinrent sa protection. Les seigneuries, qui existaient déjà, se développèrent donc de plus en plus, pour faire face aux périls des invasions. Ainsi se forma une hiérarchie nouvelle et une nouvelle organisation politique et sociale, connue sous le nom de *régime féodal*. L'Eglise entra dans le système féodal avec joie : elle y voyait le salut des faibles et des opprimés. Mais elle ne devait pas tarder à s'apercevoir des inconvénients du régime et à en souffrir dans sa liberté (V. Nos 126 et suiv.).

110. — L'Église et la Féodalité. — A la fin du IXe siècle, l'invasion normande touchait à sa fin. En 898, ROLLON et sa bande de pirates s'étaient établis à Rouen. En 911, le traité de *Saint-Clair-sur-Epte* leur concéda tout le territoire de la Neustrie, qui devint alors le *duché de Normandie.* En retour, Rollon et ses sujets reconnurent CHARLES LE SIMPLE (879-929), comme leur suzerain ; ils se firent instruire dans la religion chrétienne et reçurent le baptême. Les seigneurs féodaux, qui n'avaient plus à s'unir pour repousser l'ennemi commun, se firent plus que jamais la guerre entre eux. Les *guerres privées,* que les seigneurs regardaient comme un de leurs droits, devinrent la grande misère du temps. C'est pour lutter contre ces violences et pour mettre un terme à l'humeur belliqueuse des seigneurs féodaux que l'Église fit adopter deux institutions : — 1. *la paix de Dieu,* qui interdisait tout acte d'hostilité contre *certaines personnes* et *certains biens,* et — 2. la *trêve de Dieu* qui défendait la guerre, sous peine d'excommunication, pendant certaines périodes déterminées de l'année.

111. — La papauté sous la féodalité. Le siècle de fer. — La papauté connut, au IXe siècle, une courte période de gloire. Citons, comme son plus digne représentant, le pape *Nicolas I* (858-867).

NICOLAS I fut un des plus grands papes de l'histoire par l'énergie du caractère et par la droiture de sa conscience. A une époque où l'Empire de Charlemagne se démembrait et où le Pape ne pouvait plus guère compter sur son protecteur naturel, il sut *défendre les droits de la primauté romaine* sur tous les terrains. Il n'hésita pas à excommunier le roi de *Lotharingie,* LOTHAIRE II (855-869), coupable d'avoir répudié sa femme légitime *Teutberge,* pour s'unir à *Waldrade.* Il lutta sans faiblir contre les prétentions de PHOTIUS, patriarche de Constantinople (n° 116) et contre celles de HINCMAR DE REIMS au sujet de l'étendue du pouvoir des métropolitains et de l'appel des évêques à la Cour de Rome (N° 120).

Aussitôt après le règne glorieux de Nicolas I commence la triste époque, qu'on a appelée le *siècle de fer.* Nous sommes alors en pleine féodalité, et, pendant presque un siècle, de 867 à 962, la papauté sera à la merci de quelques puissantes familles italiennes, en particulier, des maisons de *Spolète* et de *Théophylacte.* Incapables de secouer le joug, les papes *doivent parfois s'enfuir,* comme le pape JEAN VIII (872-882) qui, assiégé dans Rome par le duc de Spolète, se sauve en France. *Parfois ils font appel à des protecteurs :* ainsi, le pape FORMOSE (891-896) implore le secours du roi de Germanie, Arnulf de Carinthie, contre les Spolétains qui, pour se venger, iront, sous le règne de son successeur ÉTIENNE VI (896-897), jusqu'à déterrer son cadavre, afin de le jeter dans le Tibre.

Après la domination des Spolète, celle des Théophylacte ne vaut pas mieux pour l'Eglise : c'est alors, pour la papauté, une ère de servitude,et, trop souvent aussi, de dépravation. Trois papes surtout, du nom de Jean, ont discrédité la papauté ; ce sont : JEAN X (1) (914-928), protégé de Théodora, marquise de Toscane ; JEAN XI (931-936), le fils de Marozie ; JEAN XII (955-963) petit-fils de la même Marozie, qui fut pape à 16 ans, et d'ailleurs un mauvais pape.

112. — **La papauté sous le protectorat germanique.** — En 962, à l'influence des seigneurs féodaux italiens se substitua ou plutôt se superposa une autre influence : celle des empereurs allemands. A cette date, le roi de Germanie, OTTON LE GRAND, ayant remporté d'importantes victoires, entra triomphalement à Rome et se fit sacrer empereur par le pape Jean XII, qui avait demandé sa protection contre les princes italiens. En recevant ainsi du pape la couronne impériale, OTTON I reconstituait au profit de l'Allemagne l'Empire d'Occident, connu sous le nom de *Saint-Empire romain germanique,* qui dura jusqu'en 1806.Nouveau Charlemagne, il entendait diriger la politique du monde entier et se faire le patrice des États de l'Église. Les papes ne furent pas longtemps à s'apercevoir qu'ils n'avaient fait que changer de maître. Dès l'année suivante, en effet, l'empereur, mécontent de l'attitude hostile du pape Jean XII, revenait à Rome et le *faisait déposer par un pseudo-concile.* Cette situation durera de 962 à 1073, c'est-à-dire jusqu'au moment où la papauté sera fermement décidée à secouer le joug (Nos 126 et suiv.).

Comparé à la domination des seigneurs italiens, le *protectorat germanique* pourrait, il est vrai, être regardé comme un *bienfait pour l'Eglise :* certains empereurs, comme S. HENRI II (1002-1024), furent en effet, de ses meilleurs soutiens. Mais, en revendiquant le droit non seulement de confirmer les papes, mais même de les nommer, en allant jusqu'à les déposer, comme le fit Otton, les empereurs *substituèrent trop souvent un mal à un autre mal.*

113. — **Les papes du XIe siècle.** — Le xe siècle s'était terminé par le règne de deux excellents papes : GRÉGOIRE V (996-999), qui était fermement résolu à réformer l'Église mais n'en eut pas le temps ; et le français *Gerbert,* le savant le plus renommé de son siècle, qui fut pape sous le nom de SILVESTRE II (999-1003).

Au XIe siècle, et pendant plus d'un demi-siècle encore, la papauté allait rester sous la dépendance des seigneurs italiens, le protectorat allemand

(1) Il n'est pas prouvé que la conduite de Jean X ait été scandaleuse. La seule chose certaine, c'est qu'il fut élu pape, grâce à la protection de Théodora.

n'étant pas parvenu à supprimer leur domination et à les empêcher d'intervenir dans les élections pontificales. Entre les mains de la *famille des Crescenti* avec les successeurs immédiats de Sylvestre II : JEAN XVII, JEAN XVIII et SERGIUS IV, elle sera ensuite exploitée pendant plus de trente ans par les *comtes de Tusculum* qui la considéreront comme un fief de leur famille.

Les débuts de la Réforme de l'Église. — Mais voici que l'Église va connaître des temps meilleurs. Le nouveau pape CLÉMENT II (1046-1047) et son successeur DAMASE II (1047-1048) entreprirent résolument la réforme de l'Église. Si leurs efforts ne furent pas couronnés de succès, c'est que leur règne fut trop court. Mais leur œuvre fut bientôt reprise par les papes LÉON IX (1048-1054), NICOLAS II (1058-1061) et ALEXANDRE II (1061-1073) qui, secondés par deux conseillers aussi sages que hardis, *Pierre Damien* et *Hildebrand*, le futur Grégoire VII, engagèrent vigoureusement la lutte contre la *simonie* et le *mariage des prêtres*. Le pape NICOLAS II défendit à tous les fidèles d'assister à la messe d'un prêtre marié. Au *concile de Latran* (1059), il fit porter un *décret* qui *réservait le choix du pape au collège des cardinaux*, supprimant ainsi l'intervention des princes et des empereurs. Délivrée de ce joug, la papauté pourra désormais se mouvoir à l'aise, et atteindra dans la période suivante son apogée de gloire et de puissance.

QUESTIONNAIRE. — I. Quels sont les deux événements qui marquent les règnes de Pépin le Bref et de Charlemagne? — 107. Quelles étapes peut-on distinguer dans la formation de l'État pontifical? Dites un mot sur chacune des trois étapes. — 108. Qu'appelle-t-on Saint Empire Romain? Quelles idées en préparèrent le rétablissement? Quels événements en déterminèrent le rétablissement? Quel fut le premier empereur d'Occident? Quels droits découlaient du titre d'empereur?

II. Donnez un aperçu général des événements, de la mort de Charlemagne à Grégoire VII. — 109. Combien de temps dura l'Empire carolingien? Comment s'établit le régime féodal? — 110. Quelle fut la grande plaie de l'époque féodale? Que fit l'Église pour remédier aux guerres privées? — 111. Que savez-vous de Nicolas Ier? Quand commence le siècle de fer? Sous quel joug se trouva alors la papauté? — 112. Quelle fut la situation de la papauté sous le protectorat germanique? — 113. Quels furent les deux derniers papes du xe siècle? Au début du xie siècle, la papauté était-elle affranchie de la domination du pouvoir civil? Que se passa-t-il dans la seconde moitié du siècle? Quelle œuvre les papes voulurent-ils entreprendre? Quel fut le décret célèbre porté par le concile de Latran?

CHAPITRE III

HISTOIRE INTÉRIEURE.

(476-1073).

HÉRÉSIES ET SCHISME. LA LITTÉRATURE CHRÉTIENNE

SOMMAIRE. — I. *Hérésies et Schisme.* — Les luttes dogmatiques en Occident : l'Adoptianisme. Controverses sur la prédestination, l'Eucharistie. La question du Filioque. — En Orient. La controverse des Images. — Le Schisme grec : ses causes, ses auteurs.
II. *La littérature chrétienne.* — Les écrivains de l'Église grecque. — Les écrivains de l'Église latine.

I. — Hérésies et Schisme.

L'on ne retrouve pas dans cette période les grandes luttes dogmatiques de l'époque précédente. En *Occident*, le trouble causé par les invasions barbares, et bientôt, les efforts que réclame le travail de leur conversion, laissent peu de loisirs pour les discussions théologiques. Une hérésie : l'*Adoptianisme*, et trois controverses : sur la *prédestination*, sur l'*Eucharistie*, sur la *procession du Saint-Esprit*, voilà tout ce que nous offre cette période. — *L'Orient*, moins secoué par le choc barbare, ne sait pas se détacher des controverses religieuses. En 726, éclate la terrible *controverse des images*, sur un objet d'importance tout à fait secondaire. Mais l'événement le plus douloureux de cette période, c'est assurément la scission de la chrétienté en deux Églises par le *Schisme d'Orient*.

114. — Les luttes dogmatiques en Occident. — *A.* L'ADOPTIANISME. — Les fauteurs de cette hérésie : ÉLIPAND, archevêque de Tolède, et FÉLIX, évêque d'Urgel, en Espagne, soutinrent que le Verbe était véritablement une personne divine, distincte du Père, mais que le Christ, en tant qu'homme, n'était devenu Fils de Dieu qu'à son baptême et, par *adoption* seulement, comme c'est le cas pour tous les hommes.

B. LA CONTROVERSE SUR LA PRÉDESTINATION. — Un moine saxon, GOTTSCHALK, du monastère de *Fulda*, fut accusé de professer

l'*hérésie prédestinatienne*, selon laquelle Dieu, par un *décret absolu*, prédestine les uns au ciel et les autres à l'enfer. Il fut condamné par le *concile de Quierzy-sur-Oise* (849) à être fustigé publiquement. Il mourut impénitent en 868.

C. LA CONTROVERSE SUR L'EUCHARISTIE. — L'enseignement de l'Église sur la *présence réelle* de Notre-Seigneur dans l'Eucharistie, fut combattu, au IXe siècle : — 1. par le philosophe Scot Érigène, qui prétendit, comme Zwingle le fera plus tard, qu'il n'y avait dans l'Eucharistie que « *le mémorial* » du corps et du sang du Christ ; et — 2. vers le milieu du XIe siècle, par le chanoine Bérenger qui reprit la thèse de Scot Érigène et nia la transsubstantiation : condamné par différents synodes, il se rétracta.

D. LA QUESTION DU FILIOQUE. — L'addition du mot « *Filioque* » au symbole de Nicée-Constantinople, faite par l'Espagne au concile de Tolède (589) et adoptée plus tard par la France, — pour reconnaître que le Saint-Esprit procède du Fils comme du Père, — donna lieu, sous le règne du pape Léon III (795-816) à une controverse entre les *Grecs*, qui ne voulurent pas faire l'addition, et les *Occidentaux*, qui voulurent la garder.

115. — **En Orient. — La controverse des Images.** — Depuis Constantin, le culte des images avait toujours eu de nombreux adversaires : les Juifs, les Musulmans et plus d'un chrétien s'en scandalisaient. Il y avait donc, au début du VIIIe siècle, un courant d'hostilité contre les images, surtout en Asie.

Sous l'influence de ces idées, et peut-être dans le dessein de supprimer un obstacle à la conversion des Juifs et des Musulmans, l'empereur Léon III l'Isaurien, asiatique d'origine, fit paraître, en 726, un *édit* qui proscrivait le culte des images et ordonnait de les détruire dans tous les édifices sacrés ou profanes : d'où le nom d'*iconoclastes* ou briseurs d'images qui lui fut donné, à lui et à ses partisans. Cet édit fut le point de départ d'une période de troubles et de sanglantes persécutions, qui dura 120 ans. La lutte était désormais engagée entre les empereurs et les moines, les premiers s'appuyant sur l'armée, les seconds sur le peuple. Depuis longtemps, les empereurs s'effrayaient de l'influence grandissante des moines, du grand nombre de monastères, de leurs richesses excessives qui, en raison de l'immunité fiscale dont elles jouissaient, ne rapportaient rien au trésor. Léon III ne fut donc pas fâché de trouver un moyen capable de changer cet état de choses. La guerre aux images, motivée, comme on le voit, par une *raison politique* autant que par une *raison religieuse*, amena l'Église à définir sa doctrine au *deuxième concile de Nicée* (787).

Faisant la distinction entre le culte des images et celui de la personne qu'elles représentent, le concile déclara que la *vénération* accordée aux images ne doit pas être confondue avec l'*adoration* qui n'est due qu'à Dieu.

116. — **Le Schisme grec.** — Le *schisme grec*, qui sépara l'Orient de l'Occident et creusa entre les deux Églises un abîme profond que rien n'a pu combler jusqu'ici, débuta au IXe siècle et fut définitif au XIe. Il convient d'en rechercher les *causes* et les *auteurs*.

A. LES CAUSES DU SCHISME. — L'on peut distinguer deux sortes de causes : une cause *générale* et des causes *particulières*.

1. *Cause générale.* — La *rivalité de races*, l'antagonisme entre les Orientaux et les Occidentaux, fut sans nul doute la cause profonde de la désunion lente et progressive des deux Églises. Cette antipathie instinctive entre les deux peuples fut le principe de nombreux froissements et de difficultés sans cesse renaissantes.

2. *Causes particulières.* — Les causes particulières du schisme grec furent : l'*ambition des évêques de Constantinople* et l'*ingérence des empereurs dans les affaires religieuses*. D'une part, les évêques de Constantinople, du jour où Constantinople devint le siège de l'empire, se figurèrent que la première place dans l'Église devait leur échoir. Aux conciles de Constantinople (381) et de Chalcédoine (451), ils commencèrent par réclamer le premier rang après l'évêque de Rome, sous prétexte que Constantinople était « la nouvelle Rome » ; et, à la fin du VIe siècle, JEAN IV LE JEUNEUR s'intitula *patriarche œcuménique*, c'est-à-dire universel, sans se préoccuper des protestations de Rome. D'autre part, les empereurs, mécontents du rétablissement de l'Empire d'Occident et de la fondation des États pontificaux, ne demandaient pas mieux que d'entrer dans les vues ambitieuses des patriarches de Constantinople et de soustraire le clergé de leur Empire à l'autorité de l'évêque de Rome.

B. LES AUTEURS DU SCHISME. — Ainsi préparé par l'antagonisme des races et par plusieurs siècles de discordes, le schisme grec eut pour auteurs deux patriarches célèbres : *Photius* et *Michel Cérulaire*.

1. PHOTIUS (820-891). — En 857, le patriarche de Constantinople, IGNACE, repoussait de la table de communion, pour raison d'immoralité publique, le *César Bardas*, qui régissait l'Empire au nom de son jeune neveu, MICHEL III, surnommé l'*Ivrogne*. La vengeance de Bardas ne se fit pas attendre, le patriarche fut accusé aussitôt de haute trahison et envoyé en exil. PHOTIUS fut désigné pour le remplacer. Il n'était que simple laïque, mais là n'était pas le principal obstacle à son élection, car, plus d'une fois déjà, des laïques avaient été élevés par les empereurs au siège patriarcal. En quelques jours il reçut donc tous les ordres et fut sacré le

jour de Noël 857 par un évêque interdit Grégoire Asbesta. Sachant que son élection à un *siège non vacant* était invalide, Photius ne recula devant rien pour la faire confirmer par les évêques d'Orient et par le pape lui-même. Loin de le reconnaître, le pape NICOLAS Ier le déposa dans un *synode* tenu à *Rome*, en 863. Photius répliqua en convoquant un pseudo-concile à Constantinople (867) où, après avoir exploité contre l'Église romaine tous les griefs de l'Orient, entre autres, l'*addition du Filioque au symbole*, il fit prononcer la déposition du pape. Après des succès passagers, Photius fut condamné par le *VIIIe concile œcuménique* tenu à *Constantinople* (869-870) sous HADRIEN II, et définitivement expulsé de son siège, en 886, par l'empereur LÉON LE SAGE. Il mourut en exil, cinq ans après (891).

2. MICHEL CÉRULAIRE. — Les patriarches successeurs de Photius observèrent une attitude de froide réserve vis-à-vis de Rome, et l'entente dura tant bien que mal jusqu'en 1054, époque où le schisme fut consommé par MICHEL CÉRULAIRE. Celui-ci était monté sur le siège patriarcal de Constantinople, en 1043, mais il n'ouvrit la lutte contre Rome que dix ans après, en 1053. Laissant de côté la question du Filioque, qui intéressait peu, il accusa les Latins d'avoir abandonné les traditions apostoliques : il leur reprocha surtout l'*usage du pain azyme* dans la célébration de la Messe et leur coutume de jeûner le samedi. Puis, il ordonna à tous les prêtres qui vivaient dans les monastères latins établis en Palestine et à Constantinople, de se conformer aux usages grecs ; sur leur refus, il les anathématisa et fit fermer leurs églises. Le pape Léon IX intervint alors, il envoya à Constantinople trois légats avec mission de régler toutes les difficultés avec l'empereur et le patriarche. L'entente n'ayant pu se faire, les légats, avant de partir, déposèrent sur l'autel de Sainte-Sophie une sentence de déposition et d'excommunication contre Michel Cérulaire (1054). Quelques jours après, celui-ci réunissait à Constantinople un synode d'évêques orientaux et prononçait à son tour l'excommunication contre le pape. *Le schisme était consommé.*

II. — La littérature chrétienne.

Cette période, où l'Église est sans cesse en contact, — du moins en Occident, — avec les peuples barbares, n'était guère propice à l'éclosion d'une riche littérature. Aussi aurons-nous peu de noms à citer ici, et peu de choses à dire. L'activité intellectuelle et littéraire,

qui se manifeste un instant au IXe siècle, sous l'impulsion de Charlemagne, reste sans lendemain ; et au IXe siècle si plein de promesses succède le siècle de l'ignorance, le siècle *obscur*, comme on l'a appelé, le Xe siècle, si malheureux à tous les points de vue pour l'Église.

117. — **Les écrivains de l'Église grecque.** — L'Église grecque, qui avait brillé d'un si vif éclat dans la période précédente, a perdu dans celle-ci



Charlemagne et les savants.

Jamais prince ne montra autant d'ardeur que CHARLEMAGNE à répandre l'instruction et à s'instruire lui-même. Non seulement il visitait les écoles pour s'assurer de l'assiduité et du travail des enfants, distribuant l'éloge et le blâme sans faire d'autre distinction que celle du mérite, mais il se rendait souvent à l'*École palatine* et prenait part aux discussions qui avaient lieu entre les hommes les plus éminents de l'époque sur des questions littéraires et scientifiques.

presque toute activité intellectuelle. Cependant elle compte encore un écrivain de grande valeur, qu'elle a mis du reste au nombre de ses docteurs : saint JEAN DAMASCÈNE, dont l'ouvrage principal « *la Source de la connaissance* », est comme une somme de la doctrine chrétienne. — PHOTIUS tint, lui aussi, une place éminente parmi les écrivains chrétiens.

118. — **Les écrivains de l'Église latine.** — Au milieu de l'ignorance universelle causée par la migration des peuples, l'Église latine compte

néanmoins des hommes d'une érudition étonnante, vu les circonstances. Citons : *en Espagne*, ISIDORE DE SÉVILLE (570-636) ; *en Angleterre*, BÈDE LE VÉNÉRABLE (675-735) ; *en France*, saint GRÉGOIRE DE TOURS (539-595), connu par son *Histoire ecclésiastique des Francs*.

CHARLEMAGNE s'efforça de remédier à la profonde ignorance des siècles précédents et de restaurer l'étude des lettres. Il voulut que les clercs fussent instruits : chaque église épiscopale et chaque monastère durent avoir des écoles pour l'éducation des clercs et des moines. Il prescrivit en 787 à tous les évêques et abbés d'instituer, près de chaque église dans les bourgs et les villes, des *écoles gratuites* pour l'instruction du peuple. Lui-même donna l'exemple, il fit ouvrir dans son *Palais* une école destinée à recevoir les enfants pauvres à côté des fils des nobles.

Surtout, Charlemagne attira à sa cour les savants les plus illustres de l'époque : l'anglo-saxon ALCUIN (735-804), conseiller très sûr, bon théologien et grammairien, qui fut vraiment l'âme de l'*école Palatine :* PAUL DIACRE (740-801), fils de Warnfried, de noble famille lombarde, qui nous a laissé une *Histoire des Lombards :* le franc ÉGINHARD († 839), qui écrivit son histoire.

Citons enfin, parmi les hommes les plus célèbres du IXe siècle : RABAN MAUR († 856) moine et professeur à l'abbaye de Fulda ; HINCMAR DE REIMS ; JEAN SCOT, surnommé ÉRIGÈNE, parce qu'il était originaire de la verte Erin (Irlande), qui fut mis par Charles le Chauve à la tête de l'École du Palais (vers 843).

Parmi les noms les plus illustres du Xe siècle, il suffit de nommer : saint ODILON, abbé de Cluny, poète latin et orateur sacré, et le savant GERBERT (V N° 113), originaire d'une famille pauvre d'Aurillac et moine bénédictin avant d'être pape, et qui s'acquit une grande renommée dans les sciences, la théologie et le droit.

QUESTIONNAIRE. — I. Donnez un aperçu général des hérésies et schisme de cette période. — 114. En quoi consiste l'hérésie de l'adoptianisme? Que savez-vous de la controverse sur la prédestination. Et de la controverse sur l'Eucharistie? Qu'est-ce que la question du Filioque? — 115. Comment est née, en Orient, la controverse des images? D'où vient le nom d'iconoclaste donné à l'empereur Léon l'Isaurien et à ses partisans? Entre qui la lutte s'engagea-t-elle? Par quel concile général fut tranchée la question du culte des images? — 116. Quelles furent les causes du schisme grec? Quels en furent les auteurs? Dites ce que vous savez sur Photius et Michel Cérulaire?

II. La littérature chrétienne est-elle florissante pendant cette période? — 117. Quels sont les principaux écrivains de l'Église grecque? — 118. Quels sont les principaux écrivains de l'Église latine, du VIe au VIIIe siècle? Que fit Charlemagne pour restaurer l'étude des lettres? Quels savants attira-t-il à sa cour? Quels sont les principaux écrivains du IXe et du Xe siècles?

CHAPITRE IV

HISTOIRE INTÉRIEURE *(suite)*.

LA CONSTITUTION DE L'ÉGLISE. LE CULTE

SOMMAIRE. — I. *Constitution de l'Église*. — Organisation des diocèses. Les chanoines. — Les pouvoirs des métropolitains. — Élection du clergé. Moyens de subsistance.

II. *Les Sacrements. Le Culte. La Vie chrétienne*. — Le Baptême, l'Eucharistie, la Pénitence, le Mariage. — Le Culte. Les lieux du culte. Les Fêtes chrétiennes. Le chant. Les Orgues. La prédication. — La vie chrétienne. Les laïques. Le Clergé. — La Vie monastique. L'Ordre des Bénédictins. La règle de saint Benoît. La réforme bénédictine.

I. — La constitution de l'Église.

Au cours de cette longue période les *diocèses* s'organisent. Très étendus, ils sont partagés en circonscriptions appelées *archidiaconés*, subdivisés eux-mêmes en *archiprêtrés* ou *doyennés*. — Au VIIIe siècle, apparaît l'institution des *chanoines*.

Les *pouvoirs des métropolitains* se fixent d'une manière plus précise. — Plus que jamais, la *primauté du pape* est reconnue par les synodes et les évêques. Les élections épiscopales, quoique réglées par le même droit canonique, sont en fait soumises à l'arbitraire du prince, d'autant plus que les évêchés sont des bénéfices importants sur lesquels les rois entendent garder un droit de suzeraineté.

119. — **Organisation des diocèses. Les chanoines.** — Les *paroisses rurales*, dont l'origine remonte à l'époque précédente (N° 87), deviennent plus nombreuses, à partir du VIe siècle. Lorsque la paroisse a une certaine importance, si elle comprend plusieurs églises, plusieurs prêtres, elle est gouvernée par un *archiprêtre*. Il arrive aussi que les églises paroissiales sont des fondations privées que de riches propriétaires ont établies sur eurs domaines : à ces propriétaires et à leurs héritiers les lois de l'Église

et de l'État reconnaissent certains privilèges, tels que le *droit de patronage*, c'est-à-dire le droit de proposer à l'évêque l'ecclésiastique qui doit être mis à la tête de ces églises.

Les *diocèses* étant beaucoup plus vastes que dans l'ancien Empire romain, les évêques se font aider dans l'administration par des *archidiacres*. Tous les ans l'évêque visite par lui-même son diocèse et tient dans chaque district des *plaids* ou *assises*, où il écoute les plaintes et inflige des peines aux clercs coupables d'avoir enfreint la discipline ecclésiastique.

Au cours de cette époque apparaît l'*institution des chanoines*, due à l'évêque de Metz, CHRODEGANG († 766), qui prit l'initiative de soumettre le clergé de sa ville épiscopale à une *règle* dont les points principaux étaient l'*habitation en commun* et la *récitation en commun de l'office divin.* Cette règle fut adoptée non seulement par le clergé des églises cathédrales, mais encore par celui des paroisses les plus importantes, appelées *églises collégiales*. Il y eut donc des *chapitres* (communauté de chanoines) de cathédrales et des chapitres de collégiales. La règle de Chrodegang fut adoptée dans la plupart des pays ; mais, au xe siècle, — époque de relâchement, — les chanoines trouvèrent la communauté de vie bien incommode, et ne gardèrent plus de la règle primitive que l'usage de réciter l'office en commun.

120. — **Les pouvoirs des métropolitains.** — L'institution des métropolitains remonte à l'époque précédente (V. No 62). Mais leurs *pouvoirs* sur les évêques soumis à leur juridiction, ou *suffragants*, n'étant pas nettement délimités, de graves difficultés surgirent à ce sujet, en raison de la divergence de vues entre les princes temporels et les papes. D'un côté, les princes temporels et les métropolitains eux-mêmes, comme HINCMAR DE REIMS, ne demandaient qu'à les étendre. En centralisant davantage les pouvoirs ecclésiastiques, et surtout en les rendant plus indépendants du Saint-Siège, les princes pensaient bien obtenir une Église nationale, entièrement à leur dévotion, puisque les métropolitains, et le premier de tous, le primat, devaient être nommés, ou tout au moins, approuvés par eux. Pour des raisons contraires, la papauté voulait restreindre, à son profit, les pouvoirs des métropolitains : ce fut elle qui eut gain de cause, grâce à l'appui des suffragants, qui préféraient avoir recours à elle.

121. — **Élection du clergé. Moyens de subsistance.** — *En principe*, les *élections épiscopales* sont toujours réglées par les canons de l'Église, comme elles l'étaient à la fin de l'époque précédente (V. No 91). Mais,

en fait, les princes interviennent sans cesse pour faire élire leurs candidats. Même les meilleurs empereurs, comme Charlemagne, sont loin de se désintéresser du choix des évêques.

Les biens de l'Église. — **Peu à peu**, l'Église se trouve en possession de richesses considérables, provenant des *dons des princes et des fidèles*, des *dîmes* et du *droit d'immunité*, ou exemption des impôts. Ce ne fut pas toujours un bien pour elle. Car les dignités ecclésiastiques, entourées de tant d'honneurs et de richesses, excitèrent de nombreuses convoitises et se transformèrent trop souvent en une denrée vénale (V. N° 124).

II. — Les Sacrements. Le culte. La vie chrétienne.

La discipline des *sacrements* ne subit pas de nombreuses transformations à cette époque. Les *messes privées* et les *livres pénitentiels* sont les deux seules nouveautés qui méritent d'être signalées. — Le *culte* tient une large place dans les préoccupations de l'Église. Elle doit en effet l'adapter à l'esprit des peuples qu'elle vient de convertir. Les Barbares sont comme des enfants : leurs âmes naïves et incultes comprennent moins ce qui parle à l'esprit que ce qui frappe les sens et l'imagination. Il leur fallait donc un culte, plein de vie et de pompe, de nature à refréner leur barbarie et leurs grossiers instincts. — La *vie chrétienne* des barbares convertis ressemble encore beaucoup à la vie païenne. La moralité du clergé passe par des alternatives diverses. L'on peut en dire autant de la vie monastique.

122. — **Les Sacrements.** — LE BAPTÊME. — Au VIIIe siècle, le baptême est conféré par *infusion ;* les *baptistères* deviennent donc inutiles et sont remplacés par les *fonts baptismaux* à l'entrée des églises.

L'EUCHARISTIE. — A partir du VIIe siècle, la *messe privée*, qui se dit sans la participation du peuple et où les prêtres se communient eux-mêmes, devient en Occident un usage général, tandis que l'Orient reste fidèle à l'usage de la messe solennelle. La communion se donne toujours sous les deux espèces (V. N° 66). L'on se sert d'un chalumeau pour recevoir le Précieux Sang ; mais, au lieu du pain non divisé, on emploie, pour éviter les profanations, de petites hosties que le célébrant dépose sur la langue, et non plus dans la main des fidèles.

LA PÉNITENCE. — La discipline de la *pénitence publique* est fortement adoucie. Mais, en même temps que l'expiation est moins sévère, le nombre des péchés à expier s'accroît notablement : des livres, appelés *Pénitentiels*, indiquent la peine attachée à chaque péché grave. Certaines églises même, imitant la coutume germanique du Wergeld, permettent le rachat de la peine à prix d'argent.

LE MARIAGE. — La législation ecclésiastique sur les empêchements de mariage, est déjà, à cette époque, presque identique à celle d'aujourd'hui.

123. — **Le Culte.** — *A.* LES LIEUX DU CULTE. — Les églises gardent toujours la forme de la basilique romaine (V. N° 93). Cependant, du temps de Charlemagne, et après lui, dans les royaumes sortis de l'ancien Empire carolingien, on ajouta parfois, à l'intersection du chœur et de la nef, une galerie transversale, appelée *transept ;* ce qui donna à l'église la forme d'une *croix latine.* Puis, au centre du transept, on plaça une tour destinée à recevoir les cloches : ce fut le *clocher* ou *campanile,* qui, auparavant, était complètement isolé de l'église. Ce genre de construction s'appelle souvent le *préroman.*

Le style roman. — A la fin du xe siècle, une révolution complète se produit dans l'art architectural. L'on voit apparaître alors des églises d'un nouveau style : le *style roman.* Assurément, le style roman, comme son nom l'indique, dérive de la basilique romaine, mais il a une caractéristique propre qui le différencie de l'architecture romaine, c'est l'emploi de la *voûte* en forme de demi-circonférence ou *plein cintre,* au lieu du plafond horizontal des anciennes basiliques.

L'*ornementation* est déjà riche et abondante : les chapiteaux sont ornés d'animaux et de plantes imaginaires ; au dehors, autour du portail, sont sculptés de nombreux personnages ; au tympan, se trouve presque toujours un Christ assis. La *peinture* n'est pas moins florissante : les *fresques* représentant des scènes de la vie des saints, couvrent les murs.

B. LES FÊTES CHRÉTIENNES. — Aux fêtes déjà instituées précédemment (N° 93) viennent s'ajouter les fêtes des *Apôtres,* des *Évangélistes* et la fête de la *Toussaint.* Mais c'est surtout le nombre des *saints locaux* qui croît dans des proportions extraordinaires. Les évêques avaient alors le double privilège de pouvoir instituer, à leur gré, des jours de fête dans leurs diocèses et de canoniser, sur le seul témoignage du peuple : privilèges qui n'allèrent pas sans abus et que, pour cela, les papes, à partir de la fin du xe siècle, s'efforcèrent de supprimer peu à peu.

Le culte de la Sainte Vierge se manifesta par les nombreuses hymnes qui furent composées en son honneur. L'*Ave Maris stella* date du xe siècle.

Le culte des reliques ne fut jamais plus florissant qu'à cette époque. — En raison de l'humeur voyageuse des Germains, les *pèlerinages* sont plus en honneur que jamais parmi les peuples nouvellement convertis. Tours, avec le tombeau de saint Martin, saint Jacques de Compostelle (Santiago), Rome surtout, avec les tombeaux de saint Pierre et de saint Paul, sont les lieux préférés des pèlerins.

Le chant. — Pour rehausser l'éclat des cérémonies, Charlemagne fonda à *Soissons* et à *Metz* des *écoles de chant.* Des écoles du même genre, et non moins célèbres, se formèrent aux monastères de *Saint-Gall* et de *Fulda.*

Les orgues. — Les premières orgues firent leur apparition en Occident au VIIIe siècle. Elles étaient un don de la cour de Constantinople à Pépin le Bref et furent installées à Compiègne.

La prédication. — La prédication occupe une place non moins importante que le chant dans les offices religieux : elle se faisait généralement dans l'idiome national ; mais les recueils d'homélies étaient rédigés en latin, le latin étant alors, sinon la seule, du moins la plus usitée des langues écrites.

Les jours de jeûne. — Le jeûne des *Quatre-Temps* est de cette époque. — Le *Carême,* dont la durée n'avait été jusqu'alors que de trente-six jours, devint une période de quarante jours et commença le mercredi des Cendres.

124. — **La vie chrétienne.** — *A.* LES LAIQUES. — Longtemps, l'Église, jouant son rôle d'éducatrice et de mère, dut lutter contre les idées superstitieuses et les désordres des mœurs barbares. Bien des coutumes germaniques persistent, il est vrai, sans que l'Église proteste : telles sont les *ordalies* ou *jugements de Dieu,* dont l'usage est alors très fréquent en France et en Allemagne. Partant de cette croyance fausse que Dieu, en toute circonstance, doit faire triompher, même par des miracles, l'innocence accusée, on organise des épreuves diverses : épreuves du feu, de l'eau, de la croix, de l'Eucharistie, les combats singuliers. Un accusé sera, par exemple, condamné à marcher sur des charbons ardents, à plonger sa main dans de l'eau bouillante, à tenir ses bras en croix. S'il sort indemne et vainqueur de ces épreuves, on proclame son innocence. Nombre d'évêques et de synodes diocésains, imbus des préjugés du temps, approuvent ou permettent ces épreuves, se contentant d'en recommander la célébration dans les églises pour obvier aux abus. Cependant il convient de remarquer que le Saint-Siège ne leur donna jamais son approbation. Plus d'une fois les papes protestent et, au XIIe siècle ils se prononcent nettement contre toute espèce d'ordalies.

B. LE CLERGÉ. — *Sous les derniers Mérovingiens*, l'Église franque compte encore de nombreux saints parmi lesquels il faut citer l'illustre évêque de Noyon, saint ÉLOI († 659), le sage conseiller du roi Dagobert, et saint ARNOUL († 640), le grand père de Pépin d'Héristal, mais elle *était devenue trop mondaine*. Du temps de Pépin le Bref, saint Boniface (N° 102) entreprit de la *réformer* par la réunion de conciles qui prirent des mesures contre les abus, entre autres, contre les mauvaises mœurs des ministres du culte et contre les superstitions populaires. Malheureusement, après avoir traversé une brève période de *renaissance* sous Charlemagne, l'Eglise ne tarda pas à retomber, sous le régime de la *féodalité*, dans une situation aussi triste. A partir du IXe siècle, le mal s'aggrava : l'Église souffrit plus que jamais de deux maux dont elle ne porte pas du reste l'entière responsabilité : la *simonie*, c'est-à-dire la vénalité des offices ecclésiastiques, et l'*incontinence des prêtres*. Le désordre atteignit surtout son comble au milieu du XIe siècle, et il nécessitait une réforme que l'Église appellera de tous ses vœux.

125. — **La vie monastique.** — C'est vers la fin du IVe siècle que le monachisme s'était introduit en Occident (N° 95). Mais l'organisation des monastères n'avait pas atteint la perfection que lui donna, au début de cette période, le fondateur de l'Ordre bénédictin, saint BENOIT (480-543).

Né vers 480 à *Nursie*, de parents distingués, élevé à Rome, saint Benoît se retira, jeune encore, dans la solitude de *Subiaco*, pour échapper à la corruption du monde et y vivre à la manière des solitaires d'Égypte. Vers 520, il fonda pour ses nombreux disciples le *monastère du Mont-Cassin*, au nord de Naples ; il y rédigea sa *règle monastique*, qui fixait le moine à son couvent et partageait son temps entre la prière et le travail. Cette règle se propagea peu à peu dans tout l'Occident et y régna presque seule jusqu'au XIIIe siècle. A côté du monastère des Bénédictins, un couvent de Bénédictines fut institué dans le voisinage du Mont Cassin et dirigé par sainte SCOLASTIQUE († 542), sœur jumelle de saint Benoît.

Les Bénédictins ont rendu les plus grands services à la double cause du christianisme et de la civilisation. La conversion des peuples germaniques est en grande partie leur œuvre. Ils ont été les missionnaires de l'Évangile en France, en Angleterre, en Allemagne et jusque dans les pays les plus reculés. Obligés par leur règle de rester attachés à leur monastère, ils ont donné aux barbares des leçons de stabilité et de travail ; ils leur ont appris à défricher les forêts et à cultiver le sol. Dans les temps agités du moyen âge, ils ont été presque les seuls à garder le goût des arts et des sciences, et nous n'avons guère que les chroniques rédigées par

eux pour nous renseigner sur les événements de l'époque. Ils ont fondé les écoles monastiques et, en copiant les manuscrits, ils ont sauvé les trésors de l'antiquité classique.

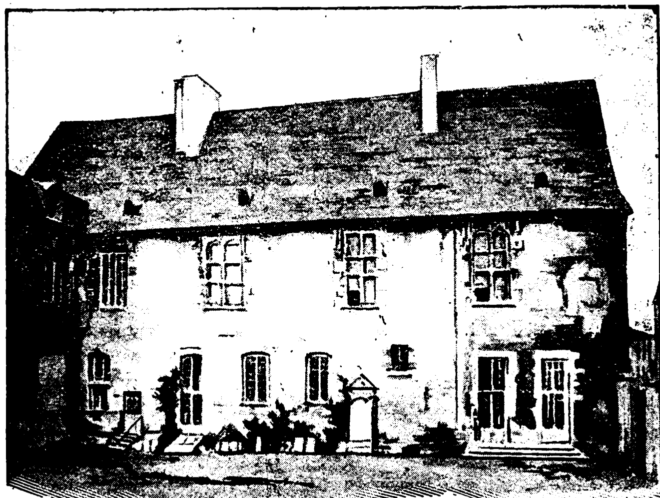
Cependant la vie monastique devait connaître, du VIe au XIe siècle, des moments de *profonde décadence.* La richesse des cloîtres, due surtout aux largesses des rois et des seigneurs, la donation des abbayes à des laïques que les rois voulaient récompenser de leurs services, furent le principe du désordre et de l'indiscipline qui régnèrent dans de nombreux monastères. Comme les diocèses furent parfois dirigés par des évêques indignes, certaines abbayes furent gouvernées par des *abbés* sans vocation et sans mœurs. Une réforme était donc nécessaire dans le *clergé régulier* comme dans le clergé séculier (N° 124). La *réforme monastique* fut la première à se faire : il y eut même une double réforme, au IXe et au Xe siècle ; la réforme du clergé séculier ne viendra qu'au XIe siècle, du temps de Grégoire VII (Nos 126 et suiv.).

Première réforme. — Le mal était grave déjà au temps des Mérovingiens. Charlemagne voulut y porter remède. L'âme de cette première réforme fut saint BENOIT D'ANIANE (†821), qui écrivit une *nouvelle règle.* Cette première tentative de réforme n'eut qu'un succès passager, et, sous les derniers Carolingiens, un certain nombre de moines affligèrent à nouveau l'Église par leur indiscipline et leurs mauvaises mœurs.

Seconde réforme. — Les invasions des Normands qui ravagèrent les cloîtres du nord de la France et de la basse Lorraine, les incursions non moins graves des Sarrasins dans le sud de l'Italie, vinrent s'ajouter aux causes de désordres, ci-dessus énoncées. Une réforme était donc plus nécessaire et plus désirée que jamais. Elle commença au Xe siècle et suivit un autre chemin que celle qui l'avait précédée. Au lieu de se borner à introduire dans les couvents une règle nouvelle ou d'exiger l'application des anciennes, les abbayes furent groupées en *Congrégations ;* l'administration fut centralisée et dirigée par un supérieur général. Celui-ci visitait les autres cloîtres et en désignait souvent les supérieurs. Constatait-il du relâchement à un endroit, il congédiait les moines les moins exemplaires dans une autre maison, ou bien il y faisait venir de la maison-mère des moines irréprochables qui, par leurs exemples, devaient relever l'ordre et la discipline. En outre, *toute intervention des laïques* dans la vie des monastères et dans l'élection de l'abbé, fut exclue : *c'était supprimer l'abus le plus grave de l'époque.*

En France, la première congrégation qui entreprit l'œuvre de la réforme, fut la *Congrégation de Cluny,* fondée en 910 par le comte Guillaume d'Aquitaine, et dont les abbés les plus illustres furent : saint BERNON († 928), saint ODON († 942), saint MAIEUL († 994), saint ODILON († 1048),

saint HUGUES († 1109) qui porta la gloire de Cluny à son apogée, et PIERRE LE VÉNÉRABLE († 1156). De son sein sortirent les papes GRÉGOIRE VII, URBAIN II et PASCAL II, qui seront, dans la période suivante, les meilleurs ouvriers de la réforme du clergé. — *En Italie*, la réforme bénédictine fut opérée par l'*ordre des Camaldules*, fondé en 1012 par saint



Derniers vestiges de l'Abbaye de Cluny.

Fermée d'abord en 1789, l'*abbaye de Cluny* fut démolie sous le Directoire et le Consulat. Cette gravure nous montre les seuls restes de ce monastère qui eut tant d'influence au Moyen Age, et dont l'église, construite par l'abbé Saint HUGUES (1049-1109) était l'un des plus beaux monuments de l'architecture romane.

ROMUALD, et par la congrégation de *Vallombreuse*, fondée en 1039, par saint JEAN GUALBERT. — *En Allemagne*, le monastère de *Hirschau* fut réorganisé en 1071 par GUILLAUME LE BIENHEUREUX, sur le modèle de l'abbaye de Cluny. — Ces différentes congrégations bénédictines obtinrent l'*exemption*, c'est-à-dire le privilège d'être placées sous la juridiction immédiate du pape, et non de l'évêque du diocèse où elles étaient établies.

QUESTIONNAIRE — I. Donnez un aperçu général dela constitution de l'Église dans cette période. — 119. Quelle est l'organisation des diocèses? Qu'entendez-vous

par plaids? Parlez de l'institution des chanoines. — 120. Les pouvoirs des métropolitains ne furent-ils pas restreints dans cette période? — 121. Comment se font les élections épiscopales? De quelles sources proviennent les biens du clergé?

II. Quelles transformations importantes avez-vous à signaler dans la discipline des sacrements et dans le culte pendant cette période? — 122. Par quoi sont remplacés les baptistères? A quelle date apparaît la messe privée? Comment se donne la communion? Qu'est-ce que les livres pénitentiels? L'Église a-t-elle établi déjà, à cette époque, sa législation sur les empêchements de mariage? — 123. Quelle est la forme des églises? Quand apparaît le style roman? Par quoi se caractérise ce style? Quelle en est l'ornementation? Quelles fêtes viennent s'ajouter aux fêtes déjà instituées? Qu'y a-t-il de nouveau dans le culte de la Sainte Vierge? Quels furent les lieux de pèlerinage célèbres? De quelle époque datent les premières orgues? Dans quelle langue se faisait la prédication? Quelles nouveautés avez-vous à signaler pour les jours de jeûne? — 124. Qu'est-ce que les ordalies? Quels étaient les deux maux dont l'Église souffrait? — 125. Par qui fut fondé l'ordre bénédictin? Dites ce que vous savez sur saint Benoît. Quels sont les points importants de sa règle? Quels services rendirent les bénédictins à la cause de l'Église et de la civilisation? A quelle époque la vie monastique fut-elle en décadence? Qui fit une première réforme? A quel moment une seconde réforme devint-elle nécessaire? Comment fut-elle faite? Par qui? Citez les principales congrégations de France, d'Italie et d'Allemagne. Qu'entendez-vous par exemption?

DEUXIÈME PÉRIODE

De Grégoire VII à la mort de Boniface VIII (1073-1303).

CHAPITRE PREMIER

HISTOIRE EXTÉRIEURE.

QUERELLE DU SACERDOCE ET DE L'EMPIRE

SOMMAIRE. — I. *La querelle des investitures. De Grégoire VII au Concordat de Worms.* — L'Église sous le régime des investitures. — Grégoire VII et son plan de réforme. — Les principes de la thèse réformiste. — La querelle des investitures. Grégoire VII et Henri IV. — Mort de Grégoire VII. — Sous les successeurs de Grégoire VII. — Le concordat de Worms.

II. *Du concordat de Worms à la chute des Hohenstaufen.*— Alexandre III et Frédéric Barberousse. La lutte religieuse en Angleterre. — Innocent III. — Sous les successeurs d'Innocent III. — Grégoire IX. Innocent IV.

III. *De la chute des Hohenstaufen à la mort de Boniface VIII.* — De Grégoire X à Boniface VIII. — Boniface VIII. — L'attentat d'Anagni.

I. — La querelle des investitures. De Grégoire VII au Concordat de Worms (1073-1122).

Avec cette période s'ouvre une ère de longs démêlés entre la Papauté et l'Empire. La lutte entre les deux pouvoirs, qui dura plus de deux siècles, est connue dans l'histoire sous le nom de « *querelle du Sacerdoce et de l'Empire* ». Il s'agissait de savoir lequel des deux pouvoirs aurait la prédominance sur l'autre.

La lutte comprend *trois phases* : les deux premières ont surtout pour théâtres l'Allemagne et l'Italie ; la dernière a pour acteur prin-

cipal le roi de France, PHILIPPE LE BEL. La *première phase*, dont nous allons parler dans ce paragraphe, débute dans la dernière partie du XIe siècle. La lutte a pour objet la grave *question des investitures*, et met aux prises deux terribles antagonistes : le pape GRÉGOIRE VII et l'empereur d'Allemagne, HENRI IV. Particulièrement violente d'abord, elle va peu à peu se calmant, et se termine heureusement, en 1122, par le *concordat de Worms*, qui est pour le Saint-Siège une victoire incontestable.

126. — **L'Église sous le régime des investitures.** — Le mot *investiture* désigne l'acte par lequel le propriétaire d'un bien, — fief, dignité, bénéfice, — déclarait s'en dessaisir et le remettre à un autre. Celui qui donnait le bien s'appelait le *suzerain*, celui qui le recevait, le *vassal*. Entre les deux des relations s'établissaient forcément, de supériorité d'un côté, de subordination de l'autre.

La féodalité avait mis l'Église sous ce régime : les évêchés et les abbayes étaient devenus de véritables *seigneuries* sur lesquelles les suzerains, — puissants seigneurs, rois ou empereurs, — entendaient garder des droits. Or l'un des principaux droits revendiqués par les suzerains était celui de *choisir* eux-mêmes les titulaires des évêchés et des abbayes et de leur *conférer l'investiture* pour le fief qui était attaché à la dignité. Ils s'étaient même arrogé le droit de donner la *juridiction spirituelle* par la *crosse* et l'*anneau*.

L'investiture laïque eut une *double conséquence*. La première fut la *simonie*, c'est-à-dire la mise à l'encan des biens ecclésiastiques et la vente au plus offrant. La seconde conséquence fut la *violation de la loi du célibat*, attendu que le plus offrant n'était pas toujours le plus digne.

127. — **Grégoire VII et son plan de réforme.** — La réforme de l'Église était donc une nécessité urgente. Elle fut l'œuvre du cardinal HILDEBRAND, ancien moine bénédictin, qui fut élu pape en 1073, sous le nom de GRÉGOIRE VII.

Ferme dans les principes, non moins souple dans leur application, sans ambition personnelle, n'ayant en vue que le bien de l'Église, Grégoire VII *suivit d'abord la tactique de ses prédécesseurs*. Au synode romain de mars 1074, il rappela les mesures déjà prises par Nicolas II et Alexandre II : déposition des clercs simoniaques ou incontinents, interdiction aux fidèles d'assister à la messe d'un prêtre marié. Ces mesures provoquèrent, de la part des prêtres qu'elles visaient, de telles résistances qu'elles ne purent être exécutées.

C'est alors que Grégoire VII, changeant de tactique, *conçut un nouveau plan de réforme.* Au lieu de combattre le mal lui-même, il résolut de s'attaquer à la *cause du mal,* c'est-à-dire à l'*investiture laïque.* Il voulut donc arracher aux rois et aux seigneurs laïques leur *prétendu droit d'investiture,* et rétablir à sa place l'ancienne discipline, d'après laquelle le choix du clergé appartenait au clergé et au peuple. *Les souverains devinrent alors ses principaux adversaires.*

128. — **Les principes de la thèse réformiste.** — L'on comprend combien il devait être difficile d'amener les rois et les seigneurs féodaux à renoncer à ce qu'ils considéraient comme un de leurs droits les plus clairs et les mieux établis. N'était-il pas évident que le temporel des évêchés, constitué soit par des biens dus aux libéralités royales, soit par des droits régaliens, conférait au roi un droit de haut domaine?

Pour trancher la difficulté, les réformistes s'appuyèrent sur les principes suivants : à savoir, qu'il faut distinguer chez l'évêque deux pouvoirs, le *pouvoir spirituel* et le *pouvoir temporel,* que le pouvoir spirituel est au-dessus du temporel, qu'il est la partie essentielle, tandis que le temporel n'est que l'accessoire, et que l'*essentiel entraîne l'accessoire.* Or, de toute évidence, l'*investiture spirituelle* était la chose de l'autorité ecclésiastique, l'*investiture temporelle* ne venait qu'après et devait suivre nécessairement l'investiture spirituelle, ce qui revenait à enlever aux princes le droit de nommer les évêques et les abbés.

129. — **La querelle des investitures.** — La *querelle des investitures* fut déchaînée par le décret que Grégoire VII promulgua au synode romain de février 1075. Ce décret déclarait exclus de l'Église les ecclésiastiques qui recevaient d'un laïque un évêché ou une abbaye, et excommuniait « tout empereur, roi, duc, marquis, comte ou toute personne laïque qui aurait la présomption de donner l'investiture d'un évêché ou de quelque autre dignité ecclésiastique ».

GRÉGOIRE VII ET HENRI IV. — L'Allemagne fut le théâtre principal de la querelle des investitures. Là, plus qu'ailleurs, les évêques étaient de grands seigneurs féodaux, et d'ailleurs les vassaux les plus fidèles de l'empereur.

Quand le décret de 1075 parut, l'Allemagne avait pour roi HENRI IV, de la dynastie franconienne. Henri IV, sans hésiter, rejeta le décret et continua à donner l'investiture comme par le passé. Grégoire VII le menaça de l'excommunication. Alors le roi allemand tint à *Worms* (janv. 1076) un concile d'évêques simoniaques, dans lequel Grégoire VII fut

proclamé indigne du pouvoir et déposé. Grégoire VII répondit en jetant l'anathème sur le roi Henri et en déliant ses sujets du serment de fidélité (V. N° 133).

L'*excommunication* du roi provoqua une vive agitation en Allemagne. La plupart des seigneurs féodaux, en particulier, les seigneurs saxons, trouvant là une excellente occasion de diminuer la puissance impériale, prirent parti contre Henri IV. Dans une assemblée qu'ils tinrent à *Tribur*, ils décidèrent que la cause du roi serait jugée dans une grande diète nationale qui se tiendrait à *Augsbourg* le jour de la Purification de l'année 1077 sous la présidence du pape, et qu'à cette date le roi serait déposé s'il n'était relevé de son excommunication.

A la fin de 1076, GRÉGOIRE VII se mit donc en route pour Augsbourg. Il était arrivé à Mantoue, quand il apprit que, de son côté, HENRI IV



Château de Canossa.

Le *château de Canossa*, où l'empereur d'Allemagne, Henri IV, vint faire amende honorable au pape Grégoire VII, était une puissante forteresse, de 80 m. de long et 30 m. de large, élevée sur un rocher de 50 m. environ. Il est aujourd'hui en ruines.

était en chemin pour Rome. Ignorant les desseins du roi, et, craignant quelque surprise, le pape jugea prudent de ne pas poursuivre sa route et de se retirer à *Canossa*, dans le château fort de la comtesse MATHILDE, pour y attendre la suite des événements. C'est là que le roi se présenta en habits de pénitent et implora son pardon. Le pape ne consentit à le relever de son excommunication qu'au bout de trois jours et sur les instances de son entourage.

130. — **Mort de Grégoire VII.** — Le pardon accordé au roi Henri IV à Canossa, fut loin de plaire aux princes allemands, qui se préoccupaient bien moins de la pacification religieuse du pays que de la succession éventuelle du roi. Aussi élurent-ils à sa place RODOLPHE DE SOUABE, son propre beau-frère. Grégoire VII resta neutre entre les deux rivaux pendant trois ans, il ne se prononça pour Rodolphe qu'en 1080. Mécontent d'avoir été rejeté par le pape, et d'avoir été excommunié une seconde fois, Henri IV convoqua à *Brixen*, dans le Tyrol, un conciliabule de 27 évêques allemands, qui élurent *Guibert*, archevêque de Ravenne, pour antipape, sous le nom de CLÉMENT III (juin 1080). Au mois d'octobre suivant, Rodolphe ayant été tué, le roi Henri resta le seul maître de l'Allemagne. Il alla alors assiéger le *château Saint-Ange* où Grégoire VII s'était retranché. Mais bientôt le pape fut délivré par ROBERT GUISCARD, chef des aventuriers normands, qui avait conquis tout récemment le duché des Deux-Siciles. Malheureusement, les Normands pillèrent la ville de Rome. Le peuple révolté s'en prit au pape qui se retira d'abord au *Mont-Cassin*, puis à *Salerne*. C'est là qu'il mourut, le 18 mai 1085, après avoir prononcé ces paroles : « J'ai aimé la justice et j'ai haï l'iniquité, c'est pourquoi je meurs en exil. »

131. — **Sous les successeurs de Grégoire VII.** — Après la mort de Grégoire VII, la querelle des investitures se prolongea encore longtemps. Elle se poursuivit entre les successeurs de Grégoire VII, d'une part, et d'autre part, HENRI IV, puis HENRI V qui continua la politique violente de son père. Mais, peu à peu, la querelle s'apaisa et les deux partis conclurent un accord : ce fut le *concordat de Worms* (V. N° 132).

EN FRANCE, la querelle des investitures n'eut pas le même caractère de gravité. Le pouvoir civil y était très morcelé ; il y avait non pas un État mais dix États, de sorte que l'investiture des évêchés et des abbayes était partagée entre le roi capétien et de nombreux seigneurs. En abandonnant son droit, le roi avait donc moins à perdre que l'empereur d'Allemagne. D'autre part, la papauté, ayant tout intérêt à restreindre son champ de lutte, et à se faire un ennemi en moins, fut pleine de ménagements pour la France.

EN ANGLETERRE, la lutte s'engagea entre GUILLAUME II, fils du *Conquérant*, et saint ANSELME, archevêque de Cantorbéry (1093-1109), qui fit exécuter les décrets de Grégoire VII.

Au début du XII[e] siècle, le roi de France, PHILIPPE I[er], et le roi d'Angleterre, HENRI I[er], successeur de Guillaume II, *avaient renoncé à l'investiture spirituelle par la crosse et l'anneau.*

132. — Le concordat de Worms. — La querelle des investitures se termina en 1122 par le *concordat de Worms*. Dédoublant l'investiture, le concordat reconnut aux princes le droit de donner, par la *couronne* et le *sceptre*, l'*investiture temporelle*, et réserva à l'autorité ecclésiastique l'*investiture spirituelle* par la *crosse* et l'*anneau*. L'élection des évêques redevint canonique et fut confiée aux chapitres des Églises cathédrales.

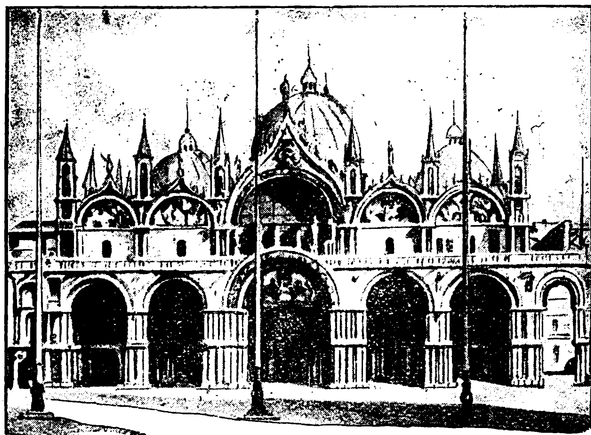
Le concordat fut approuvé, en 1123, par le 1er *concile de Latran*, le *IXe concile œcuménique*, et le premier d'Occident.

II. — Du concordat de Worms à la chute des Hohenstaufen (1122-1268).

Le concordat de Worms ne fut, à vrai dire, qu'un armistice. La lutte entre l'Église et l'État reprit bientôt de plus belle. Mais l'enjeu n'était plus le même : il devenait plus général, et la question des investitures passait à l'arrière-plan. Il s'agissait désormais de savoir *lequel des deux pouvoirs*, spirituel et temporel, *serait supérieur à l'autre*. Les principaux acteurs de ce conflit, qui dura plus de cent ans (1152-1268), furent, du côté des empereurs, FRÉDÉRIC Ier, DIT BARBEROUSSE (1152-1190), HENRI VI (1190-1197), OTTON IV (1198-1215) et FRÉDÉRIC II (1215-1250) ; du côté des papes, ADRIEN IV, ALEXANDRE III, INNOCENT III, GRÉGOIRE IX et INNOCENT IV. La lutte se termina en 1268 par la chute des Hohenstaufen.

133. — Sous Adrien IV et Alexandre III. — Après le concordat de Worms, la paix régna un peu plus de trente ans entre la Papauté et l'Empire. La guerre se ralluma lorsque FRÉDÉRIC Ier, dit BARBEROUSSE, le second roi de la maison des Hohenstaufen monta sur le trône et voulut restaurer la dignité impériale, telle qu'elle existait autrefois sous l'Empire romain. Soutenu par les légistes de l'école de Bologne, qui avaient remis en honneur l'étude du *Code Justinien*, il fit proclamer, à la *diète de Roncaglia* (1158), près de Plaisance, que sa suprématie impériale devait s'étendre partout où s'étendait la puissance de Rome, tout au moins dans l'Occident, que Rome était la capitale de l'empire, qu'il pouvait choisir le pape à son gré et recevoir de lui la couronne impériale. — Pour la papauté, au contraire, ce n'était pas le choix du pape qui relevait de l'empire mais celui de l'empereur qui relevait du pape ; le pape avait le droit non seulement de nommer les empereurs, mais même de les *déposer* et de *délier leurs sujets du serment de fidélité.*

Avec des théories aussi contradictoires le conflit était inévitable. La lutte s'ouvrit, en 1156, lorsque Frédéric Ier, qui avait été couronné empereur par le pape Adrien IV, voulut établir son pouvoir dans les grandes cités lombardes, pour encercler les États pontificaux et dominer le pape. Mais les villes lombardes ripostèrent en formant une ligue contre Frédéric, ligue à laquelle adhéra le pape ALEXANDRE III (1159-1181), qui venait de succéder à Adrien IV. Le conflit se termina par la défaite de l'empereur à *Legnano* (1176). Une fois vaincu, FRÉDÉRIC vint faire sa soumission au pape ALEXANDRE III à Venise, sous le porche de l'église Saint-Marc : il lui baisa les pieds, lui tint l'étrier quand il monta à cheval et jura solennellement d'être « son fils soumis et fidèle » : ceci se passait juste cent ans après Canossa (1177).



Église Saint-Marc, à Venise.

L'église Saint-Marc, sous le porche de laquelle eut lieu l'entrevue de Frédéric Barberousse et du pape Alexandre III, fut édifiée pour conserver les reliques de l'évangéliste saint Marc, apportées d'Alexandrie en 829. Elle présente un heureux mélange des styles byzantin, roman et gothique. La façade est remarquable par le nombre de ses colonnes qui se comptent par centaines. A l'intérieur, la variété des mosaïques et la richesse de l'ornementation donnent au monument un aspect unique et grandiose.

Le fils et successeur de Frédéric Barberousse, HENRI VI, reprit les projets ambitieux de son père. Ne tenant aucun compte du concordat de Worms, il vendit les évêchés. Marié à Constance, tante et héritière du roi des Deux Siciles GUILLAUME II, il s'empara de ces pays et voulut dominer le pape par le sud, comme son père avait voulu le dominer par le nord.

La mort qui vint le frapper, à l'âge de 32 ans, empêcha la réalisation de ses projets.

EN ANGLETERRE, se déroulait, à la même époque, la lutte entre HENRI II (1154-1189), qui prétendit attribuer à la couronne la nomination des évêques et les revenus des évêchés vacants, et THOMAS BECKET, qui résista à ces prétentions. Le roi fit tuer l'archevêque de Cantorbéry dans sa cathédrale (1170). Mais l'indignation du peuple contre ce lâche assassinat détermina Henri II à respecter dans l'avenir les libertés de l'Église.

La querelle du Sacerdoce et de l'Empire avait, depuis un siècle, causé des *schismes fréquents*. Pour en prévenir le retour, le *IIIe concile de Latran, XIe œcuménique* (1179) décida que, pour être élu pape, il fallait réunir les *deux tiers des voix des cardinaux*.

134. **Sous Innocent III.**— Le règne d'INNOCENT III (1198-1216) marque l'*apogée de la puissance pontificale* au double point de vue *temporel* et *spirituel*.

Né à *Anagni* de noble famille, étudiant à Paris, puis à Bologne, il fut élu pape à l'âge de 37 ans. Son pontificat ne dura que dix-huit ans ; mais jamais pape ne fit plus en si peu de temps. — 1. Sur le *terrain politique*, non seulement il ne subit le joug d'aucun prince, mais il entendit être le *chef de la chrétienté* et il le fut. *En Italie*, il délivra les États pontificaux et les autres États de la domination allemande ; *en Allemagne* il intervint entre les deux compétiteurs, Otton, duc de Brunswick, et Philippe, duc de Souabe, pour donner la couronne au premier, et lorsque OTTON IV lui fit regretter son choix en s'emparant des États pontificaux, il l'excommunia, le déposa et fit élire, par les princes allemands, son protégé, FRÉDÉRIC II qui, d'ailleurs, ne devait pas donner plus de consolations à l'Église (No 135) ; *en France*, en jetant l'interdit sur le royaume, il força Philippe-Auguste à reprendre *Ingelburge*, son épouse légitime ; *en Angleterre*, il excommunia Jean sans Terre, pour l'empêcher de se mêler des affaires religieuses du pays et obtint gain de cause. Il prit l'initiative de la quatrième et de la cinquième croisades (Nos 143 et 144) et de la croisade contre les Albigeois ; il encouragea les *croisades d'Espagne* qui enlevèrent aux Maures presque tout le royaume d'Espagne (No 146).

2. Sur le *terrain religieux*, ce fut sous son règne que furent fondées les deux grands *Ordres Mendiants* (No 165) ; il affirma les *droits de la primauté romaine* en nommant aux évêchés et autres bénéfices ecclésiastiques. Il couronna enfin son brillant pontificat par le *quatrième concile de Latran*, le XIIe œcuménique (1215), dont les décisions capitales furent la condamnation de l'hérésie albigeoise (V. No 150), la proclamation

du droit universel d'appel au pape et la promulgation de deux décrets imposant la confession annuelle et la communion pascale.

135. — **Sous les successeurs d'Innocent III.** — Le long règne de Frédéric II (1215-1250), fut un conflit continuel avec la Papauté, dont les principaux représentants furent Grégoire IX et Innocent IV.

Grégoire IX (1227-1241). — Frédéric II fut excommunié deux fois par Grégoire IX, une première fois, parce qu'il ne partait pas à la croisade, comme il en avait fait vœu, une seconde fois, pour avoir porté la guerre dans le nord de l'Italie. A cette seconde excommunication l'empereur répondit par l'invasion des États pontificaux. Grégoire IX mourut au moment où les armées allemandes arrivaient sous les murs de Rome. Le pape Célestin IV, qui lui succéda, ne régna que quinze jours. Après quoi, le siège pontifical resta vacant pendant deux ans, les cardinaux ne pouvant se réunir par suite de l'anarchie à laquelle Rome était en proie.

Innocent IV (1243-1254). — En 1243, le conclave élut *Sinnibalde de Fiesque*, qui prit le nom d'Innocent IV. Forcé de quitter l'Italie, le pontife alla à *Lyon* où il tint le *XIIIe concile œcuménique* (1245), qui excommunia Frédéric et le déposa. A partir de là, Frédéric fut de plus en plus délaissé par ses partisans. Il mourut en 1250.

La lutte se prolongea quelque temps encore entre les papes successeurs d'Innocent IV et les héritiers de Frédéric II. Mais, en 1268, Conradin, le dernier des Hohenstaufen, fut vaincu et tué, alors qu'il voulait reconquérir le trône de Sicile que le pape Clément IV avait donné en fief à Charles d'Anjou, le frère de saint Louis. Une fois encore, la lutte se terminait à l'avantage de la Papauté.

III. — De la chute des Hohenstaufen à la mort de Boniface VIII (1268-1303).

A la chute des Hohenstaufen, la papauté se trouva, malgré sa victoire, dans une situation peu brillante. Débarrassée de la tyrannie impériale, elle redevint la proie des factions italiennes. Les partis de la noblesse, plus divisés et plus turbulents que jamais, forcèrent les papes à s'appuyer sur le roi de Naples, Charles d'Anjou. Or, ce dernier se créa un parti puissant dans le collège des cardinaux, et voulut dominer Rome et les États pontificaux, en sorte que, à nouveau, la Papauté n'était plus indépendante. Cet état de choses eut pour

conséquences *deux interrègnes :* le premier, de trois ans, entre Clément IV et Grégoire X, le second, de deux ans, entre Nicolas IV et Célestin V. L'événement principal de ce dernier quart de siècle fut le *XIVe concile œcuménique tenu à Lyon* (1274).

Puis la période s'achève par un dernier épisode de l'interminable conflit entre le Sacerdoce et l'Empire. Une grave querelle s'engage entre BONIFACE VIII et le roi de France PHILIPPE LE BEL, à l'occasion de la taxation des biens de l'Église. Contrairement aux deux premières phases du conflit, celle-ci tourne au désavantage de la Papauté.

136. — **De Grégoire X à Boniface VIII.** — A Clément IV († 1268) succéda GRÉGOIRE X (1271-1258), après une vacance du siège pontifical, qui avait duré trois ans.

En 1274, Grégoire X ouvrit à Lyon le *quatorzième concile œcuménique.* Ce concile, très important dans l'histoire de l'Église, se signale : — 1. par sa *constitution* relative à l'*élection des papes*, dont l'un des points essentiels était que les cardinaux ne devaient pas attendre les absents plus de dix jours après la mort du pape ; et — 2. par la *réunion de l'Église grecque à l'Église latine*, réunion qui fut malheureusement sans durée.

Après le pontificat de Nicolas IV (1288-1292), qui fut troublé par la rivalité entre les deux maisons romaines, les *Colonna* et les *Orsini*, le siège pontifical connut une nouvelle vacance de deux ans. En 1294, les cardinaux élurent CÉLESTIN V. Celui-ci, plus fait pour la vie monastique que pour le gouvernement de l'Église, se démit bientôt de ses fonctions.

137. — **Boniface VIII** (1294-1303). — BONIFACE VIII avait soixante dix-sept ans lorsqu'il succéda à Célestin V.

A peine monté sur le trône pontifical, il voulut rendre à la papauté le prestige qu'elle avait eu du temps d'Innocent III. Pour cela, il se proposa de grouper tous les peuples chrétiens sous sa direction suprême et de les entraîner à une nouvelle croisade. Malheureusement, il entra presque aussitôt en conflit avec le roi d'Angleterre, ÉDOUARD I, et surtout avec le roi de France, PHILIPPE LE BEL. Tous les deux, pour subvenir aux frais de leurs guerres, chargeaient le clergé d'impôts excessifs. Boniface leur adressa, le 24 février 1296, la bulle *Clericis laicos*, qui défendait, sous peine d'excommunication, à tous les princes séculiers, de prélever des impôts sur les églises et les biens ecclésiastiques, et au clergé, d'en payer sans l'assentiment du Siège Apostolique. La bulle rencontra une vive opposition. Le clergé prit parti pour le roi, et Philippe le Bel

défendit d'exporter l'or du royaume : mesure qui atteignit le pape en lui coupant ses sources de revenus.

Alors Boniface VIII jugea sage de revenir sur les décisions de la bulle *Clericis laicos* et permit au roi, dans les cas urgents, de prélever des impôts sur le clergé. Il alla même plus loin ; pour apaiser Philippe le Bel, il *canonisa son aïeul saint Louis*. La paix étant momentanément rétablie, il lança, en 1300, une bulle accordant une indulgence plénière aux fidèles qui visiteraient, cette année, et tous les cent ans à l'avenir, la Basilique Saint-Pierre de Rome. Ce *premier jubilé* fut l'apogée de son pontificat.

138. — **L'attentat d'Anagni.** — La querelle entre Philippe le Bel et Boniface VIII se ralluma, en 1301, à l'occasion de l'arrestation de l'évêque de Pamiers, BERNARD DE SAISSET. Boniface VIII ordonna au roi de remettre l'évêque en liberté et lança la bulle *Ausculta fili*, dans laquelle il reprochait à Philippe le Bel ses exactions. Philippe fît brûler la bulle et publia un texte falsifié où le pape prétendait à une puissance illimitée sur le terrain temporel comme sur le terrain spirituel. Puis, pour mettre l'opinion du pays de son côté, il convoqua à Paris les représentants des trois ordres, nobles, clercs, et gens du commun : cette première réunion des *États généraux* se fit à Notre-Dame, le 16 avril 1302. Le pape riposta en dénonçant le faux et en publiant au synode qui s'ouvrit à Rome, le 1er novembre 1302, la fameuse bulle *Unam Sanctam*, dans laquelle il subordonnait expressément le pouvoir temporel au pouvoir spirituel. Furieux, le roi de France accusa le pape d'hérésie, de simonie et d'intrusion, et songea à le faire condamner par un concile général. Boniface VIII allait lancer contre lui une bulle d'excommunication. Mais le roi ne lui en laissa pas le temps. Il avait déjà envoyé en Italie un de ses légistes, le fameux GUILLAUME DE NOGARET, qui rejoignit COLONNA, l'ennemi personnel du pape. Tous deux, ils allèrent surprendre Boniface VIII dans sa ville natale, à *Anagni*, le malmenèrent et l'emprisonnèrent. Le pontife supporta dignement sa captivité. Délivré par le peuple d'Anagni, il revint à Rome où, brisé d'émotion et de douleur, il mourut, après avoir pardonné à ses ennemis (1303).

L'attentat d'Anagni causa l'échec de la politique pontificale qui, depuis deux siècles, avait travaillé à assurer la prépondérance du pouvoir spirituel sur le temporel. Assurément ce n'était pas la rupture entre les deux pouvoirs, mais l'État revendiquait désormais l'égalité et l'indépendance du pouvoir temporel et entendait surtout ne plus être contrôlé par le pouvoir spirituel. Ne reconnaissant plus de chef commun sur le terrain politique, *la grande République chrétienne était donc finie ;* la France, la nation jusque-là la plus fidèle à la papauté, avait été la pre-

mière à en briser les liens. C'est en vain que, dans l'avenir, les papes s'efforceront de les renouer.

Nota. — *Chronologiquement*, les événements du 3e art. de ce chapitre, — démêlés de Boniface VIII avec Philippe le Bel, — sont de date postérieure aux croisades, dont il est question au chapitre suivant. L'élève voudra bien y prendre garde et ne pas faire, dans son esprit, de regrettables confusions.

QUESTIONNAIRE. — I. Quelles sont les phases de la querelle du Sacerdoce et de l'Empire? — 126. Qu'entendez-vous par investiture? Quel droit s'arrogèrent les rois et les seigneurs féodaux sur les évêchés et les abbayes? Quelles furent les conséquences de l'investiture laïque? — 127. Quel pape entreprit l'œuvre de la réforme de l'Église? Quelle tactique suivit d'abord Grégoire VII? Quel nouveau plan adopta-t-il bientôt? — 128. Quels étaient les principes sur lesquels les réformistes s'appuyaient pour combattre l'investiture laïque? — 129. Quel fut le théâtre principal de la querelle des investitures? Comment Henri IV accueillit-il le décret pris par Grégoire VII au synode romain de 1075? Racontez les différentes péripéties des démêlés entre le roi et le pape? — 130. Que se passa-t-il après Canossa? Où mourut Grégoire VII? — 131. Entre quels adversaires se poursuivit la lutte? Que savez-vous de la querelle des investitures en France? — 132. Quelles furent les clauses du concordat de Worms? Par quel concile fut-il approuvé?

II. A quel sujet la lutte reprit-elle entre l'Église et l'État? — 133. Quelles étaient les théories respectives des empereurs et des papes? A quelle occasion s'engagea la lutte entre Alexandre III et Frédéric Barberousse? Comment se termina-t-elle? Racontez la lutte religieuse en Angleterre, entre Henri II et Thomas Becket. Que décida le troisième concile de Latran? — 134. Dites ce que vous savez sur Innocent III. Par quel concile couronna-t-il son pontificat? — 135. Dites ce que vous savez du conflit entre Grégoire IX et Frédéric II. Quelle mesure prit le concile de Lyon contre Frédéric? Quand se termina la lutte?

III Où se déroula la dernière phase de la lutte entre l'Église et l'État? — 136. Que savez-vous du XIVe concile œcuménique de Lyon? — 137. Quelle bulle adressa Boniface VIII aux rois d'Angleterre et de France? Par quelles mesures Philippe le Bel riposta-t-il? Que fit alors Boniface VIII? — 138. A quelle occasion Boniface VIII entra-t-il de nouveau en conflit avec le roi de France? Quel sort eut la bulle *Ausculta fili?* Quelle était la doctrine de la bulle *Unam sanctam?* Quel accueil lui fit le roi de France? Racontez la fin de Boniface VIII.

CHAPITRE II

HISTOIRE EXTÉRIEURE *(suite)*.

LUTTE DE L'ÉGLISE CONTRE L'ISLAM. LA DIFFUSION DU CHRISTIANISME. LES JUIFS

SOMMAIRE. — I. *Lutte de l'Église contre l'Islam.* — Les croisades. Leurs causes. Les Turcs Seldjoucides. But des croisades. — Le première croisade. — Le royaume latin de Jérusalem. — La seconde et la troisième croisades. — La quatrième croisade. — Les quatre dernières croisades. — Résultats des croisades.

II. *Extension du christianisme. Les Juifs.* — Lutte de l'Église contre l'Islam en Europe. — Lutte contre le paganisme. Les missions. — L'Église et les Juifs.

I. — La lutte de l'Église contre l'Islam. Les Croisades.

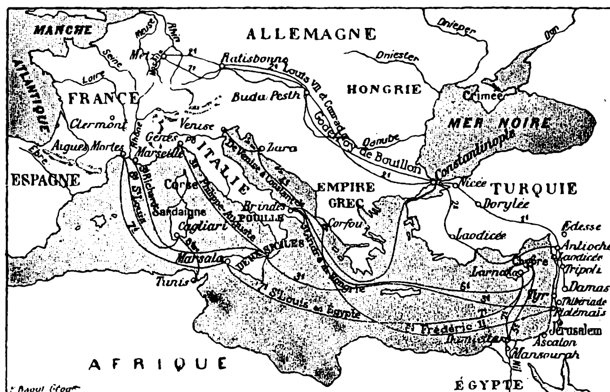
Nous avons vu, dans le chapitre précédent, que les papes du Moyen Age ont fait de longs et constants efforts pour porter au plus haut point la puissance de la Papauté. Ce serait mal entendre l'histoire que d'attribuer cette politique à l'*ambition personnelle des papes* et à une prétendue soif de domination. Les papes ont eu des idées plus hautes. S'ils ont voulu mettre le pouvoir spirituel au-dessus du pouvoir temporel, c'est pour pouvoir grouper tous les peuples chrétiens en une vaste confédération, capable de lutter contre l'invasion musulmane et de la briser.

Quand ils se sont sentis assez forts pour tenter l'entreprise, ils ont donc prêché la guerre sainte, *la croisade*, afin d'arracher les Lieux Saints à la honte du joug musulman.

En France, les historiens comptent généralement *huit croisades*. Avant de les passer en revue et d'en dire les *résultats*, il convient d'en rechercher les *causes*.

139. — Les Croisades. Leurs causes. — Les *croisades* furent des expéditions entreprises par la Chrétienté tout entière pour arracher la Terre-Sainte à la domination musulmane. Le mot de *croisades* vient de ce que ceux qui y participaient, portaient une petite croix d'étoffe rouge sur l'épaule droite.

La *cause première* et *générale* des croisades fut, sans nul doute, l'*élan religieux* qui poussa les chrétiens à délivrer le tombeau du Christ du joug musulman. Depuis que la Palestine était tombée au pouvoir d'un nouveau



Carte des croisades.

peuple musulman, les *Turcs Seldjoucides*, les chrétiens ne pouvaient plus accomplir, sans danger, le pèlerinage de la Terre Sainte. *Il fallait donc reconquérir cette liberté.* — Il y eut aussi d'autres *causes secondaires*, telles que le goût des aventures, des expéditions lointaines, et l'intérêt commercial.

140. — La première croisade. — La première croisade fut prêchée par le pape Urbain II au *concile de Clermont-Ferrand* (28 nov. 1095). Une foule innombrable de peuple répondit à son appel par le cri de : « Dieu le veut ! » Tous les assistants jurèrent de prendre les armes pour délivrer le Saint Sépulcre. Le départ fut fixé au 15 août de l'année suivante.

Le délai parut trop long à beaucoup de gens du peuple, surtout dans le nord de la France et en Allemagne. L'on vit donc partir aussitôt des *bandes irrégulières*, sans ordre et sans discipline. L'une d'entre elles était conduite par un moine picard, de grande éloquence, Pierre l'Ermite, et par un pauvre

chevalier normand GAUTHIER SANS AVOIR. Partie sans vivres et sans armes suffisantes, cette *croisade, dite populaire*, qu'il ne faut pas confondre avec la vraie croisade, se rendit coupable de toutes sortes de violences dans les pays qu'elle traversa, — Allemagne du sud, Hongrie, Bulgarie, Constantinople. — Presque tous périrent avant d'arriver à Nicée.



Église du Saint-Sépulcre, à Jérusalem.

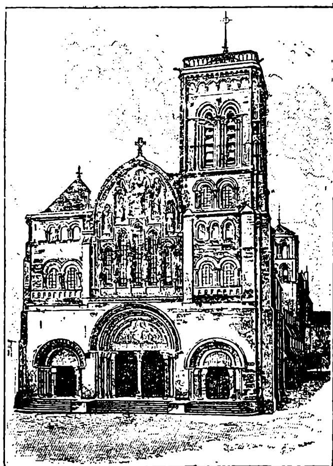
Élevée, du temps de Constantin, sur l'emplacement du Calvaire et du tombeau où le corps de Jésus avait été déposé par Joseph d'Arimathie, la *basilique du Saint-Sépulcre* devint bientôt le but de pieux pèlerinages. Maintes fois remaniée, du XI[e] au XIII[e] siècle surtout, cette église, qui avait d'abord la forme d'une rotonde, garde les caractères d'un édifice byzantin. Servant de nos jours aux deux cultes, catholique et orthodoxe, elle continue d'attirer de nombreux pèlerins.

La *croisade régulière* partit, comme il était convenu dans l'été de 1096. Elle se composait de quatre armées qui, pour se ravitailler, plus facilement, se mirent en marche par quatre itinéraires différents. Aucun roi ne participait à la croisade : les principaux d'entre eux, le roi de France Philippe I[er], le roi d'Angleterre Guillaume II, et l'empereur d'Allemagne Henri IV, étaient alors excommuniés.

A la fin de 1096, les quatre armées se trouvaient réunies à Constantinople. L'empereur Alexis Comnène, pris de peur à la vue d'une telle multitude à nourrir, songea à s'en débarrasser au plus tôt, et même à s'en servir pour reconquérir les territoires grecs que les Turcs lui avaient enlevés. En conséquence, il offrit aux croisés de joindre ses troupes aux leurs, et les croisés promirent de lui rendre les villes d'Asie-Mineure et de Syrie qu'il avait perdues.

141. — **Prise de Jérusalem. Le royaume latin de Jérusalem.** — Alors commença l'expédition : elle allait durer plus de deux ans encore. Après avoir pris *Nicée* pour le compte de l'empereur Alexis, après avoir battu l'armée de Soliman à *Dorylée* (1[er] juil. 1097), les croisés s'emparèrent d'*Édesse*, puis d'*Antioche* (1098), et arrivèrent enfin à *Jérusalem* *(V. la Carte*, p. 13). Après un siège de plus d'un mois, les croisés, réduits à 50.000 hommes, prirent la ville d'assaut, le 15 juillet 1099.

Maîtres d'une partie de la Palestine et de la Syrie, les croisés voulurent fonder un royaume, et choisirent pour roi GODEFROY DE BOUILLON, qui ne consentit pas à prendre d'autre titre que celui de *défenseur du Saint Sépulcre*. Son frère BAUDOUIN, qui lui succéda l'année suivante (1100-1118) fut le véritable organisateur du royaume. Ce royaume, constitué en *monarchie féodale*, fut consolidé par une institution nouvelle : les *Ordres militaires* (V. N° 166).



Église de Vézelay.

Vézelay possédait, à l'époque des croisades, un puissant monastère, fondé au XI[e] siècle. Il n'en reste plus que l'*église Sainte-Madeleine*, où saint Bernard prêcha la seconde croisade.

142. — **La seconde et la troisième croisades.** — L'on compte deux croisades au cours du XII[e] siècle.

La seconde croisade (1147-1149), provoquée par la *perte d'Édesse* (1144), et prêchée à *Vézelay* en 1146 par saint BERNARD, fut conduite par le roi de France LOUIS VII et l'empereur d'Allemagne, CONRAD III. L'échec en fut complet. Les croisés retournèrent dans leurs pays sans avoir rien fait.

La troisième croisade (1189-1192), déterminée par la défaite, à Tibériade, du roi GUY DE LUSIGNAN et la prise de Jérusalem par le sultan d'Egypte, SALADIN, fut dirigée par l'empereur d'Allemagne, FRÉDÉRIC BARBEROUSSE, le roi de France, PHILIPPE-AUGUSTE, et le roi d'Angleterre, RICHARD CŒUR DE LION. Elle n'eut guère plus de succès que la seconde. Par suite de leurs dissensions, les chrétiens ne possédaient plus que la côte de Palestine entre Tyr et Jaffa.

143. — **La quatrième croisade.** — La *quatrième croisade* (1202-1204) fut décidée par INNOCENT III et prêchée par FOULQUES DE NEUILLY. Elle fut entreprise par les *Vénitiens* et les seigneurs français, dont les principaux étaient BAUDOIN, comte de Flandre, l'historien VILLEHARDOUIN, SIMON DE MONTFORT et le marquis de MONTFERRAT. Aucun roi : ceux d'Angleterre et de France étaient trop occupés à leurs querelles. La quatrième croisade fut donc, comme la première, une *expédition féodale*. Elle ne cessa d'ailleurs d'être détournée de son but. Les *Vénitiens*, avec l'aide des croisés français, commencèrent par faire, pour leur propre compte, la

conquête de *Zara*, port rival de Venise. Ils firent ensuite le *siège de Constantinople*, prirent la ville d'assaut (1204), la saccagèrent indignement. Puis ils fondèrent *l'empire latin de Constantinople*, qui allait durer un demi-siècle (1204-1261). Du véritable but de la croisade, c'est-à-dire de la délivrance de Jérusalem, il ne fut même plus question.

144. — **Les quatre dernières croisades.** — La *cinquième croisade* (1217-1221), due à l'initiative d'INNOCENT III, fut entreprise, en 1217, par ANDRÉ II, roi de Hongrie, et JEAN DE BRIENNE, roi de Jérusalem. Les croisés se proposèrent de conquérir l'Égypte d'abord, et de gagner la Palestine ensuite. Ils prirent *Damiette* en 1219, mais leurs forces se brisèrent contre la place forte de *Mansourah*, si bien qu'ils durent rendre Damiette pour pouvoir se retirer librement. Encore une fois l'expédition était manquée.



Saint Louis.

Jamais prince n'eut une plus haute conscience de ses devoirs de roi très chrétien. A un moment où, découragés de l'insuccès des croisades précédentes, les peuples ne se laissaient plus émouvoir, saint LOUIS ne put supporter la pensée que le tombeau du Christ restât toujours au pouvoir des infidèles. Pendant une maladie, il fit vœu de se croiser s'il guérissait. Dès qu'il fut guéri, il prit la croix malgré tous les efforts que fit Blanche de Castille pour le retenir.

La *sixième croisade* (1228-1229), entreprise sous le pontificat de GRÉGOIRE IX, par l'empereur d'Allemagne, FRÉDÉRIC II, n'eut pas, plus que la précédente, de résultat durable.

La septième (1248-1254) et la *huitième* (1270) *croisades* furent l'œuvre de SAINT LOUIS.

Prince aussi illustre par ses vertus *privées* que par ses vertus *politiques*, vrai *saint sur le trône*, ce qui ne l'empêcha pas d'être un *grand roi*, qui travailla de toute son âme à la grandeur de son pays, si bien qu'il mérita de donner son nom à son siècle, — le XIII[e] siècle, le plus beau du Moyen Age, s'appelle, en effet, le *Siècle de saint Louis*, — *roi pacifique*, qui respecta les droits des autres, même de ses adversaires, à l'égal des siens, SAINT LOUIS ne connut d'autre ennemi que celui de sa foi : *le musulman*. Pour le réduire, il aurait voulu réconcilier tous les peuples chrétiens et les entraîner à la guerre sainte. N'y ayant pas réussi, il fit seul les deux dernières croisades. Il voulut d'abord

frapper l'*islam* en *Egypte*, mais il fut battu à *Mansourah* et dut rentrer en France, en 1254. Seize ans plus tard il repartit pour la huitième croisade. Il se dirigea vers *Tunis* pour convertir le sultan et l'attirer dans son al-



Mort de saint Louis à Tunis.

Saint LOUIS fut sans doute l'un des meilleurs rois du Moyen Age, et certainement le plus vertueux. Il porta toujours dans son cœur un double amour : l'amour de son Dieu et l'amour de son peuple, — et par peuple il faut entendre les petits, les humbles, les deshérités, les pauvres. Il mourut comme il avait vécu : *en saint*, faisant l'édification de son entourage par sa résignation et sa grandeur d'âme.

liance. Il mourut de la peste devant les murs de cette ville, le 25 août 1270.

La huitième croisade est la dernière expédition, — sinon le dernier projet, — du monde chrétien, pour reconquérir la Terre Sainte. En 1290, Saint-Jean-d'Acre succombera, et, des conquêtes réalisées au cours de ces deux siècles, il ne restera plus que l'*île de Chypre*.

145. — **Résultats des croisades.** — Les croisades n'atteignirent pas le *but* poursuivi par leurs promoteurs, à savoir, la possession définitive du tombeau du Christ. Elles n'en eurent pas moins des résultats très importants. Elles *délivrèrent l'Europe du péril turc*, comme en 732, Charles Martel l'avait délivrée du péril arabe (N° 106). Elles contribuèrent à l'affaiblissement de la féodalité. Elles permirent aux Français du Nord et du Midi de mieux se connaître et de se rapprocher. Elles furent en outre très utiles au développement des arts, de l'industrie et du commerce.

En dehors de ces avantages matériels, la France, qui tint le premier rang dans le mouvement des croisades, gagna en Orient un prestige qui n'a pas disparu. Sa langue, qui s'y répandit, ses écoles, qui s'y ouvrirent et subsistent toujours, n'ont pas peu contribué à la gloire du nom chrétien et à la grandeur de la patrie française.

II. – Extension du christianisme. Les juifs.

Le conflit politico-religieux entre l'Église et l'État, dont il a été question dans le chapitre précédent, et les croisades, ont réclamé, pour ainsi dire, toutes les forces de la chrétienté durant cette période. Malgré tout, l'Église n'a pas borné là ses efforts. Elle a encore *lutté contre l'Islam en Europe;* par son clergé et ses missionnaires elle a travaillé avec ardeur à convertir les païens de l'*Est de l'Europe*, de l'*Asie et* du *Nord de l'Afrique*. Ses adversaires l'accusent d'avoir persécuté les Juifs : nous verrons que les chefs de l'Église ne portent pas la responsabilité de ces persécutions.

146. — **Lutte de l'Église contre l'Islam en Europe.** — La chrétienté ne se borna pas à combattre les musulmans d'Asie et d'Afrique ; elle se proposa encore de les *chasser de l'Europe*. On se souvient que les Arabes avaient envahi l'Espagne au début du VIIIe siècle (V. N° 106) et en avaient fait la conquête. A partir du Xe siècle, l'Espagne chrétienne voulut secouer le joug. Les *croisades d'Espagne*, auxquelles participèrent activement les chrétiens de France, d'Allemagne et d'Italie, ainsi que les ordres religieux et militaires, enlevèrent aux Arabes presque tout le royaume d'Espagne. Après la sanglante défaite de *Los Navas de Tolosa* (1212) il ne restait plus en leur pouvoir que le petit royaume de *Grenade*, qui leur sera arraché en 1492 par FERDINAND D'ARAGON.

147. — **Lutte contre le paganisme. Les Missions.** — L'Église, durant cette période, a travaillé à la conversion des peuples païens, en *Europe*, en *Asie* et en *Afrique*.

EN EUROPE, à la fin du XIe siècle, le paganisme subsistait encore dans tout le nord-est de l'Allemagne. Les *Borusses* ou *Prussiens* furent convertis par les chevaliers de l'*Ordre Teutonique* qui, après la perte de Jérusalem, s'étaient établis au commencement du XIIIe siècle sur les bords de la Vistule. La *Livonie* et la *Finlande* furent convertis par les chevaliers *Porte-Glaive*.

EN ASIE ET DANS LE NORD DE L'AFRIQUE, les dominicains et les franciscains unirent leurs efforts pour la conversion des infidèles. Il faut signaler, entre tous ces missionnaires, le franciscain JEAN DE MONTE CORVINO, qui fut le premier apôtre de la Chine.

148. — **L'Église et les Juifs.** — Dispersés par le monde entier, les Juifs connurent, avec les temps et les pays où ils s'installèrent, des destinées diverses.

L'époque des croisades leur fut néfaste. Les bandes irrégulières des croisés, entraînées par la passion religieuse et par un zèle intempestif, massacrèrent les Juifs, en passant sur le Rhin et en Bohême. Il y aura, dans la période suivante, des massacres de Juifs plus terribles encore, lorsque la peste noire fera ses ravages en Asie, en Afrique et dans presque toute l'Europe (1346-1353).

En dehors de leur usure oppressive, les chrétiens leur reprochaient de pactiser avec l'ennemi et de tourner leurs croyances en dérision.

Quoi qu'il en soit des causes de persécutions, les persécutions elles-mêmes n'en restent pas moins blâmables. Mais il ne faut pas attribuer aux chefs de l'Église les violences, qui sont le fait des chefs d'État et des foules. Les papes ont toujours réprouvé de pareils excès. Bien loin de s'en rendre coupables eux-mêmes, ils ont protégé les Juifs dans les États de l'Église, et, aux moments les plus critiques, comme au XIVe siècle, ils ont lancé de nombreuses ordonnances pontificales pour mettre un terme aux violences commises à leur endroit.

QUESTIONNAIRE. — I. Dans quel but les papes du Moyen Age ont-ils voulu porter la puissance du Saint-Siège à son plus haut degré? — 139. Qu'est-ce que les croisades? Quelles en furent les causes? — 140. Par qui fut prêchée la première croisade? Comment fut-elle organisée? Quand les croisés arrivèrent-ils à Constantinople? Comment furent-ils accueillis par l'empereur Alexis Comnène? — 141. Combien de temps dura l'expédition? Quelles villes furent prises avant Jérusalem? Racontez la prise de Jérusalem. Comment les croisés organisèrent-ils leur conquête?

— 142. Combien y eut-il de croisades au XIIe siècle? Par qui furent-elles prêchées et entreprises? Quelle en fut l'issue? — 143. Par qui fut décidée la quatrième croisade? Par qui fut-elle prêchée? Par qui fut-elle entreprise? Comment se termina-t-elle? — 144. A l'initiative de qui est due la cinquième croisade? Par qui fut-elle entreprise? Quelle en fut l'issue? Sous quel pontificat et par qui fut entreprise la sixième croisade? Comment se termina-t-elle? Qui entreprit les deux dernières croisades? Quelle fut l'issue de la septième croisade? Où mourut saint Louis? — 145. Le but poursuivi par les papes fut-il atteint? Quelles furent les conséquences heureuses des croisades? Quel avantage en retira la France?

II. L'Église a-t-elle borné ses efforts aux croisades? — 146. Dans quelles parties de l'Europe l'islamisme était-il répandu? Que fit l'Europe chrétienne pour secouer le joug musulman? — 147. Quels sont les peuples païens que l'Église convertit dans cette période? — 148. Pour quelles causes les Juifs furent-ils persécutés dans cette période?

CHAPITRE III

HISTOIRE INTÉRIEURE.
(1073-1303).

LES HÉRÉSIES. LA LITTÉRATURE CHRÉTIENNE

SOMMAIRE. — I. *Les hérésies.* — Les Vaudois. — Les Cathares ou Albigeois. Leur doctrine. — L'Inquisition.
II. *La littérature chrétienne.* — Les universités. — La scolastique. — La mystique. — Les sciences et l'histoire.

I. — Les Hérésies.

Les deux principales sectes hérétiques, de cette période, sont : les *Vaudois*, et les *Cathares* ou *Albigeois*. Ces deux sectes, mais surtout la seconde, par leur doctrine socialiste, voire anarchiste, firent courir à la société un réel danger. En prétextant qu'ils voulaient réagir contre les abus qui s'étaient glissés dans l'Église, contre la puissance et la richesse des monastères et des évêchés, ces hérétiques constituaient une menace à la fois contre l'Église et contre l'État, dont ils cherchaient à renverser l'ordre établi. Pour combattre ces sectes, l'Église employa d'abord les moyens ordinaires : les censures ecclésiastiques, l'interdit, l'excommunication. Mais, ces peines ne suffisant pas, il fallut songer à d'autres mesures de répression : d'où la *croisade contre les Albigeois*, et l'institution d'une sorte de tribunal ecclésiastique, connu sous le nom d'*Inquisition*.

149. — **Les Vaudois.** — La *secte des Vaudois* tire son nom de son fondateur, PIERRE VALDO.

Au point de vue dogmatique, la doctrine des Vaudois se rapprochait de celle du manichéisme (V. N° 51). Mais c'est surtout sur le *terrain social* que leurs idées étaient dangereuses. Sous prétexte de réformer l'Église et de la ramener à la simplicité de l'Évangile, ils prêchèrent le détachement

du monde et des richesses et condamnèrent le travail et la propriété. Excommuniés par le pape LUCIUS III, en 1184, ils passèrent complètement à l'hérésie, niant plusieurs dogmes, le purgatoire, le culte des saints, les indulgences, ne gardant que deux sacrements, la baptême et la cène, et n'admettant que l'Écriture sainte comme règle de foi, devançant ainsi les idées de la Réforme de plus de trois siècles.

150. — Les Cathares ou Albigeois. — L'*hérésie cathare*, importée vraisemblablement d'Orient par des Bulgares, eut pour foyer principal le pays de l'Albigeois : d'où son nom d'*hérésie albigeoise*.

Se rattachant aux anciennes sectes gnostique et manichéenne (Nos 50 et 51), elle affirmait l'existence de deux dieux *(dualisme)* : un Dieu du bien et un Dieu du mal. La *morale* surtout des Albigeois était détestable : elle aboutissait à l'*apologie du suicide* et à la *condamnation du mariage et de la propriété ;* elle était donc un danger à la fois pour l'Église et pour l'État. INNOCENT III tenta de les convertir par la prédication des moines cisterciens, puis, après l'échec de ce premier moyen, il invita le comte de Toulouse, RAYMOND VI, à poursuivre les hérétiques. Le comte répondit à l'invitation par l'assassinat du légat du pape, PIERRE DE CASTELNAU. Alors le pape fit prêcher *la croisade*, et, pour y entraîner les peuples, il accorda les mêmes indulgences qu'à ceux qui se croisaient contre les musulmans. La guerre dura vingt ans (1209-1219) ; des deux côtés, des atrocités furent commises. La lutte se termina par la défaite des comtes de Toulouse et des Albigeois, et tout à l'avantage du roi de France, LOUIS VIII, qui put ainsi établir son autorité dans le *midi* et réaliser *l'unité territoriale du royaume*.

151. — L'Inquisition. — L'hérésie albigeoise, regardée comme un danger pour la sécurité de l'Église et de l'État, donna lieu à l'institution d'un tribunal ecclésiastique, chargé de rechercher et de punir les coupables : ce fut l'*Inquisition*. Par cette institution qui a soulevé de nos jours tant et de si injustes critiques, l'Église et l'État entendaient se prêter un mutuel appui pour supprimer les hérétiques qui, par leur *doctrines antisociales*, étaient aussi dangereux que les pires révolutionnaires de n'importe quelle époque.

L'*origine* de l'Inquisition remonte au pape LUCIUS III qui, au *synode de Vérone* (1184), porta un décret enjoignant aux évêques de *rechercher*, par eux-mêmes ou par des commissaires, ceux qui, sur leur territoire, étaient suspects d'hérésie, de les faire juger par l'officialité diocésaine, et d en faire exécuter la sentence par les magistrats civils : ce fut l'*inquisition épiscopale*. Mais, par suite du manque de zèle des évêques et des

commissions, l'*inquisition épiscopale fut inefficace.* C'est alors que le pape Grégoire IX substitua (1231) à la juridiction des évêques une *juridiction permanente*, et confia le rôle d'inquisiteurs aux *Ordres mendiants*, aux *Dominicains* et aux *Franciscains*, lesquels ne dépendaient que du pape : ce fut l'*inquisition papale.*

Les accusés, qui étaient reconnus coupables, et ne voulaient pas abjurer leur hérésie, étaient livrés au bras séculier, c'est-à-dire aux agents du roi ou des seigneurs, pour subir leur peine, qui pouvait être la mort par le bûcher.

Les trois principaux théâtres de l'Inquisition furent la *France*, l'*Italie* et l'*Espagne*. Dans ce dernier pays l'Inquisition fera de grands ravages à la fin du xve siècle, mais elle sera un tribunal *politique* plutôt qu'ecclésiastique (V. N° 181). En France, après avoir été, entre les mains de Philippe le Bel, une merveilleuse machine de guerre contre les Templiers (1312), elle tombera peu à peu en désuétude et, à partir du milieu du xviiie siècle, il n'y aura plus d'exécution d'hérétiques.

II. — La littérature chrétienne.

Après un siècle d'ignorance, — *le siècle de fer*, — voici, avec le début du xiie siècle, une période où le savoir ecclésiastique va briller du plus vif éclat.Le réveil de la vie intellectuelle et scientifique déterminera la fondation des *universités*. De là sortiront de nombreuses productions de l'esprit, dans les deux domaines de la *scolastique* et de la *mystique*.

152. — **Les Universités.** — Durant de longs siècles, il n'y eut guère, en Europe, d'autres écoles que les *écoles épiscopales* ou *monastiques*, de sorte que l'Église avait pour ainsi dire le monopole de l'enseignement. Cependant, dans le cours du xiie siècle, l'école épiscopale de Paris se trouvant insuffisante pour le grand nombre d'élèves qui y affluaient, l'on vit d'autres écoles s'ouvrir. Bientôt ces différentes écoles s'unirent pour former une association corporative, et prirent le titre d'*Université*, le mot « université », au Moyen Age, désignant toute corporation dont les membres avaient des privilèges communs. En 1200, l'Université de Paris était déjà organisée : Philippe Auguste lui avait octroyé une charte reconnaissant à l'association des maîtres et écoliers un certain nombre de privilèges, tels que le *privilège du for ecclésiastique,* qui soustrayait les membres de l'Université à la juridiction du prévôt de Paris, et l'*exemption des impôts.*

A l'Université furent bientôt rattachés des *collèges* que de généreux bienfaiteurs avaient fondés pour subvenir à l'entretien des étudiants pauvres. Le plus illustre de ces collèges fut celui de la *Sorbonne*, institué en 1257, par Robert Sorbon, confesseur de saint Louis.

Les Universités les plus célèbres de cette époque furent : *Paris* pour la théologie, *Bologne* pour la jurisprudence, *Salerne* et *Montpellier* pour la médecine.



Saint Thomas d'Aquin.

Saint THOMAS D'AQUIN a inspiré de nombreux artistes. L'un des tableaux les plus célèbres, qui se trouve au Louvre, et dû à BENOZZO GOZZOLI (1420-1498), élève de Fra Angelico, représente le *Triomphe de saint Thomas d'Aquin.* Ce tableau, divisé en trois parties, montre, dans sa partie supérieure, *Jésus-Christ apparaissant à saint Thomas* et lui disant ces mots : « Bene de me scripsisti, Thoma » (Tu as bien écrit de moi, Thomas).

153. — La Scolastique. — On donne le nom de *scolastiques* aux philosophes et aux théologiens du Moyen Age dont la *méthode propre* consistait à faire un *exposé systématique des vérités de la foi* en prenant pour guide la philosophie grecque, et spécialement, celle d'Aristote, et en attachant une grande importance à la dialectique (au *syllogisme).* Ils donnèrent leur enseignement, d'abord dans les écoles épiscopales, puis à l'Université de Paris.

Les plus célèbres scolastiques sont : *au* XIIe *siècle* saint Anselme, (1033-1109) moine à l'abbaye du Bec, qui devint archevêque de Cantorbéry; Abélard (1079-1142), professeur à Paris, dont les écrits rationalistes furent combattus par saint Bernard et condamnés en 1140 au synode de Sens; Pierre Lombard († 1164), qui fut évêque de Paris (1154-1159) et écrivit le *Livre des Sentences:* d'où son nom de *Maître des Sentences;* au XIIIe et au XIVe siècles, les *trois franciscains:* Alexandre de Halès (†1245), né dans le comté de Glocester, professeur à l'Université de Paris, surnommé le *docteur*

irréfragable ; saint BONAVENTURE (1221-1274), surnommé le *docteur séraphique ;* et DUNS SCOT (1274-1308), surnommé le *docteur subtil.* Parmi les *dominicains*, deux noms sont célèbres : ALBERT LE GRAND (1193-1280), surnommé le *docteur universel*, à cause de l'étendue de sa science ; et saint THOMAS D'AQUIN, le nom le plus glorieux de la scolastique, surnommé le *docteur angélique*, à cause de ses vertus, et aussi le *prince de l'école*, à cause de son vaste savoir, auteur de la *Somme contre les Gentils* et de la *Somme théologique.*

154. — **La Mystique.** — Tandis que la *scolastique* s'efforçait de faire la démonstration des vérités de la foi par le raisonnement, la *mystique*, plus pratique, chercha à atteindre Dieu par la contemplation et la réflexion intérieure, et voulut tirer des vérités chrétiennes tout ce qui était capable d'agir sur le cœur et le sentiment. Ce faisant, la mystique poursuivait un triple but : purifier le cœur *(vie purgative)*, illuminer l'esprit *(vie illuminative)*, et unir l'âme à Dieu *(vie unitive)*. Les deux méthodes, scolastique et mystique, malgré la différence de leurs procédés pour arriver à la connaissance de Dieu, se trouvèrent d'abord unies chez les moines de Saint-Victor et surtout chez saint BONAVENTURE. Les représentants les plus illustres de la mystique furent : saint BERNARD, HUGUES DE SAINT-VICTOR, saint BONAVENTURE, et, parmi les femmes, sainte GERTRUDE et sainte MECHTILDE.

QUESTIONNAIRE. — I. Donnez un aperçu général des principales hérésies de cette période. — 149. Dites ce que vous savez sur la secte des Vaudois. — 150. D'où vint l'hérésie cathare? A quelles conséquences aboutissait la morale albigeoise? Que fit Innocent III? Qui fut mis à la tête de la croisade des albigeois? Comment se termina la guerre albigeoise? — 151. Qu'est-ce que l'Inquisition? Quelle en est l'origine? Qu'est-ce que l'Inquisition épiscopale? Qu'est-ce que l'Inquisition papale? Par qui fut-elle instituée? Quels furent les principaux théâtres de l'Inquisition?

II. Donnez un aperçu général sur la littérature chrétienne dans cette période. — 152. A quelle époque remonte la fondation des universités? Quelle en fut l'origine? Qu'est-ce que les collèges? Par qui fut fondé le collège de la Sorbonne? — 153. Qu'est-ce que les scolastiques? Citez les principaux noms. — 154. Quel but se proposa la mystique? Quels furent les représentants les plus illustres de la mystique? Quels furent les principaux représentants des sciences et de l'histoire?

CHAPITRE IV

HISTOIRE INTÉRIEURE *(suite)*.

LA CONSTITUTION DE L'ÉGLISE. LE CULTE

SOMMAIRE. — I. *Constitution de l'Église.* — La Papauté. — Les Cardinaux. Le Sacré Collège et la Curie romaine. — Les Évêques et l'administration des diocèses. — Élection. Instruction. Moyens de subsistance du clergé. — La législation ecclésiastique.
II. *Les sacrements. Le culte. La vie chrétienne.* — Les sacrements. — Le culte. Les lieux du culte L'art chrétien. Le style gothique. — Le fêtes chrétiennes. — La vie chrétienne. — La vie monastique. Ordres anciens : leur réforme. Les Chartreux. Les Cisterciens. Autres Ordres. — Ordres nouveaux. Les Ordres mendiants. — Les Ordres militaires.

I. — La constitution de l'Église.

La haute situation, que les papes de cette époque s'acquirent dans le domaine de la politique, contribua au développement du pouvoir pontifical dans le gouvernement intérieur de l'Église. Autour de la papauté, et pour la seconder, se constitue la *cour romaine* composée de deux organismes : le *Sacré-Collège* et la *Curie.* Des changements importants se font aussi dans l'administration des diocèses ; souvent absents, les évêques sont amenés à choisir des représentants de leur autorité qu'ils chargent de gouverner à leur place : c'est l'origine des *vicaires généraux.* Les évêques orientaux dépossédés de leurs sièges par les musulmans, deviennent les coadjuteurs des évêques des plus grands diocèses. Les élections du clergé redeviennent canoniques, du moins en principe. La législation ecclésiastique se fixe dans un recueil appelé « *Corps du droit canonique* ».

155. — **La Papauté.** — **Les luttes soutenues par Grégoire VII et ses successeurs, d'où la Papauté sortit victorieuse, ne servirent pas seulement à rehausser le prestige du pontife romain, elles lui permirent de déve-**

lopper et de centraliser de plus en plus entre ses mains le gouvernement de l'Église. Le Saint-Siège se réserve, à partir du XIIIe siècle, le droit de confirmer la nomination des évêques, d'élire les *abbés exempts*, le droit d'absoudre de certains péchés graves, de canoniser les saints... Les papes envoient dans tous les pays des *légats* ou *nonces* pour leur servir d'intermédiaires auprès des souverains et traiter les affaires ecclésiastiques.

156. — **Les cardinaux.** — Le pape, vrai monarque dans l'ordre temporel et dans l'ordre spirituel, a sa cour. Celle-ci comprend le *Sacré-Collège* et la *Curie romaine.* — Au XIIIe siècle, le *Sacré-Collège* se composait de 53 membres : les sept évêques de la province de Rome, les vingt-huit prêtres, titulaires des principales églises de Rome, et dix-huit diacres : depuis Nicolas II, les cardinaux avaient le privilège d'élire le pape (N° 113).

La *Curie romaine* est l'ensemble des institutions qui ont pour mission d'aider le pape dans le gouvernement des États pontificaux et de l'ensemble de l'Église. La curie se substitue pour les affaires importantes aux synodes qui se tenaient si fréquemment autrefois.

157. — **Les évêques et l'administration des diocèses.** — Jusqu'au XIe siècle, les évêques étaient aidés, dans le gouvernement de leurs diocèses, par les *archidiacres.* Mais ceux-ci étant en possession de *bénéfices* dont la gestion absorbait tous leurs loisirs, les évêques furent amenés à les remplacer par d'autres auxiliaires qu'on désigna sous le nom de *vicaires généraux.* Au temps des croisades, les évêques des sièges importants trouvèrent aussi des coadjuteurs dans la personne des évêques orientaux qui avaient été chassés de leurs sièges par les invasions musulmanes. Pendant la vacance du siège, les diocèses étaient administrés par les *chapitres.*

158. — **Élection. Instruction. Moyens de subsistance du clergé.** — 1. Le *concordat de Worms* (1122) avait décidé que l'attribution des évêchés et des abbayes devait se faire d'après les règles canoniques : en principe, les évêques étaient donc choisis par les chapitres, mais en fait, ils étaient souvent nommés par les chefs d'État ou par le pape. — Quant au *clergé inférieur,* son recrutement dépendait toujours des seigneurs, qui ne consentirent pas à abandonner leur *droit de patronage.*

2. Malgré les fréquentes recommandations faites par les papes, de veiller à l'instruction du clergé, celle-ci laissa souvent à désirer.

3. Il y avait contraste entre les richesses et la puissance du haut clergé et la pauvreté du bas clergé, dont les *moyens de subsistance* consistaient principalement dans les dons des fidèles et la *dîme.*

159. — La législation ecclésiastique. — Les lois disciplinaires de l'Église furent réunies, au cours de cette période et au début de la période suivante ; elles formèrent ce qu'on appelle le *Corps du droit canonique*.

Les *peines disciplinaires* les plus employées étaient : l'*excommunication* et l'*interdit*. Toutes deux avaient des conséquences très graves. L'*excommunication majeure* avait pour effet, non seulement de priver de l'usage des sacrements, mais de séparer celui qui l'avait encourue de tout rapport avec la société, et, si c'était un clerc, de lui enlever son bénéfice et sa fonction ecclésiastique.

L'*interdit* était une peine plus grave encore. Tandis que l'excommunication ne frappait que l'individu, l'interdit frappait souvent *toute une contrée*. Le pays, qui était sous le coup de l'interdit, était privé de tout exercice du culte, de l'administration des sacrements et de la sépulture ecclésiastique. Peu à peu les papes atténuèrent les rigueurs de cette peine.

II. — Sacrements. Culte. Vie chrétienne.

La *doctrine* des sacrements se précise : on détermine *à quels rites* le mot sacrement doit être appliqué. Quant à la *discipline* des sacrements, c'est l'Eucharistie et la Pénitence qui subissent les modifications les plus importantes.

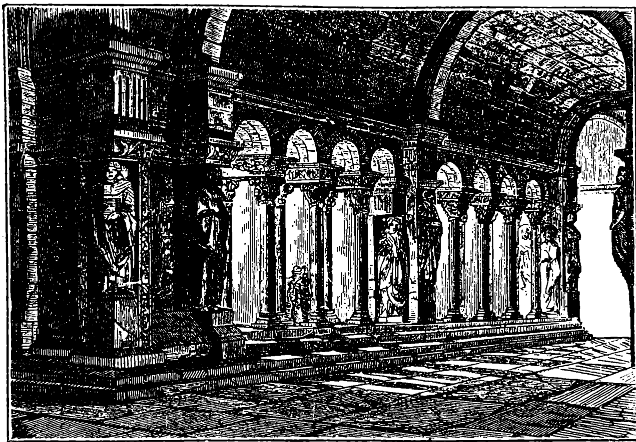
Le *culte* atteint son apogée. L'art chrétien, qui se manifeste dans les magnifiques cathédrales, s'élève à une hauteur qui ne sera pas dépassée dans les siècles suivants. — Le *nombre des fêtes* se multiplie : par l'institution de la *Fête-Dieu*, le culte de l'Eucharistie passe au premier plan. — La *vie religieuse* est intense : la charité chrétienne accomplit des merveilles. Le *monachisme* reprend un nouvel essor, grâce à la réforme des Ordres anciens et surtout à la fondation d'Ordres nouveaux : les *Ordres mendiants* et les *Ordres militaires*.

160. — Les sacrements. — Jusque-là la *doctrine des sacrements* n'ayant pas été établie par les théologiens, d'une manière précise, il arrivait que certains rites, tels que le lavement des pieds, étaient désignés sous ce nom. C'est à partir du XIIe siècle que le mot « *sacrement* » fut réservé à nos sept sacrements actuels.

Des modifications importantes sont apportées dans la *discpline de 'Eucharistie*. Les enfants ne sont plus admis à la communion avant l'âge

de raison, et les laïques ne communient plus que sous l'espèce du pain. On voit s'introduire, à cette époque, à la messe, la cérémonie de l'*élévation,* qui a pour but de présenter l'Hostie consacrée à l'adoration des fidèles.

La *discipline du sacrement de pénitence* passe aussi par de notables variations. La *confession annuelle* fut imposée parallèlement à la communion pascale. La *pénitence publique* devint beaucoup plus rare : elle fut remplacée par les *indulgences* accordées par les papes à ceux qui prenaient part aux croisades, ou qui équipaient un croisé, ou encore à ceux qui faisaient bâtir des églises et même des édifices publics.

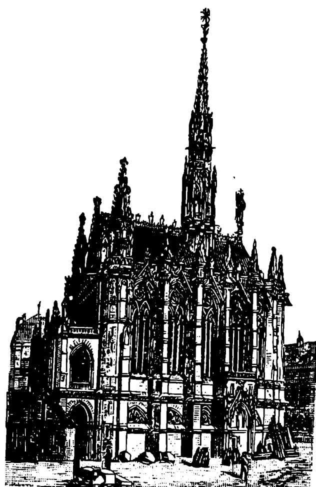


Cloître Saint-Trophime à Arles.

La *cathédrale d'Arles*, autrefois siège primatial des Gaules, est un édifice très ancien, remanié plusieurs fois et dont les parties les plus remarquables sont : le *portail*, du style roman du XIIe siècle, et le *cloître de Saint-Trophime*, composé de quatre galeries, des styles roman, de transition et ogival. La *galerie, que montre cette gravure, est de style roman: l'on remarquera* les *colonnes jumelées* qui sont surmontées de riches chapiteaux et soutiennent les arcades en plein cintre, les *pilastres cannelés* et les statues. L'on sait que, au Moyen Age, presque toutes les cathédrales avaient des cloîtres, dont les galeries servaient de salles d'école.

161. — **Le Culte. Les Églises. L'art chrétien.** — Jamais, à aucune époque, on ne vit pareille floraison de belles églises et de grandioses cathédrales. C'est vraiment l'apogée de l'art chrétien. Avant les croisades, l'architecture continue de rester attachée au *style roman* dont nous avons vu l'éclosion dans la période précédente (No 123). Les plus *anciennes*

églises de cette période appartiennent donc au *style roman*, qui atteignit sa perfection au début du XIIe siècle. Les principaux monuments à signaler sont : *Saint-Sernin* à Toulouse, la *cathédrale d'Angoulême, Saint-Trophime* d Arles, *Saint-Germain-des-Prés* à Paris.



La Sainte-Chapelle.

Construite, sous le règne de saint Louis, par Pierre de Montereau, pour y conserver la Couronne d'épines, les morceaux de la vraie Croix, et autres reliques, rapportés d'Orient, la *Sainte-Chapelle* est un chef-d'œuvre du style gothique. Le monument se distingue, à l'extérieur, par sa flèche élégante, et à l'intérieur, par la richesse de l'ornementation et par ses magnifiques vitraux qui retracent pour ainsi dire toutes les scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament.

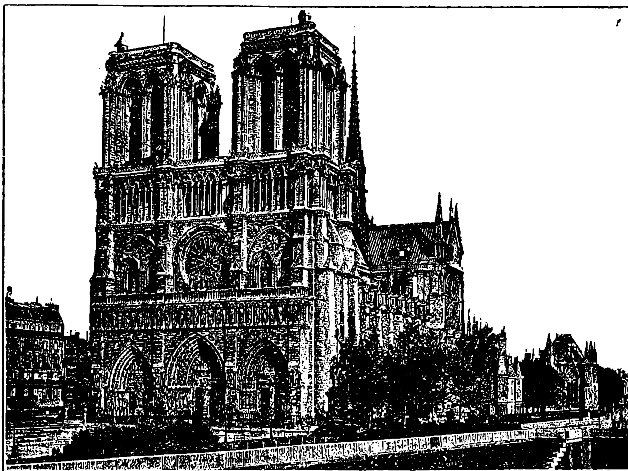
Cependant, peu à peu, le style roman tendit à disparaître, ou du moins à se transformer en un autre style qui échapperait aux inconvénients du style roman. Ainsi apparut un nouveau style, d'origine française, le *style français* ou *ogival*, appelé aussi improprement *style gothique*, qui se caractérise par la *voûte d'ogives, l'arc-boutant* et une *ornementation spéciale*, beaucoup plus variée, plus artistique, plus rapprochée de la nature que celle des églises romanes.

Les premiers monuments de ce style sont : l'*abbaye de Saint-Denis*, les églises de *Cluny*, de *Vézelay*, la *cathédrale de Noyon*, *Saint-Martin-des-Champs* à Paris, etc. Vers le milieu du XIIIe siècle, *sous le règne de saint Louis*, le style ogival est déjà dans toute sa splendeur. Il suffit, pour s'en convaincre, de signaler les admirables cathédrales de cette époque : *Chartres, Paris, Rouen, Reims, Amiens, Bourges*, la *Sainte-Chapelle*, le cloître du *Mont Saint-Michel.*

162. — **Les fêtes chrétiennes.** — Le *culte de Notre-Seigneur* s'accroît de la fête du Saint-Sacrement, ou *Fête-Dieu*, instituée à Liège en 1246, définitivement établie en 1316, et de la fête de l'*Exaltation de la Sainte-Croix*. La fête de la *Sainte Trinité* est aussi de cette époque. — Le *culte de la Sainte Vierge* devint très populaire, grâce aux sermons de saint Bernard, aux écrits de saint Bonaventure et aux prédications des ordres mendiants et surtout des carmes ; la dévotion du *Rosaire* fut répandue parmi le peuple par les dominicains. — Le *culte des reliques* s'intensifie du fait des croisades.

La *prédication* prend un grand essor au temps des croisades. Citons, parmi les orateurs les plus célèbres de cette période : Pierre l'Ermite, saint Bernard, Robert d'Arbrissel, Foulques de Neuilly, les papes Urbain II et Innocent III, saint Bonaventure, saint Thomas d'Aquin.

163. — **La vie chrétienne.** — Le niveau moral de cette période dépasse sans aucun doute celui des périodes précédentes. — 1. Tout d'abord, sur le *terrain politique*, l'Église continua de combattre de toutes ses forces le fléau des guerres privées. Ne pouvant supprimer totalement la guerre, elle s'efforça de la rendre plus humaine en *christianisant la chevalerie*, en



Notre-Dame de Paris.

Commencée en 1163, sous le roi Louis VII, achevée un siècle plus tard, *Notre-Dame de Paris* porte les marques des deux premières périodes du style gothique : le *style lancéolé* de Philippe Auguste et le *style rayonnant* de saint Louis.

Par l'élégance de son *abside* et par l'ensemble harmonieux de ses lignes *Notre-Dame de Paris* est un des monuments les plus remarquables du style français.

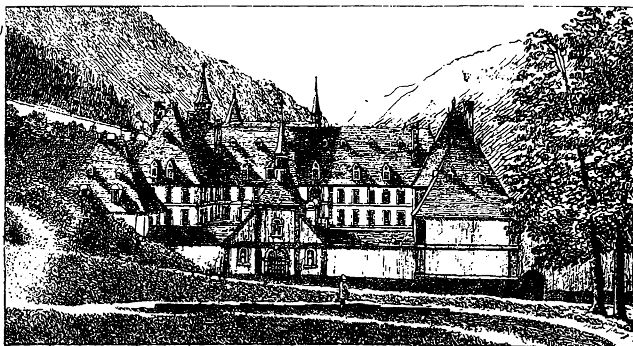
apprenant au chevalier à être brave, généreux et à mettre son épée au service de l'Église et des faibles.

2. Sur le *terrain de la charité*, la foi chrétienne fut peut-être plus active encore. A côté de chaque monastère bénédictin, de chaque cathédrale et collégiale, il y eut une maison spéciale pour hospitaliser les pauvres, les malades et les voyageurs. Chaque ville importante eut son hôtel-Dieu. On vit se multiplier partout les *léproseries*, ou établissements destinés à

recueillir les pauvres lépreux, dont le nombre s'était considérablement accru au temps des croisades.

Aucun temps n'est plus riche en personnages de sainteté éclatante. Il suffit de citer les nobles figures de saint Bernard, de saint François d'Assise, de saint Dominique, de saint Thomas, de saint Bonaventure. Non moins glorieux sont les noms d'un saint Louis, qui servait les pauvres à table, d'une sainte Élisabeth de Hongrie, qui soignait elle-même les lépreux.

164. — **La vie monastique. Ordres anciens. Leur réforme.** — Les congrégations bénédictines, fondées à l'époque précédente, en vue de réformer la vie monastique (V. N° 125), fleurirent au commencement de cette période ; mais, après une ère assez courte de prospérité, elles entrèrent



Couvent de la Grande Chartreuse.

Fondé en 1084 par saint BRUNO, le monastère de la *Grande Chartreuse*, situé sur le territoire de Saint Pierre-de-Chartreuse, près de Grenoble, fut plusieurs fois détruit et reconstruit. Il fut refait tel qu'il existe actuellement, après le dernier incendie de 1676. La beauté du site y attire chaque année de nombreux visiteurs.

à leur tour en décadence. La puissante Congrégation de *Cluny* elle-même dégénéra bientôt par suite de la richesse de ses cloîtres et du manque de sainteté de beaucoup de ses moines, qui, appartenant à des familles seigneuriales, embrassaient la vie religieuse sans vocation. Derechef, une réforme s'imposait. Deux Ordres nouveaux entrèrent dans cette voie : les *Chartreux* et les *Cisterciens*.

Les Chartreux. — Le fondateur de cet Ordre, saint BRUNO, naquit à Cologne, vers 1032. Il vint de bonne heure en France où il suivit les cours de l'école cathédrale de Reims, puis de l'Université de Paris. Chancelier de l'église de Reims il eut de violents démêlés avec l'archevêque simo-

niaque de cette ville, MANASSÈS DE GOURNAY. Dégoûté du monde et de ses scandales, il se retira, en 1084, avec ses compagnons, près de Grenoble, dans le *désert de la Chartreuse :* d'où le nom de son Ordre. La règle qu il adopta, prescrit le silence presque absolu, — chaque chartreux vivant solitaire dans sa cellule, — l'abstinence perpétuelle de viande, et partage le temps entre la prière et le travail, intellectuel et manuel.

Les Cisterciens. — En 1098, ROBERT, *abbé de Molesme,* de l'ordre de Cluny, ne réussissant pas à ramener les moines de son abbaye à une vie austère, se retira au désert de *Cîteaux,* près de Dijon, et y fonda avec vingt de ses compagnons, un monastère où il fit fleurir les vertus de pauvreté et d'humilité. L'abbaye de Cîteaux eut bientôt plusieurs filiales. saint BERNARD. Vêtus de blanc, et non de noir, comme les autres bénédictins, les *cisterciens* se proposèrent d'observer la règle bénédictine dans toute sa rigueur, consacrant leur temps à la *prière* et aux *travaux manuels,* défrichant les forêts et s'adonnant à l'agriculture.

Autres Ordres. — D'autres Ordres encore, se rattachant plus ou moins aux anciennes règles, furent fondés à peu près à la même époque. Les principaux à signaler sont : — 1. l'*Ordre des Prémontrés*, soumis à la règle de saint Augustin, et dont l'abbaye principale était à *Prémontré* près de Laon, fondé en 1120 par saint NORBERT, en vue d'aider le clergé des paroisses ; — 2. l'*Ordre des Carmes*, fondé vers 1156, par un croisé calabrais, nommé BERTHOLD, qui, pour accomplir un vœu fait sur le champ de bataille, se retira sur le mont Carmel près d'un ancien monastère. Cet Ordre se proposa de répandre le culte de la Sainte Vierge, et la dévotion au scapulaire du Mont-Carmel ; — 3. l'*Ordre des Trinitaires*, fondé en 1198 par saint JEAN DE MATHA et saint FÉLIX DE VALOIS, et l'*Ordre de Notre-Dame de la Merci*, fondé en 1218 par saint PIERRE DE PENNAFORT, ayant pour but, tous les deux, de racheter les prisonniers chrétiens tombés sous le joug musulman.

165. — **Ordres nouveaux. Les Ordres mendiants.** — Jusqu'ici, les Ordres religieux avaient suivi les deux grandes *règles de saint Benoît* et de *saint Augustin.* Au début du XIIIe siècle, apparaît une règle nouvelle : *celle de saint François,* dans laquelle le vœu de *pauvreté absolue* forme comme le point central. Sans doute la pauvreté faisait partie déjà des autres règles, mais *elle concernait l'individu et non la collectivité,* de sorte que, si les moines eux-mêmes étaient pauvres, les abbayes par contre étaient fort riches. La règle de saint François imposait la pauvreté non seulement à l'individu mais encore à la *communauté.* Pour cette raison les Ordres qui adoptèrent cette règle, s'appelèrent *Ordres mendiants.*

Les *représentants* de ces grandes idées de réforme furent : saint *François d'Assise* et saint *Dominique.* Saint FRANÇOIS D'ASSISE (1182-1226) fonda trois ordres : d'abord, en 1209, l'Ordre des *Franciscains* ou des *Frères Mineurs,* comme ils s'appelèrent par humilité, puis, en 1212, un deuxième ordre pour les femmes, l'*Ordre des Clarisses,* enfin un troisième ordre pour les gens du monde, le *Tiers ordre,* institution qui permet aux laïques,

tout en restant dans le monde, de participer aux avantages spirituels de la vie religieuse. — Saint DOMINIQUE (1170-1221) fonda en 1215 l'Ordre des *Dominicains* ou des *Frères Prêcheurs*, ainsi appelés parce qu'ils furent créés pour combattre les hérésies par la prédication. Comme saint François, il fonda un ordre de femmes, les *Dominicaines* et un *Tiers Ordre.*

166. — **Les Ordres militaires.** — Les *Ordres militaires*, ou *de chevalerie*, furent des ordres à la fois religieux et militaires créés pendant les croisades pour défendre la Terre Sainte. Alors que les croisés étaient retournés pour la plupart dans leur pays, ces *moines-soldats* formaient comme l'armée permanente de la croisade, à qui incombait la double mission de soigner les pèlerins et de les protéger contre les attaques des infidèles.

Il y eut trois ordres célèbres de chevalerie : — 1. l'*Ordre des Hospitaliers de saint Jean* (1113), qui tire son nom de l'hôpital Saint-Jean, que des négociants d'*Amalfi* avaient fondé en 1048 pour héberger les pèlerins de Terre Sainte ; — 2. l'*Ordre des Templiers*, fondé, en 1118, par HUGUES DE PAYENS, et que les intrigues de Philippe le Bel parvinrent à faire supprimer en 1312 ; — 3. l'*Ordre Teutonique*, fondé par les Allemands (1180), et qui travailla surtout à la conversion de la Prusse (N° 147).

Chaque ordre, qui se distinguait par un costume spécial, avait à sa tête un *Grand maître* et possédait en Europe d'immenses propriétés dues aux libéralités des fidèles.

QUESTIONNAIRE. — I. Faites un aperçu général sur la constitution de l'Église durant cette période. — 155. Comment se développèrent les pouvoirs du pape? — 156. De quoi se compose la cour du pape? De combien de membres se compose le Sacré-Collège? Qu'est-ce que la curie romaine? — 157. Par qui les archidiacres furent-ils remplacés? Pour quelle raison? Qui administrait les diocèses pendant la vacance du siège? — 158. Comment se faisait l'élection des évêques et du clergé inférieur? Quel était le degré d'instruction du clergé? Quels étaient ses moyens de subsistance? — 159. Comment s'est formée la législation ecclésiastique? Quelles étaient les peines disciplinaires les plus employées?

II. Résumez en quelques mots ce que cette période a de particulier à propos des sacrements, du culte et de la vie chrétienne. — 160. Quand fut fixée la doctrine des sacrements? Quelles modifications importantes furent apportées dans la discipline de l'Eucharistie et de la pénitence? — 161. Parlez de l'architecture de cette époque. Citez les principaux monuments du style roman. Par quel style les architectes le remplacèrent-ils? Par quels éléments se caractérise le style ogival? Quels en sont les principaux monuments? — 162. Quelles furent les nouvelles fêtes chrétiennes? La prédication fut-elle florissante? — 163. Quelles institutions inspira la foi chrétienne au cours de cette période? — 164. Quels sont les deux nouveaux ordres qui furent créés, se rattachant à la famille bénédictine? Dites ce que vous savez sur saint Bruno. Qu'est-ce que les cisterciens? Par qui fut fondée l'abbaye de Clairvaux? Connaissez-vous d'autres ordres? — 165. Qu'est-ce que les ordres mendiants? Quel était leur but? Quels ordres furent fondés par saint François d'Assise et par saint Dominique? — 166. Qu'entendez-vous par ordres militaires? Quels furent les trois ordres célèbres de chevalerie? Comment s'appelait le chef de chaque ordre?

Troisième Période

De la mort de Boniface VIII à la Réforme (1303-1517).

CHAPITRE PREMIER

LA PAPAUTÉ JUSQU'A LÉON X

SOMMAIRE. — I. *L'exil d'Avignon.* — Les causes de l'exil d'Avignon. — Les papes d'Avignon Clément V. — De Jean XXII à la fin de l'exil. — La fiscalité des papes à Avignon.

II. *Le grand Schisme d'Occident.* — Le schisme. — Concile de Pise. — Concile de Constance. — Concile de Bâle-Ferrare-Florence. — La Pragmatique sanction de Bourges et le concordat de Vienne.

III. *Les Papes de la Renaissance jusqu'à Léon X.* — De Nicolas V à Innocent VIII. Jeanne d'Arc. — Innocent VIII. Alexandre VI. — Jules II. Léon X.

I. — L'exil d'Avignon.

Après l'attentat d'Anagni (N° 138), les papes, ne se sentant plus en sûreté en Italie, quittèrent Rome et allèrent se fixer en France dans la ville d'*Avignon*. Sept papes, tous d'origine française, y résidèrent d'une façon presque ininterrompue.

Cet exil, qu'on a appelé dédaigneusement la « *captivité de Babylone* », dura soixante-huit ans, de Clément V à Grégoire XI (1309-1377). Sans aucun doute, il fut néfaste au prestige de la Papauté et fut l'une des *causes du schisme d'Occident*, mais c'est à tort qu'on a noirci la vie et les actes des papes d'Avignon. Loin d'être des débauchés, ils ne manquèrent pas de grandeur. Si leur activité religieuse fut souvent entravée par les princes, ils n'en ont pas moins fait de louables et constants efforts pour l'extension de l'Église, en Chine, dans les Indes et au nord de l'Afrique.

167. — **Les causes de l'exil d'Avignon.** — L'*exil des papes* à Avignon, a eu pour *causes* principales : — 1. l'*état d'agitation* qui régnait en Italie, et particulièrement, dans les États pontificaux, par suite de la lutte entre les seigneurs féodaux ; et — 2. la *pression exercée sur les papes par la cour*

de France. Il est certain que les rois de France, Philippe le Bel, le premier, ont intrigué pour amener ou pour retenir la Papauté sous leur influence.

A ces deux causes principales il faut ajouter d'autres *causes secondaires*, par exemple, la prépondérance, dans le Sacré-Collège, de cardinaux français à qui répugnait le séjour de Rome, l'attachement des papes pour leur patrie, les sacrifices qu'ils s'imposèrent pour embellir leur résidence : Benoit XII construisit le palais des papes, ouvrage admirable d'art et de défense ; Clément VI acheta Avignon à la princesse Jeanne de Naples.

168. — **Les papes d'Avignon. Clément V.** — A BENOIT XI, qui ne régna que onze mois, le Sacré-Collège donna pour successeur l'archevêque de Bordeaux, *Bertrand de Got*, qui prit le nom de CLÉMENT V. Le nouveau pape, ami du roi de France, Philippe le Bel, ne pouvant aller à Rome à cause des factions italiennes, fixa sa résidence, en 1309, à *Avignon*, appartenant à la reine de Naples et située dans un petit comté, le *Comtat Venaissin*, qui était la propriété des papes. Partisan de la conciliation, il chercha, au *XV*e *concile œcuménique*, tenu à *Vienne* (1311-1312), à apaiser la rancune du roi de France, en levant les excommunications portées contre les auteurs de l'attentat d'Agnani, sans toutefois consentir à déclarer Boniface VIII coupable d'hérésie, comme le voulait Philippe le Bel. Celui-ci n'était donc pas arrivé à ses fins. Il fut plus heureux dans l'*affaire des Templiers*, dont il convoitait les richesses et dont il obtint la suppression au même concile.

169. — **De Jean XXII à la fin de l'exil.** — 1. Clément V eut pour successeur le fils d'un humble cordonnier de Cahors, le cardinal *Jacques d'Euse* ou *d'Ossa*, qui fut élu après plus de deux ans de luttes, et prit le nom de JEAN XXII (1316-1334). Comme Boniface VIII et Clément V, le nouveau pape songea à une grande croisade contre les musulmans, mais son règne fut trop occupé par sa *lutte avec Louis de Bavière*, pour qu'il lui fût possible de réaliser ses desseins. Il encouragea beaucoup les missions des franciscains et des dominicains, en Asie.

2. A Jean XXII succéda BENOIT XII (1334-1342), originaire du comté de Foix et appartenant à l'Ordre de Cîteaux. Il commença le célèbre palais des papes à Avignon.

3. CLÉMENT VI (1342-1352) était archevêque de Rouen, avant d'être élu pape. Par l'achat d'Avignon qui formait une enclave dans le Comtat Venaissin, il agrandit le domaine pontifical en France. Mais en Italie les choses allaient moins bien : une révolution provoquée par *Nicolas Rienzi* soulevait les États romains contre lui et faisait proclamer la république.

4. INNOCENT IV (1352-1362), l'un des meilleurs papes d'Avignon,

s'appliqua à réduire le luxe de la cour pontificale et à combattre l'immoralité. Pour rétablir la paix en Italie, il envoya une armée sous les ordres du fameux cardinal Albornoz, qui reconquit les États pontificaux et rétablit l'ordre à Rome, préparant ainsi le retour des papes

5. Urbain V (1362-1370), ancien abbé de Saint-Victor à Marseille, dut bientôt, sous la pression des événements, et devant le désir général de la chrétienté, songer à rétablir la papauté à Rome. Le poète *Pétrarque*,



Le Palais des Papes à Avignon.

Commencé en 1336 par Benoît XII, poursuivi sous Clément VI et achevé sous Innocent VI en 1364, le *Palais des Papes* est une énorme forteresse dont la façade mesure près de 180 mètres. Au siècle dernier il a été transformé en caserne.

sainte *Brigitte* et la population romaine l'appelaient de leurs vœux ardents. Le 30 avril 1367, Urbain V se décida donc à partir, malgré la résistance des cardinaux et du roi de France, Charles V. Malheureusement il n'y put séjourner longtemps, en raison des troubles sans cesse renaissants. Il rentra à Avignon, le 24 septembre 1370, et y mourut le 19 décembre suivant.

GRÉGOIRE XI (1370-1378). A la mort d'Urbain V, les cardinaux élurent le comte *Roger de Beaufort*, neveu de Clément VI, qui s'appela GRÉGOIRE XI. L'Italie était toujours dans le même état d'anarchie. Une ligue s'était formée dans laquelle étaient entrées les villes de Florence et de Milan : exploitant l'irritation des États pontificaux, mécontents de se sentir gouvernés par des légats français, elle les poussait à se révolter et à proclamer leur indépendance. Grégoire XI frappa Florence d'interdit. C'est alors que l'on vit venir à Avignon une humble tertiaire dominicaine, CATHERINE DE SIENNE, qui supplia le pape de pardonner à Florence et de revenir en Italie. Obéissant à son appel, Grégoire XI se mit en route : le 17 janvier 1377, il faisait son entrée à Rome, salué par les acclamations de tout son peuple. L'*exil de la papauté à Avignon était fini.*

170. — **La fiscalité des papes à Avignon.** — L'une des causes les plus sérieuses de mécontentement contre le séjour des papes à Avignon, ce fut sans nul doute leur *régime fiscal.* Ne percevant plus les revenus des États pontificaux, entraînés par ailleurs à de plus grosses dépenses du fait de leur installation à Avignon, les papes furent amenés à instituer plusieurs impôts nouveaux, tels que les *annates*, c'est-à-dire les revenus d'une année entière que les nouveaux titulaires de bénéfices devaient payer, les *réserves* et les *expectatives* c'est-à-dire les droits éventuels à un bénéfice lorsqu'il deviendrait vacant, droits qui étaient l'occasion de taxes.

Cette politique fiscale des papes, imposée par les circonstances, indisposa partout les peuples et les princes contre la papauté et peut être regardée comme l'une des causes qui amenèrent bientôt l'Allemagne à la Réforme, l'Angleterre au Schisme, et la France au Gallicanisme.

II. — Le grand Schisme d'Occident.

La « *captivité de Babylone* » avait à peine pris fin qu'éclatait le « *grand Schisme d'Occident* », qui, pendant trente-neuf ans (1378-1417), divisa la chrétienté en deux tronçons ennemis. Pour faire cesser le schisme, et *réformer* l'Église dans sa tête et dans ses membres, on réunit plusieurs conciles : les conciles de *Pise*, de *Constance* et de *Bâle-Ferrare-Florence.* Les conciles réussirent enfin à terminer le schisme, non cependant sans avoir porté une sérieuse atteinte au prestige de la papauté. Quant à la réforme de l'Église, elle échoua complètement.

171. — **Le Schisme d'Occident.** — A la mort de Grégoire XI, le parti

français étant en majorité dans le Sacré-Collège, il y avait tout lieu de prévoir l'élection d'un pape français. Mais le peuple romain réclamait avec instance un pape italien. Las d'attendre, il fit un jour irruption dans le lieu du conclave, et menaça les cardinaux de représailles s'ils n'élisaient pas un italien. Devant ces menaces, les membres du Sacré-Collège s'empressèrent de nommer l'*archevêque de Bari*, qui prit le nom d'URBAIN VI (1378-1389). Quatre mois plus tard, les cardinaux français, froissés par les manières rudes et autoritaires du pape à leur endroit, quittèrent Rome et se réunirent à *Fondi*, petite ville du royaume de Naples. Après avoir allégué que l'élection d'Urbain VI était nulle par défaut de liberté, ils élurent *Robert de Genève*, qui prit le nom de CLÉMENT VII (1378-1394), et s'installa à Avignon. Ce fut le commencement du *grand schisme d'Occident*. La chrétienté se partagea entre les deux papes, et comme tous les deux eurent des successeurs, l'unité ne put se rétablir.

172. — **Concile de Pise** (1409). — La fin du schisme était ardemment désirée par tous les chrétiens. Pour atteindre ce but, on réunit un concile général à *Pise* (1409). Mais les deux papes Grégoire XII et Benoît XIII refusèrent de donner leur adhésion. Le concile les déposa et élut à leur place l'archevêque de Milan, *Pierre Philargi*, qui prit le nom d'ALEXANDRE V. Les deux papes ayant refusé de s'incliner devant les décisions du concile, frappé d'illégalité du fait qu'il avait été convoqué contre leur gré, il en résulta qu'il y eut *trois papes*, au lieu de deux.

173. — **Concile de Constance** (1414-1418). — La tentative de mettre fin au schisme, qui venait d'échouer à Pise, devait être reprise bientôt. D'un commun accord, l'empereur SIGISMOND et le pape de *Pise*, JEAN XXIII, qui avait succédé à Alexandre V, en 1410, décidèrent, pour sortir de la crise, la réunion d'un nouveau concile. Celui-ci se tint à *Constance*, en Suisse, le 1er novembre 1414 : ce fut le *XVIe concile œcuménique*, qui siégea trois ans et demi.

Après avoir obtenu l'abdication du pape de Rome, Grégoire XII, et déposé les deux autres, Jean XXIII et Benoît XIII, le concile procéda à l'élection d'un nouveau pape. *Odon Colonna* fut élu le 11 novembre 1417, et prit le nom de MARTIN V (1417-1431). *Le schisme était fini*, et le concile pouvait travailler désormais à la réforme générale de l'Église. Un conflit s'étant élevé entre les membres de l'assemblée, qui soutenaient la thèse de la supériorité du concile sur le pape, et Martin V, qui soutenait la thèse contraire, la clôture du concile fut prononcée par celui-ci, en avril 1418.

174. — **Concile de Bâle-Ferrare-Florence.** — Le concile de Constance,

terminé trop brusquement, n'avait pu prendre aucune décision au sujet de la *réforme de l'Église*. Un nouveau concile se réunit donc à *Bâle*, en mai 1431, pour continuer son œuvre. Martin V, qui l'avait convoqué, étant mort peu après, ce fut son successeur, EUGÈNE IV, qui le présida. Malheureusement, la lutte se rouvrit entre l'épiscopat et la papauté sur la question de la supériorité des conciles, si bien que le pape prononça la dissolution du concile de Bâle (1437) et en convoqua un autre à *Ferrare*, qui devait avoir pour principal objet le rapprochement des deux Églises, grecque et latine. La majorité du concile n'accepta pas la décision d'Eugène IV et continua de tenir ses séances à Bâle. Elle déposa Eugène IV comme hérétique, et nomma un antipape en la personne du duc Amédée de Savoie, qui prit le nom de FÉLIX V (1439-1449) : mais le nouveau schisme ne compta que peu d'adhérents et se termina en 1449.

Pendant que le groupe schismatique des Pères de Bâle continuait ses sessions, le *concile de l'union* s'ouvrait à *Ferrare* (1438). Il fut bientôt transféré à *Florence*, à cause de la peste qui sévit à Ferrare. Les discussions durèrent six mois entre les Orientaux et les Occidentaux. Enfin, le 6 juillet 1439, l'*édit d'union* fut signé par le patriarche de Constantinople et l'empereur Jean Paléologue. Les Grecs y acceptaient le Filioque, le dogme du purgatoire, l'emploi des azymes et la primauté romaine.

Le but du concile était atteint, mais l'union, qui avait été inspirée par l'intérêt, se brisa, le jour où les Grecs furent déçus dans leur espoir et n'obtinrent pas les secours qu'ils attendaient pour repousser les Turcs. La *prise de Constantinople* par Mahomet II (1453) devait marquer bientôt *la fin de l'Empire d'Orient*, après une durée de onze cent vingt-trois ans (330-1453), et *la fin de l'union*.

Ainsi se terminait le *XVIIe concile œcuménique*, dont le résultat le plus clair était l'affermissement de l'autorité du pape, qui *avait triomphé de la théorie conciliaire*.

175. — **Pragmatique et Concordat.** — Quand le pape Eugène IV eut rompu avec le concile de Bâle la France et l'Allemagne voulurent faire elles-mêmes la réforme, tant était grand leur désir de voir régler deux questions qui les intéressaient particulièrement, à savoir la nomination aux hautes charges ecclésiastiques, — archevêchés, évêchés, abbayes, — et la question des taxes prélevées par la papauté sur les biens du clergé.

D'accord avec le clergé français, réuni à Bourges, le roi CHARLES VII publia, en 1438, la *Pragmatique Sanction de Bourges*, qui reconnaissait aux chapitres des cathédrales le droit d'élire les évêques et aux monastères celui de choisir les abbés, supprimait les annates, les réserves et les expectatives, soumettait les bulles pontificales à l'approbation du roi,

et limitait l'usage des appels en cour de Rome : c'était, comme on le voit, *un premier exposé de la doctrine gallicane.*

En Allemagne, Nicolas V (1447-1455) fit avec l'empereur Frédéric III le *Concordat de Vienne* (1448), qui laissait aux chapitres le droit d'élire les évêques, supprimait les annates en les remplaçant par une autre taxe, limitait les appels à Rome et reconnaissait les décrets disciplinaires du concile de Constance.

III. — Les papes de la Renaissance jusqu'à Léon X.

La tâche assignée aux papes de la fin de cette période était *triple:* ils avaient à *lutter contre les Turcs*, à *combattre les erreurs théologiques* que le schisme avait fait naître, et surtout à *réformer l'Église.* Sur aucun de ces points, l'œuvre ne fut menée à bien. En dépit de leurs efforts, ils ne purent éloigner le péril turc, à cause de l'indifférence des princes chrétiens d'Occident. Les erreurs théologiques, bien que condamnées, restèrent en France et en Allemagne, et se traduisirent par des appels fréquents à un concile général. Encore moins que les deux premiers points, le plan de réforme n'aboutit. Les premiers papes de la Renaissance manifestèrent bien leur volonté d'y travailler, mais, en fait, ils furent plus préoccupés de leurs intérêts temporels que de la sanctification des âmes et attachèrent plus de prix à la protection des arts et des sciences qu'à la sainteté de l'Église.

176. — De Nicolas V à Innocent VIII. — 1. Nicolas V (1447-1455), comprenant tout le danger qu'entraînerait pour les Occidentaux la chute de Constantinople, s'efforça, en vain malheureusement, de provoquer une croisade contre l'infidèle. Il fut le *premier pape de la Renaissance ;* il attira à sa cour un grand nombre de savants et fonda la célèbre *bibliothèque Vaticane.*

2. *Calixte III* (1455-58). — Calixte III monta sur le trône pontifical peu de temps après la prise de Constantinople. L'Europe se retrouvant en face du péril musulman, comme elle l'avait été au VIIe siècle (N° 106) et au XIe (N° 139), le nouveau pape prit à tâche de l'en délivrer. Il convoqua donc les souverains et les peuples à une nouvelle croisade ; mais, à part la Hongrie, plus directement menacée, qui répondit à son appel et remporta une grande victoire près de Belgrade (1456), les autres nations restèrent indifférentes : la voix des papes allait rester désormais sans écho dans le monde chrétien ; *le temps des croisades était bien*

passé. C'est sous son pontificat qu'eut lieu le procès de réhabilitation de JEANNE D'ARC †, le 7 juillet 1456.

* **Jeanne d'Arc. Sa mission divine. Son procès de réhabilitation.** — On se rappelle le lamentable état de la France après la défaite d'Azincourt (1415) et le traité de Troyes (1420). Selon toute prévision humaine, elle était à la veille de devenir une colonie de l'étranger. Si une intervention divine ne venait changer le cours des événements, la « *Fille aînée de l'Église* » allait succomber sous les coups de l'Angleterre, encore catholique, il est vrai, mais qui, un siècle plus tard, devait passer au protestantisme. C'est dans ces conjonctures que parut JEANNE D'ARC, humble bergère de Domrémy, petit village situé sur les confins de la Lorraine et de la Champagne. A l'âge de treize ans, elle avait entendu la voix de l'archange saint Michel, qui lui avait dit : « Sois bonne et sage, et va souvent à l'église. » Maintes fois, par la suite, la même voix, puis d'autres voix, celles de sainte Marguerite et de sainte Catherine, lui avaient parlé de la grande pitié qui était au royaume de France, et lui avaient enjoint de bouter les Anglais hors du pays. Lorsque Jeanne eut pleine conscience de la mission dont le ciel la chargeait, elle partit (fév. 1429). On sait la suite : après avoir fait passer dans l'âme des soldats et de tout le peuple français, la foi en la divinité de sa mission, elle délivra *Orléans* (8 mai 1429) et fit *sacrer* le roi Charles VII à *Reims* (17 juillet 1429). Mais aux jours de triomphe succédèrent bientôt des jours de revers. Prise à *Compiègne*, Jeanne fut vendue aux Anglais (23 mai 1430), qui la firent juger et condamner comme hérétique par des juges ecclésiastiques vendus à leur cause.



Visions de Jeanne d'Arc, par LENEPVEU.

JEANNE D'ARC n'a jamais cessé d'affirmer, avant comme pendant son procès, qu'elle tenait sa mission du ciel et qu'elle n'avait fait qu'obéir aux ordres de ses apparitions : saint *Michel*, protecteur de la France, sainte *Catherine* et sainte *Marguerite*.

Cependant, le 30 mai 1431, en expirant au milieu des flammes du bûcher de Rouen, Jeanne avait proclamé à la face des Anglais et du tribunal ecclésiastique qui l'avait injustement et irrégulièrement condamnée, que ses *voix* et ses *visions* étaient bien du ciel. En 1454, un an après la fin heureuse de la guerre de Cent ans, la mère et les frères de la Pucelle adressèrent au Saint-Siège une supplique en vue d'obtenir la révision du procès de Rouen. Dès son avènement au trône pontifical, CALIXTE III fit droit à la requête, et le procès de Rouen fut cassé comme entaché de

dol, calomnie, erreur manifeste, etc. Depuis lors, et après un long silence, Jeanne d'Arc fut proclamée *vénérable* par Léon XIII, le 27 janvier 1894, puis *bienheureuse* par Pie X, le 18 avril 1909, enfin *canonisée* solennellement dans la basilique de Saint-Pierre par Benoît XV, le 16 mai 1920. Le 2 mars 1922, un bref de Pie XI la déclarait « patronne secondaire de la France ». Ainsi la réparation était complète. Devant la postérité, Jeanne la sainte restera l'une des plus nobles figures de l'histoire, et la plus haute incarnation du patriotisme français.

3. *Pie II* (1458-64). — Æneas Sylvius *Piccolomini*, élu pape sous le nom de PIE II, continua la politique de ses prédécesseurs et se mit à la tête de la croisade, mais il mourut à Ancône avant d'avoir pu s'embarquer.

4. *Paul II* (1464-71) poursuivit la guerre contre les Turcs, mais sans grande énergie. Il mit plus d'activité à fortifier son autorité dans les États pontificaux.

5. *Sixte IV* (1471-84. — SIXTE IV, fut un pape humaniste. Ami et protecteur des arts et des sciences, il enrichit la bibliothèque vaticane de nombreux manuscrits et construisit au Vatican la *Chapelle Sixtine*, dont il fit décorer les murs et les plafonds par les célèbres peintres *Ghirlandajo* et *le Pérugin.*

177. — **Innocent VIII. — Alexandre VI.** — 1. INNOCENT VIII (1484-1492), dont les mœurs ne furent pas toujours recommandables, tenta, lui aussi, d'entraîner les princes chrétiens dans une croisade contre les Turcs. Le grand maître de Rhodes lui ayant livré en ôtage le prince Djem, frère du sultan BAJAZET II, il reçut de ce dernier comme rançon 40.000 ducats et d'autres présents dont le principal fut le *fer de la sainte lance*, l'une des quatre reliques insignes qui se trouvent actuellement sous la coupole de la basilique Saint-Pierre (1).



Le pape Léon X.

Il y a, au palais *Pitti*, à Florence un portrait de LÉON X, dû à RAPHAEL. Par la beauté du coloris et par le naturel de l'expression, ce tableau est considéré comme l'un des chefs d'œuvre du grand peintre italien.

2. *Alexandre VI* (1492-1503). — A Innocent VIII succéda Rodrigue *Borgia*, sous le nom d'ALEXANDRE VI. Ce pape, de mauvaise conduite, qui n'avait été élu que parce qu'il avait acheté les votes de plusieurs cardinaux, a été souvent attaqué par les adversaires de l'Église, avec plus de passion encore que de sincérité.

(1) Les quatre *reliques insignes* contenues dans les quatre piliers, qui soutiennent la coupole de Saint-Pierre du Vatican, sont : le *Saint-Suaire*, la *Sainte Lance*, une *croix* faite avec du bois de la vraie croix dont les morceaux principaux sont conservés à la basilique Sainte-Croix de Jérusalem, et la *tête de l'apôtre saint André*, frère de saint Pierre.

Malgré ses fautes, il fut un gardien fidèle de la foi, et publia plusieurs constitutions pour réprimer les hérésies de l'époque. Il favorisa la vie religieuse et envoya des missionnaires dans les contrées nouvellement découvertes par Christophe Colomb ; il délimita les sphères d'influence du Portugal et de l'Espagne, qui se disputaient les riches possessions du Nouveau Monde.

178. — **Jules II. Léon X.** — 1. Après Alexandre VI, Pie III ne régna que vingt-six jours. Son successeur, Jules II (1503-13), est célèbre dans l'histoire, non seulement par son amour de la guerre, mais encore par la finesse de sa diplomatie et par la protection qu'il accorda aux lettres et aux arts. Il travailla à affranchir les États pontificaux et l'Italie de la domination étrangère. Il commença par conclure avec Louis XII et Maximilien, empereur d'Allemagne, la *ligue de Cambrai* (1508) contre les Vénitiens, qui ne cessaient de s'emparer des villes pontificales. Puis, quand il eut forcé ces derniers à lui restituer la Romagne, il fit alliance avec eux et forma la *Sainte-Ligue* contre Louis XII, afin de le chasser d'Italie. Louis XII essaya alors, par la réunion d'un concile à *Tours*, puis à *Pise*, de soustraire la France à l'obédience de Jules II. Mais le pape riposta par la convocation du *cinquième concile de Latran, le XVIIIe concile œcuménique* (1512), dans lequel Louis XII fut déclaré schismatique et excommunié. Dans l'intervalle des sessions du concile, Jules II se mit à la tête de ses troupes et chassa les armées françaises d'Italie. — *Pape guerrier*, Jules II fut aussi un grand *ami des arts :* il entreprit la reconstruction de l'église *Saint-Pierre* et fit travailler autour de lui Bramante, Michel-Ange et Raphaël.



François Ier.

Il existe plusieurs portraits de FRANÇOIS Ier. L'un des plus célèbres est celui que LE TITIEN (1477-1576) peignit sans se servir d'autre modèle que d'une médaille : il représente le roi revêtu d'un manteau de velours noir, d'un pourpoint de satin vieux rose, et la tête recouverte d'un chapeau noir bordé de plumes blanches.

Au point de vue religieux, le nom de François Ier est resté attaché au *Concordat de Bologne* qu'il signa avec Léon X en 1516, et qui dura jusqu'à la Constitution civile du clergé (12 juillet 1790).

2. *Léon X.* — Le successeur de Jules II, Léon X (1513-21), était de l'illustre famille des *Médicis*. Sur le terrain *politique*, il conclut avec François Ier le *Concordat de* 1516. Ce concordat,

qui resta en vigueur jusqu'à la Révolution, abolissait la Pragmatique sanction de Bourges, laquelle avait admis la théorie conciliaire et ne reconnaissait pas au pape le droit de confirmer les évêques ; il enlevait aux chapitres le droit d'élire les évêques et le conférait au roi, tout en réservant l'institution canonique au Saint-Siège, et rétablissait les annates et les appels à Rome.

Sur le *terrain religieux*, Léon X n'eut guère plus de zèle pour la réforme de l'Église que son prédécesseur. Il termina, en 1517, le *Ve concile de Latran*, le 18e œcuménique, qui, commencé en 1512, sous Jules II, avait duré cinq ans, d'ailleurs, presque en pure perte. — Léon X fut le *grand pape de la Renaissance*. Il fut un protecteur passionné des lettres et des arts, il enrichit la bibliothèque vaticane de nombreux manuscrits, et il ne recula devant aucun sacrifice pour encourager les savants, les humanistes et les artistes. C'est pour lui rendre hommage que la postérité a attaché son nom au siècle de la Renaissance.

QUESTIONNAIRE. — I. Donnez un aperçu général de l'exil d'Avignon. — 167. Quelles sont les causes de l'exil d'Avignon? — 168. Qui succéda à Benoît XI? Où se fixa Clément V? Comment chercha-t-il à apaiser Philippe le Bel? — 169. Quel fut le successeur de Clément V? — 169. Dites ce que vous savez sur Benoît XII. Sur Clément VI. Sur Innocent VI. Qui détermina Urbain V à revenir à Rome? Pourquoi retourna-t-il à Avignon? Qui succéda à Urbain V? Sur les instances de qui revint-il à Rome? — 170. Qu'entendez-vous par la fiscalité des papes à Avignon? Pourquoi les papes levèrent-ils des impôts nouveaux? Quels furent ces nouveaux impôts?

II. Donnez un aperçu général sur le grand Schisme d'Occident. — 171. Comment fut élu Urbain VI? Sous quel prétexte les cardinaux français élurent-ils un autre pape? Comment s'appela-t-il? Qui succéda à Urbain VI? Et à Clément VII? — 172. Que fit le concile de Pise? Comment se termina-t-il? — 173. Où s'assembla le nouveau concile? Dites ce que vous savez sur le concile de Constance. Que se proposa-t-il? Qui fut élu pape? Les idées de Martin V étaient-elles d'accord avec celles des Pères du concile? — 174. Par qui fut présidé le concile de Bâle? Pourquoi Eugène IV le transféra-t-il à Ferrare? Sa décision fut-elle acceptée par toute l'assemblée? Qui fut élu antipape? Que se passa-t-il à Ferrare, puis à Florence? — 175. Qu'est-ce que la Pragmatique sanction de Bourges? Qu'est-ce que le concordat de Vienne?

III. Donnez un aperçu général sur la tâche qui s'imposait aux papes de la Renaissance. — 176. Quel fut le premier pape de la Renaissance? Dites ce que vous savez sur Nicolas V. Sur Calixte III. Parlez de Jeanne d'Arc, de sa mission divine, et de sa réhabilitation. Quels furent les deux papes qui succédèrent à Calixte III? Que savez-vous de Sixte IV? — 177. Que savez-vous d'Innocent VIII? D'Alexandre VI? — 178. Que savez-vous de Jules II? Et de Léon X?

CHAPITRE II

HISTOIRE INTÉRIEURE.
(1303 1517).

LES HÉRÉSIES. LA LITTÉRATURE CHRÉTIENNE

SOMMAIRE. — I. *Les hérésies.* — Le premier précurseur de la Réforme : Jean Wiclef. — Le second précurseur de la Réforme : Jean Hus. Jérôme Savonarole. — L'Inquisition espagnole.
II. *La littérature chrétienne.* — La Scolastique. — La Mystique. — L'humanisme. Caractères Causes. Champ d'action.

I. – Les Hérésies.

Une période aussi tourmentée que celle de l'exil de la papauté à Avignon et du grand schisme d'Occident, ne pouvait qu'être favorable à l'éclosion des hérésies. L'une des grandes questions qui agitent alors les esprits, c'est, nous l'avons vu, la question de la *réforme de l'Église.* Or, pour avoir voulu y travailler, en dehors et même contre l'autorité du pape, des prêtres, d'ailleurs très pieux et de mœurs irréprochables, comme Jean WICLEF, Jean HUS et Jérôme SAVONAROLE, en vinrent à saper les bases de la constitution de l'Église ; les deux premiers rejetèrent même certains de ses dogmes.

L'*Inquisition espagnole* est de cette période : destinée à amener la conversion des Juifs et des Maures, elle fut bien moins une institution religieuse qu'un instrument de gouvernement entre les mains des souverains espagnols.

179. — Le premier précurseur de la Réforme : Jean Wiclef. — Professeur à *Oxford,* Jean WICLEF (1324-1384) ne se contenta pas de protester contre la fiscalité des papes d'Avignon, il s'éleva contre les biens temporels de l'Église, contre la propriété monastique et contre le clergé.

Sur le *terrain religieux,* il enseigna, — comme jadis les Vaudois (N° 149) et plus tard Luther (N° 198), — que la Sainte Écriture était la seule règle de foi ; il nia le dogme de la transsubstantiation et de la présence réelle, rejeta la plupart des sacrements, la confession auriculaire, etc. Ses erreurs furent condamnées par le *concile de Constance* (1415).

180. — Le second précurseur de la Réforme. Jean Hus. — Jean Hus (1369-1415), professeur à l'Université de *Prague*, propagea en Bohême à peu près les mêmes doctrines que Wiclef en Angleterre : il prêcha contre la corruption du clergé. Devançant Luther, il protesta contre les indulgences concédées par Jean XXIII pour pousser à la croisade contre le roi Ladislas de Naples. Malgré la protection de Wenceslas, roi de Bohême, il fut excommunié, et invité à comparaître devant le *concile de Constance* : Jean Hus se présenta devant l'assemblée en 1415. Trente propositions de son *Traité de l'Église* furent déclarées hérétiques. Hus, ayant refusé de les rétracter, fut livré au bras séculier. Il mourut courageusement sur le bûcher (1415). Sa mort détermina une guerre, de dix-sept ans, la *guerre hussite* (1419-1436), qui ravagea la Bohême et l'Allemagne.



Jean Hus.

Jean HUS fut convaincu d'hérésie pour ses théories subversives tant sur le terrain religieux que sur le terrain politique : il prétendait, par exemple, que les chefs de l'Eglise ou de l'Etat perdaient leur caractère et leur autorité s'ils étaient en état de péché mortel. Malgré les efforts du *concile de Constance* pour le décider à la soumission, HUS refusa de se rétracter.

En dehors de Wiclef en Allemagne, de Jean Hus en Bohême, l'on peut citer encore, comme précurseur de la Réforme, non pas tant pour ses idées que pour la violence de langage avec laquelle il combattit la papauté *(Alexandre VI)*, Jérôme Savonarole (1452-1498), prieur du couvent dominicain de Saint-Marc, à *Florence*.

181. — L'Inquisition espagnole. — Le *tribunal de l'Inquisition*, qui, au début du xve siècle, ne fonctionnait plus guère en Espagne, fut rétabli, en 1478, par Ferdinand V et Isabelle la Catholique, avec l'autorisation du pape Sixte IV. Ce tribunal, qui avait pour but de défendre la religion catholique contre ses adversaires, fut, à vrai dire, une *institution d'État*, où l'intérêt politique tint plus de place que l'intérêt religieux. Il fonctionna d'abord contre les Juifs et contre les Maures, et, au siècle suivant, contre les protestants.

S'il est indéniable que la sévérité des inquisiteurs, — tel Thomas de Torquemada, — fut blâmable, et d'ailleurs maintes fois blâmée par les papes, elle produisit au moins cet heureux résultat, que l'Espagne garda l'unité de foi et ne connut pas les sanglantes guerres de religion qui désolèrent la France. L'Inquisition fut supprimée, en 1820, par les Cortès révolutionnaires.

II. — La littérature chrétienne.

La *scolastique*, qui avait atteint son apogée dans la période précédente, décline à partir du XIVe siècle. La *mystique*, au contraire, quand elle n'exagère pas sa doctrine, produit des œuvres de première valeur.

Dès cette période déjà, la scolastique voit surgir en face d'elle un *esprit nouveau*, précurseur de l'*esprit moderne*, qui s'oppose d'abord à sa méthode, puis bientôt à ses idées et à sa doctrine. Cette sorte de révolution, qui s'opère sous l'influence des classiques grecs et latins, dont les scolastiques s'étaient trop désintéressés, et qu'on s'était remis à étudier au XIVe siècle, porte le nom de *Renaissance*. Elle s'étend sur des terrains divers et produit un merveilleux épanouissement des lettres, des sciences, et surtout, des arts. Envisagée du seul point de vue littéraire, la Renaissance s'appelle aussi *humanisme*.

182. — **La Scolastique.** — Les *représentants* les plus célèbres de la scolastique, dans cette période, sont : — GUILLAUME D'OCCAM († 1347), moine cordelier, qui fut surnommé le *Docteur invincible :* — DURAND DE SAINT-POURÇAIN († 1334), dominicain, aux opinions hardies, voire téméraires : il fut évêque du Puy, puis de Meaux ; — JEAN BURIDAN, né à Béthune, qui fut recteur de l'université de Paris, en 1327.

183. — **La Mystique.** — Parmi les principaux *écrivains mystiques* de cette période, il convient de citer : les allemands ECKHARDT († 1327), Jean TAULER († 1361) et Henri SUSO († 1366), le français Jean GERSON († 1428) chancelier de l'Université de Paris ; *parmi les femmes*, sainte CATHERINE DE SIENNE († 1380), sainte BRIGITTE DE SUÈDE († 1373) et sainte CATHERINE DE SUÈDE († 1381), sa fille.

Les *Pays-Bas* comptent trois mystiques célèbres : JEAN RUYSBROECK († 1381), surnommé le *Docteur extatique* ; — DENYS LE CHARTREUX († 1471) qui a laissé de nombreux écrits ascétiques et mystiques ; — THOMAS A KEMPIS († 1471). — Le livre incomparable de l'*Imitation de Jésus-Christ*, qui se signale non moins par la pureté de la doctrine que par le charme du style et l'onction de la piété, est de cette époque. Les uns l'ont attribué à Gerson, d'autres à Thomas a Kempis ; d'autres enfin à Gersen, abbé du monastère bénédictin de Saint-Étienne-de-Verceil (Piémont). D'après une hypothèse récente, l'Imitation serait une collection de pensées

pieuses, écloses dans le silence des monastères, du XIIIe au XVe siècle, et groupées en un seul recueil par un auteur anonyme.

184. — **L'humanisme.** — On appelle *humanisme* le mouvement littéraire, scientifique et philosophique, qui se produisit en Europe, du milieu du XIVe siècle à la fin du XVIe.

A. CARACTÈRES. — 1. Avant tout, la *Renaissance littéraire* se caractérise par un *retour à l'étude de l'antiquité païenne ;* les classiques grecs et latins, de plus en plus délaissés depuis le début du Moyen Age, redeviennent en vogue. — 2. Le changement des études entraîna un *changement de méthode.* A la dialectique, dont les scolastiques avaient abusé, les humanistes substituèrent l'observation, l'expérience et la critique des textes et se proclamèrent indépendants de l'autorité de l'Église. — 3. La Renaissance se distingue enfin par un *retour aux doctrines du paganisme.* Évidemment, la nouvelle orientation des esprits n'était pas, en soi, contraire à la foi chrétienne ; il y eut même des humanistes de grande valeur, tels que le cardinal BESSARION en Italie, le cardinal NICOLAS DE CUSE, en Allemagne, JACQUES LEFÈVRE d'Étaples et GUILLAUME BUDÉ, en France, qui utilisèrent leurs connaissances classiques pour la défense de la théologie chrétienne. Mais, en face de cette *Renaissance chrétienne,* se dressa une autre Renaissance : la *Renaissance païenne,* qui adopta la morale matérialiste du paganisme et eut beaucoup plus d'importance et de succès que la première.

B. CAUSES. — La *Renaissance,* eut pour *causes principales :* — 1. le *contact* qui s'établit entre les Occidentaux et les Grecs lors des tentatives d'union des deux Églises, et surtout lors de la prise de Constantinople par les Turcs en 1453 ; et — 2. l'*invention de l'imprimerie,* qui diminua de beaucoup le prix des livres et les mit à la portée de tous.

C. CHAMP D'ACTION. — La Renaissance débuta en Italie vers le milieu du XIVe siècle : de là elle s'étendit aux autres pays de l'Europe occidentale.

1. *En Italie.* — Les *centres* principaux de la Renaissance furent *Florence* et *Rome,* où les humanistes trouvèrent de puissants protecteurs dans les Médicis et dans les papes. Bien que DANTE (1265-1321), l'immortel auteur de la *Divine Comédie,* soit en réalité un précurseur de la Renaissance chrétienne et puisse être considéré comme le premier des humanistes chrétiens, ce dernier titre est ordinairement réservé au florentin PÉTRARQUE († 1374). A côté de Pétrarque, il faut citer son ami BOCCACE († 1375) l'auteur licencieux du *Décaméron,* recueil de Contes, où le clergé et les moines sont couverts de railleries. De cette époque encore sont : le

philologue ANGE POLITIEN († 1494), et JEAN PIC DE LA MIRANDOLE (1463-1494), l'un des plus prodigieux esprits encyclopédiques que le monde ait jamais connus.

2. *Dans les autres pays.* — De l'Italie, l'humanisme gagna l'*Allemagne* et les *Pays-Bas*. A l'inverse de la Renaissance italienne, qui avait été surtout *littéraire* et *païenne*, la Renaissance allemande porta ses nouveautés sur le *terrain religieux :* elle revendiqua pour l'étude de la théologie et de la Bible une indépendance complète d'esprit. Les chefs de l'humanisme furent : REUCHLIN (1455-1522), ULRIC DE HUTTEN et le Hollandais ÉRASME (1467-1536), le savant le plus illustre de l'Europe. Tous trois s'élevèrent sans ménagement, avec passion même, contre les désordres de l'Église. Érasme, en particulier, dans son *Éloge de la folie*, critiqua avec beaucoup d'amertume les abus des Ordres religieux et tourna les moines en dérision. Après avoir sympathisé avec les protestants, il se sépara d'eux et mourut en catholique.

En France, le Renaissance fut un des résultats des guerres d'Italie. Au cours de leurs expéditions pour conquérir l'Italie, les rois de France furent éblouis par l'éclat de la civilisation italienne : ils voulurent donc l'introduire en France. Charles VIII ramena, en 1494, l'humaniste JEAN LASCARIS qui organisa la bibliothèque royale de Blois. La Renaissance française fut particulièrement brillante du temps de François I[er], qui, sous l'inspiration de GUILLAUME BUDÉ, l'élève le plus célèbre de Jean Lascaris, fonda le *Collège de France*, dont l'esprit s'opposa de suite à la routinière Sorbonne, et ne fut pas longtemps à exciter sa jalousie.

QUESTIONNAIRE. — I. Donnez un aperçu général sur les hérésies de cette période. — 179. Quel fut le premier précurseur de la Réforme? Comment Jean Wiclef attaqua-t-il la papauté? Quelles furent ses erreurs au point de vue religieux? — 180. Que savez-vous de Jean Hus? Que savez-vous de Jérôme Savonarole? — 181. Quand fut établi le tribunal de l'Inquisition en Espagne? Par qui et contre qui?

II. Donnez un aperçu général sur la littérature chrétienne pendant cette période. — 182. Quels sont les représentants les plus célèbres de la scolastique? — 183. Quels sont les principaux représentants de la mystique? Quel est l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ?* — 184. Qu'est-ce que l'humanisme? Quels en sont les caractères? Quelles causes déterminèrent la Renaissance littéraire? Quel fut son champ d'action? Quels sont ses principaux représentants en Italie et dans les autres pays?

CHAPITRE III

HISTOIRE INTÉRIEURE *(suite)*.

LA CONSTITUTION DE L'ÉGLISE. LE CULTE

SOMMAIRE. — I. *Constitution de l'Église*. — La papauté. — Les évêques et le clergé.
II. *Sacrements. Culte. Vie chrétienne*. — Les sacrements. — Le culte. Les Églises. L'art chrétien. — Les fêtes chrétiennes. — La vie chrétienne. — La vie monastique. Ordres anciens. Ordres militaires. Ordres nouveaux.

I. — La constitution de l'Église.

Malgré ses efforts pour développer ses attributions, la Papauté sort de cette période, grandement affaiblie. Deux faits contribuent à diminuer son prestige : l'*exil d'Avignon*, et, plus encore, le *grand Schisme d'Occident*. Parallèlement au pouvoir pontifical, le pouvoir des évêques est en baisse. Au point de vue temporel, il y a opposition entre l'opulence du haut clergé et la pauvreté du bas clergé.

185. — **La papauté**. — Le *pouvoir temporel* du pape est fortement ébranlé depuis l'attentat d'Anagni : désormais la France repousse catégoriquement les prétentions de la papauté à une sorte de suprématie temporelle ; l'Allemagne à son tour ne reconnaît plus au pape le droit de contrôler et d'approuver les élections impériales. — D'autre part, le *pouvoir spirituel* ne reçoit pas de moindres chocs. La *théorie conciliaire*, imposée sans doute par les circonstances au moment du Grand Schisme, rabaisse le pouvoir pontifical au-dessous du concile général. Cette théorie domine tous les grands conciles du XVe siècle ; elle ne sera condamnée ouvertement que sous LÉON X par le *cinquième concile de Latran* (1516).

186. — **Les évêques et le clergé**. — Le pouvoir épiscopal suit la même marche descendante que le pouvoir pontifical.

Formation du clergé. — Une grande partie du clergé faisait encore ses études dans les écoles épiscopales et claustrales. Cependant, une partie assez importante du clergé passait par les universités.

Moyens de subsistance. — Il y avait contraste entre la situation du haut clergé et celle du bas clergé. Tandis que le premier possédait des richesses exagérées, en raison surtout du *cumul* des bénéfices, le second, mal loti, devait souvent se livrer au commerce et à l'industrie pour trouver des moyens d'existence.

II. — Sacrements. Culte. Vie chrétienne.

Cette période enregistre peu de variations dans la discipline des sacrements. L'*art chrétien* est toujours florissant, mais l'âge d'or du style gothique est à son déclin ; même avant la fin de la période, apparaît un nouveau style, le style dit de la *Renaissance.* Le *culte* s'enrichit de plusieurs fêtes. L'ardeur de la vie chrétienne est tout à fait refroidie, chez les laïques comme chez les clercs et les religieux. Une réforme s'impose, mais on n'a pas le courage de l'accomplir.

187. — **Les sacrements.** — 1. Le baptême par *infusion* devient pour ainsi dire la règle générale dans l'Église d'Occident. L'usage de baptiser les enfants peu de temps après leur naissance, devient une loi imposée par divers conciles.

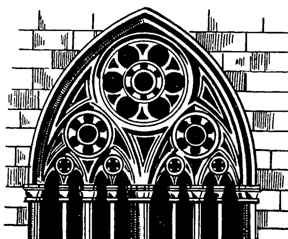
2. La *communion sous l'espèce du vin,* supprimée dans la période précédente, à cause surtout du danger de répandre le précieux sang, n'a plus guère de partisans, en dehors de la secte des hussites.

3. La *pénitence publique* qui, depuis longtemps, tendait à disparaître, est définitivement remplacée par les *indulgences,* dont l'usage s'intensifie de jour en jour.

188. — **Le Culte. Les Églises. L'art chrétien.** — C'est toujours le *style gothique* qui règne, mais il commence à évoluer et, peu à peu, il s'achemine à sa décadence. Au début du XIVe siècle commence la *seconde période* qui porte le nom de *style rayonnant.* Parmi les édifices les plus remarquables de cette période signalons : les cathédrales de *Bourges,* de *Rouen,* de *Laon,* de *Beauvais,* de *Coutances,* puis, un peu plus tard, celles de *Narbonne,* de *Rodez,* de *Quimper,* de *Carcassonne,* de *Strasbourg,* de *Metz,* l'église *Saint-Ouen* à Rouen.

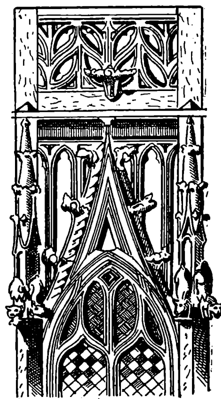
Après le XIVe siècle, commence la dernière période du style gothique, que l'on désigne sous le nom de style *flamboyant*, appelé ainsi parce que les meneaux des fenêtres, avec leurs contours compliqués, prennent la forme de flammes. Citons, parmi les plus beaux monuments de cette période, les cathédrales d'*Albi*, de *Moulins*, d'*Aix*, l'église *Saint-Maclou* à Rouen.

La première Renaissance artistique. — La fin du XVe siècle, où le gothique commence à décliner, voit surgir tout à coup un nouveau style, qu'on a désigné sous le nom de *style Renaissance.*



Tandis que dans le style *ogival primitif* les fenêtres se composaient de deux ouvertures en lancette, encadrées dans une plus grande ogive, et surmontées d'une seule ouverture en forme de quatre-feuilles, de trèfle ou de rosaces, les fenêtres du *style rayonnant*, beaucoup plus grandes, sont divisées par plusieurs colonnes ou meneaux dans le sens de la largeur, et surmontées, comme dans cette figure de plusieurs rosaces.

Fenêtre du style rayonnant.



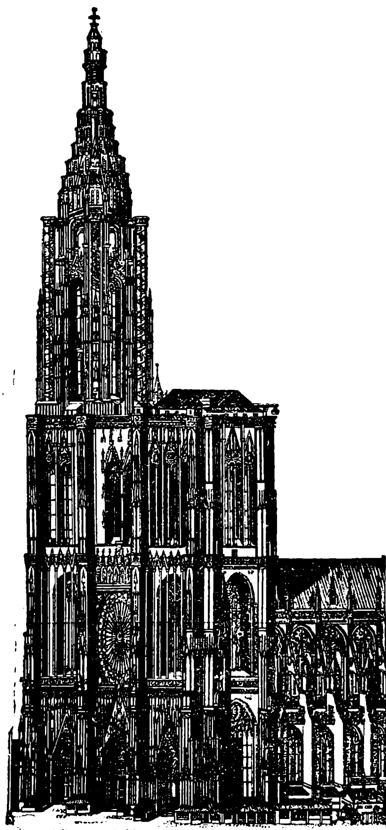
Fenêtre du style flamboyant.

Le *style Renaissance* se distingue par la pureté et la régularité des lignes, qui caractérisent les monuments grecs et romains. A l'ogive et à la croisée d'ogives du style gothique, les architectes italiens substituent l'arc en plein cintre, la voûte en berceau ou le plafond horizontal orné de caissons, et la coupole ; ils remplacent la ligne verticale par la ligne horizontale, les piliers aux faisceaux de colonnettes par la colonne toute simple avec les chapiteaux classiques, dorique, ionien, corinthien.

189. — **Les fêtes chrétiennes.** — La fête de la *Sainte Trinité* fut établie pour toute l'Église par Jean XXII, en 1334. — Le *culte de la Sainte Vierge*

s'enrichit des fêtes de la *Visitation* et de l'*Immaculée-Conception.* Les fêtes de *Notre-Dame des Sept Douleurs* et du *Rosaire* sont aussi du XV[e] siècle.

Outre les fêtes nouvelles, il faut signaler, comme nouvelles *pratiques de dévotion :* — 1. la *récitation de l'Angelus* au son de la cloche, le matin, à midi et le soir ; et — 2. la pratique du *Chemin de la Croix.*



Cathédrale de Strasbourg.

Commencée au XIII[e] siècle, terminée vers le milieu du XV[e] seulement, la *cathédrale de Strasbourg* est l'un des plus beaux monuments du style gothique rayonnant.

L'*instruction des fidèles* ne fut pas négligée par l'Église. Dans ce dessein les papes et les conciles rappelèrent souvent aux pasteurs leur devoir de prêcher au peuple. — L'*instruction du peuple* se faisait également par la *lecture de la Bible,* dont les traductions en langue vulgaire étaient déjà très répandues. — L'art contribua aussi à l'instruction religieuse par les *catéchismes en images* et par les *bibles des pauvres,* qui reproduisaient des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament.

190. — **La vie chrétienne.** — *A.* LES LAIQUES. — Par suite de l'affaiblissement de l'autorité ecclésiastique et de l'autorité civile, le désordre régnait partout. Le droit du plus fort était le seul que l'on reconnût. L'humanisme païen donna, au XVI[e] siècle, un nouvel essor aux *pratiques de superstition ;* l'astrologie, l'alchimie, la sorcellerie, furent en grande vogue.

Cependant, toute vie chrétienne était loin d'être éteinte : le peuple restait, dans sa masse, profondément croyant et religieux.

Les saints ne firent même pas défaut à cette période si tourmentée. Citons, *en France*, saint ROCH, né et mort à Montpellier (1293-1327), qui se dévoua au service des pestiférés, JEANNE DE FRANCE (1464-1505), répudiée par Louis XII, qui fonda l'*ordre de l'Annonciade*, et JEANNE D'ARC, la sainte de la patrie.

B. LE CLERGÉ. — L'état moral du clergé tomba, dans cette période, non moins bas que celui de la société laïque. Non seulement la science ecclésiastique et la piété sacerdotale étaient en baisse ; mais, ce qui est



La Cène, de Léonard de Vinci.

A la fin du XVe siècle, et au commencement du XIVe, *la peinture* atteint son apogée. L'Italie surtout produit des maîtres incomparables : LE PÉRUGIN, LÉONARD DE VINCI, dont l'œuvre la plus puissante est la *Cène* que représente cette gravure, RAPHAEL, surnommé le « divin peintre ». MICHEL-ANGE (1475-1564) appartient plutôt à la période suivante.

plus grave, les mœurs étaient détestables. De multiples tentatives furent faites pour restaurer la discipline. Malheureusement, l'application des remèdes était toujours rejetée à plus tard, et la réforme ne se faisait jamais.

191. — **La vie monastique.** — *A*. ORDRES ANCIENS. — L'état moral du clergé régulier ne valait pas mieux que celui du clergé séculier : l'esprit mondain, l'amour du luxe et de la sensualité, l'indiscipline et l'ignorance, régnaient un peu partout dans les couvents. A part les *chartreux* et une partie des *cisterciens*, qui étaient restés fidèles à la règle primitive, presque tous les monastères *bénédictins*, transformés en maisons de refuge de la noblesse et de la bourgeoisie, s'étaient fortement relâchés.

Même les *Ordres mendiants* étaient dans le désarroi. La scission qui avait partagé si vite l'ordre franciscain en deux tronçons, les *Observantins* et les *Conventuels*, existait toujours.

B. ORDRES MILITAIRES. — **Les *Ordres militaires* continuaient d'assurer la défense de la Chrétienté contre les progrès des Sarrasins et de l'Islam. Toutefois, le temps semblait venu de modifier leurs constitutions.** Déjà le premier concile de Lyon (1245) avait projeté de fondre les trois ordres en un seul, pour faire cesser les rivalités qui existaient entre eux et étaient une cause profonde d'affaiblissement. La malheureuse *affaire des Templiers*, dont Philippe le Bel fit faire le *procès* et obtint la *suppression* par le *concile de Vienne* (1312), ne permit pas de réaliser ce projet.

C. ORDRES NOUVEAUX. — **Parmi les principales fondations nouvelles, il convient de nommer : — 1. les *Frères de la vie commune*, fondés par GÉRARD GROOT († 1384) ; — 2. les *Minimes*, fondés par saint FRANÇOIS DE PAULE († 1508) ; — 3. l'ordre de *Sainte-Brigitte*, ou ordre du *Saint-Sauveur* ; — 4. l'ordre de l'*Annonciade*, institué en 1500, par sainte JEANNE DE FRANCE, pour honorer les dix vertus de la Vierge.**

QUESTIONNAIRE. — I. Donnez un aperçu général de la constitution de l'Église à cette époque. — 185. Les pouvoirs, temporel et spirituel, du pape sont-ils en progrès à cette époque? — 186. Le pouvoir épiscopal n'est-il pas, lui aussi, en baisse? Où le clergé recevait-il sa formation? Quels étaient les moyens de subsistance du haut et du bas clergé?

II. Donnez un aperçu général sur la discipline des sacrements, sur le culte et la vie chrétienne à cette époque. — 187. Confère-t-on encore le baptême par immersion? Continue-t-on de donner la communion sous l'espèce du vin? Par quoi la pénitence publique est-elle remplacée? — 188. Quel est le style des églises de cette période? Quelles sont les principales églises du style rayonnant? D'où le style flamboyant tire-t-il son nom? Citez les principales églises de ce style. Par quoi se caractérise le style Renaissance? — 189. Quelles sont les fêtes nouvelles de cette période? Quelles sont les nouvelles pratiques de dévotion? Comment se faisait l'instruction des fidèles? — 190. Faites un bref tableau de la société laïque de cette période. Quel était l'état moral du clergé séculier? — 191. Quel était l'état moral du clergé régulier? Quels étaient les ordres qui étaient restés fidèles à la règle primitive? Quel était l'état des ordres mendiants? Les ordres militaires subsistaient-ils toujours? Citez les principaux ordres nouveaux.

Troisième Epoque

LES TEMPS MODERNES

(1517 à nos jours)

192. — **Apercu général.** — On donne le nom de *Temps modernes* à la troisième et dernière époque de l'histoire. Cette époque, qui va de la Réforme protestante jusqu'à nos jours, est partagée en *deux périodes* par la Révolution française.

A. LA PREMIÈRE PÉRIODE, qui s'étend du *Schisme protestant* à la Révolution française (1517-1789), est marquée par la Réforme, ou plutôt par une double Réforme. La première est une pseudo-réforme, car elle se fait *hors* de l'Église et *contre* l'Église : c'est la *Réforme protestante.* La seconde se fait au contraire *dans* et *par* l'Église : c'est la *Réforme catholique.*

La *Réforme protestante* est la première en date. Elle a pour conséquence immédiate de briser l'unité de l'Église et de détacher de l'obédience de Rome une grande partie des États de l'Europe. Elle débute en Allemagne, en 1517. De là, elle se propage rapidement en Suisse, en Angleterre, en France, dans les pays de l'Est de l'Europe, dans les États scandinaves et aux Pays-Bas. Seules l'Italie et l'Espagne lui échappent. Elle a pour principaux auteurs Luther en Allemagne, Calvin en Suisse et en France, Henri VIII en Angleterre. Tous trois fondent, en dehors de l'Église catholique romaine, trois Églises chrétiennes dissidentes : l'Église *luthérienne,* l'Église *calviniste* et l'Église *anglicane,* connues sous le nom générique d'Églises *protestantes.* Non seulement le protestantisme soustrait à l'autorité du Saint-Siège une grande partie de la Chrétienté, mais il opère une révolution dans les dogmes et la discipline, acceptés jusque-là dans toute l'Église d'Occident, et, — ce qui n'est pas mieux, — il divise

les États chrétiens en deux camps ennemis, en États catholiques et en États protestants, qui, pendant un siècle et demi, s'entre déchireront et n'aboutiront à un régime de tolérance qu'après de longues et terribles guerres.

En face du protestantisme, dans le sein duquel naissent bientôt les *controverses* et les *sectes*, l'Église catholique accomplit enfin, au *concile de Trente*, l'œuvre depuis si longtemps attendue. Elle précise les *formules* de son *dogme*, et surtout, elle édicte d'importants *décrets disciplinaires*, qui permettront de réaliser la vraie réforme chrétienne. Fortement éprouvée par la défection protestante, mais désormais plus forte à l'intérieur parce que mieux organisée, l'Église travaillera à regagner dans les pays lointains, en Amérique, en Asie et en Afrique, ce qu'elle a perdu en Europe.

Au cours de cette longue période, l'Église, en dehors des protestants, aura encore à combattre trois autres adversaires, deux qu'elle rencontrera chez elle : le *jansénisme* et le *gallicanisme*, et un autre en dehors d'elle : l'*incrédulité*.

LA PÉRIODE CONTEMPORAINE, — de 1789 à nos jours, — débute comme la période précédente, par une révolution ; mais, à l'inverse de ce qui s'était passé au XVIe siècle où le besoin d'une réforme religieuse avait conduit à une révolution politique, cette fois c'est le besoin d'une réforme politique et sociale qui conduit à une révolution religieuse. Sous l'influence de la philosophie rationaliste du XVIIIe siècle, la *Révolution française* ne tarde pas, en effet, à prendre un caractère anticatholique, et même, antichrétien. Un instant, l'Église de France paraît devoir sombrer dans la tourmente, mais, après dix ans de persécution, on la voit renaître soudain, à l'aube du XIXe siècle, rajeunie et grandie par l'épreuve. Cette renaissance de l'Église est consacrée par le *Concordat de* 1801.

Cependant le XIXe siècle sera pour l'Église une époque d'instabilité et de luttes. En faisant pénétrer un esprit nouveau dans la société contemporaine, la Révolution de 1789 ouvre en réalité une ère de révolutions politiques où les rois seront détrônés et chassés, où les régimes succéderont aux régimes, tandis que le flot de la *démocratie* montera sans arrêt. Dans un monde aussi agité, la religion catholique n'aura plus à compter désormais sur la protection officielle. Peu à peu, et surtout dans le dernier quart du XIXe siècle, les États tendront à se soustraire à l'influence de l'Église et s'achemineront insensiblement à la séparation de l'Église et de l'État. Souvent même ils la combattront, comme en Allemagne, en Suisse et en France. — *A l'intérieur*, l'Église, une fois sortie de la période révolutionnaire, connaîtra un admirable essor dans sa triple vie intellectuelle, chrétienne et religieuse.

PREMIÈRE PÉRIODE

De Luther à la Révolution française (1517-1789).

CHAPITRE PREMIER

LA RÉFORME PROTESTANTE OU LA PSEUDO-RÉFORME

SOMMAIRE. — I. *La Réforme en Allemagne.* — Les causes de la Réforme protestante. — Le chef de la Réforme allemande : Luther. — L'affaire des indulgences.— Excommunication de Luther. La diète de Worms. — La révolution religieuse. Les guerres sociales. — Tentatives de conciliation. Les diètes de Spire et d'Augsbourg. — Organisation et progrès de l'Église nationale évangélique. — Guerre de Smalkalde. Diète d'Augsbourg. — La Guerre de Trente ans. Le traité de Westphalie.

II. *La Réforme en Suisse.* — Dans la Suisse allemande : Zwingle. La doctrine zwinglienne. — Dans la Suisse française : Jean Calvin. La doctrine calviniste.

I. — La Réforme en Allemagne.

C'est de l'Allemagne que partit, au début du XVIe siècle, le mouvement de la Réforme, provoqué de longue date par des *causes politiques* autant que par des *causes religieuses.* Il éclata, à l'occasion de l'*affaire des indulgences*, et eut pour auteur un moine augustin de Wittenberg, MARTIN LUTHER. De réforme religieuse qu'il prétendait être à l'origine, le mouvement se transforma bientôt en révolution sociale. En vain, l'empereur Charles-Quint essaya-t-il de concilier les parties. La paix qui suivit la diète d'Augsbourg (1555), fut suivie d'une longue période de guerres, la *Guerre de Trente ans.*

193. — **Les causes de la Réforme protestante.** — La Réforme protestante fut provoquée par des *causes religieuses* et des *causes politiques.*

A. CAUSES RELIGIEUSES. — Les *causes religieuses* furent : —

1. l'*état même de l'Église,* qui était tel qu'une *réforme* était considérée par tous comme une *nécessité urgente.* Le désordre des mœurs régnait partout, dans la tête, c'est-à-dire dans les chefs de l'Église, comme dans les membres, causé par les excessives richesses des évêques et des abbayes. Le désir commun d'une réforme prédisposait donc les âmes à accueillir quiconque se présentait en réformateur et proposait les remèdes capables de guérir le mal. — 2. La *doctrine de Luther* fut la seconde cause qui entraîna les peuples dans le mouvement de la Réforme. Avec sa théorie nouvelle de la *justification,* qui n'exige d'autre condition de salut que la foi, qui dispense l'homme de coopérer à l'œuvre du Christ, qui représente le renoncement, le jeûne, l'abstinence, la confession des péchés, le célibat des prêtres, comme des œuvres, des pratiques de vertu inutiles, Luther ne pouvait manquer, dans une société aussi sensuelle et aussi dissolue, de conquérir de nombreux adeptes.

B. CAUSES POLITIQUES. — Quelle qu'ait été l'importance des causes religieuses, Luther n'aurait pas réussi dans son entreprise, s'il n'avait été servi par les *circonstances politiques.* L'on peut même dire, d'une manière générale, que la Réforme protestante fut surtout l'œuvre des souverains et des princes, qui ne craignirent pas de mettre la force au service de leurs intérêts ou de leurs passions.



Martin Luther.

Ce portrait représente LUTHER dans la force de l'âge : l'œil vif et fixe, les lèvres minces et serrées, la mâchoire forte donnent à la physionomie une impression d'énergie de volonté tenace qui va jusqu'à l'entêtement, et révèlent un caractère violent : on sait, en effet, que Luther se laissait aller parfois à des écarts de langage, à des grossièretés qui ne pouvaient que nuire à sa cause.

194. — Le chef de la Réforme allemande : Luther. — MARTIN LUTHER naquit à *Eisleben* en Saxe, le 10 novembre 1483, de parents pauvres. Grâce à la protection d'une dame généreuse, il put entrer, en 1501, à l'Université d'*Erfurt,* où il étudia la philosophie et le droit. Son père aurait voulu qu'il fût juriste, mais la mort presque simultanée de deux de ses amis, dont l'un fut tué en duel et l'autre foudroyé à ses côtés au cours d'un violent orage, le frappa si vivement que, à l'insu de ses parents et contre le conseil de ses amis, il fit le vœu d'entrer en religion. C'est

pour exécuter ce vœu qu'il entra en 1505 au couvent des *Augustins*, à Erfurt. Prêtre en 1507, il fut nommé l'année suivante professeur de philosophie à l'Université de Wittenberg.

D'un voyage qu'il fit à Rome en 1511 pour les affaires de son ordre, il remporta une fâcheuse impression : le luxe de la cour pontificale, l'immoralité du clergé romain le scandalisèrent grandement. N'ayant trouvé par ailleurs dans le cloître ni le bonheur rêvé ni même l'apaisement de ses passions, tourmenté, au contraire, plus que jamais, par les scrupules et par la crainte de la damnation, il en conclut que la loi de Dieu était impraticable. L'étude qu'il fit de saint Paul, de saint Augustin et des mystiques allemands fortifia cette disposition. D'un passage de l'*Épître aux Romains* (I, 16, 17) qu'il interpréta incomplètement, il tira la doctrine centrale de son système : à savoir la *justification par la foi seule*, indépendamment des œuvres. Doctrine absurde qui aboutissait à l'immoralité, puisqu'elle permettait de passer l'éponge sur les actes mauvais, pourvu qu'ils fussent compensés par une confiance vive dans les mérites du Christ.

195. — **L'affaire des indulgences.** — La doctrine de Luther sur la justification était ainsi fixée dans son esprit, lorsque survint l'*affaire des indulgences*.

En 1514, Léon X avait publié une indulgence plénière, que chacun pouvait gagner moyennant certaines conditions : confession, communion et aumône, proportionnée à la fortune, destinée à contribuer à l'achèvement de Saint-Pierre de Rome commencé sous le pape Jules II. La publication de l'indulgence fut ordonnée en Allemagne par Albert, archevêque de Mayence et de Magdebourg, et le soin de la prêcher fut confié au dominicain TETZEL (1517). Luther, dont la doctrine sur la justification impliquait l'inutilité des indulgences, fit afficher à l'église du château de Wittenberg 95 thèses qui, sans attaquer le principe des indulgences, en dénonçaient les abus et émettaient des théories opposées à la doctrine traditionnelle de l'Église. Les princes électeurs ayant déjà, à plusieurs reprises, protesté contre la publication de semblables indulgences, qui faisaient passer l'argent allemand à l'étranger, l'acte de Luther trouva de nombreuses approbations. Alors s'engagèrent des discussions entre les dominicains, défenseurs des indulgences, et Luther soutenu par de fervents disciples, dont les principaux étaient CARLSTADT et MÉLANCHTON, l'esprit le plus souple et le plus modéré de la nouvelle secte.

196. — **Excommunication de Luther. La diète de Worms.** — Léon X condamna les erreurs de Luther par la bulle *Exurge Domine*, et lança

contre lui l'excommunication, s'il ne se rétractait pas avant soixante jours. Pour toute réponse, l'hérésiarque écrivit un violent pamphlet intitulé « *Contre la bulle de l'Antéchrist* », et, en présence des étudiants de l'Université, il brûla la bulle sur la place publique de Wittenberg, le 10 décembre 1520. La révolte était éclatante : elle divisa aussitôt l'Allemagne en deux partis, qui ne tardèrent pas à entrer en lutte.

Soucieux de rétablir la paix dans l'Empire, CHARLES-QUINT convoqua à *Worms* (1521) une *diète* devant laquelle Luther fut appelé à comparaître et à se justifier. Loin de se rétracter, l'hérésiarque s'opiniâtra dans ses erreurs et déclara rejeter l'infaillibilité du pape et des conciles. La diète le mit alors au *ban de l'Empire* et condamna ses écrits au feu. En révolte ouverte contre le pape et l'empereur, Luther n'échappa à la peine du bûcher que grâce aux cavaliers de l'électeur FRÉDÉRIC LE SAGE, qui vinrent l'enlever et le transportèrent à la *Wartburg*, l'un des châteaux du duc, où il vécut caché pendant un an et occupa ses loisirs à *traduire la Bible*.



Charles-Quint.
(D'après une estampe du XVI[e] siècle.

Le regard grave et réfléchi, la mâchoire proéminente, le visage ridé, donnent à la physionomie de CHARLES-QUINT un air de tristesse et de dégoût. Ambitieux, insatiable d'honneurs et de conquêtes, il finira par abdiquer par lassitude du pouvoir.

197. — La révolution religieuse. Les guerres sociales. — La révolte de Luther entraîna une série de *mouvements révolutionnaires*, tant sur le terrain religieux que sur le terrain politique.

A. SUR LE TERRAIN RELIGIEUX, dès 1521, c'est-à-dire pendant que Luther était à la Wartbourg, les disciples commencèrent à tirer les conséquences de la doctrine du maître. Bon nombre de moines et de prêtres se marièrent. Luther devait faire de même plus tard et épouser une ancienne religieuse, CATHERINE DE BORA (1525). Les plus fanatiques de ses partisans, connus sous le nom d'*anabaptistes* parce qu'ils regardaient le baptême des enfants comme nul et exigeaient la rebaptisation à l'âge adulte, renversèrent les autels en proclamant la suppression de la prêtrise et se livrèrent à toutes sortes d'excès.

B. SUR LE TERRAIN POLITIQUE, la révolution fut plus terrible encore que sur le terrain religieux. Déjà, avant sa rupture définitive, le moine révolté avait proclamé que, pour réformer l'Église et la rendre

à sa pureté primitive, il fallait la dépouiller de ses richesses. L'appel devait être entendu. Toutes les classes étaient également avides de recueillir les biens de l'Église et de les utiliser à des usages laïques, de les *séculariser*. Les *chevaliers*, — classe turbulente et besogneuse, — partirent les premiers à l'assaut, puis les *paysans* qui se plaignaient à juste titre de leur sort ; les uns et les autres furent battus successivement par l'armée des princes.

La défaite des chevaliers et des paysans poussa Luther à lier entièrement sa cause avec celle des princes. Ce que Luther avait blâmé chez les chevaliers et les paysans, il l'approuva chez les princes. Ceux-ci, profitant de ce que l'empereur CHARLES-QUINT, alors en guerre avec François Ier, ne pouvait s'opposer à leurs entreprises, s'emparèrent donc des biens du clergé enclavés dans leurs propres domaines, et les *sécularisèrent*.

198. — **Tentatives de conciliation. Les diètes de Spire et d'Augsbourg.** — A nouveau, CHARLES-QUINT conçut le projet de rétablir l'union et de remettre ainsi l'ordre dans ses États. En conséquence, il convoqua la *diète* à *Spire* (1529). Les princes catholiques, qui étaient en majorité, y décidèrent que, *jusqu'à ce qu'un concile général vînt mettre fin à la querelle religieuse, le luthéranisme serait toléré, là où il était établi,* mais ne pourrait être introduit ailleurs. Cette sorte de demi-mesure, qui était de nature à faire cesser l'agitation, en arrêtant la propagande de la Réforme, fut mal accueillie par cinq princes et quatorze villes, qui rédigèrent une protestation : d'où le nom de *Protestants*, donné désormais aux partisans de la Réforme.

Cependant, l'empereur ne désespérait pas encore d'aboutir à une entente et de ramener les protestants à l'unité catholique. Il convoqua donc la *diète* à *Augsbourg* (1530), pour rechercher les moyens de conciliation. Les protestants y furent invités par l'empereur à préciser et à définir la *doctrine luthérienne*. Celle-ci parut bientôt, comprenant 28 articles, et porta le nom de *Confession d'Augsbourg*. D'après la nouvelle doctrine, l'Écriture Sainte, interprétée par la raison individuelle, est l'*unique source de la foi (théorie du libre examen)*. La foi seule peut justifier le pécheur et le sauver. D'où il suit que les sacrements sont inutiles : le Confession d'Ausbourg ne garde que *trois* sacrements, comme signes, non comme causes de la justification : le *baptême*, la *cène* et la *pénitence*. Elle rejette la hiérarchie ecclésiastique : plus de prêtres, mais des pasteurs qui ont pour mission de prêcher l'Évangile et d'administrer les sacrements.

La Confession d'Augsbourg ayant été rejetée par les théologiens catholiques, l'empereur fit décider par la diète que les protestants auraient

six mois pour se soumettre ; passé ce délai, l'édit de Worms serait exécuté.

Devant cette menace, les princes protestants, qui avaient pour chefs l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse, formèrent entre eux une ligue de défense, la *ligue de Smalkalde* (1531), qui devait avoir une durée de six ans.

199. — **Organisation et progrès de l'Église nationale évangélique.** — En niant toute hiérarchie ecclésiastique, la doctrine luthérienne était, en principe, le renversement de toute Église, mais Luther comprit qu'il ne suffisait pas de renverser, qu'il fallait construire.

La première organisation de l'Église protestante fut faite par Luther et Mélanchton dans la Saxe électorale : le pays fut divisé en quatre circonscriptions placées sous la direction de *surintendants*, lesquels étaient sous l'autorité suprême du prince. Le système saxon servit de modèle aux autres États allemands. C'est ainsi que le protestantisme s'implanta dans le Wurtemberg, la Souabe, en Poméranie, dans le comté de Nassau, dans le Brandebourg, la Prusse, la Hesse, le Palatinat. *(Voir la Carte,* p. 191.) En 1537, les protestants se réunirent à *Smalkalde* et rédigèrent, sous l'inspiration de Luther, une *profession de foi en* 27 *articles,* dont l'un des principaux était le rejet de la primauté du pape.

Cependant l'empereur, qui gardait toujours l'espoir de ramener les protestants à l'unité catholique, tenta par de nouvelles diètes, à *Spire* et à *Nuremberg* (1542), de ramener la paix, mais il ne put obtenir aucun résultat. De son côté, le pape Paul III décida la réunion d'un *concile à Trente* (1542) et y convoqua les protestants. Luther répondit par un pamphlet. Quelques années plus tard, en 1546, il mourait à Eisleben, au moment où il se disposait à prêcher contre la papauté.

200. — **Guerre de Smalkalde. Diète d'Ausgbourg.** — Déçu dans son espoir de terminer pacifiquement les querelles religieuses, l'empereur voulut en finir par les armes. Il amena en Allemagne une armée espagnole et attaqua les coalisés de Smalkalde. L'armée protestante fut écrasée à MUHLBERG (1547) ; mais la défection de Maurice de Saxe, sur lequel l'empereur croyait pouvoir compter, permit à la ligue protestante de se reformer.

Trois ans plus tard, Charles-Quint fit une dernière tentative pour assurer la paix religieuse en Allemagne. Il réunit la *diète à Augsbourg* (1555). Il y fut stipulé que les deux confessions, catholique et protestante, étaient autorisées en Allemagne, que le choix de la religion appartenait au prince, et qu'aucun bénéfice ne serait plus sécularisé : cette dernière clause porta le nom de *Réserve ecclésiastique.*

L'année suivante (1556) l'empereur, découragé, abdiqua et alla finir ses jours au monastère de *Yuste*, en Espagne.

201. — **La guerre de Trente ans. La paix de Westphalie.** — La paix religieuse d'Augsbourg fut mal acceptée par les deux partis, catholique et protestant. Les catholiques déploraient les pertes graves qu'ils avaient subies, tant au spirituel qu'au temporel. Les protestants étaient plus furieux encore de l'entrave que la *Réserve ecclésiastique* mettait au développement de la Réforme : ils étaient du reste bien résolus à ne pas l'observer. Ils ne se contentèrent donc pas d'en demander l'annulation avec instance, ils ne cessèrent d'en violer les clauses, en s'appropriant les biens de l'Église et en réclamant la liberté complète de leur religion. Dans ces conditions, la paix ne pouvait être qu'une trêve, de durée plus ou moins longue. Au fait, elle ne se prolongea guère au delà d'un demi-siècle. Les protestants, luthériens et calvinistes, se groupèrent en une ligue, l'*Union évangélique* (1609). La guerre était sur le point éclater, quand la mort de Henri IV, qui les soutenait (1610), vint en retarder de huit ans l'explosion.

Le feu, qui couvait sous le cendre, s'alluma en 1618 par l'entrée en scène des protestants de Bohême. Purement allemande à l'origine, la guerre se transforma bientôt en guerre européenne, et revêtit un *caractère politique* autant que *religieux*. Cette guerre atroce, qui dura trente ans (1618-1648), se termina par le *traité de Westphalie* (1648), qui garantit la liberté de conscience et assura la prépondérance de la France en Europe, du fait même de l'abaissement de la Maison d'Autriche.

II. — La Réforme en Suisse.

La Réforme pénétra en Suisse par un double courant. Dans la *Suisse allemande*, elle fut, pour ainsi dire, contemporaine du luthéranisme ; elle partit de *Zurich* et fut prêchée par ULRIC ZWINGLE. Dans la *Suisse française*, elle s'implanta un peu plus tard : elle eut pour centre la ville de *Genève* et pour auteur le Français JEAN CALVIN.

202. — **Dans la Suisse allemande : Zwingle.** — Ulric ZWINGLE (1484-1531) était curé de la cathédrale de *Zurich*, lorsque, à l'exemple de Luther, il protesta contre l'indulgence prêchée en Suisse par le franciscain Bernard Sanson. Il se mit alors à enseigner une doctrine presque identique à

celle du réformateur allemand, sauf cependant sur le *sacrement de l'Eucharistie*, où Zwingle ne voulut voir qu'une simple cérémonie commémorative de la mort du Christ, tandis que Luther continuait d'admettre la présence réelle.

La réforme de Zwingle, adoptée aussitôt par le grand conseil de Zurich, puis par la plupart des autres cantons, fut repoussée par les anciens cantons : *Lucerne, Schwyz, Uri, Unterwalden, Zug, Fribourg* et *Soleure*. Entre les deux groupes de cantons la guerre éclata. Elle se termina, en 1531, par la défaite des protestants près de *Cappel* (*V. la carte* p. 201) où périt Zwingle. Vainqueurs, les catholiques conclurent avec les réformés une paix qui établissait la liberté de conscience et consacrait ainsi la division religieuse des cantons.



Jean Calvin, d'après Koning.

Ce portrait, dû à KONING, peintre hollandais du XVIIe siècle, représente CALVIN, le corps maigre et débile, le visage osseux avec des pommettes saillantes, des joues creuses pleines de rides profondes, bref, l'extérieur d'un ascète. Mais cet ascète a l'œil froid et dur, la bouche dédaigneuse, le menton en saillie ; tout un ensemble qui trahit un cœur sec et incapable de s'ouvrir à la pitié.

203. — **Dans la Suisse française : Calvin.** — Jean CALVIN naquit à *Noyon* en Picardie, en 1509. Destiné d'abord à l'Église, il alla étudier la théologie à l'Université de Paris ; mais, son père ayant changé d'idées, il abandonna la théologie et alla étudier le droit à Orléans, puis à Bourges. C'est dans cette dernière ville qu'il apprit à connaître la doctrine de Luther par l'helléniste allemand WOLMAR. Après la mort de son père, il abandonna le droit et se mit à prêcher la réforme à Paris. François Ier étant, à cette époque, hostile aux idées nouvelles, il jugea prudent de quitter la France. Il se rendit à *Strasbourg*, puis à *Bâle*, où il fit paraître son œuvre principale, l'*Institution chrétienne* (1536). Il alla enfin se fixer à *Genève*, converti récemment au protestantisme par Guillaume FAREL. Celui-ci lui fit bon accueil et l'invita à rester. Ensemble ils voulurent réformer le culte et les mœurs. Mais, par son intransigeance, Calvin souleva contre lui le parti des *Libertins*, qui le força de s'exiler à *Strasbourg* (1538). La licence, qui régna après son départ, incita les magistrats de Genève à le rappeler. Il revint alors, en 1541, après une absence de trois ans, et, jusqu'à sa mort, il gouverna le pays avec une autorité vraiment tyrannique, édictant des lois sur tous les terrains, aussi bien sur le costume et la coiffure que sur le dogme et le culte, impitoyable non seulement pour ceux qui agissaient mal, mais même pour

ceux qui pensaient mal, c'est-à-dire qui ne pensaient pas comme lui, comme le prouvent les exécutions de Jacques GRUET et de Michel SERVET.

Le calvinisme, par son organisation, étouffa bientôt le zwinglianisme et fit une rude concurrence au luthéranisme, qui resta presque confiné dans l'Allemagne.

La *doctrine* de Calvin est une reproduction des doctrines de Luther et de Zwingle, sauf sur les deux questions de la *prédestination* et de la *grâce.* Calvin enseigna en effet que, de toute éternité, les hommes sont *prédestinés* à la béatitude ou à la damnation, sans prévision aucune de leurs mérites, et que la grâce, une fois reçue, est *inamissible.* — Deux sacrements seulement : le baptême et la cène (présence *virtuelle, non réelle).* Le service divin se réduit à la prière, à la prédication et au chant des psaumes. Plus d'ornements, plus d'orgues, plus de hiérarchie.

Nota. — On voudra bien remarquer, au début de cette période, que nous avons étudié la Réforme protestante, pays par pays, en commençant par ceux où elle avait d'abord éclaté. C'est ce qui explique pourquoi la *Guerre de Trente ans* vient dans ce chapitre, alors qu'il ne sera question des *Guerres de Religion*, en France, pourtant de date antérieure, que dans le chapitre suivant.

QUESTIONNAIRE. — 192. Donnez un aperçu général de la troisième époque.

I. Donnez un bref aperçu de la Réforme en Allemagne. — 193. Quelles sont les causes de la Réforme protestante? — 194. Que savez-vous de la vie de Martin Luther? — 195. Qu'est-ce que l'affaire des indulgences? Racontez l'intervention de Luther. Comment fut-elle accueillie par les milieux allemands? — 196. Comment Luther accepta-t-il la bulle qui l'excommuniait? Dans quel but Charles-Quint convoqua-t-il la diète à Worms? Quelle en fut l'issue? — 197. Quelles furent les conséquences de la révolte de Luther sur le terrain religieux? Et sur le terrain politique? — 198. Comment Charles-Quint voulut-il rétablir l'union? Où convoqua-t-il la diète? Exposez les points principaux de la doctrine luthérienne. — 199. A quelles conséquences aboutissait la doctrine luthérienne? Comment et où fut organisée l'Église luthérienne? Que fit l'empereur pour ramener les protestants à l'unité catholique? — 200. De quelle façon Charles-Quint voulut-il terminer les querelles religieuses? Où l'armée protestante fut-elle battue? Que fut-il stipulé à la diète d'Augsbourg? — 201. Comment fut accueillie la paix d'Augsbourg? Les protestants observèrent-ils les clauses de la Réserve ecclésiastique? Comment se déclara la guerre de Trente ans? Par quel traité se termina la guerre?

II. Par quels courants et quels chefs la Réforme pénétra-t-elle en Suisse? — 202. Dites ce que vous savez de Zwingle. Racontez la lutte entre les cantons catholiques et les cantons protestants. Quels furent les vainqueurs? Où mourut Zwingle? Que savez-vous de la doctrine zwinglienne? — 203. Dites ce que vous savez sur la vie de Calvin. Où prêcha-t-il sa doctrine? Quels en sont les points principaux?

CHAPITRE II

LA RÉFORME PROTESTANTE OU LA PSEUDO-RÉFORME

(Suite)

SOMMAIRE. — I. *La Réforme dans les Iles Britanniques.* — Henri VIII. Le schisme anglican. — Édouard VI. Introduction du protestantisme. — Marie Tudor. Réaction catholique — Élisabeth. Établissement définitif de l'Église anglicane. — Situation religieuse de l'Angleterre sous les Stuarts. — La Réforme en Écosse. John Knox. — La Réforme en Irlande.

II. *La Réforme en France.* — Les débuts de la Réforme en France. — Progrès de la Réforme. Le calvinisme. — Les guerres de religion. Leur nombre. Leur caractère. — Les guerres de religion sous Charles IX. La Saint-Barthélemy. — Les dernières guerres. La Ligue. — Henri IV. L'Édit de Nantes. — De la promulgation à la révocation de l'Édit de Nantes.

I. — La Réforme dans les Iles Britanniques.

En Angleterre, la révolution religieuse se borna d'abord à un *schisme*, causé par la sensualité du roi HENRI VIII. Le protestantisme, en tant que doctrine, ne pénétra dans le royaume que sous le règne de son successeur, ÉDOUARD VI, et surtout, sous celui d'ÉLISABETH. En même temps, commença pour les catholiques une ère de persécutions. La tentative, que fit le dernier des Stuarts, JACQUES II, pour restaurer le catholicisme, ne servit qu'à déchaîner la courte mais violente révolution de 1688, qui refit l'unité religieuse des protestants, déjà divisés en plusieurs sectes *(anglicans*, *puritains* et *indépendants)*, et consacra l'établissement définitif de l'*Église anglicane.*

En Écosse, la Réforme fut prêchée, en 1559, par JOHN KNOX.

L'Irlande, au contraire, resta catholique. Mais elle paya de son sang et de ses biens son inviolable attachement à la foi de ses pères.

204. — **Henri VIII. Le Schisme anglican.** — HENRI VIII, qui succéda à son père Henri VII, en 1509, fut d'abord si dévoué à la religion catholique qu'il mérita le titre de « *Défenseur de la foi* ». Les choses changèrent lorsqu'il voulut, en 1527, faire rompre son union avec Catherine d'Aragon pour épouser ANNE DE BOLEYN, demoiselle d'honneur de la reine. Le pape CLÉMENT VII ayant refusé son consentement, le roi passa outre, fit annuler son mariage par l'archevêque de Cantorbéry, CRANMER, et voter par le Parlement l'*Acte de suprématie* (1534), qui le proclamait « chef suprême de l'Église d'Angleterre ».

Devenu *chef spirituel* de l'Église anglicane, Henri VIII, bien qu'*excommunié* et *déposé* par Paul III, en 1538, n'en prétendit pas moins garder le dogme catholique. Il promulgua même, en 1539, une loi, le *Bill des six articles*, qui ordonnait, sous peine de mort, de confesser les six articles suivants : la transsubstantiation, la communion sous une seule espèce, le célibat des prêtres, l'obligation du vœu de chasteté, la messe pour les âmes du purgatoire et la confession auriculaire. La réforme de Henri VIII, inspirée par la passion, aboutissait donc à un *schisme* qui, tout en maintenant l'essentiel du dogme catholique, rejetait l'autorité du pape pour lui substituer celle du roi. Henri VIII profita de son omnipotence pour assouvir ses passions et sa soif de sang. Il épousa six femmes, — deux furent envoyées par lui à l'échafaud, — et déchaîna une violente persécution dont les deux plus illustres victimes furent le chancelier THOMAS MORUS et JOHN FISHER, le conseiller de Catherine d'Aragon.



Henri VIII.

Cette gravure montre HENRI VIII avec son œil perçant, ses traits grossiers et vulgaires, qui indiquent à la fois une intelligence vive et un tempérament sensuel. Il est coiffé d'un chapeau noir recouvert d'une plume blanche et de pierres précieuses.

205. — **Edouard VI. Introduction du protestantisme.** — Henri VIII laissait trois enfants qui régnèrent successivement et suivirent, chacun, une politique religieuse différente.

ÉDOUARD VI (1547-1553), fils de Henri VIII et de Jeanne Seymour, n'avait que neuf ans lorsqu'il monta sur le trône. Pendant tout son règne, qui dura six ans, l'Angleterre fut gouvernée par deux régents, SOMERSET d'abord, puis WARWICK. Sous la pression de Thomas Cranmer, *ils introduisirent le protestantisme* dans le royaume. Le *Bill des six articles* fut aboli ; une liturgie nouvelle, consignée dans le *Book of common prayer*, remplaça l'ancienne (1548), et une *Confession de foi en quarante-deux articles* fut rédigée, par Cranmer, en grande partie (1552). Les dogmes furent empruntés pour la plupart au calvinisme, mais, pour ne pas indisposer le peuple dont le cœur restait attaché au catholicisme, toute l'organisation catholique, — hiérarchie épiscopale, paroisses, — fut conservée. Seule la primauté du pape fut rejetée, et l'Église anglicane fut placée sous la juridiction des deux archevêques d'York et de Cantorbéry, ce dernier avec le titre de primat du royaume.

206. — Marie Tudor. Réaction catholique. — A Édouard VI succéda Marie Tudor (1553-1558), la fille de Henri VIII et de Catherine d'Aragon. La nouvelle reine *voulut restaurer le catholicisme* en Angleterre. Elle rappela les évêques catholiques et chassa les ministres protestants. Elle fit exécuter un certain nombre de protestants : d'où son double surnom de *Marie la Catholique* et *Marie la Sanglante.*

207. — Élisabeth. Établissement définitif de l'Église anglicane. — Élisabeth (1558-1603), fille de Henri VIII et d'Anne de Boleyn, était indifférente à la question religieuse, mais l'opposition des catholiques, qui voulaient l'exclure du trône comme née d'une union illégitime, l'inclina vers le protestantisme. Elle rétablit donc, par l'*Acte d'uniformité* (1559), la liturgie d'Édouard VI, abolie par Marie Tudor. En 1562, elle fit publier le *Bill des* 39 *articles* où était exposée la *doctrine anglicane*, mélange hybride des doctrines de Luther et de Calvin, et aussi du catholicisme, puisque, tout en rejetant la présence réelle et la messe, le culte des saints, les indulgences, le purgatoire et les sacrements, à l'exception du baptême et de la cène, l'anglicanisme gardait la hiérarchie des évêques et des prêtres et la plupart des cérémonies du culte catholique.



Olivier Cromwell.

Le visage austère, le regard dur et impérieux, les lèvres sèches et serrées, le menton rond et saillant, donnent à la physionomie de CROMWELL l'impression d'une énergie farouche et brutale, et d'une intelligence avisée, qui sait attendre son moment pour exécuter ses desseins.

En 1570, Pie V excommunia Élisabeth. Furieuse, la reine édicta contre les catholiques des lois draconiennes, et institua un tribunal spécial, la *Cour de Haute Commission*, pour les juger lorsqu'ils étaient dénoncés. Ainsi périrent dans d'affreux supplices de nombreux prêtres catholiques.

En même temps, Élisabeth favorisa le protestantisme dans toute l'Europe, en Écosse contre Marie Stuart, en France contre les Guises et en Hollande contre Philippe II.

208. — Situation religieuse de l'Angleterre sous les Stuarts. — La mort d'Élisabeth laissait le trône d'Angleterre aux *Stuarts*. Son successeur immédiat, Jacques Ier (1603-1625), fils de Marie Stuart, et Charles Ier (1625-1649), fils et successeur de Jacques Ier, s'efforcèrent tous les deux d'établir la monarchie absolue en Angleterre et l'*unité de religion*. Ils voulurent imposer à tous la religion anglicane, en faire la religion de l'État, à l'exclusion de toute autre. Ils furent donc amenés à persécuter

les *puritains* (1) et surtout les catholiques. De ce régime de persécutions Charles Ier devait être victime. L'armée des puritains, commandée par OLIVIER CROMWELL, après l'avoir fait prisonnier en 1647, le décapita en 1649.

La *République*, qui fut proclamée alors et dura onze ans (1649-1660), continua la persécution contre les catholiques.

Sous CHARLES II (1660-1685), fut voté le *Bill du Test* (1673), qui excluait les catholiques de toute carrière civile et militaire. En 1678, un prétendu complot attribué aux Jésuites, servit de nouveau prétexte à la persécution.

JACQUES II (1685-1688), qui voulut restaurer le catholicisme, y perdit sa couronne et fut remplacé sur le trône par le protestant GUILLAUME D'ORANGE (1688-1702). Pendant plus d'un siècle, le sort des catholiques ne devait pas s'améliorer. Tout *député* ou *fonctionnaire* était obligé à un *serment* niant la transsubstantiation. Tout prêtre qui disait la messe pouvait être puni de la prison perpétuelle.



Marie Stuart.

La vie si douloureusement tragique de MARIE STUART (1542-1587) a fourni la matière de plusieurs œuvres dramatiques et musicales. La tragédie en cinq actes du poète allemand SCHILLER est sans contredit la plus belle.

209. — La Réforme en Écosse. John Knox. — La Réforme fut prêchée en *Écosse* par JOHN KNOX, à partir de 1559. En 1561, Knox publia son *Livre de discipline*, où étaient énoncés les principes d'après lesquels l'Église presbytérienne devait être organisée ; ils étaient du reste conformes aux prescriptions du

(1) On sait que les *luthériens*, les *calvinistes* et les *anglicans* se divisèrent vite en de multiples sectes (V. N°s 222-224). Les *puritains* dont OLIVIER CROMWELL est le type le plus accompli, est une secte de presbytériens à la morale austère et rigide, qui se forma en Angleterre quelque temps après la mort d'Élisabeth. Quant au mot « *presbytérien* », il est souvent réservé aux calvinistes d'Écosse et d'Angleterre qui rejettent le régime épiscopalien et attribuent la direction des églises aux *pasteurs* ou *ministres*, élus par le peuple.

calvinisme : à savoir l'*élection des pasteurs par les fidèles*, et le *consistoire* formé par la réunion des pasteurs avec les anciens. A cette date, MARIE STUART, veuve du roi de France, François II, vint reprendre possession du trône. Malgré son attachement au catholicisme, elle fut impuissante à le rétablir. Elle dut même quitter l'Écosse et demander asile à sa cousine Élisabeth, qui lui infligea une captivité de dix-neuf ans au château de Fotheringay et la fit périr sur l'échafaud (1587).

210. — **La Réforme en Irlande**. — HENRI VIII d'abord, puis ÉLISABETH, voulurent imposer la réforme en Irlande, mais ils se heurtèrent à la volonté irréductible des évêques et du peuple de garder leur foi catholique. Alors commença une longue période de vexations, comme on en connaît peu dans l'histoire : les biens des catholiques furent pris et *attribués à des anglais protestants*. La nation Irlandaise fut réduite à la pauvreté, privée de ses droits. Le sort des Irlandais ne s'améliora guère sous les *Stuarts*, encore moins sous les *Oranges :* il resta le même jusqu'à la guerre de l'indépendance de l'Amérique. En 1778, les Irlandais obtinrent enfin le droit d'acquérir des immeubles, d'occuper des fonctions civiles et d'ouvrir des écoles, avec la permission de l'évêque anglican. De nos jours, grâce à de nouvelles lois, ils sont même rentrés, en partie, en possession de leur sol (Voir n° 286).

II. — La Réforme en France.

Le *luthéranisme* fut le premier à pénétrer en France ; il fut vite supplanté par le *calvinisme*. Déjà très nombreux vers le milieu du XVIe siècle, les *Réformés*, (1) ou, comme on les appelait alors, les *Huguenots*, — du mot allemand *Eidgenossen* (confédérés), par lequel on désignait les cantons protestants de la Suisse, qui s'étaient alliés, *fédérés* contre les cantons catholiques, — formèrent bientôt un *parti politique* puissant, qui devint une menace pour le pouvoir royal et un danger pour la paix de la nation. Entre les deux partis, catholique et protestant, le conflit était pour ainsi dire inévitable, et ne put en effet être évité. D'où une suite de *guerres civiles*, au nombre de huit, qu'on appela *guerres de religion*, parce que la question religieuse en fut la première et la principale cause. Après avoir duré environ quarante ans, elles se terminèrent par l'*Édit de Nantes* (1598), qui

(1) L'appellation « *Eglises réformées* » est généralement réservée aux *Églises calvinistes.*

établissait un régime de tolérance. Cependant le parti protestant, dont l'Édit consacrait l'existence, alla toujours diminuant ; ses soulèvements continuels fournirent à RICHELIEU l'occasion de lui porter le coup de grâce par la *prise de la Rochelle* et l'*Édit d'Alais*. En 1685, LOUIS XIV, qui croyait que le Protestantisme n'avait plus de partisans en France, *révoqua l'Édit*, ne prévoyant pas les graves conséquences politiques que son acte allait entraîner.

211. — **Les débuts de la Réforme en France.** — *Meaux* fut le berceau de la Réforme française. Les doctrines luthériennes y trouvèrent un milieu propice. L'évêque de Meaux, Guillaume BRIÇONNET, prélat lettré, avait réuni autour de lui des hommes de valeur, comme LEFÈVRE D'ÉTAPLES et BUDÉ, imbus des idées de la Renaissance et convaincus de la nécessité de revenir à l'étude des Livres Saints. Lefèvre avait même traduit la plus grande partie de la Bible en français. Au reste, ces novateurs, s'ils voulaient corriger les abus et ramener la foi à sa pureté première, n'étaient nullement des révolutionnaires. Les doctrines nouvelles se propagèrent du nord au sud de la France ; elle pénétrèrent dans tous les milieux, parmi le clergé, chez les gens du peuple, et même à la cour. MARGUERITE DE VALOIS ou D'ORLÉANS, sœur de François Ier, leur était acquise. FRANÇOIS Ier lui-même, gagné aux idées de la Renaissance, leur fut d'abord favorable. Mais, lorsque les protestants commirent des excès en saccageant les églises, en détruisant les statues et les images, il prit ouvertement parti contre eux, et, vers la fin de son règne, il donna l'ordre d'exécuter les hérétiques vaudois, à qui l'on reprochait d'être passés au luthéranisme et d'avoir fourni des armes aux Impériaux.



Henri II, d'après Clouet.

François CLOUET (1510-1572), peintre ordinaire de la cour, a laissé de nombreux portraits qui se distinguent par la netteté du dessin et la finesse du modelé.

212. — **Progrès de la Réforme. Le Calvinisme.** — Le luthéranisme fut bientôt supplanté par le *calvinisme*, qui fit son apparition vers la fin du règne de François Ier et prit une grande extension dans les premières années du règne de Henri II, entre 1547 et 1555. Mais HENRI II (1547-1559), de caractère plus

violent que son père, combattit les réformés avec vigueur. Sous l'influence des Guises, il institua, en 1547, une *Chambre ardente,* qui prononça contre eux de nombreuses condamnations ; en 1551, il fit paraître l'*édit de Chateaubriant,* qui interdisait les prêches et ordonnait aux Parlements de rechercher les hérétiques ; enfin, en 1559, il publia le terrible *édit d'Ecouen,* qui établissait contre eux la peine de mort. Ces mesures violentes furent impuissantes à étouffer la réforme, d'autant plus que, l'année même où paraissait le dernier édit, Henri II mourait, laissant pour héritiers trois enfants mineurs : François II, Charles IX et Henri III.

L'avènement de FRANÇOIS II, qui avait épousé, en 1558, Marie Stuart, fille de Jacques V, roi d'Écosse, et de Marie de Guise, amena les *Guises* au pouvoir. Le *parti calviniste,* qui avait à sa tête deux princes de sang royal, descendants de saint Louis : ANTOINE DE BOURBON et le PRINCE DE CONDÉ, forma le projet d'enlever le roi au château d'Amboise et d'arracher le pouvoir aux Guises. Le complot, connu sous le nom de *conjuration d'Amboise* (1560), échoua. Les Guises, avertis, ordonnèrent d'arrêter les conjurés et les firent massacrer sans pitié. Condé lui-même ne dut le salut qu'à la mort prématurée du jeune roi.

213. — **Les guerres de religion. Leur nombre. Leur caractère.** — La mort de François II laissait la couronne à un enfant de dix ans, CHARLES IX. La reine-mère CATHERINE DE MÉDICIS, qui devint régente, prit pour chancelier l'illustre magistrat, MICHEL DE L'HOPITAL (1507-1573), dont l'esprit droit et l'âme sereine s'élevaient au-dessus des querelles religieuses. Celui-ci inaugura aussitôt une *politique de tolérance,* pour enlever aux protestants comme aux catholiques, tout prétexte à une guerre civile, dont l'étranger, et en particulier, le roi d'Espagne, Philippe II, aurait été le seul bénéficiaire. Par l'*édit de Romorantin,* en 1561, il accorda une amnistie générale pour les crimes d'hérésie. La même année, il convoqua les catholiques et les protestants au *colloque de Poissy,* afin de ramener l'union par la discussion. L'accord ne put se faire. La régente ne s'en découragea pas ; le 17 janvier 1562, elle publia l'*édit de Saint-Germain,* qui autorisait le culte calviniste dans les campagnes. Toutes ces mesures de tolérance eurent pour effet d'enhardir les Réformés et de les pousser à des violences. Les catholiques ripostèrent. Partout il y eut des rixes. Le 1er mars 1562, le duc de Guise passant à *Vassy* dans la Haute-Marne (*V. la carte p.* 201), les gens de son escorte se prirent de querelle avec des protestants réunis pour un prêche dans une grange : d'où bagarre qui dégénéra en massacre. Cet incident fut le point de départ, non la cause, de la guerre civile.

On compte généralement *huit guerres de religion :* quatre sous Charles IX, de 1562 à 1574, et quatre sous Henri III et Henri IV, de 1574 à 1593. Les quatres premières eurent un *caractère exclusivement religieux ;* dans les quatre dernières, la question religieuse se compliqua de *questions politiques et dynastiques.* Toutes, mais les premières surtout, furent



Carte pour les guerres de religion *(France, Suisse, Allemagne).*

atroces, à cause de la violence des passions religieuses et de la rudesse des hommes de l'époque. N'ayant pas de troupes régulières, les deux partis enrôlèrent des mercenaires de France ou d'autres pays, allemands ou suisses. Ils cherchèrent même des alliés chez leurs coreligionnaires de l'étranger, les catholiques en Espagne, les protestants en Angleterre et en Allemagne.

214. — Les guerres de religion sous Charles IX. La Saint-Barthélemy.— Aussitôt après le massacre de Vassy, catholiques et protestants s'organisent pour la lutte; les premiers ont pour chefs principaux : François de Guise, de Montmorency, le maréchal de Saint-André, Blaise de Montluc ; les seconds sont conduits par le prince de Condé, l'amiral de Coligny et par différents chefs locaux, tels que le baron des Adrets, qui se signala par ses cruautés.

La *première guerre de religion* (1562-1563), ainsi que *la seconde* (1567-1568) et la *troisième* (1569-1570) se terminèrent toutes trois par la défaite des protestants, ce qui n'empêcha pas Catherine de Médicis de leur accorder à chaque fois une paix avantageuse. La dernière, en particulier, la paix de *Saint-Germain* (1570), leur concédait le libre exercice de leur culte et l'accès à toutes les charges publiques. A partir de ce moment, les chefs protestants furent reçus à la cour. L'amiral de Coligny gagna même les faveurs du jeune roi, Charles IX, et la réconciliation paraissait se faire entre catholiques et protestants. Pour mieux la sceller, Charles IX proposa la main de sa sœur, Marguerite de France, ou de Valois, au nouveau chef des calvinistes, HENRI DE NAVARRE, le futur Henri IV.



Catherine de Médicis.

Ce portrait de CATHERINE DE MÉDICIS est d'après une médaille de l'époque. Le peintre *François Clouet* a laissé également un portrait de la reine.

Le 18 août 1572, sans attendre la dispense du pape, l'on célébra le mariage devant le portail de Notre-Dame. Plus de deux mille gentilshommes huguenots étaient venus pour y assister. Quatre jours après, le 22 août, COLIGNY faillit être victime d'un attentat ourdi par Catherine de Médicis. Celle-ci avait pris ombrage de l'ascendant que le chef protestant exerçait sur le roi. Craignant de perdre son influence, elle avait résolu de se débarrasser de Coligny par un meurtre. Le coup ayant manqué, Catherine, devant la menace d'être découverte, prit un parti extrême. De concert avec HENRI DE GUISE, qui rêvait de venger le meurtre de son père, François de Guise, elle projeta de faire disparaître tous les chefs

protestants par l'assassinat. Elle courut auprès du jeune roi, l'affola en lui faisant croire que, pour venger Coligny, les huguenots complotaient contre sa vie, et lui arracha l'ordre du massacre général, l'ordre de « les tuer tous, afin qu'il n'en reste pas un pour le lui reprocher ». Ceci se passait le soir du 23 août. La nuit suivante, ou plutôt dans la matinée du dimanche, 24 août, jour de la *Saint-Barthélemy*, le tocsin de Saint-Germain-l'Auxerrois donnait le signal d'une horrible tuerie qui coûta la vie à Coligny et à deux mille huguenots. Henri de Navarre n'échappa à la mort qu en abjurant. Le massacre dura jusqu'au mardi 26. Un grand nombre de provinces suivirent l'exemple de Paris. Il y eut des tueries un peu partout, à Meaux, à Troyes, à Orléans, à Angers, à Bourges, à Rouen, à Lyon, dans toutes les villes où les excès des huguenots avaient révolté les populations. Le nombre des victimes ne saurait être évalué : il n'est certainement pas inférieur à quatre mille (1).

Cet affreux forfait, perpétré par une ambitieuse aux abois, eut pour conséquence de déchaîner la *quatrième guerre de religion.* Une fois revenus de leur stupeur, les huguenots coururent aux armes. Ils s'enfermèrent dans la place forte de la Rochelle, et s'y défendirent si vaillamment que Charles IX dut signer avec eux la *paix de la Rochelle* (1573), qui confirmait la paix de Saint-Germain.



Henri IV, d'après Rubens.

L'on possède beaucoup de portraits de HENRI IV. Les plus célèbres sont ceux du peintre flamand *Franz Porbus le Jeune* (1570-1622) et ceux de *Rubens* (1577-1646).

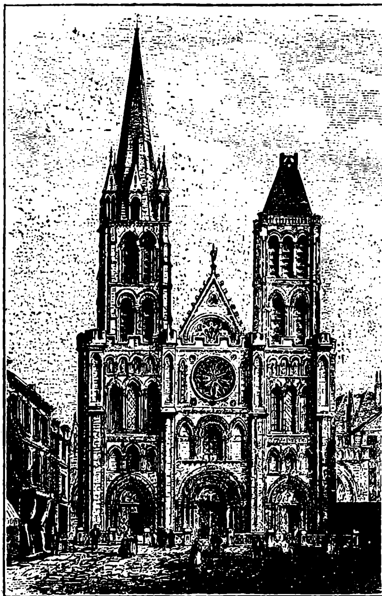
L'on remarquera le nez fortement aquilin, caractéristique des Bourbons, le front très découvert, la longue barbe : tout un ensemble qui compose une physionomie franche, hardie à la fois et pleine de bonhomie.

215. — **Les dernières guerres. La Ligue.** — A peine deux ans après le massacre de la Saint-Barthélemy, Charles IX mourait, à l'âge de vingt-quatre ans, bourrelé de remords. Le troisième fils de Henri II, le duc d'Anjou, monta sur le trône, sous le nom de HENRI III. Prince intelligent, mais

(1) Voir pour la Saint-Barthélemy, notre *Manuel d'Apologétique*, N° 456.

sans mœurs et fourbe comme sa mère, il reprit la politique de bascule de Catherine de Médicis.

Dès 1574, éclatait la *cinquième guerre* de religion. La *paix de Beaulieu* (1576), qui la termina, accorda aux protestants, malgré leur défaite, de tels avantages, que les catholiques s'en indignèrent. Se croyant trahis par le roi, ils voulurent se défendre eux-mêmes et formèrent une vaste association, qui s'appela la *Sainte-Ligue*, dont le chef fut HENRI DE GUISE, surnommé le *Balafré*, depuis la dernière guerre, à cause d'une balafre qu'il portait au visage. Ainsi isolé entre les catholiques et les protestants, Henri III se rapprocha de la Ligue et révoqua les concessions accordées aux huguenots par la paix de Beaulieu. Ce changement de politique détermina deux nouvelles guerres : la *sixième* (1576-1577), puis la *septième* (1579-1580), lesquelles aboutirent à la paix du *Fleix* (1580), qui confirma à peu près la paix de Beaulieu.



Abbaye de Saint-Denis.

L'Abbaye de Saint-Denis, où *Henri IV* abjura le *protestantisme*, remonte au VIIe siècle, au temps du roi mérovingien, *Dagobert Ier*, qui la fit élever à l'endroit où, d'après la tradition, furent inhumés saint *Denis*, le premier évêque de Paris, et ses deux compagnons, le prêtre *Rusticus* et le diacre *Eleuthère*, après avoir été décapités à Montmartre.

Après quatre années de paix, la *mort du duc d'Alençon*, dernier frère du roi, vint rallumer les passions. C'est qu'en effet, Henri III n'avait pas d'enfants et que, du fait de la mort de son frère, l'héritier présomptif de la couronne était HENRI DE NAVARRE, chef des huguenots, et hérétique relaps. Ce fut l'origine de la *huitième guerre* (1585-1598), qui mit aux prises, d'un côté, les partisans de la Ligue et Henri III, qui fut obligé de les suivre, malgré son antipathie pour les Guises, et de l'autre, les partisans de Henri de Navarre. Mais l'union était loin de régner parmi les défenseurs de la cause catholique. Henri III, jaloux de la popularité de Henri de Guise, qui était entré triomphalement à Paris le *jour des Barricades* (12 mai 1588), et craignant pour

sa couronne, le fit lâchement assassiner. Puis il fit alliance avec Henri de Navarre contre la Ligue et, avec lui, marcha sur Paris, lorsqu'il fut assassiné à son tour par un jeune moine fanatique, *Jacques Clément* (1589).

216. — **Henri IV. L'Édit de Nantes** — Henri III mort, la couronne revenait, comme on l'a vu plus haut, à Henri de Navarre, qui prit le nom de HENRI IV. Mais le nouveau roi avait contre lui la majorité de ses sujets ; la Ligue ne voulait pas à tout prix de roi huguenot.

Heureusement pour Henri IV, les Ligueurs, s'ils étaient unis pour le repousser, étaient complètement divisés quand il s'agissait de savoir qui ils mettraient à sa place : le vieux cardinal de Bourbon, ou Mayenne



Entrée de Henri IV à Paris.

frère de Henri de Guise, ou même une étrangère, Isabelle, la fille de Philippe II. Très habile politique, Henri IV sut choisir le moment où les prétentions des différents candidats avaient heurté le sentiment national, pour renoncer à la religion protestante. Il *abjura* dans la *basilique de Saint-Denis*, le 25 juillet 1593, et en février 1594, il se fit *sacrer* à Chartres. Alors la plus grande partie du royaume reconnut le roi converti. Le 22 mars 1594, Henri IV entrait solennellement à Paris au milieu de l'allégresse générale. — Après la question politique, restait la *question religieuse* à régler. Il fallait ramener les huguenots qui, depuis l'abjura-

tion de leur ancien chef, se tenaient à l'écart et formaient un parti hostile. Après de longues négociations, Henri IV réussit à pacifier les esprits et à leur faire accepter l'*Édit de Nantes* (1598) qui leur garantissait la *liberté de conscience*, la *liberté du culte*, l'*égalité civile* et leur concédait pour huit ans une centaine de places de sûreté, entre autres *La Rochelle* et *Montauban*.

217 — De la promulgation à la révocation de l'Édit de Nantes. — Alors que, dans tous les autres pays de l'Europe, en Allemagne, en Angleterre, en Espagne, les sujets devaient suivre la religion de leur souverain, la France, par l'édit de Nantes, *inaugurait l'ère de la tolérance*, et adoptait, la première, le régime de la liberté religieuse. Toutefois l'Édit, dans sa dernière clause, accordait aux protestants un privilège dangereux, susceptible de créer des embarras au gouvernement : en leur concédant de nombreuses places de sûreté, il leur permettait de constituer un parti politique, de former, pour ainsi dire, *un État dans l'État*. C'est ce qui advint sous le règne suivant.



Richelieu.

Le front haut, le regard fier et énergique, le nez fortement busqué, la moustache retroussée composent une physionomie distinguée et aristocratique, mais l'ensemble donne aussi à RICHELIEU (1585-1642) l'aspect plutôt d'un soldat que d'un cardinal.

Mais le *parti huguenot* trouva un terrible adversaire dans le cardinal de RICHELIEU. Pour briser la résistance des calvinistes, celui-ci ne craignit pas de venir les assiéger dans La Rochelle, leur centre d'activité. Le siège fut dur et long, mais les protestants furent obligés de se rendre. Par l'*édit d'Alais* (1629), Richelieu leur enleva leurs places de sûreté et le droit de tenir des assemblées générales ; mais il leur laissa la liberté du culte et l'égalité civile. *Au point de vue religieux*, le cardinal était donc aussi tolérant que le roi Henri IV. *Au point de vue politique*, il était plus sage : en leur supprimant leurs places de sûreté et en les faisant rentrer dans le droit commun, il leur enlevait les moyens de s'ériger en parti politique. La paix religieuse dura jusqu'au moment où LOUIS XIV, mal inspiré, voulut faire l'*unité religieuse* pour obtenir l'*unité politique*. Par tous les moyens : missions, puis vexations, *dragon-*

nades, il essaya de faire rentrer les protestants au bercail catholique Quand il crut que c'était chose faite, *il révoqua l'Édit de Nantes* (1685) : mesure dont les conséquences furent désastreuses tant *au point de vue économique* qu'*au point de vue politique*. D'un côté, la révocation de l'Édit de Nantes fit perdre à la France de nombreuses industries qui partirent à l'étranger ; de l'autre, elle excita la haine des États protestants contre la France.

QUESTIONNAIRE. — I. Donnez un bref aperçu de la Réforme dans les Iles Britanniques. — 204. Par qui et pour quelle raison fut causé le schisme anglican? Qu'est-ce que l'acte de suprématie? Henri VIII supprima-t-il le dogme catholique? Qu'est-ce que le bill des six articles? — 205. A qui Henri VIII laissa-t-il le trône? Par qui le protestantisme fut-il introduit en Angleterre? — 206. Que fit Marie Tudor pour restaurer le catholicisme? — 207. Par qui fut établie définitivement l'Église anglicane? Quelles mesures prit Élisabeth pour imposer le protestantisme? Qu'est-ce que le Bill des 39 articles? — 208. Qui succéda à Élisabeth? Dites ce que vous savez de Charles Ier. Qui lui succéda? Combien de temps dura la République? Par quels événements fut marqué le règne de Charles II? Quelle fut la politique de Jacques II? — 209. Par qui fut prêchée la réforme en Écosse? Marie Stuart put-elle rétablir le catholicisme? — 210. Qui voulut introduire le protestantisme en Irlande? Quel fut le sort des Irlandais qui voulurent rester catholiques?

II. Donnez un bref aperçu de la Réforme en France. — 211. Racontez les débuts de la Réforme en France. Quel était alors le roi de France? Était-il favorable aux idées nouvelles? — 212. Par quelle doctrine fut supplanté le luthéranisme? Comment Henri II traita-t-il les réformés? — 213. Quelle fut la politique de Catherine de Médicis et de Michel de l'Hôpital? Qu'est-ce que le colloque de Poissy? Quel fut le point de départ des guerres de religion? Combien y eut-il de guerres de religion? Quel en fut le caractère? — 214. Comment se terminèrent les trois premières guerres de religion. Racontez le massacre de la Saint-Barthélemy. Qui en fut l'auteur? Par quoi fut déterminée la quatrième guerre de religion? — 215. Quelle fut l'issue de la cinquième guerre de religion? Racontez les trois dernières guerres. — 216. Qui succéda à Henri III? Comment le protestant Henri IV conquit-il son royaume? Par quel édit pacifia-t-il les esprits des huguenots? Quelles étaient les clauses de l'Édit de Nantes? — 217. Quelle fut la politique de Richelieu? Comment Louis XIV traita-t-il les protestants? Pourquoi révoqua-t-il l'édit de Nantes? Quelles furent les conséquences de son acte?

CHAPITRE III

LA RÉFORME PROTESTANTE OU LA PSEUDO-RÉFORME HISTOIRE INTÉRIEURE DU PROTESTANTISME

(1517-1789).

SOMMAIRE. — I. *La Réforme dans le reste de l'Europe.* — La Réforme dans les pays de l'Est de l'Europe. — La Réforme dans les pays du Nord de l'Europe. Les États scandinaves — La Réforme dans les Pays-Bas. — La Réforme dans les pays du Sud de l'Europe.

II. *Histoire intérieure du Protestantisme.* — Les principales controverses du Protestantisme. — Les sectes du protestantisme. Groupe rationaliste. Groupe révolutionnaire. — Les sectes mystiques et piétistes. — Constitution des Églises protestantes. Culte. Mœurs.

I. — La Réforme dans le reste de l'Europe.

De l'Allemagne le Protestantisme pénétra dans l'Est et le Nord de l'Europe. La *Prusse*, qui appartenait à l'ordre Teutonique, adopta de suite la Réforme. — En *Suède*, le luthéranisme fut introduit par GUSTAVE WASA, en *Danemark* et en *Norvège* par CHRISTIAN II. — Dans les *Pays-Bas*, malgré les efforts de Philippe II d'Espagne pour garder le catholicisme, le protestantisme triompha avec GUILLAUME D'ORANGE. Seules l'*Italie* et l'*Espagne* résistèrent victorieusement au mouvement de la Réforme.

218. — **La Réforme dans l'Est de l'Europe.** — Les pays voisins de l'Allemagne ne pouvaient pas ne pas subir le contre-coup de la Réforme luthérienne. Aussi la voyons-nous pénétrer d'assez bonne heure en *Prusse*, en *Livonie*, en *Pologne*, en *Bohême* et en *Hongrie*. Le luthéranisme fut adopté de préférence par les pays de race germanique, et le calvinisme par les Slaves.

219. — **La Réforme dans les pays du Nord de l'Europe.** — Dans les *États scandinaves*, c'est-à-dire dans le Danemark, en Suède et en Norvège, la Réforme se propagea presque à la même époque qu'en Allemagne. Sous la forme du luthéranisme, elle y fut introduite par la puissance de

l'État, mais, en raison de l'attachement des populations pour la religion de leurs pères, la hiérarchie et certains rites catholiques furent conservés, par exemple, le titre d'évêque, les habits sacerdotaux, la prière pour les morts, l'élévation de l'hostie.

220. — **La Réforme dans les Pays-Bas.**— C'est sous le règne de Charles-Quint que les doctrines luthériennes, importées d'Allemagne, pénétrèrent dans les *Pays-Bas,* qui comprenaient la Belgique et la Hollande actuelles, plus la Flandre et l'Artois. Elles y firent de nombreux adhérents malgré les édits sévères que le roi très catholique porta contre les hérétiques.



Guillaume d'Orange.

Guillaume D'ORANGE (1533-1584) était un seigneur ambitieux et énergique, mais prudent et renfermé en lui-même, d'où son surnom de *Taciturne.*

PHILIPPE II, qui succéda à Charles-Quint en 1555, réussit encore moins que son père dans sa politique de répression. Il eut beau envoyer dans les Pays-Bas le terrible *duc d'Albe* pour y rétablir son autorité fortement compromise, et extirper l'hérésie. Les rigueurs du nouveau gouverneur ne firent qu'exaspérer les esprits. Une résistance régulière s'organisa autour de GUILLAUME D'ORANGE, le chef du protestantisme. Toutes les provinces des Pays-Bas s'insurgèrent contre le duc d'Albe et contre ses successeurs, DE REQUESENS et DON JUAN D'AUTRICHE, et voulurent expulser les troupes espagnoles et étrangères. Mais les rivalités de province à province et l'hostilité des seigneurs mirent en opposition le Nord et le Midi. Le dernier gouverneur, ALEXANDRE FARNÈSE, sut profiter de ces mésintelligences pour détacher du mouvement révolutionnaire, et conserver au roi d'Espagne et au catholicisme les provinces du Sud, c'est-à-dire la *Belgique actuelle.* Quant aux sept provinces du Nord,—la *Hollande actuelle,*—elles resserrèrent leur alliance et proclamèrent leur indépendance par l'*acte d'union d'Utrecht* (1579). Des communautés calvinistes se formèrent de tous côtés, et, en décembre 1581, l'exercice public du culte catholique était interdit. C'est en vain que les catholiques voulurent résister. Malgré l'assassinat de Guillaume d'Orange, en 1584, le protestantisme resta triomphant.

221. — **La Réforme dans le Sud de l'Europe.** — En *Italie,* la Réforme eut des partisans dans toutes les villes importantes, à Turin, à Florence,

à Naples, à Ferrare où la duchesse Renée de France faisait le meilleur accueil aux étrangers suspects d'hérésie. Toutefois, l'Inquisition fut vite maîtresse de l'erreur, et l'Italie, dans son ensemble, resta fidèle au catholicisme.

L'*Espagne* montra non moins de répugnance pour la Réforme. Il y eut cependant, dès le début du règne de Philippe II, un danger réel pour l'unité de la foi ; mais l'énergie du nouveau roi et de l'Inquisition, ainsi que le zèle de savants théologiens, écartèrent vite le danger.

II. — Histoire intérieure du protestantisme.

Une revue rapide des *principales controverses* et des *principales sectes*, et une brève esquisse de la *constitution*, du *culte* et des *mœurs* du protestantisme, tel sera le double objet de ce paragraphe.

222. — Les principales controverses du Protestantisme. — Tous les protestants, — *luthériens, calvinistes, anglicans,* — étaient unanimes à rejeter la *Tradition,* à n'admettre que l'Écriture Sainte comme seule source des vérités de la foi ; tous rejetaient aussi le dogme du *purgatoire,* les *indulgences,* le *culte des saints,* les *vœux de religion* et *tous les sacrements,* sauf le *baptême* et l'*Eucharistie.* Mais il va de soi que la théorie du *libre examen* ne devait pas tarder à susciter dans leur sein de nombreuses *controverses.*

On essaya bien, à plusieurs reprises, de rédiger des *formules de concorde* destinées à établir la doctrine commune de la Réforme, mais il ne fut jamais possible de réunir tous les protestants dans une même foi. Chaque confession eut même ses controverses propres : les luthériens se divisèrent sur le sacrement de l'Eucharistie et sur la doctrine de la justification ; les calvinistes, sur la prédestination absolue et la constitution de l'Église.

Les controverses sur la constitution de l'Église furent surtout aiguës en Angleterre et divisèrent l'Église anglicane en deux parties : l'Église *épiscopalienne* ou *Haute-Église,* qui conserva la hiérarchie épiscopale, et l'Église *puritaine* ou *presbytérienne,* qui supprima la hiérarchie des ministres et la pompe du culte.

223. — Les sectes du Protestantisme. — A côté des trois vastes tronçons du protestantisme : le luthéranisme, le calvinisme et l'anglicanisme, l'on vit surgir un certain nombre de sectes, que l'on peut diviser, suivant

leurs tendances, en trois classes : les sectes *rationalistes*, les sectes *révolutionnaires*, et les sectes *mystiques*.

A. Dans le GROUPE RATIONALISTE il faut ranger : — **1.** les *Antitrinitaires*, comme MICHEL SERVET, qui niaient le mystère de la Sainte Trinité ; et — 2. les *Sociniens* qui rejetaient également les dogmes de la Trinité et de la divinité du Christ.

B. Au GROUPE RÉVOLUTIONNAIRE qui rejetait l'autorité des chefs de la réforme et une grande partie de leur doctrine, appartiennent : — 1 les *Anabaptistes*, qui souhaitaient une réforme sociale, une suppression des abus du régime impérial et féodal plus encore qu'une réforme religieuse ; — 2. les *Mennonites*, ou anabaptistes de Hollande ; — 3. les *Baptistes*, répandus surtout en Angleterre et aux États-Unis. Les trois sectes ont pour doctrine que le baptême ne doit être administré qu'à des adultes.

224. — *C*. **Les sectes mystiques et piétistes.** — Les groupes *mystiques* et *piétistes* attachent peu de prix aux dogmes ; ils se proposent surtout de réchauffer la piété dans les cœurs.

A ce TROISIÈME GROUPE appartiennent: — 1 les *Quakers*, qui ont pour fondateur un cordonnier écossais, GEORGE FOX († 1690) ; — 2. les *Herrnhutes*, fondés en Allemagne par le comte de ZENZENDORF (1700-1760), qui se signalèrent par une grande dévotion à la passion et à la rédemption du Christ ; — 3. les *Méthodistes*, fondés à *Oxford*, vers 1730, par les frères JOHN et CHARLES WESLEY, qui, par leurs prédications, voulurent provoquer un *réveil* de la foi parmi leurs compatriotes ; — 4. les *Swedenborgiens*, fondés vers le milieu du XVIIIe siècle par le suédois SWEDENBORG.

225. — **Constitution des Églises protestantes. Culte. Mœurs.** — 1. S'étant affranchies de tout lien avec le Pape, les Églises protestantes sentirent la nécessité de se donner une autorité suprême. Sans hésiter, le luthéranisme et l'anglicanisme reconnurent donc la suprématie du chef de l'État. Au contraire, le calvinisme revendiqua l'indépendance, mais, en réalité, cette indépendance n'était qu'apparente, et l'autorité, au lieu d'être dévolue aux princes, fut attribuée au peuple.

2. CULTE. — Pour ce qui concerne le *culte*, il y a lieu de distinguer entre les trois confessions. Les formes catholiques, le chant, les orgues, les vêtements sacerdotaux furent conservés chez les *anglicans* et en *Suède*. — La liturgie des *luthériens allemands* se rapprocha beaucoup, elle aussi, de la messe catholique. — Les *calvinistes* supprimèrent au contraire tout ce qui rappelait le catholicisme : les cérémonies, les images, et même souvent, l'orgue et les cloches. Par contre, ils attachèrent une plus grande

importance à la prédication et au chant. La langue de la liturgie protestante fut partout la *langue* de chaque pays, la *langue nationale*.

3. MŒURS. — La vie morale des protestants fut loin de témoigner en faveur de la nouvelle religion. Les chefs de la Réforme avaient dénoncé avec indignation les scandales de l'Église catholique et l'immoralité de son clergé ; or ils ne purent remplacer celui-ci que par une foule de prédicants vagabonds, ignorants et sans mœurs ; les chefs de la Réforme eux-mêmes se marièrent. Luther fut même obligé de permettre deux femmes au landgrave de Hesse. Calvin, il est vrai, fit exercer une surveillance sévère sur la conduite de ses subordonnés, et il alla jusqu'à proscrire les jeux et les spectacles. Mais, d'un côté comme de l'autre, on aboutit à des excès regrettables ; et si la doctrine luthérienne de la justification proclamant l'inutilité des bonnes œuvres et des pratiques de piété devait nécessairement entraîner la licence et le dévergondage, le rigorisme de Calvin engendra trop souvent le fanatisme.

Cependant il ne faudrait rien exagérer, et il est juste de reconnaître que, en beaucoup d'endroits de l'Allemagne, de la Suisse et de l'Angleterre, il se conserva un sentiment profond de piété, une grande dévotion à la Bible, qui ont permis aux protestants de produire de belles œuvres et de garder les nobles traditions du christianisme primitif.

QUESTIONNAIRE. — I. Donnez un bref aperçu de la Réforme dans les autres pays de l'Europe. — 218. A quelle date pénétra-t-elle en Prusse, en Pologne, en Bohême et en Hongrie? — 219. A quelle époque se propagea-t-elle dans les États scandinaves? — 220. Sous le règne de quel empereur apparut la Réforme aux Pays-Bas? Comment fut-elle accueillie? Quelle fut la conduite des gouverneurs que Philippe II envoya aux Pays-Bas? Comment la Belgique actuelle est-elle restée catholique? — 221. La Réforme réussit-elle en Italie et en Espagne?

II. De quoi sera-t-il question dans ce paragraphe? — 222. Quels étaient les points communs admis par tous les protestants? Quelles furent les principales controverses des protestants? A quelles querelles donna lieu, en Angleterre la question de la constitution de l'Église? — 223. En combien de groupes peut-on diviser les sectes du protestantisme? Quelles sont les principales sectes du groupe rationaliste? Celles du groupe révolutionnaire? — 224. Quelles sont les principales sectes mystiques et piétistes? — 225. Quelle constitution les Églises protestantes se donnèrent-elles? Parlez du culte dans les trois confessions. Que pensez-vous des mœurs des protestants?

CHAPITRE IV

LA RÉFORME CATHOLIQUE OU LA VRAIE RÉFORME.

SOMMAIRE. — I. *L'œuvre de la Réforme catholique.* — Le concile de Trente. Historique. — Les définitions dogmatiques du concile de Trente. — Les décrets disciplinaires du concile de Trente. — Promulgation et résultats des décisions du concile de Trente.

II. *Les ouvriers de la Réforme catholique.* — Les papes réformateurs. — Les évêques et les prélats réformateurs. — Les Ordres religieux. La Compagnie de Jésus. — L'œuvre des Jésuites. — Les autres ordres religieux. — La réforme des anciens Ordres.

III. *Les missions étrangères.* — Les missions en Amérique. — Les missions en Asie. — Les missions en Afrique.

I. — L'œuvre de la Réforme catholique.

Faite en dehors et contre l'Église, hérétique et schismatique à la fois, la Réforme protestante ne pouvait être une vraie régénération de la Chrétienté, un retour pur et simple à la foi et à la morale de l'Évangile. Son plus clair résultat fut donc de briser l'unité chrétienne et de porter de rudes coups à l'Église, si bien que celle-ci, à un moment donné, put paraître proche de sa fin. Or, il arriva ce qui arrive souvent en pareil cas : la lutte réveilla les forces latentes du catholicisme. Bientôt l'Église rassembla ses énergies et reprit une nouvelle vigueur. Cette renaissance fut l'œuvre du *concile de Trente.* Par ses *décisions dogmatiques*, qui précisèrent les formules de la foi catholique, et par ses *décrets disciplinaires*, qui permirent de corriger les abus et de redresser les mœurs, le concile de Trente accomplit une œuvre considérable et ouvrit la voie à la vraie Réforme.

226. — **Le concile de Trente. Historique.** — Le concile, réclamé depuis si longtemps par la Chrétienté, put enfin être réuni à *Trente,* ville du Tyrol *(V. la Carte,* p. 201). La nécessité en était devenue d'autant plus grande qu'il s'agissait, non plus seulement de mettre un terme aux abus qui régnaient dans l'Église, mais encore de fixer par des *formules* claires et précises les points du dogme battus en brèche par les théologiens de la Réforme. Les protestants furent convoqués mais n'y parurent pas. Le *concile de Trente,* qui s'ouvrit en 1545, ne se termina qu'à la fin de l'année 1563. Deux fois suspendu par la peste ou par la guerre, il peut, de ce fait, se partager en *trois périodes :* la première, sous Paul III, qui va de

décembre 1545 à mars 1547, la seconde, sous Jules III, de mai 1551 à avril 1552, et la troisième, sous Pie IV, de janvier 1561 à décembre 1563.

Par l'importance de ses décisions dogmatiques et de ses décrets disciplinaires plus encore que par sa durée, le concile de Trente apparaît comme le plus grand de l'histoire de l'Église.

227. — **Les définitions dogmatiques du concile de Trente.** — Sur le *terrain doctrinal*, les Pères du concile de Trente avaient à définir les questions agitées par les protestants et contraires à la doctrine traditionnelle de l'Église. Or l'hérésie protestante portait principalement sur trois points : sur les sources de la Révélation, sur la justification et sur les sacrements.

I. *Sur les sources de la Révélation*, le concile fixa la liste des *écrits inspirés* de l'Ancien et du Nouveau Testament, reconnut la *Vulgate* comme la *version officielle* de l'Église et déclara, contre la doctrine protestante, que la *Tradition* était une *source de la foi* tout aussi bien que l'Écriture Sainte, et que cette dernière devait être interprétée non d'après le sentiment individuel mais d'après l'enseignement de l'Église. — 2. *Sur la justification.* Il fut défini que la foi seule ne suffit pas à justifier, mais qu'il faut y ajouter les bonnes œuvres accomplies sous l'influence de la grâce. — 3. *Sur les sacrements.* Les protestants avaient rejeté la nécessité et même l'existence de cinq sacrements. Le concile de Trente définit l'institution divine, la nature, le ministre, les dispositions requises et les effets des sept sacrements. Il proclama, en outre, l'existence du purgatoire, la légitimité des indulgences, de l'invocation des saints, du culte des reliques et des images.

228. — **Les décrets disciplinaires du concile de Trente.** — Les Pères du concile de Trente n'attachèrent pas moins d'importance aux *décrets disciplinaires* qu'aux définitions dogmatiques : c'est qu'en effet ils devaient être le principe de la réforme tant désirée. Les décrets réformateurs concernent toute l'Église : clergé et laïques. — 1. *Clergé.* Les Pères de Trente firent des règlements pour tous les degrés de la hiérarchie. Ils imposèrent le devoir de la résidence aux évêques et aux curés, défendirent de percevoir de l'argent pour la prédication d'indulgences. Les évêques furent obligés personnellement au devoir de la prédication, à la visite de leurs diocèses ; les curés, à l'enseignement du catéchisme et à la prédication tous les dimanches et jours de fête. De la plus haute importance furent les prescriptions sur la vie du clergé, qui devait être conforme à l'état ecclésiastique, et surtout sur l'éducation des futurs prêtres : les jeunes clercs qui, jusque-là, avaient étudié soit dans les presbytères, soit

dans les écoles des cathédrales ou des couvents, soit dans les universités, devaient désormais recevoir la formation ecclésiastique dans des *séminaires*. — Le concile de Trente réglementa également la *vie monastique*. Il fut défendu aux moines de rien posséder en propre. Les couvents de femmes furent soumis à une clôture absolue. On détermina les rapports des réguliers avec les évêques, à qui fut transféré le droit de prêcher les indulgences.

2. *Laïques*. Le concile affirma l'indissolubilité du mariage attaquée par les protestants. Pour mieux garantir la liberté du contrat, les mariages *clandestins*, c'est-à-dire contractés en dehors de la présence du curé et de deux témoins, furent, non seulement défendus, mais déclarés invalides par le décret *Tametsi*. Le duel fut défendu sous peine d'excommunication.

229. — **Promulgation et résultats des décisions du concile.** — Les décrets du concile de Trente furent confirmés le 30 décembre 1563 par le pape Pie V, qui fit rédiger la *profession de foi* que doivent jurer, avant d'entrer en fonctions, les évêques, les curés et les professeurs des Universités. L'Italie, l'Espagne, le Portugal et la Pologne adhérèrent aussitôt aux décisions du concile. En Autriche, les décrets furent publiés en 1564. En France, le gouvernement, tout en acceptant les décisions dogmatiques, fit opposition à certains décrets réformateurs qui allaient à l'encontre des libertés gallicanes ; pour cette raison les décrets ne furent publiés que dans les conciles provinciaux.

Le concile de Trente ne tarda pas à produire les plus heureux *résultats*. — 1. *Sur le terrain dogmatique*, le concile de Trente, en précisant et en fixant les formules du dogme chrétien, coupait court à toute discussion. — 2. *Sur le terrain disciplinaire*, le concile avait pris des mesures capables d'opérer la *réforme morale* de l'Église. Par la *création des séminaires*, l'Église put recruter un clergé non seulement instruit, mais préparé aux vertus et à la vie requises des ministres des autels. Mieux instruits et plus vertueux, les prêtres furent à même d'exercer une plus salutaire influence sur le peuple et de travailler à la réforme des mœurs du peuple chrétien. *La régénération du clergé fut donc le principe de la rénovation de la vie chrétienne.*

II. — Les ouvriers de la Réforme catholique.

A la grande œuvre de la Réforme catholique *trois sortes d'ouvriers* collaborèrent, chacune dans sa sphère et selon la diversité de ses

moyens, à savoir : — 1. les *papes*, qui donnèrent l'impulsion au mouvement régénérateur, soit en préparant l'œuvre du concile de Trente, soit en en réalisant les décisions ; — 2. les *évêques* et les *prélats*, dont quelques-uns, comme saint CHARLES BORROMÉE en Italie et saint FRANÇOIS DE SALES en France, eurent une influence considérable ; et — 3. les *Ordres religieux*, nouvellement créés, et au premier rang, l'illustre *Compagnie de Jésus*.

230. — **Les Papes réformateurs.** — Le premier pape, qui songea sérieusement à entrer dans la voie de la réforme, fut PAUL III (1534-1549). Ami passionné des lettres, il n'oublia pas sa mission de pasteur de l'Église : ce fut lui qui convoqua le concile en 1545.

Après Paul III, les deux grands papes de la réforme furent PAUL IV (1555-1559) et PIE IV (1559-1565). Le premier dressa un *Index* ou catalogue des livres prohibés ; le second publia, en 1564, le décret instituant la *Congrégation de l'Index*, et fit rédiger la *Profession de foi de Trente*.

La rude tâche de l'*application* des décrets du concile, entreprise par Pie IV, fut menée à bien par trois papes éminents : saint PIE V (1566-1572) dominicain, qui fit paraître le *Catéchisme romain* préparé par Pie IV et publia les éditions officielles du *missel* et du *bréviaire* ; GRÉGOIRE XIII (1572-1585), dont le nom est resté célèbre par l'impulsion qu'il donna aux études ecclésiastiques en fondant à Rome plusieurs collèges, et par la réforme du calendrier, appelé depuis *calendrier grégorien* ; et SIXTE-QUINT (1585-1590), qui institua en 1588 la *Congrégation des Rites*, chargée de veiller à l'observation des rites dans toute l'Église et de s'occuper de la canonisation des saints, et répartit les affaires de la curie entre *quinze congrégations* composées de cardinaux dont le nombre fut fixé par lui à 70.

231. — **Les évêques et les Prélats réformateurs.** — Parmi les bons ouvriers de la Réforme, il ne faut pas oublier les *évêques*, qui ont été, dans tous les pays de la chrétienté, le meilleur appui des papes dans l'œuvre de la régénération catholique.

Deux évêques surtout méritent une mention spéciale : en Italie, saint CHARLES BORROMÉE ; en France, saint FRANÇOIS DE SALES.

Neveu du pape PIE IV, CHARLES BORROMÉE (1538-1584), vécut d'abord à la cour pontificale. Nommé archevêque de Milan, puis cardinal, il se consacra tout entier à l'administration de son diocèse. Par la *fondation de séminaires*, par la *célébration de fréquents synodes*, il parvint à opérer dans son clergé une réforme décisive et une régénération, dont l'influence salutaire eut sa répercussion dans toute l'Italie. Il mourut à 46 ans, vic-

time de son labeur et de ses austérités excessifs. Il fut canonisé en 1617 par le pape Paul V.

En France rayonna l'aimable figure de saint **François de Sales.** Né au château de Sales près d'Annecy en 1567, prêtre en 1593, saint François se rendit en 1594, chez son oncle, Claude Granier, évêque de Genève, pour travailler à la conversion des huguenots du Chablais. A la mort de son oncle,



Sainte Françoise de Chantal,
Fondatrice de l'Ordre de la Visitation.
(D'après un portrait peint en 1636, qui se trouve à la Visitation de Turin).

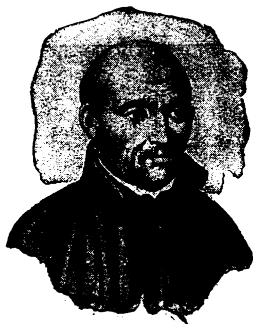


Saint François de Sales.

Le peintre français, Alexandre Hesse (1806-1879) a exécuté, dans la chapelle Saint-François-de-Sales de l'église *Saint-Sulpice* à Paris, de très belles peintures murales, dont une représente *Saint François de Sales prêchant dans le Chablais* et une autre représente *saint François de Sales remettant à sainte Françoise de Chantal les Constitutions de l'Ordre de la Visitation.*

il devint titulaire du siège de Genève, transporté à Annecy (1602), et pendant vingt ans, jusqu'en 1622, date de sa mort, il poursuivit avec une ardeur infatigable l'œuvre qu'il avait entreprise. En 1610, il fonda, avec sainte Françoise de Chantal, l'ordre de la *Visitation.* Par la sainteté de sa vie, par ses prédications, par ses écrits *(Introduction à la Vie dévote, Traité de l'Amour de Dieu,* etc.), si pleins d'onction, de grâce et de sublime doctrine, il eut la consolation de ramener beaucoup d'âmes au giron de l'Église. Aussi Pie IX lui décerna-t-il le titre de *Docteur* de l'Église.

232. — **Les Ordres religieux. La Compagnie de Jésus.** — Aussi bien dans sa lutte contre le protestantisme que dans sa rénovation intérieure, l'Église devait trouver un puissant appui dans les *Ordres religieux,* qui naquirent spontanément au cours du XVIe siècle. Parmi ces Ordres nouveaux, la *Compagnie de Jésus* occupe sans contredit la première place par la richesse de son activité et l'étendue de ses succès. Ce que les moines de Cluny avaient été au XIe siècle pour Grégoire VII, et les Ordres mendiants, deux siècles plus tard, pour Innocent III, les Jésuites le furent pour les papes de la réforme, et l'historien n'exagère rien en les appelant la cheville ouvrière de la renaissance catholique, au XVIe siècle.



Saint Ignace de Loyola.

Les portraits de Saint IGNACE sont assez nombreux. *Rubens* le représente, les traits altérés par les longues méditations et les austérités, le front haut et découvert, le visage sillonné de rides profondes, le regard fixé et comme perdu dans la contemplation intérieure.

La Compagnie de Jésus fut fondée en 1534 par l'Espagnol saint IGNACE DE LOYOLA, et approuvée en 1540 par le pape PAUL III. Le *but* poursuivi par le nouvel ordre était de travailler à la sanctification personnelle de ses membres et au salut des âmes par la prédication, par la direction et par l'instruction religieuse, surtout celle de la jeunesse. Le principe fondamental des *Constitutions* données par saint Ignace à sa société, était l'*obéissance absolue* des membres à leurs chefs hiérarchiques, et *de tout l'ordre au pape.* Quiconque veut entrer dans la Compagnie de Jésus doit renoncer à sa volonté propre ; il doit obéir à ses chefs, comme « le bâton dans la main du veillard », il doit « s'abandonner à la conduite de la Providence divine, par l'organe de ses supérieurs, comme s'il était un cadavre, *perinde ac si cadaver esset* ».

233. — **L'œuvre des Jésuites.** — Avec sa puissante hiérarchie, avec son organisation toute militaire, qui faisait ressembler le nouvel ordre à une armée fortement disciplinée, la Compagnie de Jésus se propagea rapidement : il y avait déjà un millier de Jésuites à la mort de saint Ignace (1556), il y en aura plus de vingt mille deux siècles plus tard. Les papes lui octroyèrent tous les privilèges des anciens ordres : immunité des impôts, et exemption de la juridiction épiscopale.

Ainsi favorisés, les Jésuites déployèrent une activité considérable sur deux théâtres : au dehors, par leurs *mission* (V. N°s 236 et suiv.), en Europe, en travaillant avec ardeur à la réforme catholique par les *retraites,* par les *catéchismes* et surtout par la *formation de la jeunesse dans leurs*

collèges, restés célèbres, enfin, en luttant sans relâche contre l'hérésie protestante. Sur ce dernier terrain ils portèrent principalement leur effort, là où le mal était plus grand, c'est-à-dire en *Allemagne*, et dans les *Pays-Bas*, où ils combattirent avec énergie le protestantisme et le jansénisme : c'est à eux que la partie sud, qui forme actuellement la Belgique, doit d'être restée catholique. — En *Angleterre* et en *Écosse*, ils firent l'impossible pour restaurer le catholicisme. Malheureusement les accusations injustes qu'on porta contre eux à propos de la conspiration des poudres et des attentats contre Charles II, paralysèrent leur effort.

Dans les pays de l'Europe restés catholiques, ils acquirent une telle influence que le haut enseignement fut pour ainsi dire concentré entre leurs mains. A Rome, saint Ignace fonda lui-même le *Collège romain* (1551) et le *Collège germanique* (1552), séminaire d'étudiants ecclésiastiques allemands. En Espagne, au Portugal et en Pologne, ils exercèrent également une grande influence. En France, au contraire, ils rencontrèrent, au début, une vive opposition, non seulement de la part des Huguenots dont ils étaient des adversaires redoutables, mais de l'archevêque de Paris, du Parlement et de l'Université, tous imbus des idées gallicanes et jaloux des immunités accordées si généreusement par les papes à la Compagnie. C'est seulement en 1562 que le Parlement consentit à les admettre, non à titre de religieux de la Compagnie de Jésus, mais comme individus groupés en communautés portant le nom de *Sociétés* ou de *Collèges*, et soumises à la juridiction des Ordinaires.

La Société de Jésus a compté, à ses origines, comme elle compte toujours dans son sein, des hommes remarquables dans toutes les branches des lettres et des sciences, dans la théologie comme dans la prédication. Elle compte aussi de nombreux martyrs, des saints illustres, qui ont marché sur les traces de leur fondateur : saint FRANÇOIS XAVIER, saint FRANÇOIS BORGIA, puis, trois jeunes saints qui peuvent servir de modèles à la jeunesse chrétienne : STANISLAS KOSTKA, mort en 1568, à 18 ans, LOUIS DE GONZAGUE, mort en 1591 à 23 ans, JEAN BERCHMANS, mort en 1621 à 22 ans ; enfin, après eux, FRANÇOIS RÉGIS, l'apôtre du Velay et du Vivarais, qui mourut en 1626.

234. — **Les autres Ordres religieux.** — En dehors des Jésuites, il y eut, au début de cette période, une brillante floraison de congrégations nouvelles, dont les unes étaient plus spécialement destinées à *la réforme et à l'éducation du clergé*, ou à l'instruction de la jeunesse, les autres aux *missions* et au *ministère pastoral*, d'autres enfin à la *vie contemplative*, et au soin des malades en même temps qu'à l'instruction.

DANS LA PREMIÈRE CLASSE, il faut citer : — 1. les *Théatins*, fondés en Italie,

en 1524, par un gentilhomme de Vicence, Gaétan de Thiène, et Pierre Caraffa, archevêque de Théato, — d'où leur nom ; — 2. l'*Oratoire d'Italie*, fondé en 1564



Saint Jean Baptiste de la Salle.

Saint JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE, né à Reims, en 1651, appartenait à une riche famille de l'aristocratie champenoise. A 15 ans, il était pourvu d'un canonicat, et tout lui permettait de prétendre aux plus hautes dignités dans la hiérarchie ecclésiastique. Il sacrifia tout : fortune, honneurs, jouissances, pour s'occuper de l'instruction des enfants pauvres. Dans ce but il s'entoura de quelques compagnons et fonda cet admirable Institut des *Frères des Écoles Chrétiennes*, qui a produit tant de maîtres distingués et se fit tant remarquer par la nouveauté et l'excellence de ses méthodes pédagogiques.

par saint Philippe de Néri († 1595), congrégation de prêtres qui se proposaient de travailler en commun à leur sanctification et à celle du prochain ; — 3. l'*Oratoire de*

France, même congrégation que la précédente, fondée en 1611 par le futur cardinal DE BÉRULLE, et appelée *Oratoire de Jésus* ; — 4. les *Sulpiciens*, ou congrégation de Saint Sulpice, fondée en 1642 par M. OLIER pour la direction des séminaires, et composée de prêtres séculiers qui mènent la vie en commun sans prononcer de vœux : — 5. les *Eudistes*, institués à Caen, en 1643, par saint JEAN EUDES pour la direction des séminaires et les missions dans les campagnes ; — 6. la *congrégation des Frères de Saint-Charles*, fondée à Lyon en 1666 par l'abbé CHARLES DÉMIA, pour l'instruction des enfants pauvres ; — 7. les *Frères des Écoles chrétiennes*, institués en 1680 par saint JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE, chanoine de Reims, approuvés en 1724 par Benoît XIII.

B. DANS LA SECONDE CLASSE, destinée aux missions et au ministère pastoral, il faut ranger : — 1. l'*Ordre des Capucins*, fondé vers 1526 par MATHIEU DE BASSI, qui se proposa, à la suite d'une vision, de restaurer la règle primitive de saint François ; — 2. les *Prêtres de la Mission*, fondés par saint VINCENT DE PAUL, appelés aussi *lazaristes*, et destinés à la direction des grands séminaires, à la prédication dans les campagnes et aux missions dans les pays infidèles ; — 3. l'*Ordre du Saint-Rédempteur*, fondé en 1732 par saint ALPHONSE DE LIGUORI, pour l'évangélisation des pauvres et des paysans, — 4. la *congrégation des Passionnistes*, fondée en 1745 par saint PAUL DE LA CROIX : destinée aux missions, elle avait pour règle particulière d'honorer les souffrances du Sauveur.



Saint Vincent de Paul.

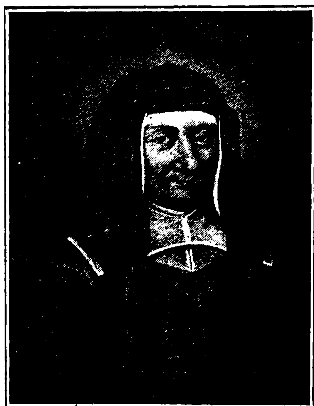
Les sculpteurs et les peintres ont aimé à prendre pour modèle ce grand apôtre de la charité, celui que l'on surnommait déjà de son vivant le « Père des enfants trouvés ». Une statue en marbre, exécutée par *Falguière* pour le Panthéon et exposée au Salon de 1879, représente saint VINCENT DE PAUL tenant dans ses bras deux enfants nouveau-nés. Le peintre *Bonnat* a donné au Salon de 1866 un tableau de valeur représentant *Saint Vincent de Paul prenant les fers d'un galérien*.

C. A LA TROISIÈME CLASSE, vouée à la vie contemplative en même temps qu'au soin des malades ou à l'instruction de la jeunesse, appartiennent : — 1. les *Ursulines*, congrégation de femmes, que sainte ANGÈLE DE MERICI fonda en 1535 et qu'elle mit sous le patronage de sainte Ursule ; — 2. la *Visitation*, née en 1610 du concours de deux âmes d'élite, saint FRANÇOIS DE SALES et sainte JEANNE DE CHANTAL. Simple congrégation destinée d'abord à la visite des malades pauvres, la Visitation devint bientôt un ordre cloîtré, consacré à la prière et à l'éducation des jeunes filles (1638-1639). La Visitandine la plus illustre est sainte MARGUERITE-MARIE ALACOQUE (1647-1690), religieuse du couvent de *Paray-le-Monial* et apôtre de la dévotion au Sacré-Cœur.

Pour le service des malades furent *spécialement* fondés : — 1. les *Frères de Saint-Jean de Dieu ou de la Charité*, institués en 1540 par saint JEAN DE DIEU ; — 2. les *Filles de la Charité*, instituées en 1620 par saint VINCENT DE PAUL, avec le concours de la B. LOUISE DE MARILLAC, veuve Legras, qui devint la première supérieure. Les Filles de la Charité, appelées aussi « *Sœurs grises* », et dans la suite, « *Sœurs de Saint-Vincent de Paul* », se répandirent bientôt dans toute la France et s'acquirent une grande popularité par leur charité inépuisable, et par leur dévouement au service

des enfants pauvres et des malades ; — 3. les *Filles de la Sagesse*, congrégation fondée au début du XVIIIe siècle par le bienheureux GRIGNON DE MONTFORT, prêtre breton.

235. — **La réforme des anciens Ordres.** — En dehors des Ordres nouvellement créés et qui contribuèrent fortement à la renaissance de la vie religieuse, les anciens Ordres travaillèrent de leur côté à la réforme de leurs institutions et surtout de leurs mœurs. Il convient de signaler : — 1. la *réforme des Carmélites*, opérée en Espagne, en 1563, par sainte THÉRÈSE, qui voulut rétablir la règle du Carmel dans son austérité primitive : pratique rigoureuse de l'abstinence et autres mortifications ; — 2. la *réforme des Bénédictins*, opérée conformément aux décisions du concile de Trente. Parmi les nouvelles branches qui poussèrent sur le vieux tronc bénédictin, il faut citer : la *congrégation de Saint-Vannes* et *Saint-Hidulphe* près Verdun (1600), qui conserva jusqu'à la Révolution (1792) une grande renommée de savoir et de discipline monastique ; la *congrégation de Saint-Maur* (1618), illustrée par des savants tels que Montfaucon, Mabillon, Ruinart... — 3. la *réforme des Cisterciens*, entreprise par JEAN DE LA BARRIÈRE († 1600), qui institua la *congrégation des Feuillants* dans son cloître de Notre-Dame des Feuillants (1580). — 4. Les *Trappistes* furent réformés en 1664 par l'abbé DE RANCÉ.



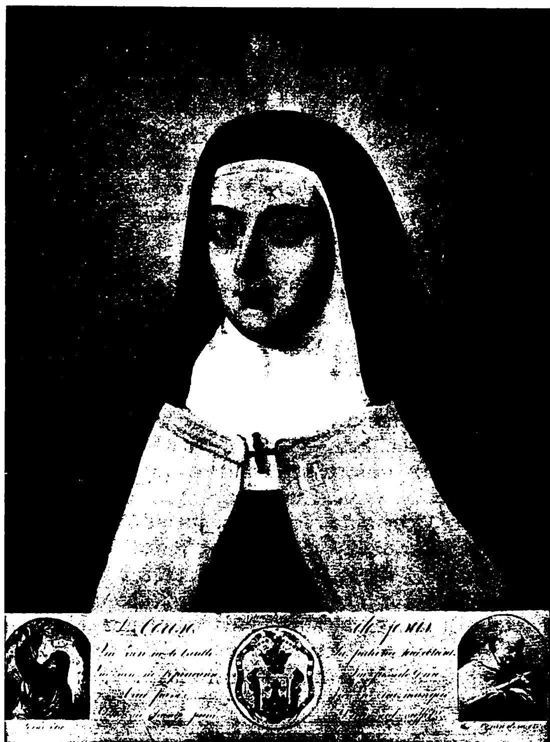
La Bienheureuse L. de Marillac, Co-Fondatrice des Filles de la Charité.

235 *bis*. — **Les principaux foyers de la Réforme catholique.** — Les principaux foyers de la Réforme catholique furent : l'*Italie* et l'*Espagne*, c'est-à-dire les deux pays qui avaient été préservés du protestantisme, et la *France*, qui en avait triomphé.

A. EN ITALIE. — L'*Italie* a contribué pour une grande part au *renouveau catholique*. Les grands réformateurs, saint PIE V (N° 230) et saint CHARLES BORROMÉE (N° 231), étaient italiens. D'Italie sont sortis de nombreux ordres, parmi lesquels nous avons cité plus haut les *Théatins*, l'*Oratoire*, les *Capucins*, les *Ursulines* et, plus tardivement, les *Rédemptoristes*.

B. EN ESPAGNE. — L'*Espagne* a travaillé à l'œuvre commune avec

non moins d'ardeur et de succès. Elle a produit les plus grands *théologiens* du XVIe siècle, dont les principaux sont : *en dogmatique*, les domini-



Sainte Thérèse.

Sainte THÉRÈSE d'Avila (1515-1582), dont la physionomie reflète la noblesse d'âme et l'intelligence supérieure, a servi de modèle aux statuaires et aux peintres. *Bernin* (1598-1680), architecte, sculpteur et peintre italien, a sculpté pour l'église Sainte-Marie-de-la-Victoire une *Sainte Thérèse en extase.* RUBENS (1577-1640) a peint pour les Carmélites d'Anvers une *Sainte Thérèse intercédant pour les âmes du purgatoire* et *Le Christ apparaissant à Sainte Thérèse.*

cains CANO (1560) et BANNEZ († 1604), les jésuites SUAREZ († 1616) et DE VALENTIA (†1603) ; *en ascétique,* SAINTE THÉRÈSE (N° 235) et SAINT

JEAN DE LA CROIX († 1591). Appartiennent à l'Espagne le fondateur des Jésuites, SAINT IGNACE, et la réformatrice du Carmel, SAINTE THÉRÈSE.

C. EN FRANCE. — Nulle part le renouveau catholique ne fut plus brillant qu'en *France*. Deux grands noms surtout se détachent à l'horizon de l'Eglise de France : saint FRANÇOIS DE SALES (V. N° 231) et saint VINCENT DE PAUL (1576-1660).

De la fin du XVIe siècle jusqu'à 1660, c'est-à-dire sous les règnes de Henri IV, Louis XIII et Louis XIV, mais surtout sous les ministères des deux grands cardinaux Richelieu (1622-1642) et Mazarin (1642-1661), la France catholique accompit une œuvre immense dans tous les domaines. *Sur le terrain proprement dit de la réforme*, l'œuvre capitale de cette période fut l'*institution des séminaires*. Les ordres religieux avaient bien leurs noviciats ; le clergé séculier n'avait rien de correspondant : il fallait donc recruter des maîtres instruits et pieux capables de préparer les futurs prêtres aux graves devoirs de leur ministère : dans ce but furent créés les *Lazaristes*, les *Sulpiciens* et les *Eudistes*. De leur côté, les *Oratoriens* rendirent de grands services aux études ecclésiastiques. En France, également, s'accomplit la réforme de plusieurs ordres anciens : les *Bénédictins de Saint-Maur*, les *Cisterciens*, les *Trappistes*. — *Dans l'éloquence de la chaire*, la France peut encore s'enorgueillir des noms les plus illustres : Bossuet, Bourdaloue, Fénelon, Fléchier. — Mais c'est surtout sur le *terrain de la charité* qu'elle brille au premier rang. A un moment où des guerres continuelles (période française de la Guerre de Trente ans, 1635-1648, guerre de la Fronde 1648-1653 et autres guerres, jusqu'à la paix des Pyrénées, 1660) avaient amené beaucoup de misères, Saint Vincent de Paul qui, par l'institution des Lazaristes travailla si bien à l'œuvre de la Réforme ecclésiastique, fut aussi le grand *organisateur des œuvres de charité*, le véritable initiateur de la bienfaisance moderne. Pour soulager les malheurs exceptionnels de l'époque, il fonda des *Confréries de charité* pour les dames en 1617 et pour les hommes en 1620, il développa l'*œuvre des galériens*, il créa, en 1633, avec le concours de Louise de Marillac, la Congrégation des *Filles de la Charité*, destinées aux œuvres de miséricorde à domicile et dans les hôpitaux ; il fut vraiment, comme on l'a appelé, le « *Père des Enfants trouvés* », le « *ministre de la charité nationale* ». Jamais aucune époque ne vit pareil épanouissement du sentiment catholique sous le double aspect de l'évangélisation et de la charité.

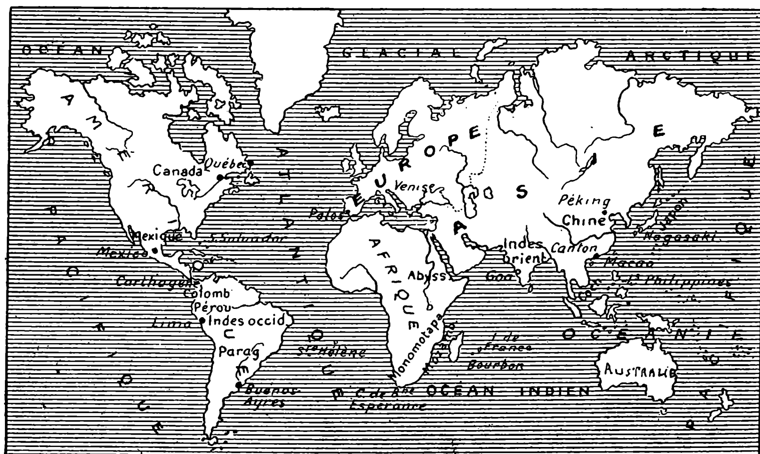
III. — Les Missions étrangères.

L'Église catholique, qui venait de subir des pertes cruelles, prit à tâche de les réparer. Grâce au zèle de ses missionnaires, surtout des Jésuites, elle put regagner dans les autres parties du monde, notamment en Amérique, ce que la pseudo-réforme lui avait fait perdre en Europe. A cette œuvre d'extension la papauté contribua pour sa large part : dans le dessein d'organiser les conquêtes religieuses et d'imprimer une direction commune au zèle des missionnaires, Grégoire XV fonda, en 1622, la *Congrégation de la Propagande*, et quelques années plus tard, en 1627, Urbain VIII créa le *Collège Urbain*, qui devint l'école de formation des nouveaux missionnaires. Cette première fondation fut bientôt suivie de deux autres établissements similaires : le *séminaire des Missions étrangères* (1663) et le *séminaire du Saint-Esprit* (1703), tous deux à Paris.

236. — **Les Missions en Amérique.** — **Les grands voyages maritimes entrepris, à la fin du XVe siècle et au début du XVIe, par les Européens, et plus particulièrement, par les Portugais et les Espagnols, — voyages qui avaient fait connaître le pourtour de l'Afrique, les pays de l'Extrême-Orient et un continent nouveau, l'Amérique, — avaient été déterminés non seulement par des *raisons commerciales*, mais aussi par des *raisons religieuses*. L'Espagne, le Portugal et la France, dans leurs expéditions d'outre-mer, avaient en vue, autant la christianisation des pays païens que l'extension de leurs possessions et de leur commerce. De tous les pays catholiques partirent de nombreux et fervents apôtres de la foi : prêtres séculiers, religieux et religieuses des anciens ordres et des ordres nouvellement créés. Malheureusement, outre les obstacles ordinaires à tout apostolat dans des contrées *sauvages* et *lointaines*, — beaucoup de missionnaires furent victimes de naufrages, — leur œuvre fut rendue difficile par la *conduite des conquérants vis-à-vis des indigènes*.**

Ceux-ci, en effet, au *Mexique*, au *Pérou*, dans la *Nouvelle-Grenade* (aujourd'hui la *Colombie*) au *Vénézuela*, etc., furent bien souvent dépouillés de leurs terres, réduits en esclavage et soumis aux durs travaux des mines. De pareils traitements leur auraient fait détester le nom chrétien, associé au nom européen, si les missionnaires ne s'y fussent courageusement opposés et n'eussent montré, par leur abnégation héroïque et leur inlassable charité, le vrai visage du christianisme. Grâce à leur intervention, les rois d'Espagne édictèrent les lois les plus sages et les plus paternelles en faveur des Indiens d'Amérique, leurs nouveaux sujets, tandis que le pape Paul III

défendait, sous peine d'excommunication, de les réduire en esclavage. Parmi les premiers défenseurs des Indiens, il convient de mentionner spécialement : aux Antilles, les PP. Pierre de Cordoba et Montesinos ; au Mexique, les évêques Jean de Zumarraga et Barthélemy de Las Casas ; en Colombie, saint Louis Beltran et l'évêque Thomas de Toro ; au Pérou, un peu plus tard, saint Turibe évêque de Lima.



Carte pour les missions catholiques au XVIIe siècle.

Malgré tout, l'Amérique fut évangélisée peu à peu, et l'on vit surgir bientôt des chrétiens un peu partout : dans les principales *îles des Indes occidentales*, à *Haïti-Saint-Domingue*, à *Cuba ;* dans les différents États de l'*Amérique méridionale*, dans la Guyane, le Vénézuela, la Nouvelle-Grenade, dans les États de l'Équateur, du Pérou, de la Bolivie, du Chili, dans les vastes plaines de La Plata et du Brésil ; dans l'*Amérique du Nord*, au Mexique, en Californie, au Canada. Cette œuvre de christianisation fut accomplie par les *dominicains*, les *capucins* et les *jésuites*. Parmi ces derniers il faut accorder une mention spéciale à l'apôtre infatigable des esclaves nègres : saint Pierre Claver († 1654). Il convient de signaler encore l'une des missions les plus curieuses, celle du *Paraguay*, dans l'Amérique du Sud. Le roi d'Espagne, Philippe III, redoutant la fâcheuse influence des colons espagnols, confia aux jésuites le gouvernement de la colonie, sur laquelle il se contenta de garder la suzeraineté.

Cette sorte de république chrétienne fut si bien administrée que de nombreux indigènes vinrent peupler les *Réductions*, ou circonscriptions ecclésiastiques du territoire, et purent profiter à la fois des avantages de la civilisation européenne et des bienfaits du christianisme. La suppression de l'ordre des Jésuites au XVIII[e] siècle mit fin à cette curieuse et instructive expérience.



Mort de saint François Xavier.

Saint FRANÇOIS XAVIER (1506-1552), surnommé l'*Apôtre des Indes*, arriva à *Goa* en 1542. Il évangélisa le royaume de Travancore, la presqu'île de Malaca, les îles de Banda, de Macassar et de Ceylan. Après y avoir converti plus de 70.000 infidèles, il alla au *Japon* où il mourut, au moment où il songeait à se rendre en Chine.

237. — **Les missions en Asie.** — Les Portugais abordèrent dans l'*Inde orientale*, à la fin du XV[e] siècle. Un autre champ d'action s'ouvrait donc au zèle des missionnaires. Les *franciscains*, les *dominicains* et surtout les *jésuites* y travaillèrent avec succès. Saint FRANÇOIS XAVIER, qui y débarqua en 1542, se signala entre tous par l'ardeur de son zèle et par les merveilleux résultats qu'il obtint, et qui lui valurent le surnom d'*apôtre de l'Inde*.

L'évangélisation du Japon fut commencée par saint FRANÇOIS XAVIER (1549), et continuée par ses successeurs. Elle réussit assez bien pour compter trois cent mille chrétiens à la fin du XVI[e] siècle. Malheureusement, plusieurs persécutions, la première, de 1587-1596, la seconde, plus violente, de 1612-1622, et la troisième, de 1624-1660, firent sombrer presque entièrement l'Église japonaise.

En Chine, le christianisme fut prêché surtout par les Jésuites et les Dominicains. Les discussions qui s'élevèrent entre ces deux ordres sur le mode à employer pour évangéliser ces contrées, nuisirent beaucoup au succès des missions chrétiennes.

238. — **Les missions en Afrique.** — Ni le Nouveau Monde ni l'Asie n'épuisèrent le zèle des missionnaires. On les vit travailler avec la même ardeur sur le vieux sol de l'Afrique. La *côte occidentale*, colonisée par les Portugais au XVe siècle, fut évangélisée dans le cours du siècle suivant : les *Dominicains* prêchèrent aux îles Canaries et au Congo, les *Jésuites* à Angola et dans la Guinée, les *Capucins* en Sénégambie. Les résultats furent d'abord très consolants, bien que les conversions furent trop souvent achetées du sang des missionnaires, mais les mauvais exemples des blancs, la néfaste influence du climat, nuisirent beaucoup à la fondation des chrétientés.

Sur la *côte orientale* de l'Afrique, les *Capucins* prêchèrent au Mozambique et au Monomotapa. L'*Abyssinie* fit bon accueil aux *Jésuites*, mais leur succès fut éphémère, car le Négus, ou roi du pays, les chassa en 1634. Les *Lazaristes* prêchèrent dans l'île de *Madagascar*, au XVIIe siècle. Seul le centre de l'Afrique resta impénétrable.

QUESTIONNAIRE. — I. Donnez un bref aperçu de l'œuvre de la réforme catholique. — 226. Où se réunit le concile pour entreprendre l'œuvre de la réforme? En combien de périodes peut-on diviser le concile? — 227. Quelles furent les principales définitions dogmatiques du concile de Trente? — 228 Et ses principaux décrets disciplinaires? — 229 Par quel pape furent confirmés les décrets du concile de Trente? Furent-ils promulgués dans tous les pays? Quels furent les résultats du concile, tant sur le terrain dogmatique que sur le terrain disciplinaire?

II. Donnez un bref aperçu sur les ouvriers de la Réforme catholique. — 230. Quels furent les papes qui réunirent le concile? Quels furent les papes qui travaillèrent le plus à l'application des décrets? — 231. Citez les principaux évêques qui travaillèrent à la réforme. Dites ce que vous savez sur saint Charles Borromée, sur saint François de Sales. — 232. Y eut-il de nouveaux ordres religieux à cette époque? Quel fut le plus illustre? Par qui fut fondée la Compagnie de Jésus? Quel était le principe fondamental de ses Constitutions? — 233. Quelle fut l'œuvre des jésuites? Où luttèrent-ils principalement contre l'hérésie protestante? Quelle fut leur œuvre dans les pays restés catholiques? Citez quelques célébrités de la Compagnie de Jésus. — 234. Dans quel but furent créés les autres ordres religieux? Quels furent les principaux parmi ceux qui se proposèrent pour but l'éducation du clergé et l'instruction de la jeunesse? Parmi ceux qui étaient destinés aux missions et au ministère pastoral? Parmi ceux qui étaient voués à la vie contemplative, au soin des malades et à l'instruction de la jeunesse? — 235. Quels furent les anciens ordres qui travaillèrent plus spécialement à leur réforme? Qui réforma les carmélites? Quelles furent les nouvelles congrégations bénédictines? Par qui fut opérée la réforme des cisterciens? Et celle des trappistes? — 235 *bis* Quels furent les principaux foyers de la

Réforme catholique? Comment l'Italie a-t-elle contribué au renouveau catholique? Et l'Espagne? Quels sont les deux grands apôtres du renouveau catholique en France? Sur quels domaines s'accomplit l'œuvre de renaissance? Citez quelques instituts nouveaux et quelques noms illustres.

III. Donnez un bref aperçu sur les missions étrangères. — 236. Quand commencèrent les missions en Amérique? Quelles difficultés rencontrèrent les missionnaires? Dans quelles parties de l'Amérique pénétra le christianisme? Que savez-vous de la mission du Paraguay? — 237. Quels furent les principaux apôtres de l'Inde? Quel fut l'apôtre du Japon? Qui évangélisa la Chine? — 238. Que savez-vous sur les missions de l'Afrique?

CHAPITRE V

L'ÉGLISE CATHOLIQUE AUX XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES

SOMMAIRE. — I. *Controverses et doctrines hétérodoxes sur la grâce.* — Les controverses. Thomisme et Molinisme. — Les doctrines hétérodoxes. A. Le Baïanisme. — B. Le Jansénisme. — Le Jansénisme au XVIIIe siècle. Quesnel et la Bulle Unigenitus.

II. *Les fausses doctrines sur la constitution de l'Église et la mystique.* — Le Gallicanisme. Le droit de régale. — Le Fébronianisme. — Le Joséphisme. — Le Quiétisme.

III. *L'incrédulité aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècles. Suppression des Jésuites.* — Les causes de l'incrédulité. — L'incrédulité en Angleterre. La franc-maçonnerie. — L'incrédulité en France. L'Encyclopédie. Le philosophisme. — L'incrédulité en Allemagne. — Suppression des Jésuites.

IV. *Histoire intérieure.* — La littérature chrétienne. — La constitution de l'Église. — Le culte. Les Églises. L'art chrétien. La musique d'Église. — La liturgie. Les fêtes. La vie chrétienne.

I. — Controverses et doctrines hétérodoxes sur la grâce.

La grande hérésie protestante, qui détacha de l'autorité du Saint-Siège une bonne part des nations chrétiennes de l'Europe, ne fut pas la seule épreuve qui affligea l'Église au cours de la première période des temps modernes. Il s'éleva, au sein même du catholicisme, de regrettables querelles, qui ne restèrent pas toujours dans les bornes de l'orthodoxie, et qui nuisirent grandement à la tranquillité et à la considération de l'Église. Sur le *terrain dogmatique*, le grave problème qui agita alors les esprits, fut la question des *rapports entre la grâce divine et la liberté humaine.* Deux systèmes, le *thomisme* et le *molinisme*, trouvèrent le moyen de le résoudre, autant que faire se peut, en évitant de sacrifier l'un des deux termes à l'autre. Il n'en fut pas de même du *baïanisme* et du *jansénisme* qui, par leur négation à peine voilée du libre arbitre et leur doctrine de la prédestination, voulurent introduire en plein catholicisme les hérésies de Calvin.

239. — **Les controverses. Thomisme et Molinisme.** — En niant la liberté humaine, en représentant l'homme sans volonté entre les mains de Dieu, Luther d'abord (N° 198), Calvin ensuite, Calvin surtout (N° 203), avec sa doctrine de la prédestination absolue, devaient amener les théologiens catholiques à s'occuper de la question, et à rechercher à nouveau les moyens de *concilier les rapports de la grâce divine avec la liberté humaine.* La question fut surtout agitée en *Espagne*, où une lutte très vive s'engagea

entre *deux systèmes opposés : le thomisme et le molinisme*, le premier, soutenu par le dominicain BANNEZ, et appelé ainsi parce qu'il prétendait reproduire la doctrine de saint Thomas, le second, appelé *molinisme* parce qu'il eut pour principal défenseur le jésuite MOLINA. Ce qui caractérise les deux systèmes, c'est que le thomisme fait une part plus grande à la grâce, à l'action divine, tandis que le molinisme accorde plus à la liberté humaine. Après de longues discussions, le Saint-Siège ne voulut pas trancher la question, et défense fut faite aux théologiens des deux partis de se traiter mutuellement d'hérétiques.

240. — **Les doctrines hétérodoxes.** *A.* **Le Baïanisme.** — Quelque vingt ans avant la controverse qui s'éleva en Espagne entre les thomistes et les molinistes, une autre doctrine, celle-ci *hétérodoxe*, était née dans les Pays-Bas. Cette doctrine s'appelle, du nom de son auteur, le *baïanisme*. Se proposant de reproduire l'enseignement de saint Augustin, BAIUS (1513-1589) se fit une conception fausse du péché originel, en prétendant que l'homme déchu, privé de la grâce, ne pouvait plus que faire le mal. En 1567, la pape PIE V condamna 79 propositions de Baïus par la *Bulle* « *Ex omnibus afflictionibus* ». Baïus ne se soumit qu'en 1580, après une nouvelle bulle du pape Grégoire XIII, qui confirmait la sentence de son prédécesseur.



Jansénius.

JANSEN, ***Jansénius*** **en latin (1585-1638), étudia la théologie à l'université de Louvain, où il eut pour maître un partisan des doctrines de Baius. Évêque d'Ypres, il consacra tous ses loisirs à l'étude de Saint Augustin et exposa ses idées dans un ouvrage écrit en latin : l'*****Augustinus.***

241. — *B.* **Le Jansénisme.** — Le baïanisme contenait en germe une autre doctrine qui devait avoir plus longue vie et de bien plus graves conséquences. Cette nouvelle doctrine, qui porte le nom de *Jansénisme*, fut exposée dans un ouvrage latin, l'*Augustinus*, ainsi appelé parce que son auteur, JANSÉNIUS, prétendait y reproduire les idées de saint Augustin. Proche parent du calvinisme, le jansénisme enseigne que, depuis le péché d'Adam, l'***homme n'est plus vraiment libre***, qu'il se sauve ou se perd nécessairement, suivant que Dieu lui octroie ou lui refuse sa grâce, que la grâce par ailleurs est un *pur don de Dieu*, qui la distribue comme il lui plaît, sans que rien puisse changer sa volonté souveraine : d'où il suit que Jésus-Christ n'est pas mort pour tous les hommes mais pour les *seuls prédestinés*. Il est à peine besoin de remarquer combien immorale

est une telle doctrine, qui ne tient aucun compte de la liberté, et conséquemment du mérite et du démérite de nos actes. Par ailleurs, la *morale janséniste* est rigoriste àl'extrême:par exemple, elle exige pour la communion des *dispositions très difficiles* (longue pénitence après chaque péché mortel, amour de Dieu pur et sans mélange).

Parti des Pays-Bas, le jansénisme recruta bientôt en France de nombreux partisans. Son foyer principal fut l'abbaye de *Port-Royal*, dont l'abbesse était ANGÉLIQUE ARNAULD. La doctrine du jansénisme y fut introduite par un ami personnel et un ancien condisciple de Jansénius, DUVERGIER DE HAURANNE, abbé de Saint-Cyran, qui était devenu, en 1636, le directeur spirituel de la maison.



Blaise Pascal.

BLAISE PASCAL (1623-1662), mathématicien prodigieux, est aussi l'un des plus puissants penseurs de l'humanité. Il nous intéresse ici, non seulement par ses *Provinciales*, qui furent une œuvre de parti et lui valurent, de la part de Chateaubriand, la dure épithète de « calomniateur de génie », mais surtout par son *Apologie de la religion chrétienne*, malheureusement inachevée et dont les morceaux détachés ont été réunis sous le titre de *Pensées*.

Vivement attaqué par les jésuites, censuré en 1642 par le pape Urbain VIII, l'*Augustinus* fut vigoureusement défendu par tout le parti janséniste, en particulier, par l'abbaye de Port-Royal et par les *Solitaires* de Port-Royal des Champs : ARNAULD D'ANDILLY, frère de l'abbesse Angélique, Antoine LE MAITRE, LE MAITRE DE SACY, LE MAITRE DE SÉRICOURT, ses trois neveux, LANCELOT, NICOLE.

En 1653, la Sorbonne déféra au Saint-Siège *cinq propositions*, extraites de l'Augustinus, qu'elle accusait d'être hérétiques. Innocent X crut terminer la querelle en les condamnant. Il s'était fait illusion, car les jansénistes, répliquant par la fameuse *distinction du fait et du droit*, admirent que les propositions étaient hérétiques, mais contestèrent qu'elles fussent contenues dans l'Augustinus. Par un nouveau bref le pape déclara que c'était bien la doctrine de Jansénius qu'il avait condamnée. Alors les Jansénistes, pour opérer une diversion avantageuse à leur cause, essayèrent de tourner l'opinion contre les jésuites en attaquant leur morale prétendue relâchée. Ce fut le but que pousuivirent les fameuses *Provinciales*, publiées par BLAISE PASCAL, de 1656 à 1657. L'œuvre eut toutes les faveurs du public, mais elle déplut fort au roi Louis XIV. Enfin *la paix se rétablit*, en 1668, sous le pontificat de CLÉMENT IX, qui obtint la soumission des principaux jansénistes.

242. — Le Jansénisme au XVIIIe siècle. — La paix *clémentine* ne dura que trente-quatre ans. La querelle janséniste reprit, au début du XVIIIe siècle, en 1702, au sujet d'un *cas de conscience* où l'on demandait s'il était permis d'absoudre un ecclésiastique qui, dans la question du fait, s'en tiendrait au silence respectueux. La thèse du « *silence respectueux* » soutenue évidemment par tous les jansénistes, fut condamnée, en 1705, par une bulle de CLÉMENT XI. D'où nouvelle agitation dans le camp janséniste que le roi réprima en faisant raser le monastère de Port-Royal.

Les choses s'aggravèrent ,en 1713, lorsque Clément XI lança la bulle *Unigenitus* condamnant cent une propositions extraites du livre de l'ex-oratorien QUESNEL, intitulé *Réflexions morales sur le Nouveau Testament.* Ce fut le point de départ d'une longue lutte entre partisans et adversaires de la bulle, entre *acceptants* et *appelants*, c'est-à-dire entre ceux qui se soumettaient et ceux qui faisaient appel de la Bulle à un concile général.

La lutte fut marquée par de regrettables incidents : d'abord par de graves désordres qui se produisirent au *cimetière Saint-Médard* à l'occasion de guérisons soi-disant miraculeuses obtenues près du tombeau du diacre Pâris, mort en 1727 dans la foi janséniste ; puis, par l'*affaire des billets de confession*, dans laquelle le Parlement prit ouvertement parti contre la bulle, se refusant obstinément à l'enregistrer malgré les ordres du roi Louis XV.

La querelle ne se calma qu'à la suite d'une encyclique de BENOIT XIV (oct. 1756) qui, tout en confirmant l'obligation d'obéir à la *Constitution Unigenitus*, supprimait le *billet de confession*, autrement dit, le certificat d'adhésion à la Bulle, exigé à Paris et dans certains diocèses pour recevoir les sacrements et la sépulture ecclésiastique.

II. — Les fausses doctrines sur la constitution de l'Église.

Les doctrines, baïaniste et janséniste, vraies hérésies comme la doctrine protestante, avaient trouvé en face d'elles, unis pour les combattre, le pouvoir religieux et le pouvoir civil. Il devait en être autrement dans les discussions qui s'élevèrent au sujet de la *constitution de l'Église*. Quand il s'agit de déterminer l'étendue et les limites de l'autorité pontificale, et de résoudre l'épineuse question des rapports de la papauté avec les Églises nationales et avec les princes, les deux pouvoirs entrèrent en lutte : d'où les querelles du *gallicanisme* en France, du *fébronianisme* en Allemagne et du *joséphisme* en Autriche.

Sur le *terrain de la mystique*. l'on vit surgir le *quiétisme* de MOLINOS et de Mme GUYON, qui mit aux prises les deux évêques français les plus illustres du XVIIe siècle : BOSSUET et FÉNELON.

243. — Le Gallicanisme. — Le *gallicanisme* est un ensemble de doctrines et de pratiques qui attribuaient *à l'Église de France*, dans ses relations avec le Saint-Siège, *et aux princes*, dans leurs rapports avec le pou-



Louis XIV.

RIGAUD (1659-1743), l'un des meilleurs portraitistes de l'école française du XVIIe et du XVIIIe siècles, a représenté LOUIS XIV debout, revêtu d'un manteau de velours et d'hermine, retroussé sur le coude, de façon à laisser voir la culotte et le haut-de-chausses de soie blanche, le glaive à poignée d'or et les souliers blancs à boucles de diamants. Bien que Louis XIV n'ait jamais porté ce lourd manteau, aucun costume ne pouvait mieux répondre à la haute idée que le grand roi se faisait de sa dignité et de son pouvoir absolu. On ne voit ici que la partie supérieure de ce portrait.



Bossuet.

Le plus célèbre portrait de BOSSUET est celui qui se trouve au Louvre et qui est dû au peintre *Rigaud*. Bossuet y est représenté en habits pontificaux, debout, tenant de la main droite son bonnet de docteur et appuyant la main gauche sur un livre posé sur une table. L'air de dignité, la calme sérénité, que reflètent les traits du visage, dénotent un noble caractère que ne tourmente pas l'ambition et une âme tranquille que n'agite pas le doute.

voir spirituel, un certain nombre de *droits* ou *privilèges*, désignés sous le nom de *libertés gallicanes*. Comme on le voit par cette définition, le gallicanisme avait un double aspect : il était *ecclésiastique* ou *politique*.

Le *gallicanisme ecclésiastique* tendait surtout à augmenter le pouvoir des évêques au détriment de celui du pape : il enseignait couramment que le concile général était au-dessus du pape. — Le *gallicanisme politique* voulait, de son côté, assurer la *prédominance du pouvoir civil*, du Parlement ou du roi, sur le pouvoir spirituel, pape et évêques.

Implanté en France depuis Philippe le Bel, qui en avait été l'un des plus farouches défenseurs, le gallicanisme politique devint l'occasion, au XVIIe siècle, d'un grave conflit entre Louis XIV et la papauté. Le diffé-

rend surgit à propos du *droit de régale,* droit en vertu duquel les rois de France, depuis le XIIe siècle, percevaient, *dans la plupart des provinces,* les revenus des évêchés vacants *(régale temporelle),* et nommaient à tous les bénéfices, — à l'exception des paroisses, — dont la collation appartenait à l'évêque *(régale spirituelle).* Le roi Louis XIV voulut étendre ce droit *à tout le royaume* et promulgua un *édit* en conséquence (1673). L'édit fut rejeté par les évêques de Pamiers et d'Alet, puis par Innocent XI, qui ne craignit pas de menacer le roi de France de l'excommunication. Pour se donner un appui et vaincre la résistance du pape, Louis XIV convoqua une *Assemblée du clergé* (1681), qu'il espérait bien amener à prendre parti en faveur de son édit. Voulant plaire au roi, sans rompre avec le pape, l'assemblée reconnut au roi le *droit de régale temporelle,* mais elle le pria de renoncer à la *régale spirituelle,* et elle obtint en effet de lui qu'il se bornât à présenter des sujets, lesquels devaient demander l'institution canonique à l'autorité ecclésiastique. Malgré cette dernière concession au pape, le droit de régale temporelle fut repoussé à Rome pour les diocèses qui en étaient jusque-là exemptés. Cette attitude intransigeante du Saint-Siège déplut à l'Assemblée du clergé. Sur l'invitation de Louis XIV, elle se décida à rappeler dans une déclaration les libertés gallicanes. Cette déclaration, qui fut rédigée par Bossuet, est devenue célèbre sous le nom de *Déclaration des quatre Articles de* 1682. Louis XIV fit publier les quatre articles dans tout le royaume et en rendit l'enseignement obligatoire dans les facultés de théologie. Le pape riposta en déclarant les quatre articles dénués de valeur, et en refusant l'institution canonique aux nouveaux évêques, que le roi ne manquait pas de choisir parmi les prêtres qui acquiesçaient à la Déclaration.

Lorsque Innocent XI mourut, en 1689, trente-six évêchés étaient sans titulaires. ALEXANDRE VIII, qui lui succéda, continua de refuser les bulles d'institution et annula les actes de l'Assemblée de 1682. Cependant le conflit, peu à peu, s'apaisa et, en 1693, la paix fut enfin rétablie, grâce aux concessions mutuelles du nouveau pape Innocent XII et de Louis XIV. Le premier accorda l'investiture aux évêques moyennant rétractation formelle de leur part, et reconnut l'extension du droit de régale temporelle à tout le royaume. Le second supprima son édit et accorda que la Déclaration de 1682 ne fût plus enseignée.

244. — **Le Fébronianisme.** — Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, c'est-à-dire un siècle environ après les querelles du gallicanisme, apparaissait dans l'Empire allemand une doctrine à peu près identique, connue sous le nom de *Fébronianisme.* Elle naquit du mécontentement de la nation allemande contre le Saint-Siège qu'elle accusait d'empiéter sur

ses droits. Convaincu que les prétentions exagérées de Rome avaient été l'une des causes principales du schisme protestant, NICOLAS DE HONTHEIM, évêque auxiliaire du prince électeur de Trèves, sous prétexte de travailler à la réunion des confessions dissidentes, publia, sous le pseudonyme de *Febronius,* — d'où le nom de *fébronianisme donné à la doctrine,* — un livre intitulé « *De l'état présent de l'Église* » où étaient exposées les revendications de la nation allemande. Le livre fut condamné par CLÉMENT XIII en 1764, mais les princes électeurs rhénans, loin de sévir contre l'auteur, qui d'ailleurs se soumit à la décision pontificalo, en 1798, prirent à tâche d'appliquer sa doctrine : ils rédigèrent même un mémoire contenant trente griefs contre la cour de Rome.



Joseph II.

L'air de bonhomie et de rêverie, qui se lit sur la physionomie de JOSEPH II (1765-1790), ne correspond guère au caractère réaliste de l'« *empereur sacristain* », qui poursuivit l'exécution de ses réformes religieuses avec un esprit de suite et une ténacité dignes d'une meilleure cause.

245. — **Le Joséphisme.** — Ce que le gallicanisme et le fébronianisme avaient été, l'un pour la France, l'autre pour l'Allemagne, le *joséphisme* le fut pour l'Autriche. L'idée maîtresse était la même : il s'agissait de diminuer les pouvoirs du Saint-Siège au profit de l'Église nationale, laquelle devait être subordonnée à l'autorité du prince. Ainsi, le souverain prétendait être dans son pays un *maître absolu,* qui avait le droit de gouverner ses sujets *despotiquement,* en s'appuyant sur les seuls principes de la raison et sans se préoccuper des droits du chef de l'Église : c'est ce qu'on a appelé le *despotisme éclairé.* A vrai dire, JOSEPH II avait eu des devanciers dans ses idées de réforme. Charles VI 1711-1740), Marie-Thérèse (1740-1780) surtout, avaient émis la prétention d'intervenir dans les affaires ecclésiastiques et de réformer l'Église ; mais tous deux furent dépassés par Joseph II, qui conçut et exécuta un vaste plan de réorganisation. Sans s'être entendu avec le pape, Joseph II *supprima de nombreux couvents,* en particulier, tous les *couvents contemplatifs ;* il remplaça tous les séminaires diocésains par des *séminaires impériaux,* où ne purent enseigner que des professeurs dévoués aux idées

impériales ; il établit le *mariage civil* et le *divorce* et donna la liberté du culte aux sectes protestantes. Cette œuvre rencontra de vives résistances, non seulement à Rome, mais même parmi l'épiscopat des pays soumis à l'Empire. PIE VI vint lui-même à Vienne, en 1782, pour le détourner de la voie où il s'était engagé. Sa démarche n'eut aucun succès. Le joséphisme prédomina en Autriche jusqu'en 1850.

246. — **Le Quiétisme.** — La doctrine du *quiétisme*, qui avait fait déjà son apparition chez certains mystiques du Moyen Age, fut exposée par un Espagnol, MICHEL MOLINOS († 1696), dans son *Guide spirituel* (1675). Il y était enseigné que l'âme, parvenue à l'état de perfection et étroitement unie à Dieu, n'a plus d'actes à produire, ni efforts ni mortifications, qu'elle n'a pas même de résistance à opposer à la tentation, qu'elle doit se tenir passive, dans une sorte de repos, — d'où le nom de *quiétisme* (lat. *quies*, repos) donné à la doctrine, — indifférente même à son propre salut. Cette doctrine immorale fut condamnée en 1687 par Innocent XI.



Fénelon.

FÉNELON (1651-1715), qui fut l'un des premiers écrivains du XVII[e] siècle par la pensée et par le style, était, d'après *Saint-Simon*, un « grand homme maigre, bien fait, avec un grand nez et des yeux dont le feu et l'esprit sortaient comme un torrent ».

L'année même de la condamnation de Molinos, la même doctrine était introduite en France par M[me] DE LA MOTTE-GUYON (1648-1717). Celle-ci enseignait, dans ses *Torrents spirituels*, que la perfection consiste dans l'amour de Dieu pur et désintéressé, sans considération pour la récompense ou le châtiment, et que cet état peut devenir l'*état habituel* d'une âme parfaite, et non pas simplement un *acte transitoire*. Les écrits de M[me] Guyon furent dénoncés à l'archevêque de Paris, puis examinés par une commission de théologiens, composée de Bossuet, Fénelon, de Noailles, évêque de Châlons, et Tronson, supérieur de Saint-Sulpice. La commission tint ses *conférences à Issy* (1694 et 1695), et rédigea trente-quatre articles dans lesquels elle exposa la vraie doctrine mystique. Craignant, malgré cela, la diffusion du quiétisme, Bossuet crut bon de publier une *Instruction pastorale sur les états d'oraison*. De son côté, Fénelon, qui était dévoué à M[me] Guyon, écrivit l'*Explication des maximes des saints sur la vie intérieure*. Ce fut le signal d'une vive

controverse entre les deux prélats, controverse qui se termina par un *Bref* d'INNOCENT XII, condamnant 23 propositions des *Maximes des saints*, et par la soumission sans réserve de Fénelon (1699).

III. — L'incrédulité aux XVIIe et XVIIIe siècles. Suppression des Jésuites.

L'Église catholique devait rencontrer, au XVIIe, et surtout au XVIIIe siècle, des adversaires plus redoutables que les protestants, les jansénistes et les gallicans. Sous les différents noms de *rationalistes*, de *déistes* ou de *libres penseurs*, les incrédules ne se contentèrent plus de l'attaquer dans un ou plusieurs de ses dogmes, ils se proposèrent de l'ébranler dans son fondement en prétendant démontrer l'impossibilité et l'inexistence de la Révélation, en même temps que l'absurdité de ses croyances. Le berceau de la libre pensée fut l'*Angleterre*, où toutes les forces antireligieuses se réunirent dans la société des *francs-maçons*. De l'Angleterre le mouvement passa en *France* sous l'étiquette *philosophique*, puis en *Allemagne*, où l'incrédulité fut favorisée par FRÉDÉRIC II et les Universités.

Tous ces ennemis de l'Église, — protestants, jansénistes, gallicans, incrédules, — vigoureusement combattus par les Jésuites, prirent leur revanche en obtenant de plusieurs gouvernements et du pape Clément XIV la *suppression de la Compagnie*.

247. — **Les causes de l'incrédulité.** — L'incrédulité, qui fait son apparition au début du XVIIe siècle en Angleterre, et qui bat son plein en France et en Allemagne à la fin du XVIIIe siècle, est *fille du protestantisme et du philosophisme.*

Le *protestantisme,* avec sa théorie du libre examen, devait conduire rapidement à la *discussion,* puis au *rejet de toutes les vérités révélées,* jusque-là admises.

Le *philosophisme* fut la seconde cause de l'incrédulité. La philosophie cartésienne, tout en restant spiritualiste, avait revendiqué l'*autonomie de la raison* en face de l'autorité. Tous les philosophes, qui vinrent après, émirent cette prétention que la raison est la *seule source du savoir,* et que la Révélation, en tant que mode de connaissance, était dénuée de valeur. Il s'ensuivit, de la part des philosophes et des scientifiques, une opposition systématique aux dogmes chrétiens.

248. — **L'incrédulité en Angleterre. La Franc-Maçonnerie.** — C'est en Angleterre, qu'il faut aller chercher les origines de l'incrédulité.

Sous la forme de religion *déiste* ou *naturaliste*, elle compte, parmi ses partisans, aux XVIIe et XVIIIe siècles, les philosophes les plus célèbres de l'époque : — THOMAS HOBBES († 1679) ; — JOHN LOCKE († 1704) ; — COLLINS († 1729), le premier qui prit le titre de libre penseur ; — DAVID HUME († 1776).

Au début du XVIIIe siècle, toutes les forces anticatholiques, — *déistes, matérialistes, libres penseurs*, — se groupèrent en une puissante association, qui prit le nom de *Franc-Maçonnerie*. D'abord *société philanthropique et politique*, la Franc-Maçonnerie devint, après la fondation de la grande loge de Londres (1717), le centre de la libre pensée et comme l'*armée de l'incrédulité*.

D'Angleterre la franc-maçonnerie se répandit en *France* où elle eut sa première loge à Dunkerque, en 1721. Le *Grand Orient de France*, qui a son siège à Paris, fut fondé en 1772. Par son programme philanthropique la franc-maçonnerie séduisit de prime abord beaucoup de nobles âmes, et même des prêtres, qui n'avaient pas discerné le but caché de la société. Plus clairvoyants, les papes ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'ils avaient devant eux de nouveaux ennemis. Aussi la franc-maçonnerie fut-elle, à diverses reprises, condamnée par le Saint-Siège, par Clément XII en 1738, par Benoît XIV en 1751, par Pie VII en 1821, par Pie IX en 1865, et tout récemment, par Léon XIII (Encyclique *Humanum genus*).

249. — **L'incrédulité en France.** — Les incrédules étaient déjà nombreux à la fin du règne de Louis XIV : ils s'appelaient alors les *libertins*. Ses plus célèbres représentants furent : le philosophe épicurien GASSENDI, dont Molière fut l'élève, les habitués du salon de Ninon de Lenclos, SAINT-ÉVREMOND, CHAPELLE, et plus tard, FONTENELLE (1657-1757). A côté de Fontenelle, le précurseur le plus illustre des philosophes du XVIIIe siècle fut BAYLE (1647-1706), l'auteur du *Dictionnaire historique et critique*, où se trouvent amassées toutes les objections contre la religion et contre l'Église, véritable arsenal de la libre pensée, qui fit les délices des philosophes du XVIIIe siècle.

Les incrédules, qui avaient observé une sage retenue sous le règne de Louis XIV, purent, sous la Régence, attaquer l'Église presque sans contrainte. Pour mieux y réussir, ils formèrent une vaste société, le *parti philosophique*, et centralisèrent leurs efforts individuels dans une œuvre commune : l'*Encyclopédie*. Sortie de la plume des libres penseurs les plus célèbres de l'époque, l'*Encyclopédie* ne pouvait être et ne fut qu'une monstrueuse machine de guerre dressée contre les croyances et les institutions du passé, une apothéose de la civilisation et des sciences, ayant pour but



Voltaire.

Les portraits de VOLTAIRE sont nombreux. Les plus célèbres sont ceux de PIGALLE (1714-1785), sculpteur français, qui le représente presque entièrement nu, et surtout de HOUDON (1741-1828), qui sculpta le *Voltaire assis*, placé dans le foyer du Théâtre Français, et où la physionomie railleuse et sèche de Voltaire est merveilleusement rendue.

final de substituer au culte traditionnel un culte nouveau : celui de la *Déesse-Raison* et du *matérialisme.*

Parmi les incrédules du XVIII[e] siècle émerge au premier plan le « *patriarche de Ferney* », VOLTAIRE (1694-1778), l'ami du roi de Prusse, Frédéric II, et l'insulteur de Jeanne d'Arc. Bien que d'une philosophie médiocre et superficielle, Voltaire savait tirer parti de tout. Son intelligence alerte, toujours en éveil, aborde tous les sujets. Tantôt il ridiculise les prêtres et les croyants, tantôt il attaque les croyances elles-mêmes : les dogmes, la Bible, l'Évangile. Il prêche la tolérance, moins par conviction personnelle que parce qu'il y trouve une excellente occasion de poursuivre l'Église de ses traits acérés. Il travaille à la réhabilitation des protestants *Calas* et *Sirven* condamnés par des juges catholiques. Et, par une contradiction étrange, presque inconsciente — tant Voltaire est aveuglé par le parti-pris, — cet apôtre de la tolérance, cet ami de la liberté et de la justice, est l'esprit le plus intolérant, le plus partial, le plus injuste, quand il aborde la question religieuse. Il ne sait alors que railler et accuser ; il est totalement incapable de comprendre les beautés du christianisme et de reconnaître les services rendus par l'Église.

La nomenclature des ennemis de l'Église au XVIII[e] siècle serait incomplète, si l'on omettait le nom de JEAN-JACQUES ROUSSEAU (1712-1778), qui fut, avec Voltaire, l'un des plus grands démolisseurs que la société ait jamais rencontrés. Mais il y a la différence entre Rousseau et



Jean-Jacques Rousseau.

Parmi les portraits qui furent faits de lui, J.-J. ROUSSEAU préférait celui de *La Tour* (1704-1788), peintre français, qui sut rendre avec bonheur les traits de cette âme inquiète et tourmentée que fut l'auteur du *Contrat Social.*

Voltaire que l'un est sincère tandis que l'autre ne l'est pas. Rousseau est même religieux : il est déiste, et le spectacle des beautés de la création lui inspire de très belles pages dans sa *Profession de foi du Vicaire Savoyard* (*Émile*, liv. IV). Il n'a pas pour la révélation et la religion chrétienne la haine aveugle de Voltaire ; mais, en émettant les doctrines les plus fausses sur la religion, sur la morale, sur l'éducation, sur le mariage et tant de choses sacrées, il a peut-être contribué, plus que Voltaire, à détruire la religion et l'ordre social.

250. — **L'incrédulité en Allemagne.** — La doctrine luthérienne du libre examen et l'influence de la France, dont toutes les cours parlaient la langue et lisaient les écrits, acheminèrent vite l'Allemagne dans la voie du rationalisme. La libre pensée s'étala sans retenue dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, sous le règne de Frédéric II (1740-1786). Ses représentants les plus illustres furent : — 1. CHRISTIAN EDELMANN († 1767) ; — 2. LESSING († 1781) ; — 3. HERDER († 1803), qui proposait de supprimer tous les dogmes pour éviter les discussions et qui voulait voir le vrai christianisme dans les progrès de l'humanité ; — 4. EMMANUEL KANT († 1804), qui opposa la foi à la raison et n'admit qu'une religion rationaliste ; — 5. GŒTHE († 1832) et SCHILLER († 1805), les deux poètes les plus illustres de l'Allemagne, qui mirent leur talent au service des idées nouvelles.

251. — **Suppression des Jésuites.** — En face des nombreux adversaires que nous venons de passer en revue, les Jésuites avaient toujours été d'ardents défenseurs de l'Église et de la Papauté. Par les collèges nombreux et florissants qu'ils dirigeaient, par l'influence qu'ils avaient prise dans un certain nombre de cours, — la plupart des princes avaient des Jésuites pour confesseurs, — ils suscitèrent les jalousies et les haines de tout ce qui était hostile à la fois à la religion et au roi. Alors se forma une sorte de coalition contre l'illustre Compagnie. Le premier assaut fut livré au *Portugal*. Les Jésuites furent expulsés de ce pays, en 1759, par le marquis DE POMBAL, ministre de Joseph Ier, qui les accusa et les rendit responsables d'un attentat contre le roi.

En France, les Jésuites avaient contre eux les *Jansénistes*, appuyés par les *Parlements*, les *Gallicans*, les *Philosophes* et les *Encyclopédistes*. *L'occasion* de partir en guerre leur fut fournie par le scandale que provoqua la banqueroute d'un jésuite français, le P. LA VALETTE, qui avait créé une maison de commerce à la Martinique, laquelle fut ruinée par la guerre franco-anglaise. Les créanciers, — des négociants de Marseille, — ne pouvant se faire payer par le P. La Valette, se retournèrent contre la Compagnie, et l'attaquèrent comme responsable des dettes d'un de ses

membres. Les Jésuites firent remarquer que leurs maisons n'étaient pas solidaires les unes des autres, et ne voulurent pas payer. Ils furent condamnés par le tribunal de Marseille, puis par le Parlement de Paris, qui examina leurs constitutions, les déclara contraires aux lois du royaume et exigea des modifications. Les Jésuites s'y étant refusés, les Parlements ordonnèrent la *suppression de la Compagnie* (1762), tout en permettant à chaque membre de rester en France, à titre individuel. Deux ans après, le roi de France confirma l'arrêt du Parlement (1764).

L'*Espagne*, la *Sicile* et le *duché de Parme*, où régnaient les Bourbons, expulsèrent de même les Jésuites de leurs États, malgré les remontrances de Clément XIII. Finalement, à force d'intrigue, les cours de France et d'Espagne arrachèrent à la faiblesse de Clément XIV la suppression de la Compagnie (1773).

IV. — Histoire intérieure (1517-1789).

La *littérature chrétienne* produisit dans cette période des œuvres nombreuses, dont l'ensemble peut rivaliser avec celles des meilleures époques de l'histoire de l'Église.

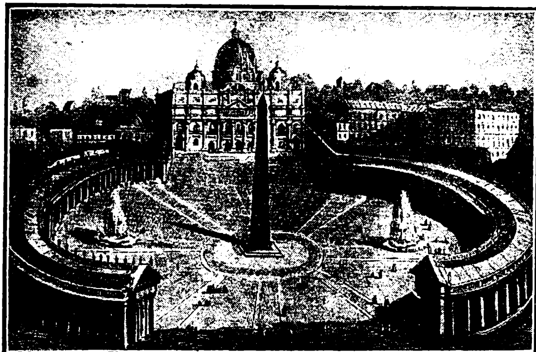
Peu de changement dans la *constitution de l'Église*. — Sur le terrain du *culte*, l'art chrétien adopte définitivement le *style de la Renaissance* qui brille d'un vif éclat dans le cours du XVIe siècle, mais dont l'apogée ne va pas au delà. Le peuple se plaint du grand nombre des *fêtes chômées* et en obtient la réduction. La *vie chrétienne*, qui connaît un long moment de splendeur après le concile de Trente, entre en décadence au XVIIIe siècle.

252. — **La littérature chrétienne.** — La nécessité de défendre la foi attaquée par les protestants, donna un grand essor à la littérature chrétienne de cette époque. Dans les diverses branches de la science ecclésiastique, l'Église compte des noms illustres.

Les principaux noms sont : — 1. *En théologie*, les jésuites Suarez († 1617), de Lugo (†1660), les dominicains Cajetan (†1534) Billuart (†1757), Saint Alphonse de Liguori (†1787) le fondateur des Rédemptoristes ; — 2. *en apologétique*, les jésuites Bellarmin (†1621) et Petau (†1652), et surtout Bossuet, qui écrivit l'*Histoire des variations des Églises protestantes ;* — 3. *dans l'éloquence sacrée*, saint François de Sales, le P. Lejeune († 1672), Bourdaloue († 1704), Fénelon († 1715), Massillon († 1742) et le plus grand de tous, Bossuet (1627-1704), qui fut sans égal dans le sermon et l'oraison funèbre.

253. — **Constitution de l'Église.** — Il ne se fit, au cours de cette longue période, aucune modification essentielle dans la constitution de l'Église,

La curie romaine reçut des papes, après le concile de Trente, son organisation définitive. Le début du XVIe siècle vit apparaître l'*institution des nonciatures ;* les légats, qui représentaient jusque-là les papes, furent remplacés par des *nonces*, vrais ambassaseurs pontificaux, ayant leur résidence ordinaire auprès des princes et des gouvernements catholiques. — Le concile de Trente *renforça le pouvoir épiscopal*, en réservant aux



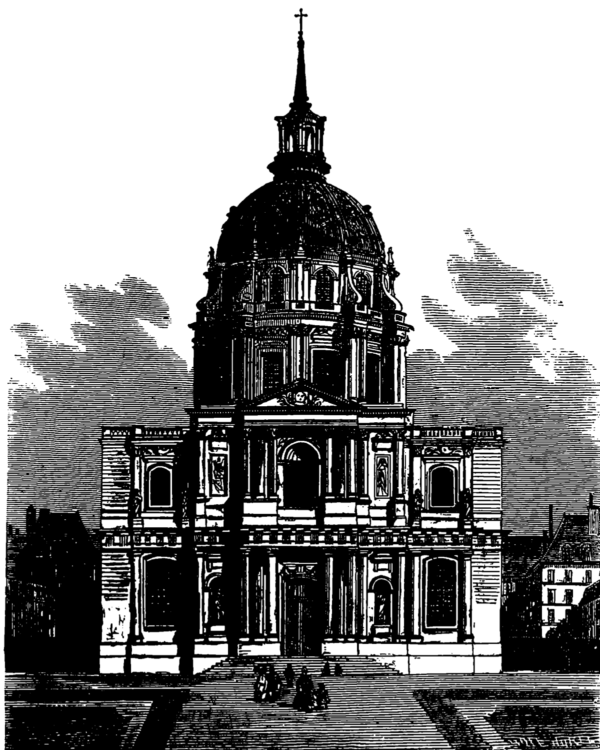
Saint-Pierre de Rome.

La Basilique actuelle de *Saint-Pierre de Rome*, commencée, sous Jules II, en 1506, et terminée, sous Paul V, en 1614, est l'œuvre de plusieurs architectes, dont les principaux furent BRAMANTE, MICHEL-ANGE, RAPHAEL et LE BERNIN. La façade à cinq portes, dont celle du milieu est en bronze et décorée de bas-reliefs La coupole, le chef-d'œuvre de la Basilique, a 42 m. de diamètre et 13 m. de haut. Au centre, sous la coupole, se trouve le *maître-autel*, placé sous un énorme baldaquin de bronze ; en avant et en contre-bas, la *Confession de Saint-Pierre*, qui contient les restes de saint Pierre. A droite de la basilique ,on aperçoit le *palais du Vatican*.

évêques seuls, à l'exclusion des archidiacres, la visite de tout leur diocèse et en leur accordant des pouvoirs déterminés sur les ordres religieux et les églises qui, auparavant, étaient exempts de la juridiction épiscopale.

254. — **Le Culte. Les Églises. L'art chrétien.** — En *architecture*, le *style de la Renaissance*, né au début du XVe siècle, et dont nous avons parlé précédemment (V. No 188), passe par deux phases dans cette période. Dans la première phase, qui dure environ quatre-vingts ans (1500-1580), il est dans toute sa splendeur. Les plus beaux monuments qu'il produit alors, sont : la *Cathédrale de Florence* et la *basilique de Saint-Pierre à Rome*. A la fin du XVIe siècle commence déjà la décadence. Alors s'ouvre l'ère d'un nouveau style qui se caractérise par l'ampleur des dimensions et par l'ordonnance de la façade. Celle-ci se compose de deux ou trois ordres

de colonnes superposées diminuant de largeur au second ou au troisième étage. Ce style, connu sous le nom de *style baroque*, est appelé aussi *style jésuite*, parce que les Jésuites, — les grands bâtisseurs de l'époque, — eurent



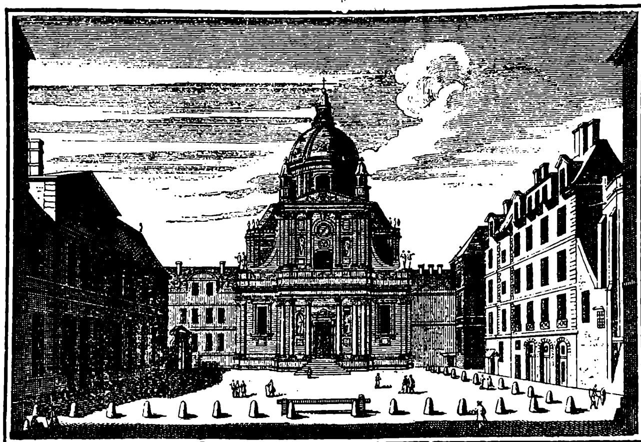
Église des Invalides.

L'*Église des Invalides* fut commencée en 1670 sur les plans de Libéral BRUANT (1637-1697) Le *dôme*, qui fut ajouté postérieurement, est l'un des plus beaux titres de gloire de Jules-Hardouin MANSART (1646-1708). La façade a deux rangs de colonnes doriques et corinthiennes superposées soutenant un fronton triangulaire. Le dôme avec sa coupole dorée, surmontée d'une lanterne gracieuse et d'une flèche, a plus de 100 mètres de haut.

une prédilection pour ce genre de construction. L'on peut signaler comme modèles de ce style : à Rome, l'église des Jésuites, appelée le *Gésu ;* en Espagne, le couvent de l'*Escurial* et *Notre-Dame del Pilar* de Saragosse ;

en Angleterre, *Saint-Paul* de Londres ; à Paris, le dôme des *Invalides* et le *Panthéon*.

Signalons enfin un style qui fut à la mode sous Louis XV, et auquel on a donné le nom de *style rococo*. Il se caractérise par une ornementation bizarre et surchargée. Les artistes décorent les édifices sans tenir compte ni de leur style ni du caractère des matériaux : ils donnent libre cours à leur imagination et à leurs caprices.



Église de la Sorbonne.

Reconstruite au XVIIe siècle par LEMERCIER, sur l'ordre de Richelieu, la *chapelle de la Sorbonne* se distingue, à l'extérieur, par sa curieuse façade et par son élégante coupole. La façade présente deux rangs de colonnes superposées d'ordre corinthien et d'ordre composite ; elle est ornée de quatre statues : dans le haut, à gauche, saint Thomas d'Aquin, à droite, Pierre Lombard ; plus bas, dans des niches, Bossuet, à droite, Gerson, à gauche. A l'intérieur, dans le transept de droite, se trouve le *tombeau* du cardinal Richelieu par GIRARDON (1628-1715).

Les principaux noms de cette période sont : — 1. *en architecture*, CLAUDE PERRAULT († 1688) et MANSART († 1708); — 2. *en sculpture*, les Français PUGET († 1694) et GIRARDON († 1715) ; — 3. *en peinture*, les Italiens LE TINTORET († 1594) et PAUL VÉRONÈSE († 1588), les flamands RUBENS († 1640), VAN DYCK († 1641), REMBRANDT († 1669), les Espagnols VELASQUEZ († 1660) et MURILLO († 1682), auteur du célèbre tableau *L'Immaculée Conception*, connu plutôt sous le nom d'Assomption de la Vierge.

La *musique d'église* était en déclin au commencement de cette période. A la musique religieuse on avait substitué les mélodies profanes et des œuvres d'allure théâtrale. Aussi, ce genre de musique fut-il condamné par les Pères du concile de Trente, et l'on parla de revenir purement et

simplement à l'adoption exclusive du chant grégorien. PALESTRINA sauva la musique religieuse en composant des messes où la majesté du service divin se conciliait avec les exigences de l'art. Deux autres noms : ALLEGRI († 1652) et PERGOLÈSE († 1736), méritent d'être placés à côté du maître Palestrina.

255. — **La liturgie. Les fêtes. La vie chrétienne.** — *A*. A la suite du concile de Trente, les *livres liturgiques* (bréviaire, missel), du rite romain furent révisés et imposés aux Églises d'Occident dont les liturgies particulières ne remontaient pas à 200 ans. Il n'y eut que de rares églises (*Milan, Tolède, Cologne, Trèves*...) et quelques ordres religieux, comme les *carmes*, les *chartreux*, les *dominicains*, qui gardèrent leurs livres liturgiques en les conformant davantage à ceux du rite romain.

B. Au grand nombre de fêtes déjà léguées par le Moyen Age cette période ajoute encore les deux fêtes de *saint Joseph* et de l'*Immaculée Conception*. Cependant l'opinion commençait à protester contre la multiplicité des fêtes chômées. Peu à peu le nombre en fut réduit.

C. Parmi les *abus* de cette période, il y a toujours à signaler *les pratiques de superstition et de sorcellerie*. Loin de décroître, le mal n'avait fait que s'aggraver au XVIIe siècle : pour l'enrayer, les tribunaux civils et ecclésiastiques poursuivirent les sorciers et les sorcières avec la plus grande rigueur. Malheureusement, la répression fut si impitoyable qu'elle atteignit souvent des innocents et qu'elle souleva de tous côtés de justes protestations.

Malgré ces abus, la *vie religieuse et morale* qui s'était abaissée profondément au moment de la Réforme protestante, se releva soudain vers le milieu du XVIe siècle, et le nombre des saints de cette époque est très élevé. Outre le saint pape Pie V, les saints fondateurs d'ordres et les saints évêques dont nous avons déjà cité les noms (V. Nos 231 et suiv.), les saints les plus illustres furent : le capucin FIDÈLE DE SIGMARINGEN († 1622), le franciscain PASCAL BAYLON († 1590), les saintes femmes CATHERINE DE RICCI († 1590), MADELEINE DE PAZZIS († 1607), ROSE DE LIMA († 1617). Cependant ce temps de splendeur n'alla guère au delà du XVIIe siècle. Du XVIIIe siècle il n'y a guère à citer comme noms glorieux que ceux : — 1. de la VÉNÉRABLE LOUISE DE FRANCE (1737-1787), fille de Louis XV, qui, à trente-trois ans, revêtit l'habit des Carmélites et, pendant dix-sept ans, édifia la communauté de Saint-Denis par la pratique des plus hautes vertus, et — 2. de saint BENOIT LABRE (1748-1783), originaire d'*Amettes*, au diocèse de Boulogne, qui, n'ayant pu rester ni à la Chartreuse ni à la Trappe, à cause de sa santé trop délicate, entreprit (1768) une série de

pèlerinages en Suisse et en Italie, vivant d'aumônes, refusant à son corps les soins les plus nécessaires, enseignant au monde l'oubli de soi et le détachement des biens terrestres pour l'amour du Christ. Béatifié par Pie IX en 1861, Benoît-Joseph Labre fut canonisé par Léon XIII.

QUESTIONNAIRE. — I. Donnez un bref aperçu des controverses et des doctrines hétérodoxes sur la grâce. — 239. Quels furent les deux systèmes des théologiens pour expliquer les rapports de la grâce et de la liberté? — 240. Dans quel pays et à quelle époque naquit le baïanisme? Par quel pape la doctrine fut-elle condamnée? — 241. Dans quel ouvrage fut exposé le jansénisme? En quoi consistait cette nouvelle doctrine? Quels partisans recruta-t-elle en France? Par qui l'Augustinus fut-il attaqué? Par qui fut-il défendu? Par quel pape furent condamnées les cinq propositions extraites de l'Augustinus? Par quelle distinction les jansénistes crurent-ils échapper à la condamnation? Que savez-vous de l'intervention de Pascal dans le débat? — 242. Par quel incident fut rompue la paix clémentine? Par quelle bulle le livre de l'oratorien Quesnel fut-il condamné? Les jansénistes se soumirent-ils? Comment se termina la lutte?

II. Donnez un bref aperçu des fausses doctrines sur la constitution de l'Église. — 243. Qu'est-ce que le gallicanisme? A quel sujet s'éleva le conflit entre Louis XIV et la papauté? Qu'est-ce que le droit de régale? Racontez la lutte entre Louis XIV et le pape Innocent XI. Quelle fut l'attitude de l'Assemblée du clergé? Quelles furent ses décisions? Comment se termina enfin le conflit? — 244. Où et quand naquit le fébronianisme? Quel en était l'auteur? — 245. Où et à quelle époque naquit le joséphisme? — 246. Que savez-vous du quiétisme?

III. Donnez un bref aperçu sur l'incrédulité aux XVIIe et XVIIIe siècles. — 247. Quelles furent les causes de l'incrédulité? — 248. Où se trouve le berceau de l'incrédulité? Citez les principaux déistes anglais. Dites ce que vous savez sur la franc-maçonnerie. Par quels papes fut-elle condamnée? — 249. Comment s'appelaient les incrédules au XVIIe siècle? Comment s'appelait le parti des incrédules au XVIIIe siècle? Qu'est-ce que l'Encyclopédie? Que savez-vous de Voltaire? Que savez-vous de Jean-Jacques Rousseau? — 250. Citez les principaux incrédules de l'Allemagne. — 251. Pourquoi les jésuites furent-ils en butte à l'hostilité des ennemis de l'Église? Où fut livré le premier assaut contre eux? Quels étaient leurs adversaires en France? De quelle occasion profitèrent-ils pour partir en guerre contre eux? Quand la suppression de la Compagnie fut-elle ordonnée? Quels pays suivirent l'exemple de la France? — En quelle année et par quel pape la Compagnie fut-elle abolie?

IV. Donnez un bref aperçu de l'histoire intérieure de l'Église dans cette période. — 252. Citez les noms les plus illustres de cette période en théologie, en apologétique, et dans l'éloquence sacrée. — 253. Quels furent les changements dans la constitution de l'Église? — 254. Quel est le style à la mode à cette époque? Connaissez-vous des musiciens célèbres de cette époque? — 255. Quelle innovation se produisit sur le terrain de la liturgie? Quelles nouvelles fêtes furent ajoutées au calendrier liturgique? Les fêtes chômées ne furent-elles pas réduites? Dites ce que vous savez sur la vie religieuse et morale de cette période. Citez quelques noms de saints.

Période Contemporaine

De la Révolution française à nos jours (1789-1930).

CHAPITRE PREMIER

L'ÉGLISE DE FRANCE DE LA RÉVOLUTION A LA FIN DU PREMIER EMPIRE

Sommaire. — I. *L'Église et la Révolution française.* — Sous la Constituante (5 mai 1789-30 sept 1791). La nationalisation des biens du Clergé.—La Constitution civile du Clergé. — Sous la Législative (1er oct. 1791-20 sept. 1792). Les massacres de Septembre. — Sous la Convention (21 sept. 1792-26 oct. 1795). Le régime de la Terreur. — Sous le Directoire (27 oct. 1795-9 nov. 1799).

II. *L'Église et Napoléon Ier.* — Sous le consulat. La préparation du Concordat. — Le Concordat. — Les Articles organiques. — Application du Concordat. — Sous l'Empire. Le sacre de Napoléon. — La rupture entre le Pape et l'Empereur. — La captivité de Pie VII. Ses conséquences.

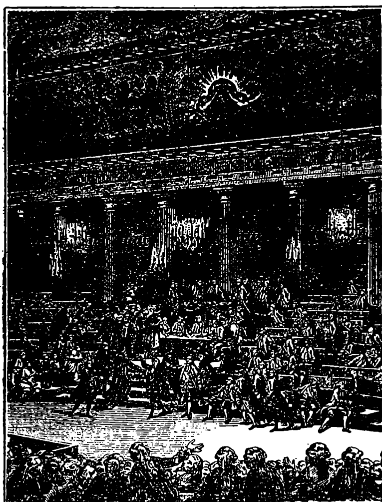
I. — L'Église et la Révolution française.

La Révolution française fut, avant tout, une *révolution politique et sociale.* Mais, par suite des circonstances, et comme par la force des choses, elle ne tarda pas à devenir une *révolution religieuse.* C'est à ce dernier et seul point de vue qu'il y a lieu de la considérer ici.

La *Révolution religieuse*, suite et conséquence de la Révolution politique et sociale, présente plusieurs phases. — A la première étape, sous l'*Assemblée Constituante*, l'Église est *dépouillée*, d'abord de sa fortune, par la *nationalisation des biens du clergé*, puis de ses droits, par la *Constitution civile du Clergé.* — Dans la seconde phase, l'Église, rebelle en majeure partie à la Constitution *civile*, autrement dit, *schismatique*, du clergé, subit la *persécution* dans la personne de ses ministres et de ses fidèles : après les affreux *massacres de Septembre sous la Législative*, c'est l'odieux *régime de la Terreur sous la Convention.* — La troisième phase se déroule sous le *Directoire :* n'ayant pu détruire l'Église par la persécution, la Révolution tente de lui *substituer un nouveau culte :* le culte *théophilanthropique*, ou le culte *déca-*

daire. L'échec final de ces assauts répétés contre l'Église de France qui, malgré de regrettables défections, reste attachée à sa foi et à son Chef suprême, fait aspirer après le jour où la paix religieuse sera enfin rétablie sur les bases d'un nouveau Concordat avec le Saint-Siège.

256. — Sous la Constituante. La nationalisation des biens du Clergé. — Quand les *États généraux* se réunirent à Versailles, le 5 mai 1789, il régnait par toute la France un malaise général. Toutes les classes, indistinctement, se plaignaient de l'*absolutisme royal* et réclamaient la liberté individuelle et politique. Le Tiers-État, lui, demandait plus : il voulait, à tout prix l'abolition des privilèges et des droits féodaux. Or, trois mois après la réunion des États Généraux, ces différentes réformes étaient un fait accompli.



Nuit du 4 août.

De toutes les séances de l'Assemblée Constituante la *Nuit du 4 août* est certainement la plus célèbre dans l'histoire. Au milieu de l'enthousiasme général, le Clergé et la Noblesse y firent le sacrifice de leur privilèges féodaux : le clergé renonça à la *dîme*. L'Assemblée décréta l'égalité de *tous* les Français devant l'impôt et leur admissibilité à *tous* les emplois publics : ainsi, les députés de la Constituante faisaient table rase de l'Ancien Régime.

Ainsi, en très peu de temps, la révolution *politique* semblait achevée. *La révolution religieuse allait commencer*. Elle devait éclater bientôt à propos de la *question financière.* Ce n'était pas en effet pour changer la constitution politique et sociale que Louis XVI s'était décidé, le 27 avril 1789, à convoquer les États généraux, qui ne s'étaient pas réunis depuis 1614, mais bien pour conjurer la banqueroute et pour apporter remède à la disette financière causée par les guerres de Louis XIV, par les dépenses exorbitantes de la cour aggravées tout récemment par les frais de la guerre d'Amérique. Or l'Église de France était alors en possession de biens considérables. Malgré les charges dont ils étaient grevés, ces biens apparurent à l'Assemblée Constituante comme le seul remède à la banqueroute. Le 2 novembre 1789, sur la motion de Talleyrand, évêque d'Autun, ils furent *mis à la disposition de la Nation,* à charge pour

celle-ci d'assurer un traitement convenable à ceux qu'elle dépouillait. La spoliation du Clergé fut suivie de la *suppression des ordres religieux*, du moins de ceux qui n'avaient pas pour objet le soin des malades ou l'enseignement. Beaucoup de religieux, qui furent ainsi jetés sur le pavé, devinrent de farouches révolutionnaires.

257. — **La Constitution civile du Clergé.** — La spoliation du clergé ne portait atteinte qu'aux intérêts matériels de l'Église. La Constituante voulut aller plus loin ; elle se proposa de modifier, de son propre chef et sans accord avec le pape, la constitution même de l'Église. Un « *comité ecclésiastique* » dont les membres étaient recrutés parmi les gallicans, les jansénistes et les philosophes de l'Assemblée nationale, élabora la *Constitution civile du Clergé*, qui fut votée le 12 juillet 1790. Cette Constitution apportait trois innovations capitales au régime jusque-là établi dans l'Église. Elle instituait d'abord une *nouvelle division des circonscriptions ecclésiastiques*, réduisant les 135 évêchés à 83. Elle établissait en second lieu un *nouveau mode d'élection du clergé* : les évêques, comme les députés et les fonctionnaires, devaient être choisis par le collège électoral de leurs départements, et leur élection devait être confirmée, non par le pape mais par le métropolitain. Enfin la Constitution civile accordait au clergé, pour compenser la perte de ses biens, une *dotation* de 133 millions : ce fut l'origine du budget des cultes. Salariés par l'État, les évêques et les curés en devenaient ainsi les fonctionnaires.

Une telle *constitution*, rédigée en dehors des chefs et contre les lois de l'Église, ne pouvait être acceptée ni du *roi* [1], ni du *pape*, ni du *clergé*. Croyant obtenir plus facilement leur adhésion par une mesure radicale, la Constituante décida, le 27 novembre 1790, que tous les évêques et curés en fonctions seraient tenus de *jurer obéissance à cette Constitution*. Les évêques, sauf quatre, dont TALLEYRAND — par conséquent l'ensemble du Haut Clergé, — et 40.000 curés, — c'est-à-dire les deux tiers du Bas Clergé, — refusèrent le serment. *Le schisme était dès lors accompli.* La Constituante venait de diviser la France en deux camps religieux : le camp des prêtres qui se soumettaient au serment et qu'on appela *assermentés*, ou *jureurs*, ou *constitutionnels* qui formeront jusqu'au 21 février 1795 la seule *Église reconnue* en France, et le camp de ceux qui refusaient le serment : les *insermentés* ou *réfractaires*.

Par cette violation de la liberté de conscience, qu'elle avait pourtant prétendu instituer dans sa *Déclaration des Droits de l'homme*, l'Assemblée

(1) En réalité, le roi, pour éviter de plus grands malheurs, avait donné sa sanction à la *Constitution civile*, le 24 août 1790, et à la loi du *serment*, le 26 décembre 1790. La condamnation de Pie VI ne vint que plusieurs mois après, dans les brefs de mars et avril 1791, publiés en mai.

Constituante ne s'était pas seulement mise en contradiction avec ses principes, elle avait encore commis une lourde faute, qui devait avoir pour conséquences la *Guerre de Vendée* et les *persécutions religieuses.*

258. — **Sous la Législative. Les massacres de Septembre.** — Sous la *Législative,* qui se réunit le 1er octobre 1791, la *situation intérieure* de la France ne tarda pas à s'aggraver. De tous côtés, mais surtout dans l'Ouest et en Vendée, il y eut des soulèvements du peuple contre les prêtres assermentés. D'autre part la *situation extérieure* était devenue critique du fait des émigrés qui pactisaient avec l'étranger contre le nouveau régime. Menacée par ce double péril, l'Assemblée Législative traita les émigrés et les catholiques en ennemis, et, comme les premiers étaient hors de son atteinte, du moins quant à leurs personnes, elle tourna toute sa colère contre les seconds. Elle enjoignit d'abord aux prêtres de *prêter serment* à la Constitution civile ; puis, elle ordonna leur *déportation,* sur simple demande de vingt citoyens (27 mai 1792).

Quelque temps après, elle terminait sa carrière par les *odieux massacres de Septembre,* qu'elle n'avait peut-être pas voulus mais qu'elle fut impuissante à empêcher. Parce que les ennemis étaient entrés en France et menaçaient la capitale, les révolutionnaires de la *Commune de Paris* perdirent tout sang-froid ; ils jetèrent en prison tous les *suspects,* c'est-à-dire les royalistes et les prêtres réfractaires, qui étaient regardés comme des adversaires de la révolution. Puis des bandes d'égorgeurs envahirent les prisons, l'*Abbaye,* les *Carmes, la Force,* le *Châtelet,* la *Conciergerie, Bicêtre,* la *Salpêtrière,* et pendant quatre jours et quatre nuits, du 2 au 6 septembre, elles égorgèrent plus de 1200 malheureux, dont le seul crime était d'être restés fidèles à leur foi.

259. — **Sous la Convention. Le régime de la Terreur.** — La *Convention* se réunit le 21 septembre 1792. Après avoir aboli la royauté et proclamé la République, elle mit le roi en accusation : le procès dura du 11 décembre au 20 janvier 1793. Condamné à mort comme coupable de conspiration contre la liberté de la nation et d'attentat contre la sûreté de l'État, le malheureux roi monta sur l'échafaud, le dimanche 21 janvier, et mourut en chrétien, avec une courageuse résignation.

L'exécution de Louis XVI eut une double conséquence : *à l'extérieur,* elle détermina les grandes puissances de l'Europe à former une vaste *coalition* contre la France ; *à l'intérieur,* elle provoqua de tous côtés des insurrections de royalistes et de catholiques, et en particulier, la *guerre civile de Vendée.* Pour parer à ce double danger, la Convention ordonna de lever une armée de 300.000 hommes, et délégua tous ses pouvoirs à un comité composé de douze membres, appelé le *Comité de Salut public* (6 avril). Ce comité, dirigé d'abord par DANTON, puis par le sinistre ROBESPIERRE,

inaugura une ère de tyrannie, dont le but était de *terroriser* les adversaires de la Révolution, de leur enlever toute velléité de résistance et de les pousser par la crainte à prendre les armes contre l'étranger. Ce *régime de la Terreur* dura de mai 1793 au 9 thermidor (27 juillet) 1794, date de la chute de Robespierre.

De cet odieux régime l'*Église de France fut assurément l'une des principales victimes*. La Convention s'attaqua d'abord aux *prêtres réfractaires :*



Louis XVI.

La physionomie de LOUIS XVI, — avec ses yeux bleus pleins de douceur, son nez bourbonien, ses grosses lèvres, — donne l'impression de grande bienveillance, mais aussi d'intelligence médiocre et de caractère faible et indécis. Ame sincèrement religieuse et honnête, le pauvre roi voulut ardemment le bonheur de ses sujets, mais il ne sut ou n'eut pas les moyens de le réaliser : il fut, en somme, une victime de sa faiblesse, et plus encore des fautes de ses prédécesseurs.



Robespierre.

Maximilien de ROBESPIERRE (1759-1794), né à *Arras*, élève des Oratoriens au collège Louis-le-Grand, étudia le droit, et était avocat à Arras lorsque, en 1789, il fut élu député du Tiers pour l'Artois. Sous la Convention, il vota la mort de Louis XVI et devint le chef politique du *Comité du Salut Public*. Il fut l'un des principaux instigateurs de l'affreux régime de la Terreur, et il finit par en être une des principales victimes. Il fut guillotiné le 27 juillet 1794 (9 thermidor an II).

ceux qui ne voulurent pas prêter le *serment de liberté-égalité*, prescrit par un décret du 21 avril 1793, furent condamnés à la déportation ; ils durent partir en exil ou mourir sur l'échafaud. Elle se tourna ensuite contre *tous les catholiques :* la *loi des suspects*, qui déclarait coupables de haute trahison « tous ceux qui n'avaient rien fait pour la liberté », permit de les envoyer par « *fournées* » à la guillotine. Des révolutionnaires de bas étage s'acquirent un triste renom par leurs cruautés : Joseph LEBON

à *Arras*, CARRIER à *Nantes*, COLLOT D'HERBOIS à *Lyon*, FOUQUIER-TINVILLE à *Paris*, firent d'innombrables victimes. Parmi ces dernières, il faut accorder une mention spéciale aux trente-deux Ursulines d'Orange, aux quatre Filles de la Charité d'Arras, aux onze Ursulines de Valenciennes et surtout aux *Bienheureuses Carmélites de Compiègne*, qui montèrent à l'échafaud avec un admirable courage.

Les prêtres réfractaires et leurs fidèles ne furent pas les seules victimes de la Terreur. La Convention tourna aussi sa haine contre l'*Église constitutionnelle*. Elle diminua les traitements des évêques, cessa même de payer les pensions des prêtres retraités. Puis elle favorisa ce qu'on appela la « *déprêtrisation* » en poussant les prêtres à se marier, puis à abdiquer leurs fonctions. Les Terroristes ne s'arrêtèrent pas là : ils voulurent *détruire tout le passé chrétien* de la France. Avec un vandalisme insensé ils brisèrent les statues et les croix des églises ; ils enlevèrent les vases sacrés et les cloches, et allèrent jusqu'à détruire les plus riches monuments. Puis ils entreprirent de forger une *liturgie laïque*. A l'ère chrétienne ils substituèrent l'*ère républicaine ;* ils comptèrent les années, non plus à partir de la naissance de Jésus-Christ, mais à partir du jour de la proclamation de la République, c'est-à-dire du 22 septembre 1792 ; la semaine de 7 jours fut remplacée par la décade de 10 jours, le dimanche par le décadi. Enfin, pour affirmer leur athéisme, ils célébrèrent une fête en l'honneur de la *déesse Raison*. ROBESPIERRE, il est vrai, voulut réagir contre ce courant d'athéisme et fit célébrer, dans ce dessein, le 8 juin 1794, la *fête de l'Etre suprême ;* ce qui, du reste, ne diminua en rien sa furie sanguinaire, car, à cette époque précisément, commença la *Grande Terreur*, qui envoya à la guillotine plus de victimes que jamais.

La *réaction thermidorienne*, qui suivit la chute de Robespierre, connue sous le nom de *Terreur blanche*, marqua la fin de la grande *Terreur*. mais elle n'apporta aucun changement dans la situation matérielle de l'Église : les révolutionnaires nantis et les acheteurs de biens nationaux, tenant surtout à garder leurs places et leurs profits, firent bloc contre les catholiques dont ils craignaient toujours un retour offensif.

C'est seulement le 21 février 1795 que fut inauguré un nouveau régime : le régime de la *Séparation de l'Église et de l'État :* la Convention décréta par une loi qu'elle ne subventionnerait plus aucun culte. De ce fait l'*Église constitutionnelle cessait d'être l'Église reconnue :* constitutionnels et réfractaires étaient mis sur le même pied. Ce n'était pas encore, à vrai dire, un régime de vraie liberté, — car il était défendu, par exemple, de porter le costume ecclésiastique en dehors des églises, de sonner les cloches pour appeler aux offices, — mais c'était cependant un progrès sur le passé, puisque l'État ne violentait plus les consciences. En outre, la *loi du*

30 *mai* 1795 remit les églises à la disposition des communes pour l'usage du culte. De ce régime de demi-liberté, les catholiques surent profiter pour se réorganiser. Plus de 20.000 églises furent rouvertes au culte tant par le clergé réfractaire que par le clergé constitutionnel. Là où les prêtres manquaient, le service religieux fut organisé comme aux missions, c'est-à-dire présidé par des laïques, chefs de communauté ; *c'était donc partout le recommencement de la vie paroissiale.*

Par ailleurs la *Vendée* et la *Bretagne*, qui avaient déployé une indomptable énergie dans la défense de leur foi catholique, mais qui avaient fini par être vaincues au *Mans* et à *Savenay* (déc. 1793) par Kleber et Marceau, furent pacifiées à la même époque (1795) par le général HOCHE.

260. — **Sous le Directoire.** — Le *Directoire*, qui dura quatre ans, du 27 octobre 1795 au 9 novembre 1799, fut une époque de trouble et d'agitation, où les partis extrêmes,—*jacobins*, d'un côté, *royalistes*, de l'autre, — cherchèrent tour à tour à s'emparer du pouvoir et à renverser le Directoire. Celui-ci, pour se défendre, recourut aux *coups d'État*, tantôt contre le parti royaliste (18 *fructidor*, 4 sept. 1797), tantôt contre le parti jacobin (22 *floréal*, 11 mai 1798), jusqu'à ce qu'un dernier coup d'État, celui du 18 *brumaire* (9 nov. 1799) le renversât à son tour.

L'on comprend que, dans une période aussi mouvementée, la situation de l'Église ait passé par des phases diverses. *Il y eut d'abord un réveil catholique.* Mais, après le coup d'État du 18 *fructidor*, qui fit passer le pouvoir des mains des royalistes à celles des jacobins, *la persécution reprit de plus belle* et se prolongea jusqu'à la fin du régime, en 1799. On remit en vigueur les lois contre les prêtres réfractaires et les émigrés rentrés. Comme au temps de la Terreur, on interdit la célébration du dimanche ; 1.400 *prêtres furent déportés* à la Guyane ou aux îles de Ré et d'Oléron. Le gouvernement voulut faire plus : il s'efforça d'organiser une contre-Église et de remplacer le culte catholique par deux autres cultes : le *culte théophilanthropique* et le *culte décadaire*, qui d'ailleurs n'obtinrent aucun succès.

Pendant que la Révolution malmenait ainsi l'Église de France, ses armées envahirent, en 1796, les États du pape. Déjà dépouillé d'*Avignon* et du *Comtat-Venaissin*, qui avaient été réunis à la France en 1791, le pape dut demander la paix. Par le *traité de Tolentino*, il abandonna, avec Ancône et Bologne, la province de Romagne (1797). L'année suivante (1798), à la suite d'une émeute où périt le représentant du gouvernement français le général *Duphot*, le Directoire s'empara de Rome, y proclama la République et fit arrêter le pape par le général Berthier. Pie VI fut emmené prisonnier d'abord à *Sienne*, puis à la Chartreuse de *Florence ;* de là il fut transféré en France à *Grenoble* et enfin à *Valence*, où il mourut en 1799.

II. — L'Église et Napoléon Ier.

Le coup d'État du 18 brumaire amena le général Bonaparte au pouvoir et remplaça le Directoire par le *Consulat*, d'abord, puis par l'*Empire.*

Au point de vue religieux, le *Consulat* est marqué par la conclusion du *Concordat*, auquel furent adjoints les *Articles organiques*, rédigés par la seule puissance temporelle, en dehors de la puissance spirituelle. Par le Concordat, Napoléon eut la gloire de restaurer la paix religieuse en France et d'aider l'Église à se relever de ses ruines.

Sous l'Empire, le clergé, qui s'était d'abord rallié à Napoléon avec une joie sincère, commença à s'en détacher peu à peu. La désaffection eut pour principe la manière désinvolte et brutale dont Napoléon traita le pape. Pie VII, qui avait consenti à venir *sacrer* Napoléon à Paris, fut bientôt dans l'alternative de marcher à la remorque du nouvel empereur ou de rompre avec lui. Le *conflit* surgit à propos du *Blocus continental*, et parce que Pie VII ne voulut pas sortir de sa neutralité. Dépouillé de ses États, traîné en captivité à *Savone*, puis à *Fontainebleau*, le malheureux pontife ne recouvra sa liberté que le jour où Napoléon, vaincu, perdit la sienne.



Pie VII.

La physionomie de PIE VII (1800-1823) dont le règne fut de 23 ans, reflète la douceur qui fut bien la caractéristique du pontife, douceur qui n'excluait pas la force surnaturelle et l'énergie, quand il s'agissait de défendre les droits de l'Église.

261. — Sous le Consulat. La préparation du Concordat. — A la fin du Directoire, la France était dans un état lamentable d'anarchie. La plupart des régions, l'Ouest surtout, ressemblaient à des pays dévastés où le commerce et l'industrie étaient totalement paralysés. Aussi y avait-il

partout en France, après dix ans de révolution, un sentiment de grande lassitude et un profond dégoût de la politique : tous les esprits éprouvaient un *besoin pressant d'ordre, de sécurité et d'apaisement.* Or la *pacification religieuse* était la condition première de la paix intérieure. Par ailleurs, le Catholicisme avait gardé de puissantes racines dans l'âme du peuple, et les gouvernants étaient instruits par les tentatives malheureuses de leurs prédécesseurs, qu'ils aboutiraient à un échec s'ils tentaient de lui substituer un autre culte. Ni le triste état de la France, ni les moyens qui étaient capables d'y porter remède, ne pouvaient échapper au regard clairvoyant du premier Consul. Il comprit aussitôt que la paix religieuse, condition essentielle de l'ordre, était dans les désirs de tous ; il comprit en outre que, pour ramener la paix religieuse, il fallait restaurer le *catholicisme,* et que, pour restaurer le catholicisme, il fallait abolir la Constitution civile du clergé et traiter avec le Pape. Sans perdre de temps, il travailla dans ce sens. Grâce à sa volonté tenace et à l'habileté des négociateurs, l'entente put enfin se faire. Le *Concordat fut signé le* 15 *juillet* 1801 et ratifié un mois après par Pie VII.

262. — **Le Concordat.** — Comme tous les actes de ce genre, le *Concordat* fut un compromis où les deux partis se firent des concessions mutuelles. Le *texte du Concordat* comprend un préambule et 17 articles. En voici les points essentiels : la religion catholique était reconnue *non plus comme la religion d'Etat,* mais comme la *religion de la majorité* du peuple français ; le nombre des diocèses était ramené à 60, dont 10 archevêchés; la nomination des évêques appartenait au chef de l'État, mais le Saint-Siège seul avait le droit de leur donner l'institution canonique ; enfin le pape acceptait, — pour le bien de la paix, — la nationalisation des biens du clergé, moyennant un traitement convenable aux évêques et aux curés. Ce dernier point, qui était de nature à tranquilliser les acquéreurs des biens ecclésiastiques, devait, plus que tout autre, contribuer à la pacification du pays.

263. — **Les Articles organiques.** — Bien qu'il eût été signé par les plénipotentiaires, le 15 juillet 1801, le Concordat ne fut *promulgué* que le 8 avril 1802. *Deux raisons causèrent ce long retard.* D'un côté, le pape dut négocier avec les anciens évêques, — il en restait 81 du clergé d'avant la Révolution, — pour obtenir leur démission. De l'autre, le premier consul dut, pour obtenir la ratification du Concordat par le Tribunat et le Corps législatif, vaincre la résistance d'une forte opposition. Pour calmer les préjugés et les ferments de haine antireligieuse, qui restaient toujours dans le cœur des anciens révolutionnaires, le premier Consul, *de son propre*

chef, ajouta au Concordat un *nouveau texte*, qui semblait être le « règlement de police » prévu par le premier article, mais qui en réalité était une reprise des concessions faites au chef de l'Église, un empiètement manifeste sur les droits de l'Église, de nature à plaire aux adversaires du traité.

Ce nouveau texte, comprenant 77 articles, dits *organiques*, formait comme une *réédition des erreurs et des abus du gallicanisme*. Non seulement ils réglaient la police extérieure du culte, — ce qui était le droit de Bonaparte, — mais ils tendaient à faire de l'Église de France, une sorte d'Église



Signature du Concordat, d'après Gérard.

Cette gravure, — du baron GÉRARD (1770-1837), portraitiste renommé pour la perfection et l'exactitude du dessin, — montre, de gauche à droite, *Joseph Bonaparte*, qui remet à son frère, le Premier Consul, une plume pour la signature ; derrière Napoléon, *Portalis* directeur des Affaires ecclésiastiques ; à la gauche de Napoléon, le cardinal *Consalvi* en soutanelle, la calotte cardinalice sur la tête, *Cretet*, conseiller d'État, dont on n'aperçoit qu'un coin du visage, et enfin l'abbé *Bernier*.

nationale, aussi peu *dépendante de Rome* que possible et *asservie au pouvoir civil*. Les évêques devenaient des maîtres absolus dans leurs diocèses, mais ils étaient traités en fonctionnaires de l'État, n'ayant le droit de publier aucun bref ou décret du pape ou des conciles généraux, n'ayant même pas le droit de se rendre à Rome, sans *le placet* du gouvernement, ne pouvant établir aucune fête ni organiser de procession sans la permission des autorités civiles. Sur ces points, comme sur bien d'autres, les *Articles organiques changeaient donc la portée* et *l'esprit du Concordat*.

Aussi le pape Pie VII ne manqua-t-il pas de s'élever contre cette législation qui avait été élaborée en dehors de lui. Napoléon resta sourd à sa protestation.

264. — **Application du Concordat.** — Devenu, du fait de sa promulgation, loi de l'État et loi de l'Église, le nouveau Concordat fut célébré à Notre-Dame, le 18 avril suivant, jour de Pâques, par une grande cérémonie, à laquelle assistèrent les consuls, les ministres, les ambassadeurs, les officiers généraux, tous en grande tenue. *Il ne restait plus maintenant qu'à le mettre en application.* Cette mission fut confiée par Pie VII au cardinal CAPRARA. Les difficultés allaient surgir à nouveau. C'est ainsi que le premier Consul nomma douze évêques constitutionnels, alors qu'il avait été convenu entre les deux parties contractantes que l'on ferait table rase de l'ancien épiscopat, tant assermenté qu'insermenté. Le légat du pape dut se contenter d'une déclaration, très peu explicite d'ailleurs, par laquelle ils désavouaient le schisme constitutionnel. Une autre difficulté vint de la *résistance des évêques royalistes* émigrés en Angleterre et en Allemagne, dont trente-six refusèrent de donner leur démission. Pour vaincre leur obstination, Pie VII lança, le 29 novembre 1801, la bulle *Qui Christi Domini vices*, par laquelle il déclarait supprimés les 135 évêchés de l'ancienne France. De ce fait, n'ayant plus de territoire, les évêques, qu'ils fussent démissionnaires ou non, perdirent toute juridiction. La plupart des évêques réfractaires comprirent alors qu'il valait mieux se soumettre. Deux cependant résistèrent jusqu'au bout : l'évêque de La Rochelle, JEAN DE COUCY, et surtout l'évêque de Blois, ALEXANDRE DE THÉMINES. Ce dernier fonda la secte des *anticoncordataires*, connue plutôt sous le nom de *Petite-Église*. Ces « *Dissidents* », qui eurent leurs foyers principaux dans le *Bocage vendéen*, devenu le diocèse de Poitiers, et dans le *Lyonnais*, furent bientôt sans hiérarchie, — à la mort de l'ancien évêque de Blois en 1829, — et sans prêtres ; ils ne comptaient plus que très peu d'adhérents au concile du Vatican.

Il convient de remarquer que le Concordat ne stipulait rien à propos des *Ordres religieux*. En principe, ils restaient donc supprimés, mais nous verrons plus loin que quelques-uns d'entre eux, furent autorisés par la suite à se reconstituer (N° 265).

Le *Concordat*, qui a été diversement apprécié, eut le double mérite de *mettre fin au schisme constitutionnel* et de *rétablir officiellement le culte catholique*. En outre, il *affaiblit le gallicanisme*, en reconnaissant au pape des pouvoirs inouïs jusque-là dans l'Église gallicane, par exemple, celui de déposer les évêques qui ne consentaient pas à démissionner.

265. — Sous l'Empire. Le sacre de Napoléon. — Sur la proposition de l'ex-terroriste FOUCHÉ, le *Sénat*, par son sénatus-consulte du 18 mai 1804, *proclama Napoléon empereur.* Le nouvel empereur résolut de se faire sacrer, non pas comme autrefois les rois de France, par un simple évêque français, mais, comme Pépin et Charlemagne, par le pape lui-même ; et



Sacre de Napoléon.

Ce tableau, qui se trouve au musée du Louvre, est le chef-d'œuvre du peintre DAVID (1748-1825). Au centre de la toile se dresse NAPOLÉON, vêtu d'une longue robe de soie noire : il se tient debout, entre l'*impératrice*, — agenouillée à ses pieds, portant un long manteau de velours orné d'or, dont la traîne est tenue par des princesses, sœurs de l'empereur, — et le *pape* tout vêtu de blanc et assis devant l'autel. L'Empereur, qui a déjà reçu de Pie VII les onctions sacrées et vient de se couronner lui-même, tient en main la couronne qu'il va déposer sur la tête de l'impératrice Joséphine. Dans le fond de la scène, sous l'arcade du milieu, l'on aperçoit, assise dans un fauteuil, la mère de l'empereur.

il voulut que la cérémonie eût lieu, non pas à Rome mais à Paris. Après d'assez longs pourparlers, Pie VII acquiesça au désir de Napoléon, et la cérémonie du *sacre* eut lieu le 2 décembre 1804 à Notre-Dame.

Malgré quelques incidents désagréables et surtout le peu de respect que lui témoigna l'empereur, le voyage du pape en France eut d'*heureux résultats*. Outre que la cérémonie du sacre laissa dans l'âme du peuple une impression profonde, Pie VII eut ainsi l'occasion d'*arracher au schisme* et de réconcilier avec l'Église de nombreux prêtres constitutionnels, et il obtint de Bonaparte la *reconnaissance officielle de plusieurs congrégations*

religieuses : les Lazaristes, les Filles de la Charité, le séminaire des Missions étrangères et le séminaire du Saint-Esprit.

266. — **La rupture entre le Pape et l'Empereur.** — Le puissant despote, qui commandait déjà à la moitié de l'Europe, et devant qui tout devait plier, ne concevait en réalité l'Église que comme un instrument docile entre ses mains. Il était donc facile de prévoir que, tôt ou tard, l'Église devrait choisir entre la servitude ou la rupture. *En France,* Napoléon *traita les évêques et les curés en fonctionnaires.* Tout aussi bien que le clergé de France, *le pape fut traité en vassal.* Voulant abattre l'Angleterre, sa rivale, par le *Blocus continental,* Napoléon ordonna à Pie VII de fermer les portes de ses États aux marchandises anglaises (1806), *en invoquant son titre d'empereur,* qui, prétendait-il, lui conférait des droits sur Rome. Pie VII ayant refusé de sortir de sa neutralité, Napoléon s'empara des États pontificaux (1807) et fit occuper Rome par le général MIOLLIS (2 fév. 1808). L'année suivante, par un décret, il *supprima la donation de Charlemagne,* dont il se disait le successeur, et annexa purement et simplement tout le domaine pontifical à l'Empire (17 mai 1809). Pie VII répondit par une bulle d'excommunication « contre les violateurs du patrimoine de saint Pierre » (11 juin 1809), et Napoléon en reçut la notification officielle par un bref daté du 12 juin. *C'était la rupture.*

267. — **La captivité de Pie VII. Ses conséquences.** — Furieux contre le pape qui poussait l'audace jusqu'à l'excommunier, l'empereur envoya le général RADET pour procéder à son arrestation. Le 6 juillet 1809, le Quirinal fut cerné par les troupes françaises, Pie VII, enlevé de son palais et emmené prisonnier à *Savone.*

La captivité de Pie VII, qui allait durer jusqu'en 1814, *fit passer le conflit du terrain politique sur le terrain religieux.* Prisonnier, privé des renseignements nécessaires, Pie VII *refusa d'accorder l'institution canonique* aux évêques nommés par Napoléon, si bien que vingt-sept sièges furent bientôt sans titulaires.

Ne pouvant plier le pape à ses volontés, l'empereur *résolut de se passer de lui.* Il s'en passa pour lui-même dans l'*Affaire du Divorce.* Au lieu de recourir au pape, comme les usages le voulaient, pour faire annuler son mariage avec Joséphine, il s'adressa à l'*Officialité diocésaine de Paris,* qui déclara *invalide* son premier mariage. Il voulut s'en passer de même pour la solution des autres affaires pendantes, et en particulier, pour l'*institution canonique des évêques.* Il institua un *Conseil ecclésiastique,* puis il convoqua à Paris un *Concile national* (1811), le tout, pour pouvoir se passer du pape. Il échoua dans ses desseins. Il résolut alors de renouer

des relations avec Pie VII. Le 9 juin 1812, il le fit donc transférer de Savone au *château de Fontainebleau.* Là, après plusieurs entrevues avec le pape, il finit par arracher à ce pauvre vieillard de 71 ans, débilité par une longue série d'épreuves, un projet de concordat, dit *Concordat de Fontainebleau* (25 janv. 1813), par lequel le pape acceptait l'annexion des États pontificaux, consentait à s'établir à Avignon, et approuvait le *décret du Concile de* 1811, selon lequel les métropolitains avaient le droit de donner l'institution canonique aux évêques, en cas de refus du



Pie VII et Napoléon à Fontainebleau.

Cette gravure représente NAPOLÉON Ier abordant le pape PIE VII. les bras tendus et s'avançant pour l'embrasser. On sait, en effet, que dans les entrevues de Fontainebleau, Napoléon traita Pie VII tantôt avec un grand respect, tantôt avec une grossière rudesse.

pape. Mais bientôt, Pie VII se ressaisit et désavoua son acte. Par une lettre écrite de sa main, il protesta contre le projet du Concordat, déjà publié par l'empereur, et le déclara nul et de nulle valeur, vu qu'il avait été arraché par la fraude et la violence (24 mars 1813).

Le conflit menaçait donc de s'envenimer lorsque les événements changèrent le cours des choses et vinrent dénouer la situation. Un mois après la courageuse lettre du pape, le 25 avril 1813, Napoléon partait pour la campagne d'Allemagne. On connaît le reste : l'invasion de la France au

début de l'année suivante, et l'abdication de l'empereur (6 avril 1814) dans ce même château de Fontainebleau que Pie VII venait de quitter. Ainsi, par un curieux revirement de la fortune, le pape recouvrait sa liberté et ses États, et rentrait triomphalement à Rome, à peu près à la même date où l'empereur vaincu perdait son empire et partait en captivité pour l'île d'Elbe. L'on sait comment le noble pontife, suivant jusqu'au bout la doctrine de son divin Maître, tira vengeance du pauvre exilé de Sainte-Hélène, en accueillant sa famille dans ses États, en écrivant au prince régent d'Angleterre pour lui demander d'adoucir les « tortures » de son prisonnier et en lui envoyant un prêtre pour l'assister à ses derniers moments.

QUESTIONNAIRE. — I. Donnez un aperçu général sur la situation de l'Église, de la Révolution française à Napoléon Ier — 256. Quelle fut l'œuvre de la Constituante au point de vue religieux? Qu'est-ce que la nationalisation des biens du clergé? — 257. Qu'est-ce que la Constitution civile du clergé? Quels en sont les trois points principaux? Comment fut-elle accueillie par le pape et le clergé de France? — 257. Dans quelle situation l'Assemblée législative trouva-t-elle la France? Quelles mesures prit-elle contre les catholiques? Dites ce que vous savez sur les massacres de septembre. — 259. Sous quel chef d'accusation la Convention condamna-t-elle Louis XVI? Quelle fut la double conséquence de sa mort? Dites ce que vous savez sur le régime de la Terreur. Quelles furent ses principales victimes? Comment la Convention traita-t-elle l'Église constitutionnelle? Quel culte voulut-elle substituer au culte catholique? La réaction thermidorienne changea-t-elle la situation de l'Église? — 260. Quelle fut la situation de l'Église sous le Directoire? Par quels cultes le Directoire voulut-il remplacer le culte catholique?

II. Donnez un bref aperçu de la situation de l'Église sous le règne de Napoléon Ier. — 261. Quelles raisons ont pu déterminer Napoléon Ier à restaurer le catholicisme? Quand le concordat fut-il signé? — 262. Qu'est-ce que le concordat? Énumérez-en les principaux points. — 263. Quelles raisons retardèrent la promulgation du concordat? Que pensez-vous des articles organiques? — 264. Qui fut chargé de l'application du concordat? Quelles difficultés rencontra-t-elle? Qu'est-ce que la secte de la Petite-Église? Comment appréciez-vous le concordat? — 265. Où eut lieu le sacre de Napoléon Ier? Quels furent les bons résultats du voyage de Pie VII? — 266. Comment Napoléon traita-t-il le clergé de France? Que voulut-il faire du pape? Quelle fut la cause du conflit qui surgit entre Napoléon et Pie VII? Par quelles mesures Napoléon voulut-il briser la résistance de Pie VII? — 267. Pourquoi Napoléon fit-il arrêter Pie VII? Où le fit-il conduire en captivité? Quelles furent les conséquences de la captivité de Pie VII? Sur quel terrain fut porté le conflit? Que fit Napoléon pour se passer du pape dans la question de l'institution canonique des évêques? Pourquoi fit-il venir Pie VII à Fontainebleau? Comment finit la captivité du pape?

CHAPITRE II

L ÉGLISE DE FRANCE, DE 1814 A NOS JOURS

SOMMAIRE. — I. *L'Église de France, de la Restauration à la 3e République.* — Sous la Restauration. — Sous Louis-Philippe. — Sous la seconde République. La loi Falloux. — Sous le second Empire.

II. *L'Église de France sous la Troisième République.* — Sous la République conservatrice et libérale .— Sous la République opportuniste. — Sous la République radicale. La loi sur les Associations. La loi de Séparation.

I. — L'Église de France, de la Restauration à la 3me République.

Pendant une période de cinquante-six ans, de 1814 à 1870, la France ne connut rien moins que trois régimes : la *Monarchie constitutionnelle*, de 1814 à 1848, la *République*, de 1848 à 1852, et l'*Empire*, de 1852 à 1870.

L'on comprend que, dans un temps aussi fertile en révolutions, l'Église ait passé par des alternatives diverses. Favorisé d'abord, *sous la Restauration*, avec LOUIS XVIII et CHARLES X, le Catholicisme, pour avoir trop lié sa cause à celle de la royauté, fut entraîné dans la même défaveur. La Révolution de 1830 incita donc les catholiques à changer de tactique. Groupant leurs forces dans un vaste *parti catholique*, sans s'inféoder aux partis politiques proprement dits, ils se bornèrent à réclamer, au nom de la Charte, les libertés les plus utiles à l'Église, entre autres, la *liberté d'enseignement.* La *loi Guizot* (1833) la leur accorda dans l'enseignement *primaire.* Encouragés par ce premier succès, les catholiques luttèrent pour la liberté de l'enseignement *secondaire.* Ils ne l'obtinrent qu'au prix de longs efforts : c'est seulement en 1850 que la *loi Falloux* abolit le monopole universitaire.

De 1848 à 1859, c'est-à-dire sous la *seconde République* et dans la première partie du règne de NAPOLÉON III, les catholiques, soutenus par les gouvernements, purent déployer sans entraves leur activité. De 1859 à 1870, la politique extérieure de Napoléon III, dans la

question romaine, détacha de lui les catholiques et développa l'influence des libéraux, qui en profitèrent pour préparer leurs armes à la fois contre l'Empire et le Catholicisme.

268. — **Sous la Restauration.** — Lors de la *première Restauration* Louis XVIII donna à la France une constitution, qui s'appela *la Charte.*



Louis XVIII.

Cette gravure représente le roi LOUIS XVIII (1755-1824), l'épaulette sur l'épaule gauche, portant en sautoir le cordon bleu, et sur la poitrine, la plaque de grand maître de l'ordre du St Esprit, ordre qui avait été rétabli en 1814 et coexistait avec celui de la Légion d'honneur. Cet accoutrement guerrier contraste quelque peu avec les cheveux blancs, les joues pleines, les yeux doux de cet aimable épicurien que fut Louis XVIII.

Au point de vue religieux, la Charte de 1814 proclamait la *liberté des cultes dissidents* et déclarait « *irrévocable* » la vente des biens nationaux. Mais, en même temps, elle reconnaissait le catholicisme comme la *religion de l'État.* Ce premier acte d'opposition au Concordat de 1801, fut bientôt suivi d'un autre de plus grande importance. Louis XVIII voulut remplacer le Concordat Napoléon par un autre comportant de nombreuses modifications et, en particulier, l'abolition des articles organiques, mais le projet fut rejeté par la Chambre. Cependant, en 1821, le nombre des évêchés passa de 50 à 80, — ce qui donna à peu de chose près, un évêché par département, — le traitement du clergé fut augmenté, et beaucoup de *congrégations religieuses furent autorisées.* Il convient de signaler, en outre, sous le règne de Louis XVIII, quelques bonnes mesures, comme l'*ordonnance du* 7 *juin* 1814, *qui prescrivit le repos du dimanche,* et, en 1816, l'*abrogation du divorce,* voté par l'Assemblée législative, le 20 septembre 1792. Le *monopole universitaire* fut maintenu mais christianisé et élargi par l'*ordonnance du 27 fév.* 1821, qui donnait à l'évêque le droit de surveillance sur tous les collèges de son diocèse et accordait aux maisons particulières, qui avaient mérité la confiance des familles, la faculté d'être élevées au rang de *collèges.*

Plus encore que son frère, Charles X (1824-1830) voulut être le *protecteur officiel de l'Église.* Après s'être fait sacrer à Reims suivant la vieille

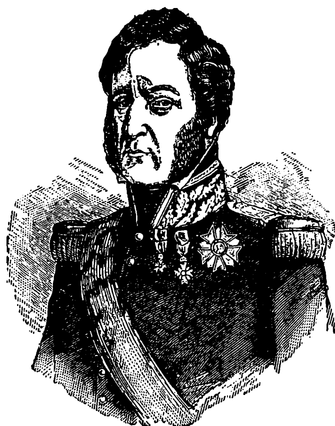
coutume des rois de France, il fit voter, en 1825, sous le ministère VILLÈLE, la *loi du sacrilège*, qui punissait des travaux forcés à perpétuité le vol des vases sacrés dans les églises, et de la peine de mort, la profanation publique des saintes espèces. Cette loi, qui mettait la force publique au service du catholicisme, fit croire au rétablissement de l'antique alliance entre le trône et l'autel. Elle eut pour premier et principal résultat de soulever les colères des adversaires du régime. A partir de là, la lutte s'engagea avec une extrême violence entre le parti de la Révolution ou *parti libéral*, et le parti de la Réaction, ou, comme on l'appelait encore, le « *parti-prêtre* ».



Charles X.

CHARLES X (1757-1836), le second frère de Louis XVI, qui porta d'abord le titre de *comte d'Artois*, épousa en 1773 la princesse Marie-Thérèse de Savoie, dont il eut deux fils : les ducs d'Angoulême et de Berry. Imbu d'idées absolutistes, il fut un adversaire déterminé de la Révolution de 1789. Il fut le premier à émigrer. Chef des *Ultras* sous le règne de Louis XVIII, il voulut gouverner avec eux, quand il arriva au pouvoir.

Le parti libéral tourna d'abord toute sa fureur contre la *Congrégation*, qui n'était en réalité qu'une association pieuse de catholiques pour des œuvres de charité, mais que l'on représenta comme une organisation politique dirigée par les Jésuites. L'opposition des libéraux devint si forte que le ministère MARTIGNAC, qui remplaça Villèle à la fin de 1827, jugea politique de les désarmer par *deux ordonnances (juin* 1828), dont la première soumettait les petits séminaires au régime de l'Université et interdisait l'enseignement à tout membre d'une congrégation non autorisée, — ce qui força le roi à fermer les collèges des Jésuites, — et la seconde limitait le nombre des élèves des petits séminaires à 20.000, chiffre réputé suffisant pour assurer le recrutement du clergé. Ces mesures antilibérales, contre lesquelles les évêques protestèrent, furent saluées comme une victoire par les libéraux. Au reste, loin de calmer leurs exigences, elles ne firent que les encourager. Pour réagir contre leurs attaques, Charles X publia les *Ordonnances de Juillet*, qui restreignaient la liberté de la presse



Louis-Philippe.

LOUIS-PHILIPPE (1773-1850), né à *Paris*, était le fils de Philippe-Égalité et de Louise de Bourbon. Comme son père, il était attaché aux idées révolutionnaires. Aussi, à son avènement au trône, le 7 août 1830, commença-t-il par suivre une politique libérale, mais peu à peu il s'orienta vers une politique plus conservatrice. Il dut abdiquer, à la Révolution de 1848, et s'enfuit à Dreux, puis en Angleterre, au château de Claremont, où il mourut deux ans plus tard.

et le droit de vote. La révolution, qui s'ensuivit (1830) et fit sombrer son trône dans la tourmente, compromit gravement la cause des Catholiques.

269. — **Sous Louis-Philippe.** — La *Monarchie de Juillet,* — ainsi appelle-t-on le régime issu de la Révolution de 1830, — se signala à ses débuts par une *réaction anticléricale.* La nouvelle Charte, rédigée par les Chambres et acceptée par Louis-Philippe (1830-1848), ne reconnaissait plus le catholicisme comme la religion de l'État, mais seulement comme la *religion de la majorité* des Français : elle marquait donc un retour au Concordat de 1801, et indiquait une nouvelle orientation dans la politique religieuse du gouvernement. Le nouvel état d'esprit



Lamennais.

Félicité-Robert DE LAMENNAIS (1782-1854), né à St-Malo, fut ordonné prêtre en 1816, à l'âge de 34 ans. L'année suivante (1817), son *Essai sur l'indifférence en matière de religion* le rendit célèbre. Esprit vigoureux mais excessif, il fut, vers 1830, l'initiateur du mouvement libéral catholique. Lorsque ses théories furent condamnées par Grégoire XVI, il passa, après une apparente soumission au parti socialiste. Élu en 1848 l'Assemblée Constituante, il siégea à l'extrême gauche. Il était le frère de *Jean-Marie* DE LAMENNAIS, le fondateur de l'Institut des Frères de l'Instruction chrétienne, ou Frères de Ploërmel.

se manifesta par des actes de fanatisme anticatholique : des bandes de révolutionnaires *saccagèrent l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois*, à l'occasion d'un service funèbre célébré le jour anniversaire de la mort du duc de Berry (14 fév. 1831), elles pillèrent l'archevêché et forcèrent l'archevêque, Mgr de QUÉLEN, à s'enfuir. De Paris les trou-



Lacordaire.

LACORDAIRE, né à *Recey-sur-Ource* (Côte-d'Or) en 1802, reçut la prêtrise en 1827. Il fut, avec Lamennais et Montalembert, l'un des fondateurs du parti catholique libéral. Après la condamnation du journal l'*Avenir*, qui exposait leurs idées, il commença, sur l'invitation de Mgr de Quélen, ses fameuses *Conférences* (1835-1836), qui attirèrent à Notre-Dame des foules considérables.

bles s'étendirent aux provinces : de tous côtés on abattit les croix qui avaient été plantées au cours de missions données sous la Restauration, on insulta les prêtres dans les rues, on railla les catholiques, si bien que le roi lui-même n'osait plus assister à la messe en public.

Cette violente poussée d'anticléricalisme détermina les Catholiques à adopter une tactique différente de celle qu'ils avaient suivie jusque-là.

Séparant la cause religieuse de la cause dynastique, ils formèrent un vaste parti, connu sous le nom de « *parti catholique* », qui se déclara prêt à accepter toute forme de gouvernement qui consentît à leur assurer les libertés qu'ils réclamaient, libertés de la presse et d'association, et surtout, *liberté de l'enseignement*. A la tête de ce parti étaient des hommes de grand talent : LAMENNAIS, LACORDAIRE et MONTALEMBERT. Malheureusement le premier soutint des doctrines libérales excessives, — il réclamait la *séparation de l'Église et de l'État*, — et fut condamné par le pape GRÉGOIRE XVI. Les deux autres, un moment désemparés par la défection de leur chef, se remirent bientôt à l'œuvre. Ils abandonnèrent le terrain condamné par le pape, et consacrèrent la meilleure part de leurs efforts à la revendication de la *liberté d'enseignement*. Après deux ans de luttes, ils obtinrent leur premier succès avec la *loi Guizot* (28 juin 1833), qui supprimait le monopole de l'*enseignement primaire* et accordait aux Frères des Écoles chrétiennes, comme aux instituteurs laïques, l'exemption du service militaire.

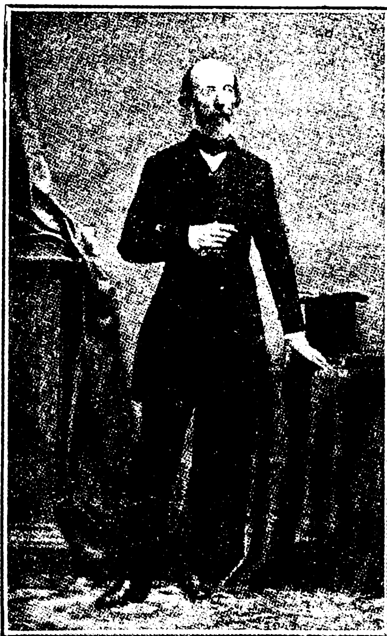


Montalembert.

Charles, comte DE MONTALEMBERT (1810-1870), fut l'un des plus grands orateurs du catholicisme, au siècle dernier. Sous un extérieur froid, il cachait une âme sensible, un cœur généreux et passionnément dévoué à l'Église. Son nom reste attaché à la cause de la liberté d'enseignement pour laquelle il lutta avec autant d'opiniâtreté que d'éloquence. Parmi ses œuvres, les plus célèbres sont : la *Vie de Sainte Élisabeth de Hongrie* (1836) et surtout les *Moines d'Occident* (1866).

Il s'agissait alors de conquérir la liberté de l'enseignement secondaire. Pour parvenir au but, les catholiques allaient lutter dix-sept ans. Les difficultés devaient venir de tous côtés : *du roi Louis-Philippe* qui, tout en l'ayant promise dans la Charte, trouvait, comme d'ailleurs

ses prédécesseurs, que l'Université était un bon instrument de règne ; *des ministres de l'Instruction publique,* VILLEMAIN, COUSIN, SALVANDY, qui avaient peine à renoncer au monopole ; *du manque d'union et de tactique des catholiques,* qui n'eurent pas d'abord de plan bien arrêté. Sur ce dernier point, il est vrai, les choses changèrent de face, lorsque l'épiscopat, qui s'était primitivement tenu à l'écart, intervint dans la mêlée, à la suite de l'évêque de Langres, Mgr PARISIS. Dès 1841, évêques et laïques prirent part à la lutte, soit à la tribune du parlement, soit dans la presse, soit par des ouvrages de polémique. Il y eut alors des querelles violentes entre partisans et adversaires du monopole, et le règne de Louis-Philippe s'acheva sans que les catholiques eussent rien obtenu.



Falloux.

Alfred DE FALLOUX (1811-1886), fut ministre de l'Instruction publique dans le premier ministère que forma le prince-président. C'est en cette qualité qu'il déposa, l'année suivante, le projet de loi qui accordait aux catholiques la liberté de l'enseignement secondaire. La loi, à vrai dire, ne fut votée que le 15 mars 1850, sous son successeur *de Parieu*, mais Falloux en avait été si bien l'âme, il avait mis tant de zèle à la préparer qu'il mérita de lui attacher son nom.

270. — **Sous la Seconde République. La loi Falloux.** — La *Révolution de Février* 1848 ne fut pas, comme celle de 1830, hostile à l'Église. Au contraire, de nombreux catholiques furent élus à l'*Assemblée législative* de 1849, si bien que le prince LOUIS-NAPOLÉON, qui fut élu président de l'Assemblée par le suffrage universel, jugea opportun de suivre une politique favorable à l'Église.

Les catholiques crurent alors que l'heure était venue de revendiquer à nouveau la *liberté de l'enseignement.* L'heure en effet était d'autant plus propice que le parti catholique s'était rapproché des légitimistes et des orléanistes, constituant un nouveau parti, *le parti de l'ordre,* ainsi appelé parce qu'il avait pour but premier de réagir contre

le mouvement démocratique de 1848 et d'empêcher le retour de semblables révolutions. Le projet de supprimer le monopole était donc bien accueilli, et des *catholiques,* qui en réclamaient depuis longtemps l'abolition, et des *monarchistes,* tels que THIERS, qui étaient indifférents à la question religieuse, mais qui regardaient les instituteurs laïques comme coupables d'avoir semé les théories socialistes parmi le peuple et d'avoir provoqué par là les émeutes de juin.



Thiers.

Louis-Adolphe THIERS (1797-1877), né à *Marseille* d'une famille d'avocats, fut un politique habile et souple, qui sut évoluer avec une aisance rare sous les différents régimes que sa longue carrière lui permit de traverser. Quoique ne faisant pas partie du groupe catholique, qui réclamait la liberté de l'enseignement secondaire, il contribua à sa conquête, autant qu'aucun autre, par peur du socialisme et des idées révolutionnaires.



Napoléon III.

Avec ses yeux bleus dont le regard se perd dans le vague, avec son air froid et impénétrable, Louis Napoléon BONAPARTE (1808-1873), a bien l'aspect du rêveur qui médite longuement ses projets avant de les traduire en actes. Il ne manqua ni d'heureuses qualités, ni d'aspirations généreuses, il aima le peuple ; en face du danger et dans le malheur, il fit preuve de courage et de grandeur d'âme, mais il fut un théoricien plein d'utopies, qui n'eut pas la sagesse de prévoir les conséquences fâcheuses de ses théories.

Un *projet de loi* fut donc préparé, et la loi elle-même, dite *loi Falloux,* du nom de son auteur, fut votée le 15 mars 1850 avec une majorité de 162 voix. *Dans l'enseignement primaire,* elle précisait la loi Guizot : elle donnait à tout Français, âgé de 21 ans et muni du brevet de capacité, le droit d'ouvrir des écoles privées, à côté des écoles publiques relevant de l'État ; elle prescrivait l'enseignement de la religion et attribuait aux ministres des différents cultes la surveillance de l'enseignement religieux

et la direction morale de l'école. *Dans l'enseignement secondaire*, la loi mettait également fin au monopole. Tout en laissant à l'Université de notables privilèges : son budget, la collation des grades et son caractère officiel, elle accordait à *tous* les citoyens, moyennant les conditions requises, la faculté de fonder des établissements libres d'enseignement secondaire. Ainsi s'établissait une liberté pour laquelle les catholiques avaient si âprement combattu, et qui devait, sous le stimulant de la concurrence, produire les plus heureux résultats.

271. — **Sous le Second Empire.** — Le *second Empire*, qui dura dix-huit ans (1852-1870), peut se partager, *au point de vue religieux*, comme au point de vue politique, en deux périodes. La première va jusqu'en 1859 : c'est la période de l'*Empire autoritaire*, qui suit une politique favorable à l'Église et a pour alliés la grande masse des catholiques. La seconde va de 1859 à la fin du régime : c'est l'*Empire libéral*, qui, combattu par le parti catholique, à cause de sa politique extérieure, se tourne contre l'Église et s'appuie sur les libéraux.

PREMIÈRE PÉRIODE. — Le coup d'État du 2 décembre 1851, qui conféra à LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE la présidence de la République pour dix ans, puis, l'année suivante, le titre d'empereur, fut accueilli avec enthousiasme par la plupart des évêques et des prêtres. Et, au fait, leur espoir ne fut pas déçu : dans la première période du régime impérial, les évêques jouirent d'une grande liberté dans le gouvernement de leurs diocèses, et purent tenir de nombreux conciles diocésains et provinciaux ; des subsides permirent aux catholiques de construire de nouvelles églises et de restaurer les anciennes. Les œuvres se multiplièrent ; par l'activité de ses Congrégations religieuses et de ses missions, la France tint le premier rang dans le monde catholique.

DEUXIÈME PÉRIODE. — La part que Napoléon III prit à la *formation de l'unité italienne*, — unité qui ne pouvait se faire qu'au détriment des États pontificaux (V. N° 276),— détacha de lui tous les catholiques. Alors l'empereur, ne pouvant plus compter sur eux et voulant se concilier les libéraux, prit un ensemble de mesures hostiles à l'Église : il fit poursuivre le *cardinal Pie* qui l'avait comparé à Ponce-Pilate, il *supprima l'Univers*, le journal de Louis Veuillot, malmena les Sociétés de Saint-Vincent-de-Paul, qu'il feignit de prendre pour des associations politiques, remit en vigueur les Articles organiques, interdit en 1864 la publication du Syllabus, et travailla même contre le concile du Vatican, qui se réunit en 1869.

II. — L'Église de France sous la Troisième République.

Au point de vue religieux, la Troisième République peut se partager en trois périodes. La *première période* va de 1870 à 1879, jusqu'à la fin de la présidence du maréchal de MAC-MAHON : c'est le temps de la *République conservatrice et libérale*, dont l'événement capital est la *conquête de la liberté de l'enseignement supérieur* (1875). — La *seconde période* s'étend de 1879 à 1899 : c'est l'époque de la *République opportuniste*, qui se caractérise par sa politique anticléricale, dont les principales manifestations sont les *lois scolaires* et la *lutte contre les Congrégations religieuses*. — La *troisième période*, de 1899 à 1914, est le temps de la *République radicale :* la lutte contre l'Église, que les opportunistes avaient entreprise et jugeaient terminée, est reprise avec vigueur par les radicaux. Alors commence un véritable *Kulturkampf*, qui est marqué par la *loi sur les associations*, dont les dispositions amènent la suppression de la majorité des Congrégations religieuses (1901), et par la *loi de Séparation* (1905), qui creuse un fossé entre l'État et l'Église. Cependant les menaces de guerre (1911) et la guerre elle-même (1914-1918) calment les passions antireligieuses et rétablissent l'union dans le pays.



Mac-Mahon.

MAC-MAHON (1808-1893), *duc de Magenta*, maréchal de France, fut président de la République, de 1873 à 1879. Dévoué avec passion aux intérêts de son pays, il fut un bon serviteur de la France dans la paix comme dans la guerre. Ennemi des révolutions, il accepta tous les régimes, même ceux qu'il n'aimait pas, et les servit tous avec un égal loyalisme.

272. — Sous la République conservatrice et libérale. — La *Troisième République* fut proclamée le 4 septembre 1870. L'*Assemblée nationale*, élue le 8 février 1871, eut THIERS pour premier président. Le début du nouveau régime, — de mars à juin 1871, — fut troublé par l'*insurrection de la Commune*, qui ferma les églises, massacra l'archevêque de Paris, Mgr DARBOY, et une quarantaine d'ecclésiastiques, dominicains et jésuites pour la plupart.

Après THIERS, l'Assemblée nationale, en majorité conservatrice, appela

à la présidence de la République le maréchal de MAC-MAHON (1873-1879) qui, élu par les conservateurs, entendit gouverner avec eux et par eux. La Troisième République poursuivit donc, dans les premières années de son existence, une politique religieuse favorable au catholicisme. Le 14 juillet 1878, sur la proposition de Jules SIMON, ministre des cultes, l'Assemblée nationale déclara d'utilité publique la *construction d'une basilique à Montmartre*, qui devait être dédiée au Sacré-Cœur. Aux pèlerinages de Lourdes, la Salette, Paray-le-Monial, Notre-Dame d'Auray, Pontmain qui, après la grande catastrophe de 1870, avaient retrouvé leur vogue, les Catholiques purent donc bientôt ajouter celui de Montmartre.

Mais l'événement saillant de cette époque, ce fut sans contredit la *conquête de la liberté de l'enseignement supérieur* par la loi du 12 juillet 1875, qui autorisa les catholiques à fonder des universités libres ayant le droit de conférer les grades universitaires à leurs élèves, lesquels pouvaient passer leurs examens devant des *jurys mixtes* composés de professeurs de l'État et de professeurs de l'Université libre. Les évêques profitèrent aussitôt de cette loi pour créer des facultés catholiques à Paris, Lyon, Lille, Toulouse et Angers.



Jules Ferry.

Jules FERRY (1832-1893), a joué un grand rôle, surtout comme ministre de l'Instruction Publique. Nettement anticlérical, il marqua son passage au pouvoir par la campagne qu'il mena contre les congrégations religieuses enseignantes : il reste l'homme des décrets de mars 1880 et des lois scolaires.

273. — **Sous la République opportuniste**. — L'élection du président GRÉVY (30 janvier 1879) commence une ère nouvelle : elle marque le triomphe définitif de la *forme républicaine*, qui n'avait été votée en 1875 qu'à une voix de majorité. De 1879 à 1899, le pouvoir sera entre les mains des *opportunistes*, dont la politique religieuse aura deux phases. La première, de 1879 à 1892, est une période de représailles contre le clergé et les catholiques, qui s'étaient solidarisés avec les anciens partis. La seconde, de 1892 à 1899, tend à l'apaisement et considère la question religieuse comme réglée.

A. PREMIÈRE PHASE. — La première phase de la République opportuniste se signale par une politique d'action anticléricale, dont les principaux actes sont des mesures contre la liberté de l'enseignement et les congrégations religieuses, les lois sur l'instruction primaire et d'autres mesures hostiles à l'Église.

1. *Mesures contre la liberté de l'enseignement.* — Tout un plan de lois liberticides, préparé dans les convents maçonniques, se déroule, à partir de 1879, d'une façon lente, mais méthodique et sûre. JULES FERRY, l'habile exécuteur de ce plan, fit voter par la Chambre, le 18 mars 1879, une loi retirant aux Facultés catholiques leur *titre d'universités* et le *droit de conférer les grades*, puis, le 9 juillet 1879, le fameux *article* 7, qui interdisait l'enseignement aux congrégations non autorisées. L'article ayant été repoussé par le Sénat, le 9 mars 1880, le gouvernement prit sa revanche vingt jours après, en portant un *décret* (29 mars) ordonnant la *dispersion de toutes les congrégations* (jésuites ou autres) *non autorisées.* Pour ne pas avoir à appliquer ce décret, de nombreux magistrats catholiques démissionnèrent.

2. *Lois sur l'instruction primaire.* — Cet esprit d'hostilité contre l'Église s'accentua dans les *lois scolaires* qui suivirent. Trois lois successives rendirent l'enseignement primaire *gratuit*, c'est-à-dire entretenu aux frais de l'État *(loi du* 16 *juin* 1881), *obligatoire* pour tous les enfants de six à treize ans *(loi du* 28 *mars* 1882), et *laïque (loi du* 30 *octobre* 1886). *Laïque :* cela signifiait que le personnel congréganiste devait être remplacé par un personnel laïque ; cela signifiait aussi qu'aucune religion positive, — catholicisme, protestantisme, ou autre, — ne devait être enseignée à l'école ; puis *laïque* devint synonyme d'*athée*, impliquant l'exclusion de toute idée religieuse.

3. *Autres mesures hostiles à l'Église.* — La République opportuniste adopta, en outre, tout un ensemble de mesures défavorables à l'Église : interdiction des processions dans beaucoup de villes, enlèvement des prétoires et des écoles publiques de tout emblème religieux, suppression des aumôniers des armées de terre et de mer (8 juillet 1880), remplacement des religieuses dans les hôpitaux par des infirmières laïques, réintroduction du divorce dans le Code civil par la *loi Naquet* (31 mars 1884), etc.

SECONDE PHASE (1889-1899). — *Le ralliement.* — Après les élections de 1889, d'où la République sortit à nouveau victorieuse, *la fraction purement catholique* du parti conservateur se détermina, selon les directions de Léon XIII, à renoncer à la lutte ouverte contre la forme de gouvernement et à adopter une attitude de conciliation. La nouvelle politique, dite de *ralliement*, fut *inaugurée* par le cardinal LAVIGERIE dans un toast fameux, prononcé à Alger, où il faisait adhésion solennelle au régime républicain (1890), et par une *encyclique* de LÉON XIII (1892), qui conseillait aux catholiques d'accepter la République comme le gouvernement de fait.

La politique du ralliement ne parvint pas à faire l'union parmi les catholiques ; elle eut, quand même, avec le temps, des conséquences heureuses.

Ne se sentant plus désormais menacés par l'opposition, les *modérés* qui, de 1894 à 1898, détinrent le pouvoir, sous les deux présidences de CASIMIR PÉRIER et de FÉLIX FAURE, rompirent avec la politique anticléricale de leurs prédécesseurs. Tout en laissant subsister les lois scolaires dirigées



Cardinal Lavigerie.

Né à *Bayonne*, en 1825, le cardinal LAVIGERIE professa la littérature latine à l'école des Carmes, et ensuite, l'histoire ecclésiastique à la Sorbonne (1854-1861). A cette époque, il institua l'œuvre des *Écoles d'Orient*, pour soutenir les missions du Levant. Évêque de Nancy (1863), archevêque d'Alger (1867), il fonda les Pères Blancs en 1868 et travailla à la propagation de l'Évangile parmi les musulmans. Lorsqu la France eut établi son protectorat en Tunisie, il reçut de Léon XIII les titres de primat d'Afrique et de métropolitain de Carthage. En 1888, il créa la « *Société Antiesclavagiste* », pour faire cesser le scandale de l'esclavage et de la traite des noirs.

contre le parti catholique, ils voulurent garder le Concordat et travaillèrent à rétablir la paix religieuse dans le pays.

274. — **Sous la République radicale.** — La *République radicale*, de 1899 à 1914, suivit une politique d'*action anticatholique*, dont les principales manifestations furent : la *loi de* 1901 *contre les Congrégations* et la loi de 1905, dite *loi de Séparation*, qui abrogea le Concordat, sans entente préalable avec le Saint-Siège, l'un des deux contractants.

1. *La loi sur les associations*. — Cette loi, qui fut votée le 1er juillet 1901, sous le ministère WALDECK-ROUSSEAU, accordait à toute association,

même religieuse, la faculté de se former librement, sans autorisation ni déclaration. *Seules les Congrégations religieuses étaient exclues du bénéfice de la loi :* elles devaient solliciter une autorisation législative, pour l'obtention de laquelle il leur fallait fournir la liste de leurs membres et de leurs biens. La loi, qui soumettait les Congrégations à un régime d'exception, fut encore aggravée par la manière brutale et sectaire dont le ministère COMBES l'appliqua. Toutes les demandes d'autorisation des Congrégations vouées à l'enseignement et à la prédication, furent rejetées sans examen : ce qui amena la fermeture de beaucoup de collèges secondaires et d'écoles primaires, notamment de celles qui étaient tenues par les *Frères des Écoles chrétiennes*. Par ailleurs, la liquidation des biens des Congrégations estimés à *un milliard*, donna lieu à de honteux scandales. Pillés par les liquidateurs et leurs avocats, ils ne rapportèrent presque rien à l'État, qui ne put même servir les pensions qu'il s'était engagé à assurer aux religieux dépouillés de leurs biens.

2. *La loi de Séparation.* — Après la loi sur les associations, les radicaux songèrent à exécuter un des points essentiels de leur programme : la *Séparation des Églises et de l'État.* La *protestation de Pie X,* à l'occasion du voyage du président de la République, LOUBET, à Rome, servit de prétexte au ministère COMBES pour rappeler du Vatican l'ambassadeur français (21 mai 1904), puis pour *dénoncer le concordat de* 1801 et mettre à l'ordre du jour un projet de loi qui établirait la Séparation de l'Église et de l'État.

La *loi de Séparation,* votée le 9 déc. 1904, supprima l'indemnité que, par le *Concordat de* 1801, l'État s'était engagé à payer au clergé comme compensation des biens qu'il lui avait pris à la Révolution. Elle alla plus loin et attribua à des *associations cultuelles,* à former dans le délai d'un ans, les biens des fabriques et des menses épiscopales. Ainsi le concordat, qui était un contrat bilatéral, était rompu par la volonté d'un seul contractant, sans entente préalable avec l'autre partie, et une loi nouvelle réglait la future organisation de l'Église sans que le chef de l'Église eût été, à aucun moment, consulté. Le pape ne pouvait pas ne pas rejeter une loi faite dans de telles conditions, et qui, au surplus, lui parut contraire à la constitution divine de l'Église. La loi de Séparation ayant été en effet condamnée par Pie X, l'*Église de France fut dépouillée de tous ses biens ;* les catholiques durent subvenir eux-mêmes aux frais cultuels par le *Denier du Culte.*

Cependant, depuis 1911, les menaces de guerre et la guerre elle-même (1914-1918) poussèrent les radicaux à mettre un terme à leur politique de persécution. Devant le péril allemand tous les Français ont fait l'*union sacrée* et le gouvernement a reconnu le loyalisme des catholiques et leur

dévouement à la cause de la patrie pendant la guerre en *rétablissant l'ambassade au Vatican* (1921) et en renouant les relations de la France avec le Saint-Siège. De son côté, PIE XI permit l'essai d'« *associations diocésaines* » ayant pour but de pourvoir aux frais du culte catholique, mais *différentes des associations cultuelles* en ce qu'elles sont de droit « sous l'autorité de l'évêque » (1924).

Depuis lors, sont venues les *élections du* 11 *mai* 1924, qui ont été une défaite pour le « *Bloc national* ». Sur le terrain *religieux*, le programme du *Cartel des Gauches* comprenait trois points : *suppression de l'ambassade du Vatican, application des lois laïques* (surtout des *lois scolaires)* en Alsace-Lorraine, et *expulsion des congrégations non autorisées.* Le *ministère Herriot*, chargé de l'exécuter, s'est heurté à une forte résistance des catholiques. Il a dû céder la place, en avril 1925, au *ministère Painlevé* qui, pour faire l'apaisement, plus que jamais nécessaire, a abandonné le programme antireligieux du Cartel des gauches. Les ministères, qui sont venus après *(Poincaré, Briand, Tardieu)*, tout en restant neutres, ne se sont pas montrés hostiles à l'Église. En 1932, *nouvelles élections*, qui ont donné une victoire éclatante au *Cartel des Gauches.*

QUESTIONNAIRE. — I. Donnez un aperçu général sur la situation de l'Église de France, depuis la Restauration jusqu'à la troisième République. — 268. Que proclamait la Charte, au point de vue religieux? Quelle fut l'attitude de Charles X vis-à-vis de l'Église? Qu'est-ce que la loi du sacrilège? Qu'était la Congrégation? Par qui fut-elle attaquée? Qu'est-ce que les ordonnances de juin 1828? — 269. Quelle fut la politique religieuse de Louis-Philippe au début de son règne? Citez quelques actes de fanatisme anticatholique. Quelle tactique adoptèrent alors les catholiques? Quel fut le programme du parti catholique? Quelle fut l'attitude de Lamennais? Fut-il suivi dans sa défection? Où se porta l'effort principal des catholiques? Qu'est-ce que la loi Guizot? D'où vinrent les difficultés dans la conquête de la liberté de l'enseignement secondaire? — 270. Quelle différence y a-t-il entre la révolution de Juillet et celle de 1830, au point de vue religieux? Quels étaient les partisans de la liberté de l'enseignement? Quelles furent les dispositions de la loi Falloux? — 271. Comment peut se partager le second Empire? L'Empire autoritaire fut-il favorable à l'Église? Pour quelle question les catholiques se détachèrent-ils de Napoléon? Quelle fut alors l'attitude du gouvernement impérial vis-à-vis des catholiques?

II. Donnez un aperçu général de la situation de l'Église de France sous la troisième République. — 272. Comment se comporta la République conservatrice à l'égard de l'Église? Quelle fut, à cette époque, la conquête importante des catholiques? — 273. Quelle fut la politique religieuse de la République opportuniste? Quelles furent ses principales mesures d'action anticléricale? Quelles furent ses premières mesures contre la liberté d'enseignement? Quelles furent les lois sur l'instruction primaire? Quelle urent les autres mesures hostiles à l'Église? Qu'est-ce que la politique du ralliement? Par qui fut-elle conseillée? La politique de Léon XIII eut-elle d'heureuses conséquences? — 274. Quelle fut la politique de la République radicale? Qu'est-ce que la loi sur les associations? Comment fut-elle appliquée? Quels prétextes invoqua le ministère Combes pour faire voter la loi de Séparation? Quelles en sont les dispositions principales? Par qui fut-elle rejetée? Les radicaux poursuivirent-ils leur politique anticléricale? Quelle est la situation actuelle de l'Église de France?

CHAPITRE III

L'ÉGLISE CATHOLIQUE DANS LE RESTE DE L'EUROPE
(1789-1930)

SOMMAIRE. — I. *L'Église dans les pays catholiques.* — En Italie. Vers l'unité italienne. La papauté, de Pie VII à Pie IX. — Pie IX. La chute du pouvoir temporel. La question romaine. — Après la chute du pouvoir temporel. La loi des garanties. — L'Église en Espagne et au Portugal. — L'Église dans les Pays-Bas. — L'Église en Autriche-Hongrie.

II. *L'Église dans les pays non catholiques.* — L'Église en Allemagne. De 1800 à 1871. — De 1871 à nos jours. Le Kulturkampf. — L'Église en Suisse. — L'Église en Grande Bretagne. L'émancipation. — Le mouvement d'Oxford. — La question irlandaise. — L'Église dans les États du Nord. — L'Église en Amérique.

I. — L'Église dans les pays catholiques.

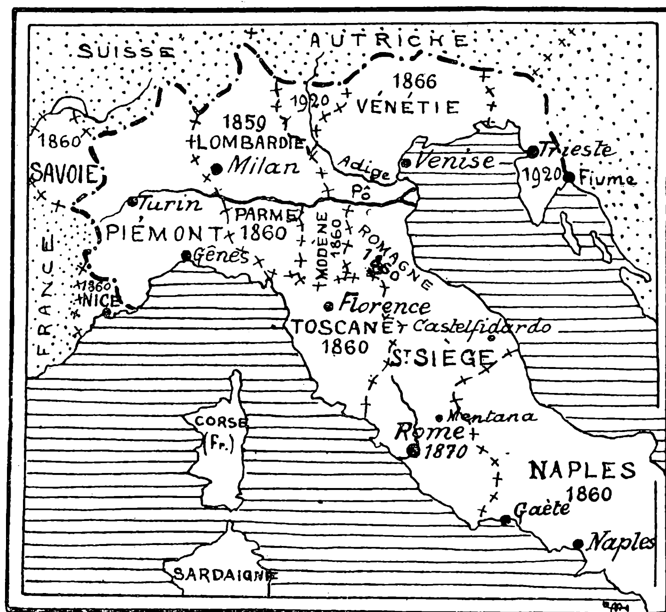
La Révolution française eut son contre-coup dans tous les pays de l'Europe. Aussi le XIXe siècle fut-il partout pour l'Église une ère d'agitation et de crise.

En Italie, la situation de l'Église au XIXe siècle est d'autant plus critique que la question religieuse se double d'une question politique. La lutte qui s'engage pour la *formation de l'unité italienne*, entraîne le pape et les catholiques dans le conflit, et aboutit, sous PIE IX, à la *perte des États pontificaux* (1859-1870).

En Espagne, le XIXe siècle offre une succession de régimes, tantôt hostiles, tantôt favorables à l'Église. Le *Concordat de* 1851 rendit au Catholicisme sa situation de *religion privilégiée* qu'il a gardée, non sans difficultés, jusqu'à nos jours. — *Au Portugal*, mêmes alternatives à peu près : le *Concordat de* 1857, qui améliora la situation des catholiques, dura jusqu'à la proclamation de la *République* (1910), qui se signala aussitôt par sa politique anticléricale.

Dans la Belgique, qui reconquit son indépendance en 1830, la lutte ne tarda pas à s'engager entre deux partis : le *parti catholique* et le *parti libéral*. La lutte, qui porta surtout sur la liberté d'enseignement, se tourna à l'avantage des catholiques. — *En Hollande*, le gouvernement protestant, à partir de 1848, se montra plus tolérant envers l'Église catholique, qui, depuis, a réalisé de grands progrés.

En Autriche-Hongrie, le joséphisme prend fin avec la Révolution de 1848. Le Concordat de 1855 assura la liberté à l'Église. Mais, vers 1871, à la même époque qu'en Allemagne, surgit un Kulturkampf entre l'État et l'Église : la lutte eut pour résultat de pousser les catholiques à s'organiser et à retremper leurs forces.



Carte de la formation de l'unité italienne.
Les dates indiquent l'année de l'annexion des pays au royaume d'Italie.

275. — En Italie. Vers l'unité italienne. La papauté, de Pie VII à Pie IX. — Les *sept États* de l'Italie : royaumes *Sarde* et *lombard-vénitien*, duchés de *Parme*, de *Modène* et de *Toscane*, *États de l'Église* et royaume des *Deux-Siciles*, rétablis par le traité de Vienne (1815) sous le régime de l'absolutisme, entreprirent presque aussitôt la lutte pour obtenir un *régime constitutionnel*, et plus encore, pour réaliser l'*indépendance* et l'*unité de l'Italie*.

LA PAPAUTÉ, DE PIE VII A PIE IX. — Jusqu'à Pie IX, c'est-à-dire jusqu'au moment où ce programme commencera à entrer en voie d'exécu-

tion, quatre papes occupèrent, au XIXe siècle, le siège de Saint Pierre : PIE VII (1800-1823), qui fut si durement traité par Napoléon Ier, LÉON XII (1823-1829), PIE VIII (1829-1830), GRÉGOIRE XVI (1830-1846), pape ennemi des idées libérales et dont le pontificat fut troublé par plusieurs émeutes.

276. — Pie IX. La chute du pouvoir temporel. — PIE IX (1846-1878) eut un règne de 32 ans : ce fut le plus long et l'un des plus mouvementés de l'histoire de la papauté.

De caractère très doux. PIE IX crut pouvoir *désarmer les révolutionnaires par des mesures libérales.* Dès son avènement, il *accorda une amnistie* presque générale à tous les condamnés politiques et il *donna une constitution.* Les libéraux crurent qu'ils avaient trouvé leur homme et que Pie IX allait être l'exécuteur de leur programme. Ils se trompaient, car le nouveau pape ne voulut ni se mettre à la tête de la Confédération italienne ni déclarer la guerre à l'Autriche. Du même coup il perdit toute sa popularité. Mécontents, les révolutionnaires assassinèrent son ministre ROSSI, l'assiégèrent lui-même dans son palais, l'obligèrent à s'enfuir à *Gaëte* et *proclamèrent la République* (9 fév. 1849) Mais Pie IX fut rétabli peu après sur son trône par les troupes autrichiennes et par les troupes du général OUDINOT envoyées par Louis Napoléon, alors président de la République française. Pie IX rentra à Rome, le 12 avril 1850, après dix-sept mois d'absence. Ainsi le mouvement révolutionnaire de 1848 échouait, comme les précédents, parce que les peuples en révolte contre leurs souverains avaient rencontré en face d'eux l'Autriche et la France. Le jour où ils parviendront à opposer ces deux puissances l'une à l'autre, l'unification de l'Italie sera proche.



Pie IX.

Jean-Marie, comte de MASTAI-FERRETTI (1792-1878), archevêque de Spolète (1827), évêque d'Imola (1832), cardinal (1840), fut élu pape en 1846.

Ce fut l'œuvre de CAVOUR. Dans une entrevue qu'il eut avec NAPOLÉON III à *Plombières* (1858), il obtint son alliance contre les Autrichiens. L'empereur d'Autriche, FRANÇOIS JOSEPH, qui fut poussé à déclarer la guerre, en avril 1859, fut vaincu par les armées franco-sardes et dut

céder la *Lombardie* (1859). Ce résultat fut jugé insuffisant par Cavour et l'agitation continua. VICTOR-EMMANUEL II (1820-1878), qui comptait bien réaliser l'unité de l'Italie à son profit, annexa au royaume sarde les *duchés de Toscane,* de *Parme* et de *Modène,* le *royaume des Deux-Siciles* et tout le nord des États de l'Église (1860). PIE IX lança alors l'excommunication contre les usurpateurs de ces États et fit appel aux dévouements privés : ainsi se forma un corps de volontaires qu'on appela les *zouaves pontificaux.* Organisée sous les ordres du général français, LAMORICIÈRE, cette petite armée fut écrasée à *Castelfidardo* (1860) par l'armée piémontaise, de beaucoup supérieure en nombre. Le 13 mars 1861, VICTOR-EMMANUEL *fut proclamé roi d'Italie,* à Turin.



Victor-Emmanuel II.

VICTOR-EMMANUEL II (1820-1878), aussi brave soldat que rusé diplomate, fut, autant que Cavour, le fondateur de l'unité italienne. Cette gravure le représente avec son masque puissant, ses yeux vifs, son épaisse moustache et sa longue barbiche, tout un ensemble qui décèle plus l'intelligence et la volonté que la grâce et la sympathie.



Cavour.

CAVOUR (1810-1861), fut un des plus grands hommes d'État du XIXe siècle. Au premier abord, et comme il apparaît sur cette gravure, on l'aurait pris pour un bon propriétaire rural, simple et sans détour. En fait, il avait l'intelligence la plus souple et la plus rusée : il fut un diplomate incomparable.

Cependant au nouveau royaume il manquait encore la *Vénétie* et *Rome.* La Vénétie fut acquise en 1866, grâce à l'alliance de Victor-Emmanuel avec le roi de Prusse, Guillaume Ier, qui défit les Autrichiens à *Sadowa.*

LA QUESTION ROMAINE. — Pour compléter l'unité de l'Italie, il ne manquait plus désormais que *Rome.* Mais l'on ne pouvait songer à l'annexer sans indisposer les Catholiques du monde entier, et surtout les Catholiques français, qui considéraient la possession de Rome comme la condition nécessaire de l'indépendance du pape. Aussi, lorsque les bandes

de Garibaldi voulurent s'en emparer, Napoléon renvoya-t-il aussitôt le corps d'occupation que, trois ans auparavant, il avait rappelé, confiant dans la parole de Victor-Emmanuel, qui s'était engagé à ne pas attaquer le territoire pontifical. La brigade française, commandée par le général DE FAILLY, aidée des zouaves pontificaux, *battit Garibaldi à Mentana* (3 nov. 1867). Mais trois ans plus tard, les troupes françaises ayant dû évacuer l'Italie, rappelées par la guerre franco-allemande, Victor-Emmanuel profita aussitôt de leur départ pour venir assiéger Rome. Le 20 septembre 1870, les troupes piémontaises, après cinq heures de bombardement, faisaient leur entrée dans la Ville éternelle par la brèche de la *Porta Pia*. Ainsi, l'*unité italienne était faite.*

277. — **Après la chute du pouvoir temporel. La loi des garanties.** — Après la chute du pouvoir temporel, il ne restait plus au pape que les palais du Vatican et du Latran et la villa Castel Gandolfo. Pour calmer les inquiétudes du monde catholique, VICTOR-EMMANUEL fit voter par le Parlement la *loi des Garanties* (mai 1871), qui reconnaissait l'indépendance du pape dans le palais du Vatican et lui accordait une dotation annuelle de 3.225.000 francs. Pie IX rejeta la loi des garanties et s'enferma dans le Vatican comme dans une prison. A la dotation qui lui était offerte il préféra, pour subvenir à ses besoins et à ceux de l'Église, l'aumône de tous les fidèles de l'univers catholique, qu'on appela le *Denier de saint Pierre.* Depuis lors, tous les papes qui sont venus après lui, LÉON XIII, PIE X, BENOIT XV et PIE XI ont suivi la même ligne de conduite (1).

278. — **L'Église en Espagne et en Portugal.** — Le XIX[e] siècle ouvrit pour l'Espagne une ère de luttes entre conservateurs et libéraux, c'est-à-dire entre partisans et adversaires de l'ancien régime. L'Église fut donc protégée ou persécutée tour à tour. Enfin la question religieuse fut réglée par le *Concordat de* 1851, qui déclara le catholicisme « religion de l'État », par conséquent, la seule autorisée en Espagne.

Après la révolution de 1868, qui renversa le trône d'Isabelle II, les Cortès, convoquées le 11 février 1869, votèrent la *Constitution démocratique de* 1869, qui proclamait non seulement la liberté de la presse et de l'enseignement, mais aussi la *liberté des cultes.* Contre ce principe de la liberté de religion, inscrit pour la première fois dans la loi espagnole, tous les évêques, sauf un, et la plupart des curés protestèrent en refusant

(1) La question romaine, née, en 1870, de l'annexion de Rome au royaume d'Italie, a été résolue par le *traité de Latran*, signé, le 11 février 1929, par le cardinal GASPARRI et M. MUSSOLINI, et ratifié le 7 juin suivant. Ce traité, qui reconnaît le pape souverain de la « *Cité Vaticane* » et réconcilie ainsi le Saint Siège avec le royaume d'Italie, marque un nouveau tournant dans l'histoire de l'Église. Le pape, jusque-là, prisonnier volontaire du Vatican, est sorti pour la première fois le 25 juillet 1929.

de prêter serment à la constitution. Cette situation dura de 1869 à 1874, c'est-à-dire sous le règne du fils de Victor-Emmanuel, AMÉDÉE DE SAVOIE (1870-1873) et *sous le régime de la République* (1873-1874). Le rétablissement de la monarchie de 1874 au profit des Bourbons, termina la période de la persécution. La *Constitution de* 1876, qui institua une monarchie constitutionnelle, proclama à nouveau le catholicisme « religion de l'État », tout en accordant aux autres cultes une certaine tolérance.



Alphonse XIII.

ALPHONSE XIII, né à *Madrid* en 1886, es t le fils posthume d'Alphonse XII et de Marie-Christine d'Autriche. Il a hérité de son père les yeux noirs et le teint bistré qui caractérisent la race espagnole. De sa mère, il tient la lèvre pendante de la maison d'Autriche et le nez légèrement bourbonien. Après la proclamation de la République, il quitta aussitôt l'Espagne, pour éviter l'effusion du sang, comme il le déclarait dans son manifeste.

Sous les règnes d'ALPHONSE XII (1874-1885), sous la régence de MARIE-CHRISTINE d'Autriche (1885-1902), et sous ALPHONSE XIII (1902-1931), les *conservateurs*, favorables à la religion catholique, et les *libéraux*, plutôt anticléricaux, se sont succédé au pouvoir. Après la Grande Guerre (1914-1918), les idées révolutionnaires grandirent dans des proportions effrayantes. Un *directoire* (1923) ayant à sa tête le général PRIMO DE RIVERA essaya vainement d'endiguer le torrent. Le 12 avril 1931, la République fut proclamée et eut pour premier président M. ALCALA ZAMORA.

AU PORTUGAL, *l'histoire religieuse* du XIXe siècle ressemble beaucoup à celle de l'Espagne. La défaite du parti Miguéliste (1834), auquel le clergé avait adhéré, ouvre pour l'Église une période de persécution. La situation s'améliora vers 1840. Toutefois le Concordat de 1857 fut loin de mettre un terme aux difficultés et à l'agitation anticléricale. La *République portugaise*, qui fut proclamée le 6 octobre 1910, s'est signalée par un déchaînement de passions antireligieuses et de violences révolutionnaires.

279. — **L'Église dans les Pays-Bas.** — Lorsque la *Belgique*, à la suite de la Révolution de 1830, se sépara de la Hollande, le roi *Léopold Ier* (1831-1865) lui donna une *Constitution* (1831) qui assurait une entière liberté aux catholiques. Ceux-ci en profitèrent pour rétablir, en 1834,

l'*Université de Louvain* (1), qui s'acquit un glorieux renom de savoir dans tout l'univers catholique, des *collèges* pour l'enseignement *moyen* (secondaire) et des *écoles primaires.*

Cependant la question religieuse partagea la Belgique en deux camps : les *catholiques* et les *libéraux.* La lutte entre les deux se porta surtout sur le *terrain de l'enseignement.* Alors que les *catholiques* étaient partisans de la liberté de l'enseignement, et demandaient que les écoles libres fussent mises sur le pied d'égalité avec les écoles de l'État et que l'instruction religieuse fût obligatoire dans les deux écoles, les *libéraux* réclamaient le monopole et voulaient établir l'école laïque et neutre, sous la surveillance exclusive du pouvoir civil, et où l'instruction religieuse serait facultative. Pendant la seconde moitié du XIXe siècle, les deux partis, qui se succéderont au pouvoir, essaieront, chacun leur tour, de faire triompher ce point capital de leur programme. La victoire est restée jusqu'ici aux catholiques qui, de 1884 à 1914, ont détenu le pouvoir et en ont profité pour rendre l'instruction religieuse obligatoire, même dans les écoles publiques (1895).

Depuis la fin du XIXe siècle, les partis ont évolué ; le parti catholique a désormais en face de lui un nouveau groupe compact et discipliné, le *parti socialiste.* La lutte a donc changé de terrain, et les discussions ont porté sur la question sociale. Mais, sous l'impulsion des démocrates chrétiens, préoccupés comme les socialistes de l'amélioration du sort des ouvriers et partisans de l'intervention de l'État en leur faveur, le *parti catholique* a su s'adapter à la nouvelle situation et poursuivre une *politique de réforme sociale* par un ensemble de lois en faveur des classes laborieuses : lois sur les habitations ouvrières (1889), sur l'assurance et les pensions de vieillesse (1894), lois sur la réglementation et les accidents du travail (1905). Le clergé, de son côté, a multiplié les œuvres de bienfaisance : il a créé des coopératives, des caisses agricoles, des syndicats d'ouvriers chrétiens : sur ce nouveau terrain, — le terrain social, — comme sur celui de l'enseignement, il a fait preuve d'une admirable activité.

EN HOLLANDE, la Révolution de 1848 poussa les protestants à être plus tolérants à l'endroit des catholiques : la *Constitution hollandaise de* 1848 leur garantit la liberté de l'enseignement. Pie IX y *réorganisa la hiérarchie catholique* en 1853. Depuis lors, le catholicisme a fait beaucoup

(1) **L'Université de Louvain**, fondée en 1425 par le duc de Brabant, JEAN IV, avec l'approbation du pape MARTIN V, avait *contribué grandement à la conservation de la foi catholique en Belgique.* Au XVe siècle, au moment du grand schisme d'Occident, elle rejeta la thèse de la supériorité des conciles ; au XVIe siècle, dès 1517, elle censura plusieurs propositions de Luther, et ses docteurs prirent une part active au concile de Trente ; au XVIIIe siècle, en 1730, elle exigea des candidats aux grades académiques l'adhésion à la bulle *Unigenitus.* Supprimée par le Directoire après le coup d'État du 18 fructidor, et rétablie en 1834, elle n'a cessé de jouer un rôle glorieux et compte aujourd'hui plus de *trois mille étudiants.*

de progrès et a quintuplé le nombre de ses adeptes, il compte aujourd'hui presque deux millions de fidèles. Depuis 1884, les catholiques peuvent donner l'enseignement religieux dans les écoles et reçoivent même des subsides de l'État pour leurs écoles confessionnelles. En 1900, ils ont fondé une Université catholique à *Utrecht*, et en 1923, ils en ont ouvert une seconde à *Nimègue*.

LE GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG, que le traité de 1815 avait rattaché au royaume des Pays-Bas, se souleva, comme la Belgique, en 1830. Constitué en État neutre en 1867, il fut élevé au rang de diocèse en 1870.

280. — **L'Église en Autriche-Hongrie.** — Le *joséphisme*, c'est-à-dire la domination de l'Église par l'État, prévalut en Autriche jusqu'au milieu du XIXe siècle environ. La Révolution de 1848 fit souffler, là comme partout ailleurs, un vent de liberté qui profita à l'Église : les évêques eurent le droit désormais de publier les actes pontificaux sans l'approbation préalable du gouvernement. Le *concordat de* 1855, conclu entre l'empereur François-Joseph Ier et Pie IX, déclara le catholicisme « religion de l'État ». Mais l'opposition, qui lui fut faite, détermina le gouvernement autrichien à garantir la liberté des cultes par la *Constitution de* 1867. Les *lois confessionnelles* de 1874 marquèrent un retour au joséphisme. Depuis, les catholiques se sont organisés et sont parvenus à reconquérir une situation privilégiée, comme l'a prouvé le *Congrès eucharistique de Vienne* (1912), qui fut célébré avec tant d'éclat.

EN HONGRIE, le catholicisme fut persécuté par TISZA, ministre de 1876 à 1890, qui réserva toutes ses faveurs au protestantisme. Mais, de 1890 à 1914, l'Église catholique, grâce à sa situation officielle, et aux revenus dont elle disposait, s'est bien ressaisie et a multiplié les écoles et les œuvres charitables.

La guerre de 1914-1918 *a mis fin au joséphisme*, en même temps qu'au grand empire d'Autriche-Hongrie. La situation actuelle des catholiques varie donc avec les pays auxquels ils ont été rattachés. — La *Tchécoslovaquie*, constituée surtout avec la Bohême, aura sans doute un clergé plus indépendant ; elle a cependant été troublée déjà par un *schisme* provoqué par des prêtres et des religieux qui, imbus des idées hussites, ont réclamé une Église nationale et la suppression du célibat, et ont été, de ce fait, excommuniés. — En *Yougoslavie*, les *Croates* et les *Slovènes*, en majorité catholiques, forment, en face des Grecs schismatiques, une importante minorité. Dans la *Roumanie* actuelle, la Transylvanie est aux deux tiers catholique.

Il convient de signaler ici, comme l'une des suites heureuses de la guerre, *la résurrection d'un peuple catholique* : la POLOGNE.

II. — L'Église dans les pays non catholiques.

Dans les pays non catholiques, — c'est-à-dire dans ceux où la religion catholique est en minorité, — le XIXe siècle fut pour l'Église une ère de renaissance. Grâce aux idées de liberté semées partout par la Révolution française, les Catholiques purent, non sans luttes toutefois, conquérir leur indépendance politique et religieuse.

En Allemagne, deux conflits, le premier, après 1830, à propos de la question des *mariages mixtes* le second, après 1871, suscité par BISMARCK et dénommé *Kulturkampf*, se terminèrent par la victoire des Catholiques.

En Suisse, deux crises également, dont la première, sous forme de guerre civile entre les cantons catholiques, le *Sonderbund*, et les cantons protestants, aboutit à la défaite des catholiques (1847), et la seconde, vers 1873, fut une sorte de Kulturkampf, qui se termina par la victoire des catholiques.

En Angleterre, le réveil catholique date du *bill d'émancipation* (1829), qui mit les catholiques sur le pied d'égalité avec les protestants : il a été surtout intense à partir du *mouvement d'Oxford* et ne cesse de se développer de nos jours.

Les États du Nord furent plus lents à venir à la tolérance. Longtemps tracassés, les catholiques polonais incorporés à l'immense *Empire russe*, ne connurent une liberté relative que du temps de NICOLAS II. — Les *États scandinaves*, la Suède surtout, eurent beaucoup plus de peine à accorder la tolérance à l'Église catholique. — En *Amérique* le catholicisme s'est fortement développé depuis 1789.

281. — L'Église en Allemagne. — De 1800 à 1871. — L'histoire religieuse de l'Allemagne, depuis le début du XIXe siècle, peut se partager en deux périodes : la première, qui va de 1800 à 1871, jusqu'à la constitution de l'Empire allemand, et la seconde, de 1871 à nos jours.

Dans la *première période*, l'Église, d'abord asservie aux princes séculiers, recouvra son indépendance après le traité de Vienne (1815), et chaque État allemand eut la liberté de conclure des concordats avec le Saint-Siège. Mais ces concordats eux-mêmes ne purent pas toujours réaliser l'union entre l'État et l'Église. C'est ainsi que, à partir de 1830, des conflits graves, à propos des *mariages mixtes*, s'élevèrent entre le pouvoir civil et le pouvoir religieux dans tous les États de l'Allemagne.

282. — De 1871 à nos jours. Le Kulturkampf. — L'Empire allemand venait à peine d'être constitué (18 janv. 1871), que surgit entre l'État et l'Église un conflit violent, qui porte le nom de « *Kulturkampf* », mot allemand qui veut dire lutte pour la civilisation. Le conflit, qui mit aux prises le chancelier BISMARCK et les catholiques, eut pour *cause lointaine* l'hostilité de la Prusse protestante contre l'Église catholique, et pour *cause immédiate* l'ambition politique du chancelier, qui supportait mal l'opposition du parti catholique, appelé le *Centre*.

Le conflit débuta en 1871 à l'occasion de la proclamation du dogme de l'infaillibilité pontificale. Un certain nombre de professeurs des universités ne voulurent pas adhérer au nouveau dogme, et formèrent la secte, dite des *Vieux-Catholiques*. Les évêques les excommunièrent et demandèrent au gouvernement de les destituer de leurs fonctions. Bismarck s'y refusa, soutint la secte contre Rome et les évêques allemands, rappela son ambassadeur du Vatican, expulsa les jésuites (1872) et fit voter, de 1873 à 1875, une série de lois, dites *lois de Mai*, qui interdisaient l'enseignement aux congrégations religieuses, enlevaient l'inspection des écoles aux évêques et aux curés catholiques, imposaient aux futurs prêtres trois ans d'études dans les universités, expulsaient toutes les congrégations ne s'occupant pas exclusivement du soin des malades, etc.



Bismarck.

BISMARCK (1815-1898) était, *au physique*, un colosse de 1m 88, au visage énergique et sévère, au front large et hautain, aux yeux bleus et perçants, aux lèvres fortes et au menton puissant. *Au moral*, sous des dehors d'une courtoisie charmante, il cachait une âme fougueuse, une volonté implacable prête à briser tout ce qui s'opposait à ses desseins. Au physique comme au moral, c'était bien, comme on l'a surnommé, le *chancelier de fer*, que tout le monde craignait mais que personne n'aimait. *A l'extérieur*, il fut le principal ouvrier du rétablissement de l'Empire allemand. *A l'intérieur*, il fut l'homme du Kulturkampf, de la guerre aux catholiques, dont il sortit vaincu.

Ces lois rencontrèrent, de la part des députés du Centre menés par un chef habile, WINDTHORST, et de tous les catholiques, une résistance opiniâtre. BISMARCK, qui avait déclaré fièrement, au début du conflit, qu'il n'*irait pas à Canossa*, autrement dit, qu'il ne s'humilierait pas devant le pape, comprit qu'il ne fallait pas s'entêter et fit brusquement volte-face. Après l'avènement de LÉON XIII, dont l'esprit conciliant devait lui faciliter la tâche, le chancelier suspendit d'abord l'application des

lois, puis les abrogea. Bismarck avait alors à lutter contre un autre danger, beaucoup plus grave, celui du *socialisme*. D'ailleurs sa politique antisocialiste devait aboutir, elle aussi, au même échec que sa politique anticatholique.

283. — **L'Église en Suisse.** — Au début du XIXe siècle, la *Suisse* était, non pas un État fédéral, mais une *Confédération d'États*, — 22 cantons, — n'ayant entre eux d'autre lien que la *Diète* formée de délégués des divers cantons. Chaque canton imposant comme religion d'État la religion qui y était dominante, il y avait, de ce fait, des *cantons protestants* et des *cantons catholiques*. Bientôt la Diète, dominée par le *parti radical*, réclama la formation d'un *État fédéral*, c'est-à-dire d'un gouvernement central, la séparation de cet État et des Églises et l'expulsion des Jésuites. Devant cette menace les sept cantons catholiques : *Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwalden, Zug, Fribourg* et *Valais*, formèrent, pour se défendre, une ligue séparée, le *Sonderbund* (1845). La guerre ne tarda pas alors à éclater entre les *radicaux* et le *Sonderbund* : guerre qui se termina par la défaite du Sonderbund et par l'établissement d'un *État fédéral* (1848). Depuis, la Suisse a eu, comme l'Allemagne, son *Kulturkampf*, à propos de la proclamation de l'infaillibilité pontificale (1873). Elle a eu aussi sa secte de *Vieux-Catholiques*, dont les radicaux voulurent faire une Église nationale ; mais, comme en Allemagne encore, la tentative échoua.

Depuis 1885, la paix religieuse est complètement rétablie. Les catholiques sont redevenus les maîtres dans les anciens cantons du Sonderbund et sont arrivés à placer l'enseignement primaire sous la direction du clergé et à maintenir l'instruction à l'école. La séparation des Églises et de l'État, qui a été votée en 1907, a été regardée par eux comme un gage de liberté et d'égalité.

284. — **L'Église en Grande-Bretagne. L'émancipation.** — On a vu ailleurs (No 208) comment, sous Charles II, le *bill du Test* (1673) écarta les catholiques de toutes les fonctions civiles et militaires. Sans droits politiques, mis, de ce fait, hors la loi, les catholiques *anglais* étaient des « citoyens diminués ». Leur situation était restée telle à la fin du XVIIIe siècle, si bien que le nombre des catholiques était réduit à moins de cent mille.

Les idées de liberté et d'égalité propagées par la *guerre de l'indépendance américaine* (1776-1783) et surtout par la *Révolution française*, apportèrent d'abord quelque amélioration dans la situation des catholiques anglais, mais ceux-ci ne furent, à vrai dire, délivrés de l'oppression qui pesait sur eux depuis la Réforme, que sous le ministère WELLINGTON-

Peel. Aux élections de 1828, le grand orateur, O'Connell, qui avait formé une vaste « *Association catholique* » et, avec elle, menait campagne depuis plusieurs années, pour obtenir l'émancipation des catholiques, avait été élu député en Irlande. O'Connell étant catholique, son élection fut annulée, mais, sous la pression de l'opinion populaire, le ministre de l'Intérieur, Robert Peel, se détermina à faire abroger le bill du Test (1828) et à présenter le *bill d'émancipation*, qui accordait l'égalité civile aux



O'Connell.

O'CONNELL (1775-1847), fut l'un des plus puissants orateurs populaires de l'Angleterre au début du siècle dernier. Aucun homme politique ne fit plus que lui pour la libération de sa patrie opprimée et tenue en servitude par les gouvernements protestants de l'Angleterre.

catholiques comme aux protestants : les catholiques devenaient *électeurs* et *éligibles ;* le ***serment opposé au catholicisme*** (N° 208) ***était supprimé.*** Le bill fut voté, en 1829, par les Communes et la Chambre des lords : O'Connell et ses coreligionnaires purent donc entrer au Parlement.

285. — Le mouvement d'Oxford. — L'*acte d'émancipation* (1829), qui tira l'Église catholique de la servitude, fut le point de départ d'un mouvement intense de conversion au catholicisme. Le centre de ce mouvement fut la *ville d'Oxford*, et ses chefs les plus illustres furent le Dr PUSEY, professeur à l'Université, et son ami, NEWMAN (1801-1890), curé de Sainte-Marie d'Oxford.

En 1843, NEWMAN se démit de sa cure et alla passer deux ans dans le petit hameau de *Littlemore*, à deux milles d'Oxford, partageant son temps entre la prière, le recueillement et l'étude. Il y médita tout spécialement les questions qui devaient faire plus tard l'objet de son « *Histoire du développement de la doctrine chrétienne* ». Le 8 octobre 1845, il abjura l'anglicanisme, et, l'année suivante, il reçut à Rome le sacerdoce catholique. Sa conversion avait été précédée de celle de ses deux disciples, WARD et DALGAIRNS ; elle fut suivie de centaines d'autres, parmi lesquelles les plus célèbres furent celles du P. FABER, oratorien célèbre par ses *écrits ascétiques*, de Henri et Robert WILBERFORCE, et surtout du plus illustre d'entre tous, le futur cardinal MANNING. Seul, parmi les grands initiateurs du mouvement, le Dr PUSEY resta en chemin et forma le parti *puséyste*, à tendances catholiques, qui s'appela soit *Haute-Église* parce qu'il admettait presque tous les dogmes catholiques, soit *ritualisme*, parce qu'il rétablit dans son culte les principaux rites de l'Église romaine, entre autres, la messe et ses cérémonies, le culte de la Sainte Vierge et des Saints, et même la confession auriculaire.

Le mouvement de retour à l'Église romaine fut si rapide que Pie IX, dès 1850, jugea qu'il était opportun de *rétablir la hiérarchie* en Angleterre. Par son bref *Universalis Ecclesiae*, il institua l'archevêché de *Westminster*, — dont les titulaires successifs furent les cardinaux WISEMAN, MANNING, VAUGHAN et BOURNE, — et 12 évêchés suffragants. L'*Écosse* suivit l'exemple de l'Angleterre, et Léon XIII y institua en 1878 deux archevêchés, l'un à *Édimbourg* avec quatre suffragants, et l'autre à *Glasgow*. Le chiffre des catholiques qui, en 1800, était à peine de deux cent mille pour l'Angleterre et l'Écosse, atteint aujourd'hui deux millions et demi, ce qui, avec les trois millions et demi de catholiques irlandais, donne pour le Royaume-Uni une population de six millions de catholiques.

D'autre part, *l'Église anglicane* reste préoccupée de *l'union* de tous les chrétiens. Un moment, la décision de Léon XIII, qui, dans son Encyclique *Apostolicae curae*, du 15 septembre 1896, rejeta la validité des ordinations anglicanes, refroidit sa sympathie pour l'Église catholique et l'orienta de préférence vers les *Schismatiques d'Orient* Mais, tout récemment, en 1923, des conférences eurent lieu à *Malines* entre quelques

catholiques et quelques anglicans, sous la présidence du cardinal Mercier: elles sont restées, jusqu'ici, sans résultat apparent.

286. — **La question irlandaise.** — Par le bill d'émancipation, la question politique comme la question religieuse, était réglée pour les Anglais. Au contraire, pour les Irlandais, restait la question politique, comprenant deux problèmes à résoudre : le problème de l'*autonomie de l'Irlande* et le *problème agraire*, qui devait permettre aux catholiques de rentrer en possession de leurs terres.

La conquête de l'autonomie, du « home rule » devait exiger presque un siècle de luttes. La cause de l'Irlande fut soutenue par les chefs du parti irlandais, O'CONNELL et Charles PARNELL (1846-1891), ainsi que par les libéraux GLADSTONE (1809-1898) et ASQUITH. La question du *home rule* ne devait aboutir qu'après la guerre de 1914-1918, sous le ministère de LLOYD GEORGE. Le *traité du* 6 *décembre* 1921 octroya à l'Irlande l'*autonomie*, pour laquelle elle avait si longtemps combattu : depuis lors, elle a le droit de se gouverner par elle-même, tout en continuant de faire partie de l'Empire britannique.

La *question agraire* reçut, elle aussi, un commencement de solution par la loi, dite le *Land-Act*, que GLADSTONE fit voter en 1870, et qui enlevait aux propriétaires le droit de chasser leurs tenanciers de leurs terres, tant que ceux-ci payaient leurs fermages. Depuis lors, de nouvelles lois agraires : celle de 1896, qui définit le juste fermage, et celle de 1903, qui organisa le rachat des terres, ont mis la question agraire dans la voie de la solution définitive.

287. — **L'Église dans les pays du Nord.** — I. EN RUSSIE. — Jusque dans la dernière partie du XVIIIe siècle, l'Église grecque orthodoxe fut la seule religion reconnue et admise dans la Russie. C'est seulement avec le partage de la Pologne en 1772, 1793, 1795, que le catholicisme fut introduit dans le vaste Empire russe. L'histoire du catholicisme date donc de cette époque. Or les catholiques polonais se divisaient en deux rites : les *Grecs-unis* ou *Ruthènes*, et les *Latins*. Lors du partage de la Pologne, la Russie promit de maintenir les droits des catholiques des deux rites : mais ces promesses ne furent pas tenues par CATHERINE II.

Sauf sous les règnes de PAUL Ier (1796-1801) et d'ALEXANDRE Ier (1801-1825), les catholiques ne connurent, en Russie, que le régime des persécutions. Leur situation ne s'améliora que sous NICOLAS II (1894-1917) qui, par un *ukase impérial* (1898), rendit aux Uniates de Pologne la liberté de choisir entre le rite grec-uni ou l'Église orthodoxe. Le *régime bolchevik*, qui a remplacé le tsarisme, a été jusqu'ici athée et persécuteur ; de nombreux évêques et prêtres ont été tués ou incarcérés. Au début de l'année 1930, le pape PIE XI a élevé contre ces massacres une éloquente protestation.

2. DANS LES ÉTATS SCANDINAVES, les lois de proscription contre les catholiques ayant été abolies au cours du XIXe siècle, l'Église catholique n'a cessé de progresser. *En Danemark*, la liberté des cultes date de 1849. Il y a actuellement un évêché à *Copenhague*, et les catholiques, au nombre d'environ cinq mille, y jouissent d'une grande liberté religieuse. La *Suède* se décida avec peine à tolérer d'autres religions que le protestantisme : les catholiques n'obtinrent qu'en 1873 une liberté relative. Il y a aujourd'hui un évêque catholique à *Stockholm* avec un nombre fort restreint de fidèles (environ 1500). La *Norvège*, plus libérale, a permis aux catholiques, depuis 1873, de fonder des églises et des paroisses ; à part les Jésuites, tous les ordres religieux y sont tolérés.



Catherine II.

(D'après une estampe du temps, qui se trouve au cabinet des Estampes à la Bibliothèque Nationale.)

CATHERINE II (1729-1796), née à *Stettin*, morte à *St-Pétersbourg*, fut surnommée la Grande. *A l'extérieur*, elle continua l'œuvre de Pierre le Grand, elle prit part aux trois partages de la Pologne (1772, 1793 et 1795). *A l'intérieur*, elle voulut faire l'unité religieuse de son vaste empire, en forçant les Ruthènes à entrer dans l'Église orthodoxe.

287 *bis*. — **L'Église en Amérique.** — En *Amérique*, plus que n'importe où, l'Église fit de rapides progrès, au cours de cette période. — 1. Au *Canada*, la population catholique, qui s'élevait à moins de 100.000, à la fin du XVIIIe siècle, a dépassé maintenant trois millions et demi. — 2. Aux *États-Unis*, le développement catholique fut non moins surprenant. A la suite de la *guerre de l'Indépendance* (1776-1783), la *constitution de* 1787 stipula la séparation des Églises et de l'État et la liberté des cultes ; elle dispensa les ecclésiastiques du service militaire et exempta d'impôts les biens d'église. En 1789, Pie VI *rétablit la hiérarchie*, en nommant MGR CARROLL *évêque de Baltimore*. Depuis lors, grâce surtout à l'*immigration irlandaise*, le catholicisme s'est si bien développé qu'on compte actuellement 4 cardinaux, 14 archevêques, 98 évêques et environ 20 millions de catholiques. Citons, comme l'une des plus nobles figures de ces derniers temps, le cardinal GIBBONS († 1921), archevêque de Baltimore qui fut si dévoué à la cause ouvrière et dont le livre *La Foi de nos Pères* a fait tant de conversions.

3. Les *Républiques du Centre et du Sud*, qui se séparèrent de l'Espagne, de 1817 à 1829, sont en grande majorité catholiques. Dans son ensemble, l'*Église d'Amérique*, — Nord, Centre et Sud, — atteint, si elle ne dépasse pas, le chiffre de 100 millions de fidèles : ce qui représente à peu près le tiers de toute la population catholique de l'univers.

QUESTIONNAIRE. — I. Donnez un aperçu général de la situation de l'Église dans les pays catholiques de l'Europe, depuis le début du XIXe siècle jusqu'à nos jours. — 275. Quelle était la situation politique de l'Italie en 1815? Quelles furent alors les aspirations des Italiens? Quels furent les papes du XIXe siècle jusqu'à Pie IX? — 276. Quelle fut d'abord la politique de Pie IX? Où et pourquoi dut-il s'enfuir? Qui mit fin à la république italienne? Quel intérêt avait Victor Emmanuel à faire l'unité? Par quel ministre fut-il aidé? Que fut-il décidé dans l'entrevue de Plombières? A qui Pie IX fit-il appel pour se défendre? Où fut battue l'armée des zouaves pontificaux? Qu'est-ce que la question romaine? Comment Rome fut-elle prise? — 277. Que restait-il au pape après la chute du pouvoir temporel? Qu'est-ce que la loi des garanties? Fut-elle acceptée par Pie IX et ses successeurs? — 278. Par quelles alternatives passa l'Église en Espagne et au Portugal depuis le début du XIXe siècle jusqu'à nos jours? — 279. A quelle date la Belgique se sépara-t-elle de la Hollande? Que fut la constitution de 1831 au point de vue religieux? Comment s'appelaient les deux partis rivaux? Quel était le programme des catholiques? Et celui des libéraux? Depuis quand le parti catholique détient-il le pouvoir? Quelle fut son œuvre? En face de quel parti se trouve-t-il maintenant? Sur quel terrain s'est portée la lutte? Quelle est la situation actuelle des catholiques en Hollande? Y a-t-il un évêché dans le Grand-Duché de Luxembourg? — 280. Quelle fut la situation de l'Église en Autriche jusque 1848? Et après 1848? Par qui le catholicisme fut-il persécuté en Hongrie?

II. Donnez un aperçu général sur la situation de l'Église dans les pays non catholiques de l'Europe. — 281. Dites ce que vous savez de l'histoire religieuse de l'Allemagne, de 1800 à 1871. — 282. Quand débuta le Kulturkampf? Quelles en furent les causes? Qu'est-ce que les lois de Mai? Comment se termina le conflit? — 283. Quelle était la situation de la Suisse au commencement du XIXe siècle? Pourquoi les cantons catholiques formèrent-ils le Sonderbund? Quelle fut l'issue de leur lutte avec les radicaux? N'y eut-il pas encore une lutte religieuse après le concile du Vatican? Quel est l'état actuel de l'Église? — 284. Quelle était la situation des catholiques en Angleterre au début du XIXe siècle? Quelles causes amenèrent un changement d'opinion? Quel fut le chef des Irlandais? Qu'était et quand fut voté le bill d'émancipation? — 285. Qu'entendez-vous par le mouvement d'Oxford? Quels en étaient les chefs? Quelles furent les conversions les plus retentissantes? Quand fut rétablie la hiérarchie en Angleterre et en Écosse? — 286. Qu'entend-on par question irlandaise? Racontez comment l'Irlande a fait la conquête de son autonomie. Qu'est-ce que la question agraire? Comment a-t-elle été résolue? — 287. Dites ce que vous savez sur l'histoire religieuse de la Russie depuis la fin du XVIIIe siècle. De qui les catholiques obtinrent-ils la liberté de conscience? Quelle est la situation des catholiques dans les États scandinaves? — 287 *bis*. Dites ce que vous savez sur les progrès de l'Église en Amérique.

CHAPITRE IV

HISTOIRE INTÉRIEURE.

L'ÉGLISE AUX XIX[e] ET XX[e] SIÈCLES

SOMMAIRE. — I. *La Vie intellectuelle.* — Les systèmes hétérodoxes. — Le développement de la doctrine catholique sous Pie IX. — L'Église, de Léon XIII à Pie XI. — La littérature ecclésiastique aux XIX[e] et XX[e] siècles. Apologistes et Orateurs.

II. *La Vie chrétienne et religieuse.* — Le clergé. — Le culte. Les églises. L'art chrétien. Fêtes et Dévotions. Liturgie et Discipline. — Les œuvres catholiques. Les Saints du XIX[e] siècle. — Les Ordres religieux : ordres anciens. ordres nouveaux. — Les missions catholiques.

III. *Appendice. Chez les dissidents.* — Les Églises gréco-russes. — Le Protestantisme en Grande-Bretagne et aux États-Unis. — Le protestantisme en Allemagne et dans les autres pays. — La théologie protestante. Conclusion.

I. — La Vie intellectuelle de l'Église aux XIX[e] et XX[e] siècles.

L'Église, si profondément troublée dans sa vie extérieure par la Révolution française, n'eut à déplorer dans sa vie intérieure, au cours de cette période, que des défections relativement peu nombreuses. Elle dut cependant condamner plusieurs erreurs, dont les principales furent : l'*hermésianisme* et le *günthérianisme*, l'*ontologisme* et le *traditionalisme*, et tout récemment, l'*américanisme* et le *modernisme*.

Par ailleurs, la doctrine catholique connut, surtout à partir de la seconde moitié du XIX[e] siècle, un riche développement : le règne de PIE IX fut marqué par la promulgation du dogme de l'*Immaculée-Conception*, par la publication du *Syllabus* et la définition de l'*infaillibilité pontificale* au Concile du Vatican ; LÉON XIII, dans ses admirables encycliques, précisa l'enseignement de l'Église, et PIE X condamna le modernisme. — La *littérature ecclésiastique* compte des noms illustres, surtout dans la seconde moitié du XIX[e] siècle.

288. — **Les systèmes hétérodoxes**. — Le plus terrible ennemi de l'Église, à la fin du XVIII[e] siècle, était, on l'a vu (N[os] 247 et suiv.), le *rationalisme* qui, sous ses formes multiples, — déisme, panthéisme, matérialisme, — s'efforça de saper le dogme catholique jusque dans ses fondements. Loin d'apaiser le malentendu entre la foi et la raison, la Révolution française ne fit qu'exaspérer les passions anticatholiques. Au sortir de la grande tourmente, qui avait eu son écho dans tous les pays de l'Europe, de nombreux catholiques, voulant mettre leur talent au service de l'Église,

essayèrent de résoudre le prétendu conflit entre la raison et la foi, la nature et la grâce, l'ordre naturel et l'ordre surnaturel. Ils furent ainsi amenés à déterminer ce que la raison peut découvrir des vérités de l'ordre surnaturel. Ce faisant, les uns exagérèrent sa puissance ; les autres la restreignirent. A la première catégorie d'erreurs appartiennent deux systèmes, qui virent le jour en Allemagne : l'*hermésianisme* et le *gunthérianisme*, ainsi appelés du nom de leurs auteurs. A la seconde catégorie se rattachent l'*ontologisme* (P. GRATRY, en France et UBAGHS, en Belgique), le *fidéisme* (BAUTAIN) et le *traditionalisme* (F. DE LAMENNAIS, dans son *Essai sur l'indifférence)*.

La fin du XIXe siècle vit éclore deux nouveaux systèmes : l'*américanisme* et le *modernisme*, qui se proposèrent de concilier, au moyen de concessions réciproques, les idées modernes et les idées traditionnelles de l'Église. L'*américanisme*, réprouvé par Léon XIII, en 1899, met les *vertus actives*, comme le zèle, beaucoup au-dessus des *vertus passives*, comme l'humilité et l'obéissance, et fait peu de cas des *vœux de religion*. Le *modernisme*, qui fut condamné par le décret *Lamentabili* et l'Encyclique *Pascendi* (1907) de Pie X, s'efforce d'une manière générale, de donner une explication naturelle aux dogmes, en vue de mettre la foi d'accord avec les sciences et la philosophie modernes.

289. — **Le développement de la doctrine catholique sous Pie IX.** — Le pontificat de Pie IX, qui fut marqué par la perte du pouvoir temporel, vit en revanche le *pouvoir spirituel* du pape s'affirmer avec le plus vif éclat. Trois événements forment comme la triple étape de ce développement. Ce sont : — 1. la promulgation du *dogme de l'Immaculée-Conception* de la Sainte Vierge ; — 2. la publication de l'*encyclique Quanta Cura* et du *Syllabus ;* et — 3. la convocation au palais du *Vatican* du *vingtième concile œcuménique.*

Le *dogme de l'Immaculée-Conception* fut défini par PIE IX, le 8 décembre 1854 ; après avoir consulté tous les évêques du monde catholique sur l'opportunité de la définition, il proclama solennellement, que Marie « fut, dès le premier instant de sa conception, préservée de toute tache originelle ». — Dix ans plus tard (8 déc. 1864), fut publiée l'encyclique *Quanta cura* suivie du *Syllabus*, recueil de 80 propositions contenant les principales erreurs des temps modernes, déjà condamnées d'ailleurs ; erreurs que l'on peut ranger sous les trois chefs suivants : 1) indépendance de la raison humaine *(rationalisme)*, 2) subordination de l'Église à l'État *(gallicanisme)*, et 3) neutralité de l'État en matière religieuse *(libéralisme)* (1). Le Syllabus, parce qu'il touchait au vif les plaies de

(1) Sous sa *forme absolue*, le *libéralisme* avait été défendu par F. DE LAMENNAIS qui regardait les libertés modernes (liberté des cultes et de la presse) comme un progrès

l'époque, déchaîna de violentes colères chez les adversaires de l'Église. L'interprétation exagérée et fausse, qu'en donnèrent certains catholiques, ne fit qu'exciter les passions. Par la suite, les encycliques de Léon XIII condamnèrent à nouveau les mêmes erreurs, mais en faisant les distinctions nécessaires entre les *principes* et leur *application.*

Le concile de Vatican, convoqué par Pie IX, se réunit, le 8 décembre 1869, dans la basilique de Saint-Pierre. Il eut quatre sessions solennelles et fut suspendu le 20 octobre 1870 à cause de la guerre franco-allemande. A la quatrième session, le concile définit que « le Pontife romain est infaillible, lorsqu'il parle ex Cathedra, c'est-à-dire, lorsque, remplissant la charge de Pasteur et de Docteur de tous les chrétiens, en vertu de sa suprême autorité apostolique, il définit qu'une doctrine concernant la foi ou les mœurs doit être admise par toute l'Église ». Le dogme de l'infaillibilité fut accepté par tous les évêques, même par ceux qui y avaient été d'abord opposés, et par toute la catholicité, à l'exception d'un petit nombre de dissidents, en Allemagne, en Suisse et en France (l'ex-carme Hyacinthe LOYSON), qui formèrent la secte des *Vieux-Catholiques.*

290. — **L'Église, de Léon XIII à Pie XI.** — Depuis Pie IX jusqu'à nos jours, le trône pontifical fut occupé par quatre papes : *Léon XIII, Pie X, Benoît XV* et *Pie XI.*

A. LÉON XIII (1878-1903). — LÉON XIII, qui gouverna l'Église pendant un quart de siècle, porta son activité dans tous les domaines, *religieux, intellectuel, social* et *politique.*

1. Dans le *domaine religieux,* Léon XIII encouragea la piété des fidèles envers l'Eucharistie et le Sacré-Cœur, il favorisa les dévotions à la Sainte Vierge et à saint Joseph. — 2. Dans le *domaine intellectuel,* il s'est illustré par ses nombreuses *encycliques,* dont les plus remarquables sont *Humanum genus* (1884) contre la franc-maçonnerie, *Immortale Dei* (1885) sur la constitution chrétienne des États, *Rerum novarum* (1891) sur la condition des ouvriers. — 3. Dans le *domaine social,* Léon XIII ne voulut pas rester indifférent à la grande préoccupation du siècle, la *question sociale,* il chercha à découvrir le remède aux « misères imméritées ». Dans ce dessein il lança sa fameuse encyclique *Rerum novarum,* signalée plus haut, où il exposa les principes qui doivent régler les rapports des patrons et des ouvriers, rappelant aux uns et aux autres leurs devoirs en même temps que leurs droits. — 4. Dans le *domaine politique,* Léon XIII parvint, à force de sagesse et d'habile diplomatie, à améliorer les relations du Saint-

---

social, et la séparation de l'Église et de l'État comme un bien ; il avait été condamné, en 1832, par Grégoire XVI. Repris sous une *forme mitigée* par Montalembert et d'autres catholiques, le libéralisme fut à nouveau condamné par le Syllabus.

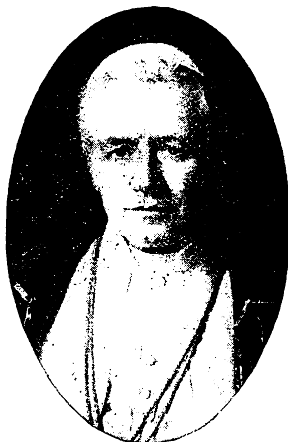


Léon XIII.

Joachim *Pecci*, qui succéda à Pie IX sous le nom de LÉON XIII, naquit à *Carpinetto* en 1810 d'une famille de l'aristocratie romaine. Élève des Jésuites à leur collège de Viterbe, puis dans leur collège romain, à Rome, docteur en théologie (1832), il fut ordonné prêtre en 1837. La première partie de sa carrière se passa dans la diplomatie : il se fit surtout remarquer comme nonce à *Bruxelles* où, à cause du climat défavorable à sa santé, il ne put rester que deux ans (1845-1847). Évêque de *Pérouse* à son retour (1847), cardinal en 1853, camerlingue, c'est-à-dire administrateur du Sacré-Collège en 1877, il fut élu pape peu de temps après (20 février 1878), dans un conclave qui ne dura que deux jours.

« A la face grasse, aux joues pleines, aux traits noblement réguliers de Pie IX... comparez la figure maigre, longue, osseuse de Léon XIII et ce visage à la pâleur d'ascète dont toute la vie est dans les yeux et dans le fin sourire de lèvres minces. Chez lui, la chair et la matière semblent réduites au minimum : il est tout esprit et toute intelligence... Peu de Papes ont été aussi lettrés, aussi versés à la fois dans les lettres profanes et les sciences ecclésiastiques, aucun n'a écrit sur autant de sujets et sur d'aussi variés.» (Anatole LEROY-BEAULIEU, *Le Jubilé de Léon XIII*, dans la *Revue de Paris*, 1er mars 1902).

Siège avec la plupart des États de l'Europe. Tous les pays furent unanimes à apprécier son esprit de justice et à l'entourer de la plus haute estime. C'est ainsi que l'Allemagne et l'Espagne le prirent pour arbitre dans leur différend au sujet des îles Carolines (1885).



Pie X.

PIE X, passa par tous les degrés de la hiérarchie ecclésiastique. *Prêtre*, dans toute la force du terme, il n'eut d'autre pensée et d'autre ambition que de propager le règne du Christ parmi les individus, les familles et les sociétés. L'on remarquera dans cette gravure la douceur de son regard et de ses traits, sa physionomie pensive et pleine d'une indéfinissable mélancolie.

B. PIE X (1903-1914). — Joseph *Sarto*, issu d'une humble famille de la campagne, était patriarche de Venise lorsqu'il fut élu pape sous le nom de PIE X. Pape religieux plutôt que politique, qui avait pris pour devise : « *Tout restaurer dans le Christ* », Pie X ne fut pas l'homme de la conciliation à outrance. Il ne recula pas devant une rupture avec la France et, par sa condamnation de la loi de Séparation (N° 274), il montra qu'aux avantages pécuniaires l'Église préfère la liberté et l'intégrité de ses principes. Dans le *gouvernement intérieur* de l'Église il condamna le *modernisme* (1907) et le *Sillon* (1910). D'un autre côté, — du côté positif, — Pie X fit beaucoup pour l'amélioration du chant d'Église, pour le relèvement des études dans les séminaires italiens, pour une nouvelle organisation des congrégations romaines, pour la préparation d'un nouveau Code. L'on connaît par ailleurs l'impulsion qu'il donna à la piété en encourageant à la communion fréquente et quotidienne *(décret du* 10 *décembre* 1905) et en facilitant l'admission des enfants à la première communion *(décret Quam singulari du* 8 *août* 1910). Ce pape, de grande piété, est mort en odeur de sainteté ; aussi ne faut-il pas s'étonner que vingt-huit cardinaux, interprètes du désir unanime de l'Église, aient, le 13 avril 1923, demandé à Pie XI *l'introduction de sa cause*.

C. BENOIT XV (1914-1922). — Jacques della *Chiesa*, originaire d'une famille illustre de Gênes, archevêque de Bologne avant de monter sur le siège pontifical sous le nom de BENOIT XV, fut le « *pape de la guerre* ». Pendant plus de quatre ans, son activité fut absorbée par les graves problèmes de la catastrophe mondiale. Représentant du « Prince de la paix », il fit tout ce qui était en son pouvoir pour mettre un terme à l'horrible conflit. N'y ayant pas réussi, il s'appliqua à adoucir les maux de la

guerre. Une fois la paix venue, il s'efforça d'apaiser les haines non encore éteintes. — *Au point de vue religieux,* l'acte principal de son pontificat fut la publication du nouveau *Code* de droit canonique, le 19 mai 1918.

D. PIE XI. — Le cardinal Achille *Ratti,* né à *Desio* le 30 mai 1857, était archevêque de Milan, lorsqu'il fut élu pape sous le nom de Pie XI, le 6 février 1922. Par sa haute culture et par son passé, l'ancien préfet de la Bibliothèque vaticane peut être rangé déjà dans la lignée des papes humanistes et lettrés, et paraît devoir être le digne sucesseur de Léon XIII. Il a synthétisé son programme d'action dans cette noble devise qui a été le thème de sa première encyclique *Ubi arcano Dei:* « La paix du Christ dans le règne du Christ. » Pour le réaliser, il n'a cessé de promouvoir la piété, notamment par les *Congrès eucharistiques,* dont le plus retentissant a été celui de *Carthage,* en mai 1930. Le recrutement et la formation du clergé



Benoît XV.

« Quoique petit de taille, dit *Victor Bucaille,* d'une vivacité d'allures qui contrastait avec la majesté de Léon XIII ou celle différente de Pie X, BENOIT XV séduisait par ses manières élégantes, son allure distinguée, aristocratique. Quand il parlait, on oubliait vite sa figure irrégulière, son regard voilé derrière les lunettes d'or. Les yeux s'attachaient à vous et ne vous quittaient plus ; la parole, un peu grasse, se clarifiait, le sourire bienveillant mettait en confiance, et d'un coup d'aile, l'intelligence, alerte et vive, vous jetait au centre des problèmes agités. »



Pie XI.

Après la publication de l'Enc. *Maximam gravissimamque* (18 janv. 1924), qui autorise les évêques de France à constituer des *Associations diocésaines,* en vue de subvenir aux frais du culte, l'acte le plus important de *Pie XI,* en ce qui concerne l'*Église de France,* a été la *condamnation de l'Action Française,* 29 déc. 1926.

l'éducation chrétienne, l'action catholique, et surtout les *Missions étrangères,* — on sait que, à l'occasion du jubilé de 1925, il y eut au Vatican une grande *Exposition missionnaire,* — ont fait l'objet de ses principales Encycliques. Parmi les plus récentes et les plus importantes, citons : l'Encyclique *Casti connubii* sur le Mariage chrétien (31 déc· 1930) et l'Encyclique *Quadragesimo anno* sur la restauration de l'ordre social (25 mai 1931).

291. — **La littérature chrétienne aux XIXe et XXe siècles.** — La Révolution française avait laissé l'Église sans écoles et sans ressources ; elle avait dispersé les ordres religieux dont quelques-uns comptaient parmi les meilleurs foyers de la vie intellectuelle. Aussi ne faut-il pas s'étonner que la littérature chrétienne soit plutôt pauvre au début de cette période. Quelques noms glorieux méritent cependant d'être signalés.

Apologistes et Orateurs. — Parmi les principaux apologistes, citons : — 1. *En France :* Joseph DE MAISTRE († 1821), CHATEAUBRIAND (†1848), FRAYSSINOUS († 1841), LAMENNAIS († 1854), MONTALEMBERT († 1870), Mgr DUPANLOUP (†1878), le cardinal PIE († 1880), Mgr FREPPEL († 1891), le P. GRATRY († 1872) : les orateurs de Notre-Dame: LACORDAIRE († 1861), les Jésuites DE RAVIGNAN (†1878) et FÉLIX († 1891), Mgr D'HULST († 1896), les dominicains MONSABRÉ († 1907) et JANVIER ; les professeurs BRUGÈRE, l'abbé DE BROGLIE, le chanoine Jules DIDIOT ; enfin les laïques Ferdinand BRUNETIÈRE († 1906) et OLLÉ-LAPRUNE, dont les élèves Georges GOYAU, Maurice BLONDEL, Bernard et Jean BRUNHES, Victor GIRAUD sont les dignes successeurs .— 3. *En Espagne,* BALMÈS († 1848) et Donoso CORTÈS († 1853). — 4. *En Angleterre,* les cardinaux WISEMAN, NEWMAN, MANNING, le P. FABER. — 5. *En Allemagne,* HETTINGER, SCHANZ, GUTBERLET et SCHELL. — *En Belgique,* les cardinaux DECHAMPS et MERCIER.

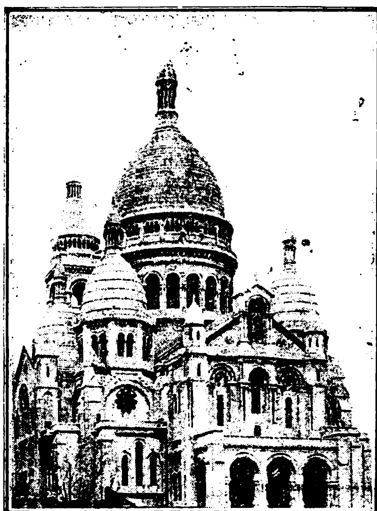
II. — La vie chrétienne et religieuse.

La Révolution française amène tout un bouleversement dans la situation matérielle et dans les idées du *clergé.* Modifications aussi dans le *culte :* l'art chrétien rejette le style rococo et revient aux styles gothique et roman ; la musique restaure le chant grégorien. D'autre part, alors que le nombre des fêtes d'obligation décroît, les fêtes et les pratiques de dévotion se multiplient. La *liturgie* romaine se substitue aux nombreuses liturgies gallicanes, et la discipline de l'Église s'adoucit de plus en plus. — La *vie chrétienne* prend un nouvel essor et produit une riche floraison d'œuvres et de saints. La *vie religieuse* renaît ; ordres anciens et ordres nouveaux rivalisent d'ardeur dans les missions : le mouvement intense de colonisation, qui est la caractéristique de la politique européenne au XIXe siècle, offre un vaste champ à leur activité.

292. — **Le clergé.** — **La Révolution française, en abolissant les privilèges et en sécularisant les biens de l'Église, bouleversa entièrement la *situa-***

tion extérieure et légale du clergé. Désormais l'épiscopat ne fut plus, comme par le passé, l'apanage à peu près exclusif des cadets de familles nobles. Situation diminuée, la cléricature devint une situation moins convoitée. Le haut clergé se recruta dans des milieux plus humbles, et ce fut tant mieux. Plus pauvre en titres et en biens, il fut plus riche en vertus, de sorte que la spoliation de l'Église contribua, en fait, à sa régénération. Des vocations plus sérieuses, qui n'étaient pas suscitées par l'appât des gros revenus, — évêchés, prieurés ou abbayes. — une formation meilleure dans les séminaires diocésains. ces deux éléments furent le principe d'une heureuse transformation du clergé.

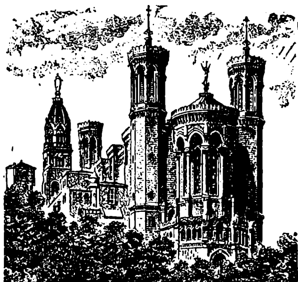
293. — **Le Culte.** — *A.* LES ÉGLISES. L'ART CHRÉTIEN. — 1. L'*architecture* chrétienne n'avait, au XVIIIe siècle, rien produit d'original Le XIXe siècle ne sut pas davantage innover : il eut au moins le mérite d'abandonner le style rococo qui était tombé dans le ridicule, et de revenir aux anciens styles, en particulier, au gothique et au roman. Parmi les constructions nouvelles, les plus remarquables sont : dans le *style gothique,* l'église des Bénédictins de Maredsous, la basilique de Lourdes ; dans le *style roman périgourdin* (mélange des styles roman et byzantin), la basilique du Sacré-Cœur à Montmartre ; dans le *style byzantin*, la cathédrale de Marseille qui s'élève près du port, et Notre-Dame de Fourvière à Lyon. Au début du XXe siècle, les architectes modernes substituent parfois à la pierre et à la brique le *ciment armé*, c'est-à-dire un mélange de fer qui compose l'armature et de ciment qui habille le fer et lui donne une forme architecturale. Toutefois, jusqu'ici, le *béton armé* n'a été qu'un simple



Basilique du Sacré-Cœur à Montmartre.

Commencée en 1875 sur les plans de l'architecte ABADIE, la *Basilique du Sacré-Cœur* dite du *Vœu National*, est une des curiosités de la capitale, grâce à sa magnifique situation sur la butte Montmartre. C'est un grandiose édifice de *style romano-byzantin*, en forme de croix grecque, et orné de quatre coupoles. Le *dôme central*, haut de 80 m. est surmonté d'une lanterne formée d'une colonnade. A l'abside, une immense tour carrée servant de clocher, renferme, entre autres cloches, la *Savoyarde*, offerte par le diocèse de Chambéry, qui a 3 m. de diamètre, et pèse 26.215 kg.

moyen économique de construction, et, sauf quelques rares églises, comme Notre-Dame du Raincy (Seine-et-Oise), construite, en 1922, par les frères PERRET, l'on peut dire qu'il n'a pas eu de conséquence pour le *style* lui-même de la construction : ainsi les églises du *Pecq* et du *Vésinet* (Seine) sont gothiques, l'église *Saint-Christophe de Javel* à Paris a les formes du gothique flamboyant, l'église Saint-Dominique (Paris) est byzantine, l'église Saint-Louis de Vincennes est romano-byzantine. — 2. La *sculpture*, assez pauvre en œuvres religieuses dans cette période, compte, parmi ses meilleurs représentants, en France; FREMIET, Paul DUBOIS et CHAPU. Il faut signaler, de nos jours, comme principaux sculpteurs chrétiens: CHARLIER, Fernand PY, BOUTROLLE. — 3. La *peinture religieuse* eut pour principaux représentants, en France: les deux frères Hippolyte et Paul FLANDRIN (†1864) auteurs des fresques de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Vincent-de-Paul, INGRES, PUVIS DE CHAVANNES († 1899) qui a orné le Panthéon de l'histoire de sainte Geneviève. A notre époque, ses deux principaux représentants sont : Maurice DENIS et Georges DESVALLIÈRES. — 4. La *musique religieuse* fut cultivée dans les écoles de Solesmes, Malines, Munich, Ratisbonne, Aix-la-Chapelle. La restauration du *chant grégorien* a été poursuivie avec ardeur par dom GUÉRANGER, abbé de Solesmes, puis par son élève, dom POTHIER, et plusieurs autres bénédictins. Dans la musique religieuse proprement dite, citons, parmi les principaux maîtres : GOUNOD, HARTMANN et PEROSI. ces deux derniers célèbres par leurs oratorios, la *Schola cantorum* de Char, les BORDES et de VINCENT D'INDY.



Notre-Dame de Fourvière.

Bâtie sur l'emplacement de l'ancien Forum de Trajan *(Forum vetus*, d'où le nom de *Fourvière)*, où saint Pothin subit le martyre, la basilique actuelle de *N.-D. de Fourvière* fut commencée en 1872 et consacrée en 1896. Elle est de style byzantin. La façade, flanquée de tours, comme l'abside, présente un riche portique avec quatre colonnes monolithes de plus de 8 m. de haut.

B. FÊTES ET DÉVOTIONS. — Le concordat réduisit les *fêtes chômées, en dehors du dimanche*, à quatre : Noël, l'Ascension, l'Assomption et la Toussaint. Si le nombre des fêtes d'obligation diminua fortement, en revanche, les *fêtes* et les *pratiques de dévotion* se multiplièrent. — 1. Entre toutes, la dévotion au *Sacre-Cœur* (premier vendredi du mois, mois du Sacré-Cœur, intronisation du Sacré-Cœur), fut la plus populaire. — 2. Le *culte de la Sainte Vierge* s'enrichit d'une fête en l'honneur du *Sacré Cœur de Marie*, des fêtes de l'*Immaculée-Conception* et du saint *Rosaire*, des exercices du mois de mai et du mois d'octobre. — 3. Le *culte de*

saint Joseph s'est, lui aussi, très développé. Pie IX lui a conféré le titre de « patron de l'Église universelle » et le mois de mars lui a été consacré tout entier. — 4. Une *plus grande dévotion au Saint-Sacrement* s'est traduite par diverses pratiques comme l'Heure-Sainte, l'Adoration perpétuelle, les Prières des Quarante-Heures, les Congrès eucharistiques et surtout par la communion privée des enfants.

C. LITURGIE ET DISCIPLINE. — 1. Dans plus de 70 diocèses, des liturgies gallicanes imprégnées souvent de jansénisme, s'étaient substituées, depuis le XVIIe siècle, à la liturgie de Pie V. Dom GUÉRANGER mena, de 1840 à 1851, dans ses *Institutions liturgiques*, une ardente campagne contre ces liturgies particulières, et parvint, avec l'appui du Saint-Siège, à faire établir dans toute la France la liturgie de Pie V.

2. La *discipline* de l'Église s'est modifiée de plus en plus dans le sens de l'indulgence. Les censures ecclésiastiques sont devenues d'un usage très rare. Le nombre des jours de *jeûne* et d'abstinence a été fortement diminué.

294. — Les œuvres catholiques. Les saints du XIXe siècle. — La vie



Le saint Curé d'Ars.

Jean-Baptiste VIANNEY (1786-1859), né à *Dardilly*, près de Lyon, fut curé d'Ars dans le diocèse de Belley, pendant plus de quarante ans. Ame simple et modeste, il laissa, par son zèle, ses œuvres de charité, ses catéchismes, ses conversions et par ses prophéties, une telle réputation de sainteté, qu'il ne tarda pas à être l'objet d'une vénération universelle. Il fut béatifié, en 1904, par Pie X et proposé comme modèle aux curés. Il fut canonisé le 31 mai 1925 par Pie XI. Une très belle vie du *Curé d'Ars* a été écrite par l'abbé Trochu, d'après les pièces officielles du procès (lib. Emm. Vitte).



Ozanam.

Frédéric OZANAM (1813-1853), fit ses premières études à Lyon, puis il alla à Paris où il fit son droit et suivit les cours de la Sorbonne et du Collège de France. Professeur au collège Stanislas à Paris, puis à la Sorbonne, il fit connaître et aimer le moyen âge chrétien. Il fut l'un des principaux fondateurs des *Conférences de Saint-Vincent-de-Paul* (1833) et l'initiateur des Conférences de Notre-Dame.

chrétienne, si profondément troublée par la Révolution française, reprit bientôt une nouvelle vigueur, et se manifesta par l'éclosion d'*œuvres* de tout genre et l'apparition de nombreux *saints*.



Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus.

Née à *Alençon* le 3 janvier 1873, d'une famille qui comptait huit enfants, MARIE-FRANÇOISE-THÉRÈSE MARTIN, obtint, après de multiples démarches, d'être admise, le 9 avril 1888 au *Carmel de Lisieux*, où étaient déjà deux de ses sœurs aînées. Elle fit sa profession religieuse le 8 sept. 1890, et devint maîtresse des novices, en 1895. Elle mourut le 30 sept. 1897, âgée seulement de 24 ans. En 1921, Benoît XV proclama l'héroïcité de ses vertus, et Pie XI la proclama *Bienheureuse*, le 29 avril 1923, un peu plus de 25 ans après sa mort. Jamais béatification n'avait été si rapide. Elle fut canonisée le 17 mai 1925 par Pie XI.

Quelques mois avant sa mort, la Prieure lui avait demandé d'écrire sa vie. Cette autobiographie, qui porte le nom d'*Histoire d'une petite âme* ou *Une rose effeuillée*, n'est pas le récit d'actions extraordinaires et éclatantes, et les esprits avides de nouveauté n'y trouveraient pas leur compte. Ce qui est original dans cette vie si brève et si remplie, c'est l'*esprit* dans lequel les actions sont faites, c'est la simplicité, la candeur de cette âme d'enfant, qui a sans cesse devant les yeux la parole du Maître. « Si vous ne devenez semblables à de petits enfants, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux. »

A. LES ŒUVRES. — *a)* Les principales *œuvres de zèle et de piété* sont : — 1. l'*œuvre de la Propagation de la Foi*, fondée à Lyon le 3 mai 1822, par une veuve, Mme PETIT, et par Mlle JARICOT ; — 2. l'*œuvre de la Sainte-Enfance*, fondée en 1843 par Mgr FORBIN-JANSON, évêque de Nancy, et dont l'objet était le rachat des petits enfants infidèles, abandonnés par

leurs parents ; — 3. l'*œuvre de Saint-François-de-Sales*, fondée en 1857 par Mgr de SÉGUR, en vue de lutter contre l'incrédulité et la mauvaise presse par les missions, par la diffusion des bons livres et l'enseignement chrétien. Mentionnons enfin comme œuvres de zèle et de préservation : l'œuvre des *Catéchistes volontaires*, les œuvres de *presse*, les *patronages* et les *Associations de Jeunesse catholique*.

b) Les principales *œuvres de charité* sont : — 1. les *Conférences de Saint-Vincent-de-Paul*, fondées à Paris en 1833 par Frédéric OZANAM, pour visiter les pauvres à domicile et les soulager au point de vue matériel et spirituel ; — 2. l'œuvre du *Pain de saint Antoine*, instituée pour secourir les pauvres.

c) Parmi les *œuvres sociales*, notons les *Cercles d'études*, l'œuvre des *Cercles ouvriers*, l'*Action populaire*, les *Semaines sociales*, qui ont déployé une grande activité pour trouver une solution à la question sociale.

B. LES SAINTS. — Le XIXe siècle, riche en initiatives chrétiennes, a produit également une abondante moisson de saints. Citons, parmi les noms les plus connus du dernier siècle : l'admirable curé d'Ars, saint J.-B. VIANNEY († 1859), sainte Marie-Madeleine POSTEL, Mlle Pauline JARICOT, sans compter une multitude d'âmes qui se sont sanctifiées dans le cloître, et dont la petite Sœur sainte THÉRÈSE DE L'ENFANT-JÉSUS († 1897), du Carmel de Lisieux, est l'une des plus hautes figures.



DON BOSCO (1815-1888).

L'illustre apôtre de la *Jeunesse abandonnée*, fut un modèle de vie sacerdotale, comparable à notre Saint curé d'Ars. Il a laissé en outre quelques ouvrages de piété, tel que la *Vie de Saint Joseph*, qui en font un maître de la vie spirituelle.

295. — Les Ordres religieux. — Déjà, dans la période précédente, les Ordres religieux avaient rudement souffert de l'incrédulité du XVIIIe siècle. Les Jésuites n'avaient pas été les seules victimes : une *Commission des réguliers*, nommée à Paris en 1776, pour réprimer les abus qui s'étaient glissés dans les cloîtres, avait supprimé bon nombre de couvents. La Révolution française continua l'œuvre de destruction et ne laissa guère subsister de cloîtres. Le XIXe siècle assista à la reconstitution de presque tous les anciens Ordres et à la naissance de nombreux Ordres nouveaux.

A. ANCIENS ORDRES. — La *Compagnie de Jésus* fut rétablie par

Pie VII en 1814. Les *Bénédictins* furent ramenés à l'abbaye de Solesmes (183) par Dom Guéranger ; les *Dominicains* furent reconstitués par Lacordaire en 1841, et l'*Oratoire* par le P. Pététot et le P. Gratry en 1852.

B. ORDRES NOUVEAUX. — Aux Ordres anciens est venue s'ajouter une riche floraison de congrégations nouvelles, tant d'hommes que de femmes.

Instituts d'hommes. — Signalons parmi les principaux : — 1. les *Marianistes*, fondés en 1817 à Bordeaux par le chanoine CHAMINADE, qui dirigeaient autrefois plusieurs grands collèges, dont le collège Stanislas, à Paris ; — 2. les *Maristes*, fondés vers 1825 par le P. COLIN, et approuvés par Grégoire XVI, en 1836, pour l'enseignement dans les collèges et les séminaires et pour les missions d'Océanie ; — 3. les *Assomptionnistes*, fondés en 1840 par le P. D'ALZON, qui s'occupent d'œuvres de presse et de pèlerinages, de l'enseignement et des missions ; — 4. les *Salésiens*, ou *Prêtres de Saint-François-de-Sales*, institués en 1855 à Turin par l'admirable don BOSCO, pour recueillir les enfants abandonnés ou pauvres, et leur donner le double bienfait d'une éducation chrétienne et d'une instruction professionnelle ; — 5. les *Pères Blancs*, fondés en 1868 par Mgr LAVIGERIE pour les missions d'Afrique.



Marcellin Champagnat.

Marcellin CHAMPAGNAT (1789-1840) est le fondateur des « *Petits Frères de Marie* », qui reçurent l'approbation définitive de Rome, en 1863, sous le titre de « *Frères Maristes des Écoles* ». Très prospère, le nouvel institut s'est propagé dans toutes les parties du monde et a travaillé avec une noble ardeur à la formation religieuse de l'enfance. Marcellin Champagnat a été déclaré « Vénérable », le 11 juillet 1920, par Benoît XV.

Sur le modèle de l'Institution des Frères des Écoles chrétiennes furent fondés : les *Frères de Ploërmel*, en 1816, par l'abbé Jean-Marie de LAMENNAIS, les *Petits Frères de Marie*, en 1817, par Marcellin CHAMPAGNAT, les Frères de la Doctrine chrétienne de Nancy, les Frères de Sainte-Croix de Neuilly, voués tous à l'enseignement primaire.

Instituts de femmes. — Citons, parmi les principales Congrégations nouvelles de femmes : — 1. les

Dames du Sacré-Cœur, fondées en 1800 par sainte Sophie BARAT ; — 2. la Congrégation de la *Mère de Dieu*, reconstituée en 1808 par une Visitandine de Rouen, Marie-Marguerite DE LÉZEAU, à qui Napo-



Madeleine-Sophie Barat.

Madeleine-Sophie BARAT (1779-1865), naquit dans la petite ville bourguignonne de *Joigny*. Sur l'instigation de Joseph VARIN, de la Société des Pères de la Foi, elle fonda, à Paris, en 1800, la *Congrégation du Sacré-Cœur*, qui se proposa de glorifier le Sacré Cœur de Jésus et le Sacré Cœur de Marie, en travaillant à la sanctification de ses membres et à celle du prochain. La Société fonda son premier pensionnat de jeunes filles à Amiens, en 1801. Quelques années plus tard il y en avait déjà beaucoup d'autres, établis un peu partout, à Grenoble, Poitiers, Paris, Lyon, Bordeaux, Le Mans, Besançon, Lille... puis, en Italie, à Turin, et plus tard, en Algérie, en Belgique, au Canada... Madeleine Barat fut béatifiée par Pie X, le 24 mai 1908, canonisée par Pie XI le 24 mai 1925.

léon Ier confia l'éducation des *Orphelines de la Légion d'Honneur* ; — 3. la Société des *Dames de Nazareth*, fondée en 1822 à Montmirail, et destinée, comme les Dames du Sacré-Cœur, à l'instruction des jeunes filles de la haute société ; — 4. les *Sœurs de la Sainte-Famille*, fondées

en 1816 par la vénérable Émilie de RODAT pour l'instruction des jeunes filles ; — 5. les *Sœurs des Écoles chrétiennes*, fondées par sainte Marie POSTEL ; — 6. la *Congrégation de Sion*, fondée par les frères RATISBONNE en 1843, et qui se consacre à l'éducation et à l'œuvre de la conversion des Juifs ; — 7. les *Petites Sœurs des Pauvres*, fondées en 1843 par l'abbé LE PAILLEUR, et qui mendient pour nourrir les vieillards pauvres.

296. — **Les missions catholiques.** — Fortement éprouvées, à la fin du XVIIIe siècle et au début du XIXe, par la tourmente révolutionnaire qui dispersa les Ordres religieux, les *missions catholiques* ne tardèrent pas à connaître un magnifique renouveau. Dans ce but, furent fondées des œuvres nouvelles, comme la *Propagation de la Foi*, la *Sainte-Enfance*, les *Écoles d'Orient ;* des *congrégations nouvelles* (N° 295) surgirent ; des *séminaires* furent ouverts et la *Congrégation de la Propagande* fut réorganisée par Pie IX pour leur donner plus d'essor. Les missions furent de plus favorisées par la politique coloniale des pays européens et par la plus grande facilité des communications ; par contre, elles ont rencontré un nouvel obstacle dans les *missions protestantes* qui, mieux subventionnées par l'Angleterre et les États-Unis, ont pu leur faire une sérieuse concurrence.

A. AFRIQUE. — L'*Afrique*, qui fut, avec ses grands évêques, saint Cyprien et saint Augustin, la gloire de la primitive Église, mais qui, hélas ! était tombée sous le pouvoir de l'Islam à la fin du VIIe siècle, ne redevint un champ actif d'évangélisation qu'au XIXe siècle, après la conquête de l'Algérie par les Français. A vrai dire, les conversions des musulmans ne furent pas en proportion de l'activité des missionnaires, mais, grâce à une forte immigration de Français, d'Italiens et d'Espagnols, l'*Afrique septentrionale* compta bientôt une population chrétienne assez dense. *Alger* fut érigé en évêché en 1838, puis en archevêché en 1867 avec *Oran* et *Constantine* comme évêchés suffragants. En 1881, avec le protectorat de la France sur la Tunisie, s'ajouta un nouveau siège, celui de *Carthage*, dont le premier titulaire fut le cardinal LAVIGERIE.

L'Algérie fut le point de départ des missionnaires pour des contrées plus lointaines. De là les Pères Blancs du cardinal Lavigerie pénétrèrent dans l'*Afrique centrale*, et dans l'*Afrique occidentale*, qui fut également évangélisée par les Pères du Saint-Esprit et du Saint-Cœur-de-Marie ; une chrétienté très florissante fut fondée au *Congo* par les religieux de Mgr AUGOUARD. L'Afrique *Sud-Orientale* (Cap, Natal, Transvaal, Orange) devint le champ d'action des Oblats de Marie-Immaculée; *Madagascar*, des Pères du Saint-Esprit, des Jésuites et des Lazaristes. — Il y a, à notre

époque, en Afrique, plus de 11 millions de chrétiens, dont 3 millions environ de catholiques.

B. ASIE. — En *Asie*, les missionnaires ont travaillé plus particulièrement dans l'*Inde*, l'*Indo-Chine* et le *Japon*. Partout ils ont obtenu des résultats appréciables ; plus particulièrement en *Chine*, où malgré le mouvement xénophobe de 1900, le chiffre des catholiques dépasse actuellement deux millions, et dans certaines parties des *Indes anglaises*, comme au Chota-Nagpore, où il y a plus de 200.000 catholiques.

C. OCÉANIE. — L'*Australie* et les diverses îles de l'Océanie ont été évangélisées par les *Pères Maristes* et les missionnaires du *Sacré-Cœur d'Issoudun*, qui y ont établi de florissantes communautés. L'Australie possède actuellement 5 archevêchés avec 14 évêchés suffragants.

III. — Appendice. Chez les Dissidents.

De plus en plus les Églises dissidentes se désagrègent au cours de cette période. Longtemps groupées sous la juridiction suprême du patriarche de Constantinople, les Églises *gréco-schismatiques* de chaque pays revendiquent leur autonomie. Mêmes scissions au sein du *protestantisme:* non seulement les sectes se multiplient, mais l'Église officielle est en proie aux divisions intestines et se décompose en plusieurs partis. La *théologie protestante*, à son tour, va d'un extrême à l'autre : orthodoxe chez les uns, et restée fidèle à l'esprit de ses fondateurs, elle tombe, chez les autres, dans le rationalisme, et ne garde pour ainsi dire plus rien d'une religion révélée.

297. — **Les Églises gréco-russes.** — L'Église grecque, dans le cours de cette période, a perdu de plus en plus son unité. Dès le XVIIIe siècle, l'Église russe se détachait déjà de la juridiction du patriarche de Constantinople. A leur tour, les orthodoxes de la péninsule balkanique, — Serbie, Bulgarie, Roumanie, Grèce, — se déclarèrent, au XIXe siècle, indépendants du patriarche de Constantinople, de sorte que ce dernier, après avoir été le chef de toute l'Église grecque, n'a plus actuellement de juridiction que sur deux millions environ d'orthodoxes qui demeurent dans la *Turquie d'Europe* et en *Asie-Mineure*.

298. — **Le Protestantisme en Grande-Bretagne et aux États-Unis.** — *A.* Le *bill d'émancipation* (1829), qui accorda la liberté religieuse aux

sectes dissidentes et aux catholiques, fut le principe d'une profonde agitation dans l'Église établie d'Angleterre. Sans parler de la conversion d'une partie de ses membres au catholicisme (V. N° 285), l'Église anglicane se divisa en plusieurs groupes : la *Haute-Église*, le parti le plus proche du catholicisme, la *Basse-Église*, très hostile à tout ce qui sentait le papisme, et l'*Église large* qui représenta l'élément rationaliste ; et l'on eut ainsi ce curieux spectacle de trouver, côte à côte dans la même église, des ministres dont les croyances étaient totalement différentes à peu près sur tous les points.

B. Les *États-Unis* ne reconnaissent aucune Église officielle. Parmi les nombreuses sectes que l'on y rencontre, l'une des plus répandues est celle des *Méthodistes*. Seule la *secte des Mormons* n'y est pas tolérée.

299. — **Le Protestantisme en Allemagne et dans les autres pays.** — 1. Depuis la fin du XVIIIe siècle, le *protestantisme allemand*, envahi par l'indifférence et l'incrédulité, est entré dans la voie de la décomposition intérieure. A plusieurs reprises des tentatives furent faites pour rapprocher les calvinistes des luthériens : toutes échouèrent devant l'impossibilité de s'accorder sur la même foi et le même culte.

2. *En France*, le premier consul, par une addition aux Articles Organiques, avait admis le protestantisme parmi les cultes reconnus et salariés par l'État, et lui avait donné son organisation en consistoires et en synodes. Cela n'empêcha pas les divisions de naître dans l'Église réformée de France. Deux tendances s'y manifestèrent : la tendance *libérale*, qui rejette le surnaturel, et la tendance *orthodoxe*, qui garde un certain nombre de dogmes, par exemple, le péché originel et la rédemption.

3. *En Suisse*, mêmes scissions entre la tendance libérale de l'Université de Genève et la tendance orthodoxe de l'école de Lausanne, dont Alexandre VINET († 1847) fut l'un des plus illustres représentants.

300. — **La théologie protestante.** — D'après leurs tendances et leurs doctrines, les théologiens protestants peuvent se partager en trois groupes : 1. le *groupe orthodoxe*, qui continua d'admettre le surnaturel, et même la divinité de Jésus-Christ, tout en défendant la doctrine luthérienne de la corruption de la raison par le péché originel ; — 2. le *groupe libéral*, qui nie tout surnaturel ; et — 3. le *groupe intermédiaire* qui admet que le Christ est Fils de Dieu, qu'il est Dieu, mais seulement au sens métaphorique du mot.

Conclusion. — L'esquisse rapide des principaux événements qui ont marqué l'histoire de l'Église, depuis ses origines jusqu'à nos jours, nous

amène à une double conclusion. — 1. *Pour ce qui concerne le passé*, tout esprit impartial doit reconnaître que l'Église a été ce que son fondateur a prédit qu'elle devait être : en butte aux persécutions, déchirée par les hérésies et les schismes, agitée par les controverses, elle a rencontré sur sa route tous les adversaires que le Christ lui avait fait entrevoir. En dépit de cette opposition, l'Église a accompli la tâche qui lui était assignée : elle a enseigné et civilisé les peuples, s'adaptant avec une merveilleuse souplesse aux milieux où s'est portée son action ; elle a protégé les sciences et les arts ; surtout elle s'est penchée sur toutes les misères pour les guérir, tout au moins pour les consoler. D'elle comme de son divin Maître il est vrai de dire qu'elle a « passé en faisant le bien » (*Act.*, x, 38). — 2. *Pour ce qui concerne l'avenir*, ce n'est pas le lieu ici de faire des pronostics. Mais, s'il est permis d'augurer de l'avenir par le passé et par le présent, il semble bien que nous pouvons l'envisager avec sérénité. Jamais l'Église, considérée tant dans son chef que dans ses membres, n'a formé un bloc aussi compact. A aucun moment de son histoire la papauté n'a joui d'une telle considération et d'un tel respect ; jamais les catholiques n'ont été aussi attentifs à sa voix, aussi dociles à ses directions. La vie religieuse est florissante. Le clergé, mieux formé dans les séminaires et plus instruit, déploie sur tous les théâtres son activité et son zèle. Confiante dans ses forces et dans les promesses de son fondateur, l'Église du xxe siècle peut regarder ses adversaires en face, sans provocation mais aussi sans crainte.

QUESTIONNAIRE. — I. Donnez un aperçu général sur la vie intellectuelle de l'Église aux xixe et xxe siècles. — 288. Quels sont les différents systèmes hétérodoxes par lesquels les catholiques voulurent concilier la foi et la raison? Qu'est-ce que l'américanisme? Qu'est-ce que le modernisme? — 289. Quelles sont les trois étapes du développement de la doctrine catholique sous Pie IX? Comment fut proclamé le dogme de l'Immaculée Conception? Qu'est-ce que le Syllabus? Quelles sont les erreurs principales qu'il condamne? Comment fut-il accueilli par les adversaires de l'Église? Quand se réunit le concile du Vatican? Qu'y fut-il défini? — 290. Quels furent les successeurs de Pie IX? Dites ce que vous savez sur Léon XIII, sur Pie X, sur Benoît XV, sur Pie XI. — 291. Que savez-vous de la littérature chrétienne aux xixe et xxe siècles? Citez les principaux apologistes et orateurs.

II. Donnez un aperçu général sur la vie chrétienne et religieuse dans cette période. — 292. Quel bouleversement amena la Révolution française dans la situation extérieure et légale du clergé? — 293. Dites ce que vous savez sur l'architecture, la sculpture, la peinture, la musique religieuse au cours de cette période. A quel nombre furent réduites les fêtes d'obligation? De quelles fêtes ou pratiques de dévotion s'enrichissent les cultes de Notre-Seigneur, de la Sainte Vierge, de saint Joseph, de la sainte Eucharistie? Quelles furent les modifications apportées dans la liturgie et la discipline? — 294. Quelles sont les œuvres principales fondées dans cette période? Citez quelques saints du xixe siècle. — 295. Que savez-vous des ordres religieux?

Citez les principales congrégations nouvelles. — 296. Dites ce que vous savez des missions catholiques en Afrique, en Asie, en Océanie.

III. Donnez un aperçu général de l'état des Églises dissidentes. — 297. Les Églises gréco-russes ont-elles gardé leur unité? — 298. Quel est l'état de l'Église protestante en Grande-Bretagne et aux États-Unis? — 299. Quels efforts fit le protestantisme allemand pour établir l'union entre les différentes confessions? Que savez-vous du protestantisme en France? Et en Suisse? — 300. En combien de groupes peut-on partager les théologiens protestants? Quelles conclusions pouvez-vous tirer de l'histoire de l'Église?

TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES PAPES

Les *italiques* désignent les papes d'*origine française.*

PREMIÈRE ÉPOQUE

L'ANTIQUITÉ CHRÉTIENNE

PREMIÈRE PÉRIODE

1.	S. Pierre	† 67	17.	S. Urbain I	222-230
2.	S. Lin	67-76	18.	S. Pontien	230-235
3.	S. Anaclet	76-88	19.	S. Antère	235-236
4.	S. Clément I	88-97	20.	S. Fabien	236-250
5.	S. Évariste	97-105	21.	S. Corneille	251-253
6.	S. Alexandre I	105-115		Novatien	251
7.	S. Sixte I	115-125	22.	S. Lucius I	253-254
8.	S. Telesphore	125-136	23.	S. Étienne I	254-257
9.	S. Hygin	136-140	24.	S. Sixte II	257-258
10.	S. Pie I	140-155	25.	S. Denys	259-268
11.	S. Anicet	155-166	26.	S. Félix I	269-274
12.	S. Soter	166-175	27.	S. Eutychien	275-283
13.	S. Éleuthère	175-189	28.	S. Caius	283-296
14.	S. Victor I	189-199	29.	S. Marcellin	296-304
15.	S. Zéphyrin	199-217	30.	S. Marcel I	308-309
16.	S. Calliste I	217-222	31.	S. Eusèbe	309-310
	S. Hippolyte	217-235	32.	S. Melchiade	310-314

DEUXIÈME PÉRIODE

33.	S. Sylvestre I	314-335	40.	S. Innocent I	401-417
34.	S. Marc	336	41.	S. Zosime	417-418
35.	S. Jules I	337-352	42.	S. Boniface I	418-422
36.	S. Libère	352-366		Eulalius	418-419
	Félix II	355-365	43.	S. Célestin I	422-432
37.	S. Damase I	366-384	44.	S. Sixte III	432-440
	Ursinus	366-367	45.	S. Léon I	440-461
38.	S. Sirice	384-398	46.	S. Hilaire	461-468
39.	Anastase I	398-401	47.	S. Simplice	468-483

DEUXIÈME ÉPOQUE

LE MOYEN AGE

PREMIÈRE PÉRIODE

48.	S. Félix II	483-492
49.	S. Gélase I	492-496
50.	S. Anastase II	496-498
51.	S. Symmaque	498-514
	Laurent	498-505
52.	S. Hormisdas	514-523
53.	S. Jean I	523-526
54.	S. Félix III	526-530
55.	Boniface II	530-532
	Dioscore	530
56.	Jean II	532-535
57.	S. Agapet I	535-536
58.	S. Silvère	536-537
59.	Vigile	537-555
60.	Pélage I	555-560
61.	Jean III	560-574
62.	Benoit I	575-579
63.	Pélage II	579-590
64.	S. Grégoire I	590-604
65.	Sabinien	604-606
66.	Boniface III	607
67.	S. Boniface IV	608-615
68.	S. Deusdedit	615-618
69.	Boniface V	619-625
70.	Honorius I	625-638
71.	Séverin	640
72.	Jean IV	640-642
73.	Théodoret	642-649
74.	S. Martin I	649-653
75.	S. Eugène I	654-657
76.	S. Vitalien	657-672
77.	Adéodat	672-676
78.	Donus	676-678
79.	S. Agathon	678-681
80.	S. Léon II	682-683
81.	S Benoit II	684-685
82.	Jean V	685-686
83.	Conon	686-687
	Théodore	687
	Pascal	687-692
84.	S. Sergius I	687-701
85.	Jean VI	701-705
86.	Jean VII	705-707
87.	Sisinnius	708
88.	Constantin I	708-715
89.	S. Grégoire II	715-731
90.	S. Grégoire III	731-741
91.	S. Zacharie	741-752
	Étienne	752
92.	Étienne II	752-757
93.	S. Paul I	757-767
94.	Constantin II	767-768
95.	Philippe	768
96.	Étienne III	768-772
97.	Hadrien I	772-795
98.	S. Léon III	795-816
99.	Étienne IV	816-817
100.	S. Pascal I	817-824
101.	Eugène II	824-827
102.	Valentin	827
103.	Grégoire IV	827-844
	Jean	844
104.	Sergius II	844-847
105.	S. Léon IV	847-855
106.	Benoit III	855-858
	Anastase	855
107.	S. Nicolas I	858-867
108.	Hadrien II	867-872
109.	Jean VIII	872-882
110.	Marin I	882-884
111.	Hadrien III	884-885
112.	Étienne V	885-891

113.	Formose	891-896
114.	Boniface VI	896
115.	Étienne VI	896-897
116.	Romain	897
117.	Théodore II	897
118.	Jean IX	898-900
119.	Benoit IV	900-903
120.	Léon V	903
121.	Christophore	903-904
122.	Sergius III	904-911
123.	Anastase III	911-913
124.	Landon	913-914
125.	Jean X	914-928
126.	Léon VI	928-929
127.	Étienne VII	929-931
128.	Jean XI	931-936
129.	Léon VII	936-939
130.	Étienne VIII	939-942
131.	Marin II	942-946
132.	Agapet II	946-955
133.	Jean XII	955-963
134.	Léon VIII	963-965
	Benoit V	964
135.	Jean XIII	965-972
136.	Benoit VI	972-974
	Boniface VII	974
137.	Benoit VII	974-983
138.	Jean XIV	983-984
139.	Boniface VII	984-985
140.	Jean XV	985-996
141.	Grégoire V	996-999
	Jean XVI	997-998
142.	*Silvestre II*	999-1003
143.	Jean XVII	1003
144.	Jean XVIII	1003-1009
145.	Sergius IV	1009-1012
146.	Benoit VIII	1012-1024
	Grégoire	1012
147.	Jean XIX	1024-1033
148.	Benoit IX	1033-1045
149.	Silvestre III	1045
150.	Grégoire VI	1045-1046
151.	Clément II	1046-1047
152.	Damas II	1047-1048
153.	*S. Léon IX*	1048-1054
154.	Victor II	1054-1057
155.	Étienne IX	1057-1058
	Benoit X	1058-1059
156.	*Nicolas II*	1058-1061
157.	Alexandre II	1061-1073
	Honorius II	1061-1069

DEUXIÈME PÉRIODE

158.	S. Grégoire VII	1073-1085
	Clément III	1080-1100
159.	Victor III	1086-1087
160.	*Urbain II*	1088-1099
161.	Pascal II	1099-1118
	Théoderic	1100
	Albert	1102
	Silvestre IV	1105-1111
162.	Gélase II	1118-1119
	Grégoire VIII	1118-1121
163.	*Calixte II*	1119-1124
164.	Honorius II	1124-1130
	Célestin II	1124
165.	Innocent II	1130-1143
	Anaclet II	1130-1138
	Victor IV	1138
166.	Célestin II	1143-1144
167.	Lucius II	1144-1145
168.	Eugène III	1145-1153
169.	Anastase IV	1153-1154
170.	Hadrien IV	1154-1159
171.	Alexandre III	1159-1181
	Victor IV	1159-1164
	Pascal III	1164-1168
	Calixte III	1168-1178
	Innocent III	1179-1180
172.	Lucius III	1181-1185
173.	Urbain III	1185-1187
174.	Grégoire VIII	1187
175.	Clément III	1187-1191
176.	Célestin III	1191-1198
177.	Innocent III	1198-1216
178.	Honorius III	1216-1227
179.	Grégoire IX	1227-1241
180.	Célestin IV	1241
181.	Innocent IV	1243-1254
182.	Alexandre IV	1254-1261
183.	*Urbain IV*	1261-1264
184.	*Clément IV*	1265-1268
185.	S. Grégoire X	1271-1276

186.	*Innocent V*	1276
187.	Hadrien V	1276
188.	Jean XXI	1276-1277
189.	Nicolas III	1277-1280
190.	*Martin IV*	1281-1285
191.	Honorius IV	1285-1287
192.	Nicolas IV	1288-1292
193.	S. Célestin V	1294
194.	Boniface VIII	1294-1303

TROISIÈME PÉRIODE

195.	Benoit XI	1303-1304
196.	*Clément V*	1305-1314
197.	*Jean XXII*	1316-1334
	Nicolas V	1328-1330
198.	*Benoît XII*	1334-1342
199.	*Clément VI*	1342-1352
200.	*Innocent VI*	1352-1362
201.	*Urbain V*	1362-1370
202.	*Grégoire XI*	1370-1378
203.	*Urbain VI (Rome)*	1378-1389
	Clément VII *(Avignon)*	1378-1394
204.	Boniface IX *(Rome)*	1389-1404
	Benoit XIII *(Avignon)*	1394-1424
205.	Innocent VII *(Rome)*	1404-1406
206.	Grégoire XII *(Rome)*	1406-1415
207.	Alexandre V *(Pise)*	1409-1410
208.	Jean XXIII *(Pise)*	1410-1415
209.	Martin V	1417-1431
	Clément VIII	1424-1429
	Benoit XIV	1424
210.	Eugène IV	1431-1447
	Félix V	1439-1449
211.	Nicolas V	1447-1455
212.	Calixte III	1455-1458
213.	Pie II	1458-1464
214.	Paul II	1464-1471
215.	Sixte IV	1471-1484
216.	Innocent VIII	1484-1492
217.	Alexandre VI	1492-1503
218.	Pie III	1503
219.	Jules II	1503-1513

TROISIÈME ÉPOQUE

LES TEMPS MODERNES

PREMIÈRE PÉRIODE

220. Léon X	1513-1521	237. Grégoire XV	1621-1623
221. Hadrien VI	1522-1523	238. Urbain VIII	1623-1644
222. Clément VII	1523-1534	239. Innocent X	1644-1655
223. Paul III	1534-1549	240. Alexandre VII	1655-1667
224. Jules III	1550-1555	241. Clément IX	1667-1669
225. Marcel II	1555	242. Clément X	1670-1676
226. Paul IV	1555-1559	243. Innocent XI	1676-1689
227. Pie IV	1559-1565	244. Alexandre VIII	1689-1691
228. S. Pie V	1566-1572	245. Innocent XII	1691-1700
229. Grégoire XIII	1572-1585	246. Clément XI	1700-1721
230. Sixte-Quint	1585-1590	247. Innocent XIII	1721-1724
231. Urbain VII	1590	248. Benoit XIII	1724-1730
232. Grégoire XIV	1590-1591	249. Clément XII	1730-1740
233. Innocent IX	1591	250. Benoit XIV	1740-1758
234. Clément VIII	1592-1605	251. Clément XIII	1758-1769
235. Léon XI	1605	252. Clément XIV	1769-1774
236. Paul V	1605-1621		

PÉRIODE CONTEMPORAINE

253. Pie VI	1775-1799	258. Pie IX	1846-1878
254. Pie VII	1800-1823	259. Léon XIII	1878-1903
255. Léon XII	1823-1829	260. Pie X	1903-1914
256. Pie VIII	1829-1830	261. Benoit XV	1914-1922
257. Grégoire XVI	1831-1846	262. Pie XI	1922

TABLE DES MATIÈRES

DEUXIÈME ÉPOQUE : Le Moyen Age.

TROISIÈME ÉPOQUE : Les Temps modernes.

TABLE DES ILLUSTRATIONS ET DES CARTES

N. B. — Les titres des cartes sont imprimés en italiques.

PREMIÈRE ÉPOQUE : L'Antiquité chrétienne.

DEUXIÈME ÉPOQUE : Le Moyen Age.

TROISIÈME ÉPOQUE : Les Temps modernes.

Lyon. — Imprimerie Emmanuel Vitte, 18, rue de la Quarantaine. — 13.480

Imprimé en France.


CVRSV
PERLVSTRAT
Α
Ω